

**UNIVERSITE DE COCODY**

\*\*\*\*\*

**U.F.R. DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE**

\*\*\*\*\*

**DE L'ETAT PATRIMONIAL  
A L'ETAT DE DROIT MODERNE AU BURKINA FASO :**

Esquisse d'une théorie de la construction  
de l'Etat-Nation en Afrique

**Thèse pour le Doctorat d'Etat en Sociologie Politique**

Présentée par  
**Basile Laetare GUISSOU**

**Tome I  
La problématique de l'Etat en Afrique**

Sous la direction  
**du Professeur Lancine SYLLA**

Jury : Pr. ALOKO NGUESSAN Jérôme : Président  
Pr. LANCINE SYLLA : Directeur de thèse  
Pr. KOUAKOU NGUESSAN : Membre  
Pr. BAH BI YOUZAN : Membre  
Pr. ESSANE SERAPHIN : Membre

Soutenance : Le samedi 13 juillet 2002 à 9h00 dans l'amphithéâtre  
Léon Robert de l'Université de Cocody (Abidjan)

Mention : Très honorable

**Juillet 2002**

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE</b>	6
<b>Tome I</b>	
<b>PREMIERE PARTIE</b>	
<b>LA PROBLEMATIQUE DE L'ETAT EN AFRIQUE</b>	23
<b>CHAPITRE I</b>	24
<b>LA NATURE DE L'ETAT : LE VRAI DEBAT</b>	
	25
1.1. La crise de l'Etat en Afrique	26
1.2. Quelques limites objectives de la recherche	39
1.3. La tribu contre l'Etat moderne en Afrique ?	46
1.4. Faut-il réinventer l'Etat ?	59
<b>CHAPITRE II</b>	66
<b>DEFINITIONS ET CONCEPTS</b>	
	67
2.1. Pour une historiographie et une politologie endogènes	69
2.2. Le phénomène colonial et ses conséquences	74
2.3. L'héritage institutionnel de la colonisation	87
2.4. Le mythe de l'Etat européen	105
2.5. Une définition scientifique de l'Etat	116
2.6. Empires, Etats-Nations et Démocraties	119
2.7. Cultures et systèmes politiques	135
<b>CHAPITRE III</b>	139
<b>METHODOLOGIE</b>	
	140
3.1. De l'utilité de la méthode comparative	146
3.2. L'Afrique et la politologie	149
3.3. Bref aperçu sur les maîtres occidentaux	154
3.4. Pratiques et méthodes	157
3.5. Biographies politiques et marche des institutions (1960-2000) : opinions sur le métissage institutionnel au Burkina Faso	163
3.6. Présentation du plan	165

## Tome II

**DEUXIEME PARTIE** 166  
**DYNAMIQUE DE L'ETAT AU BURKINA FASO**

**CHAPITRE I**  
**L'ETAT PATRIMONIAL PRE-COLONIAL** 167

1.1. L'Etat patrimonial moaaga ou l'Empire du Moog-Naaba	170
1.1.1. Organisation politique, administrative et sociale	173
1.1.2. Le pouvoir spirituel dans l'Empire	184
1.2. L'Emirat peul du Liptaako	186
1.2.1. L'origine de la théocratie peule du Liptaako	187
1.2.2. Organisation politique, administrative et sociale	191
1.3. Les autres entités étatiques décentralisées	197
1.3.1. Les sociétés dites du "groupe lobi"	199
1.3.2. La société kasena de Pô	205
1.3.2.1. Le pouvoir politique, administratif ou pare	207
1.3.2.2. Le pouvoir du "propriétaire de la terre", le tige tu	208
1.3.2.3. Les contre-pouvoirs	209
1.3.3. La société bwa de Vi	211
1.3.3.1. Le pouvoir politique et administratif du lo-baso, chef du village	212
1.3.3.2. Le pouvoir des "propriétaires de la terre"	213
1.3.3.3. Un système métissé	215
1.4. Conclusion	216
1.4.1. Structures et institutions en formation	217
1.4.2. Les guerres intestines	219
1.4.3. Etats pré-coloniaux et non pas pré-capitalistes	220

**CHAPITRE II** 225  
**L'ETAT COLONIAL**

2.1. De l'exploration (1853) à la conquête (1896)	228
2.1.1. L'allemand Henri Barth (1853)	229
2.1.2. Le français Louis-Parfait Monteil (1890-1892)	233
2.1.3. La conquête militaire et la désorganisation institutionnelle locale "l'imbroglio du Yatenga"	240
2.2. La coexistence institutionnelle	253
2.2.1. Le cas de Naaba Wobgo	254
2.2.2. L'exemple du Liptaako	259
2.2.3. L'exemple de la ville de Sya (Bobo-Dioulasso)	261

2.2.4. Le rapport des forces institutionnelles (1919-1946)	263
2.3.1. Les nouvelles stratégies	265
2.3.1.1. Les objectifs de l'école des fils de chefs ou « l'école des otages »	265
2.3.1.2. L'école primaire indigène	267
2.3.1.3. L'émergence d'une élite de service	268
2.4.1. La marche vers l'indépendance politique	273
2.4.1.1. L'intégration dans le jeu institutionnel français	275
2.4.1.2. Les calculs et les choix institutionnels de l'élite politique moderne	285
2.4.1.3. L'autonomie interne	296
2.4.1.4. Une communauté franco-africaine mort née	302
<b>CHAPITRE III</b>	<b>310</b>
<b>L'ETAT POST-COLONIAL</b>	<b>311</b>
3.1. De la Haute-Volta au Burkina Faso : le processus de construction de l'Etat post-colonial	313
3.2. La première République : 1960-1966	325
3.3. La deuxième République : 1970-1974	339
3.4. La troisième République : 1978-1980	350
<b>Tome III</b>	
<b>TROISIEME PARTIE</b>	
<b>VERS L'ETAT DES CITOYENS OU L'ETAT DE DROIT</b>	<b>360</b>
<b>CHAPITRE I</b>	<b>364</b>
<b>CO-EXISTENCE CONFLICTUELLE : CLASH DES CULTURES</b>	<b>365</b>
3.1. La Révolution du 4 août 1983 et la naissance du Burkina Faso	369
3.2. Le renouvellement de la classe dirigeante et les nouvelles tentatives de construction d'un Etat moderne	380
<b>CHAPITRE II</b>	<b>388</b>
<b>LA DECENNIE DES RUPTURES (1983-1993)</b>	
2.1. Une vision nouvelle de l'Etat de droit : comment rompre avec l'Etat de non-droit ?	392
2.2. Le jeu complexe de la société civile	396
2.3. Les vrais enjeux institutionnels	400

<b>CHAPITRE III</b>	402
<b>LA MARCHÉ DES INSTITUTIONS DE LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE</b>	403
3.1. Un timide métissage	405
3.2. Vers l'État des citoyens	408
3.2.1. La brèche de la décentralisation	409
3.2.2. Les institutions traditionnelles en attente	411
3.3. Les choix fondamentaux	416
3.3.1. L'école qui ne forme pas des citoyens	417
3.3.2. Balayer les scories du passé colonial	427
3.3.3. Construire l'État sans le peuple ?	430
<b>CONCLUSION</b>	433
1. L'intégration sous-régionale et la construction de l'État moderne en Afrique	435
2. L'unité de l'Afrique et l'État	442
3. Burkina Faso : perspectives institutionnelles et propositions concrètes	446
3.1. La conquête de l'identité culturelle et de l'initiative historique	450
3.2. Réajuster la décentralisation	454
3.3. Pour que vive l'État de droit	456
3.4. Les implications théoriques de l'étude : fermer la parenthèse coloniale dans les esprits	466
3.5. Les implications pratiques de l'étude : oser le changement	471
3.6. Implications pratiques pour l'Afrique	482
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	501
I. Ouvrages théoriques	502
II. Burkina Faso	504
III. Afrique	510
<b>ANNEXES</b>	519

*"Je me croirais le plus heureux des mortels si je pouvais faire que les hommes puissent se guérir de leurs préjugés. J'appelle ici préjugés, non pas ce qui fait qu'on ignore de certaines choses, mais ce qui fait qu'on s'ignore soi-même."*

Charles Louis De Secondat Baron  
de Montesquieu  
(L'Esprit des Lois)

## **INTRODUCTION GENERALE**

## Carte du Burkina Faso



# BURKINA FASO

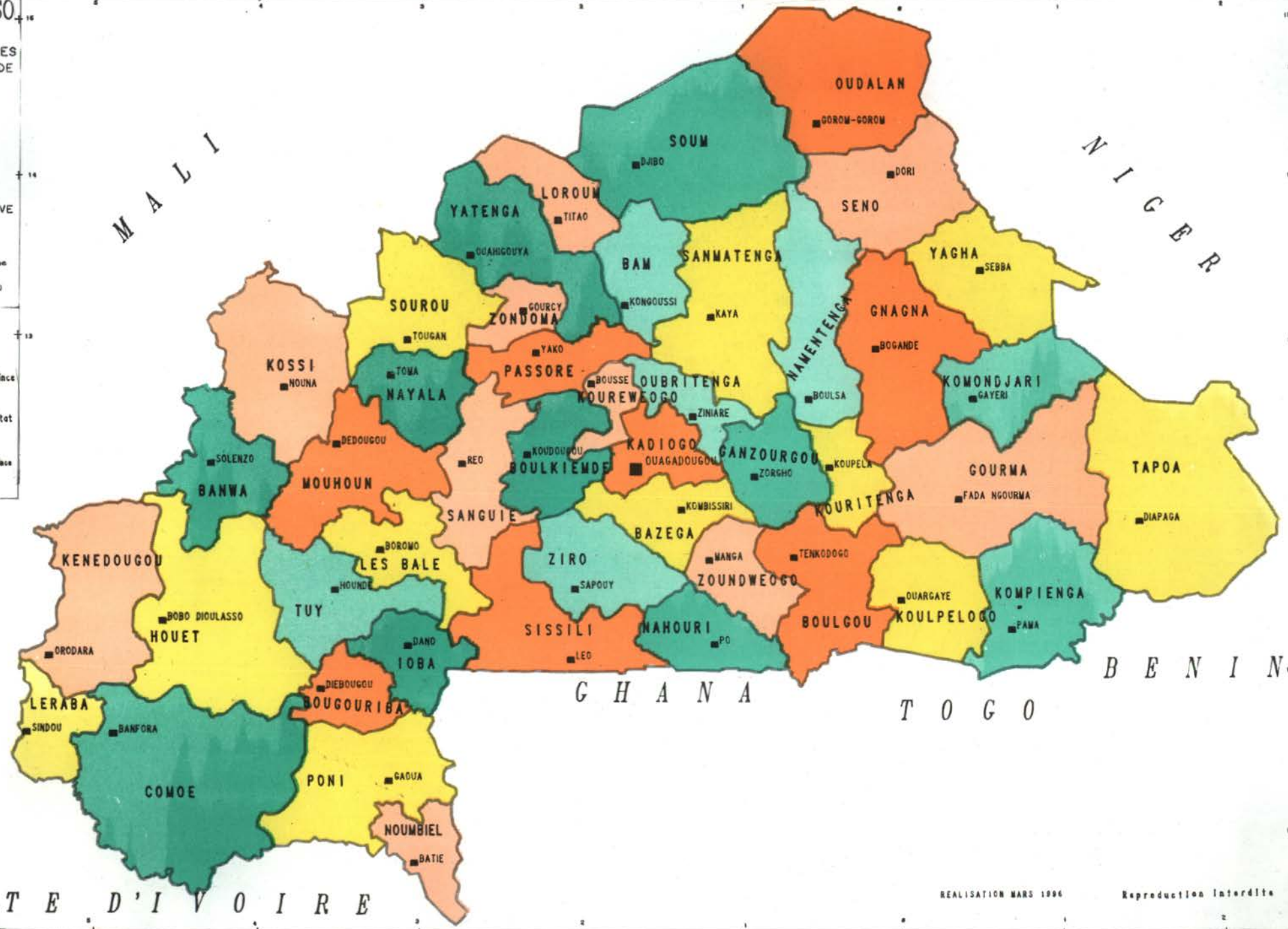
MINISTÈRE  
DES INFRASTRUCTURES  
DE L'HABITAT ET DE  
L'URBANISME  
SECRETARIAT GÉNÉRAL



CARTE ADMINISTRATIVE  
45 PROVINCES  
I G B  
Institut Géographique  
du Burkina  
92 BP 7971 OUAAGADOUGOU 92

## LEGENDE

- COMOE Nom de province
- Capitale d'Etat
- Chef lieu de province



C O T E D ' I V O I R E

REALISATION MARS 1996

Reproduction interdite

I.N.C. Ouaga

## 1. Itinéraire intellectuel

Au centre des problèmes posés aux élites intellectuelles et politiques de l'Afrique post-coloniale, il y a la question des "rapports aux valeurs" comme le dit Max Weber.

Frantz Fanon demeure aussi dans ce même contexte lorsqu'il avance que chaque génération a le devoir de rechercher et de découvrir sa mission historique. Elle choisit alors, en toute conscience, de la remplir ou de la trahir.

Les rapports aux valeurs sont les jugements que les acteurs de la vie politique donnent à leurs actions. Il s'agit en d'autres termes des prises de position, débarrassées de toute subjectivité, qui deviennent des jugements des réalités politiques.

La problématique de la construction de l'Etat de droit moderne au Burkina Faso et en Afrique implique la prise de conscience du caractère artificiel des institutions officielles héritées directement des administrations d'occupation coloniale. Imposées aux réalités culturelles et politiques traditionnelles pré-coloniales, ces institutions

importées d'Europe n'arrivent pas et n'arriveront jamais à refléter pleinement les nations qu'elles prétendent servir, et réussir une intégration sociale et culturelle.

Le constat quotidien du divorce entre «pays réel» et «pays légal» se manifeste de mille et une manières dans toutes les sphères de la vie économique, sociale et politique. Les pratiques patrimoniales et néo-patrimoniales dans l'exercice du pouvoir politique dit moderne en Afrique proviennent précisément de l'absence d'une juste et scientifique compréhension de la nature de l'Etat moderne à construire. L'option officielle de se contenter d'imiter servilement (donc de mal imiter) les institutions occidentales ne peut que conduire sur des obstacles réels (psychologiques, culturels et sociaux) qui provoquent des recours à des méthodes «irrationnelles», «dictatoriales» et «moyen âgeuses» pour les solutionner sous les prétextes de «spécificités africaines», de «particularismes ethniques» qu'on ne définit jamais scientifiquement. Les beaux textes constitutionnels, les principes hautement démocratiques et humanistes sont allègrement foulés aux pieds pour laisser libre cours à l'arbitraire le plus total. Incontestablement, il existe des problèmes dans la nature et le fonctionnement de l'Etat en Afrique. Il faut

revisiter ces questions après 40 ans d'expérimentation des Etats importés d'ailleurs.

Comment comprendre et expliquer les inextricables querelles de chiffonniers auxquelles se livrent les classes politiques africaines depuis les fameux «processus de démocratisation» de la vie politique et institutionnelle à partir de 1990 ?

Pour une virgule mal placée dans les textes ou un article baptisé «litigieux» dans la constitution, les élites sont prêtes à en découdre par n'importe quel moyen dans la course multipartisane actuelle pour le pouvoir. Les interminables foyers d'ethnismes suicidaires et de guerres fratricides qui déchirent le continent sont déclenchées de l'intérieur de nos sociétés, financées par l'argent du pétrole ou des diamants, et idéologiquement dirigées par des africains «éduqués et instruits», censés être des modèles et des exemples pour les masses taxées d'être analphabètes et ignorantes.

Comment s'étonner des «clichés réducteurs» que les manchettes des journaux occidentaux projettent de l'Afrique ? Un des

plus récents exemples est donné par François Soudan (J.A. l'intelligent n° 2053 du 16/22 mai 2000) en ces termes :

*«Le continent sans espoir». Pour parler de l'Afrique à la «une» de sa dernière livraison, notre confrère, The Economist, organe de référence des milieux d'affaires anglo-saxons, n'y va pas par quatre chemins. «La crise en Sierra Leone n'est que le dernier épisode d'un catalogue d'horreurs », explique-t-il. Le continent est frappé de plein fouet par des inondations, la famine, la misère, la maladie, les pillages organisés, les violations des droits de l'homme... Quel rare investisseur potentiel, après avoir pris connaissance d'un tel état des lieux, ne serait pas pris d'une irrésistible envie d'aller semer ses dollars ailleurs ?».*

C'est vrai qu'un investisseur potentiel dans le secteur de l'agriculture vivrière n'ira pas semer ses dollars dans une Sierra Leone en pleine guerre civile. Mais il est vrai aussi que des investisseurs extérieurs sèment et entretiennent des guerres en Afrique à travers le commerce florissant des armes les plus sophistiquées, comme le montre la photo du «rebelle africain» qui illustre la «une» du journal *The Economist*. Le rebelle tient une arme moderne et sophistiquée qui vaut son pesant d'or, de diamant ou de pétrole. N'est-ce pas une publicité pour attirer d'éventuels investisseurs de l'industrie des armes de la mort qui détruisent tout ce qui se construit laborieusement en

Afrique, puisque tout le monde sait que l'Afrique du Sud et l'Égypte mises à part, aucun des cinquante autres pays africains ne possède une industrie d'armement.

Le sujet de cette thèse est l'aboutissement d'une démarche interrogative qui a évolué avec notre propre itinéraire intellectuel. Un rappel de cet itinéraire permettra une meilleure compréhension de l'intitulé actuel de ce travail de recherche : "De l'Etat patrimonial à l'Etat de droit moderne au Burkina Faso : Esquisse d'une théorie de la construction de l'Etat-Nation en Afrique".

En 1981, l'Institut de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (IRSSH) entamait un programme pour réaliser l'atlas linguistique du Burkina Faso. C'était le premier vrai chantier pour les chercheurs nationaux qui allaient recenser et étudier toutes les (59) langues parlées dans le pays, afin de produire une carte linguistique. Instrument de communication entre les hommes, les langues nationales sont aussi et surtout les miroirs fidèles de l'identité culturelle de toutes les sociétés. Réduites à un statut d'infériorité par un apartheid culturel officiel qui ne dit pas son nom, au profit exclusif du français (unique langue officielle de la vie institutionnelle, culturelle

et politique), les langues nationales méritaient et méritent toujours un investissement spécial de toutes les potentialités intellectuelles de l'institut des sciences des sociétés.

Les signataires de l'appel du comité européen pour le respect des cultures et des langues en Europe (CERCLE), Michael Ambrosi, Gabrielle Bortoli, Pierre Bourdieu, Radu Carneci, Jorge Chamine, Elie Chouraqui, Paul Marie Couteaux, ... Michel Guillou.. Michel Jobert, Georges Kassai, Matti Klinge, ... Alain Vivien, ont raison de souligner que :

*«La langue n'est pas qu'un vernis ou une marchandise : elle est ce qui porte et structure la pensée. La monoculture appauvrit les esprits comme elle appauvrit les sols. ... Le respect dû à chaque langue imposera de les traiter toutes de façon équitable, c'est-à-dire de n'en exclure aucune de toutes les institutions ... La diversité et le pluralisme linguistique ne sont pas un obstacle à la circulation des hommes, des idées et des marchandises ou services... C'est l'uniformisation et l'hégémonie qui sont un obstacle au libre épanouissement des individus, des sociétés et de l'économie de l'immatériel... Le respect des langues, à l'inverse, est la dernière chance... de se rapprocher des citoyens, objectif toujours affiché, presque jamais mis en pratique...»*

C'est dans cet esprit que l'élaboration de l'atlas fut entreprise pour capitaliser tout le patrimoine linguistique national dans la lutte

contre l'imposition monopolistique de la langue française dans toutes les sphères de la vie institutionnelle officielle du Burkina Faso.

L'Institut des Sciences des Sociétés ne disposait à l'époque que d'une équipe restreinte de trois linguistes. Il a donc fallu impliquer tous les chercheurs sur ce vaste chantier de recherche scientifique qui couvrait l'ensemble du territoire, avec l'appui d'une vingtaine d'enquêteurs. Ce fut l'occasion pour le chercheur débutant que nous étions de quitter la bibliothèque de l'Institut, les livres et le bureau, pour un contact direct et prolongé sur le terrain, avec les réalités socio-culturelles du "pays réel". Parallèlement au questionnaire concernant l'atlas, nous avons élaboré notre propre questionnaire. Il nous fallait recueillir le maximum d'informations sur les mœurs, coutumes, croyances et traditions liées à la vie politique et institutionnelle dans les villages de l'empire moaaga. L'objectif au départ était d'entreprendre une analyse comparative entre les travaux de recherche des anthropologues et ethnologues expatriés de l'Institut français d'Afrique Noire (IFAN) sur l'empire moaaga et ce que la réalité du terrain nous révélerait. De nombreuses monographies, articles et brochures existaient à la bibliothèque de notre Institut, parlant de la vie institutionnelle, des mœurs et coutumes mossé. Ces descriptions de l'Empire moaaga nous ont toujours paru partielles,



partiales et surtout peu scientifiques. Elles ne mettaient pas en lumière les dynamiques internes d'évolutions, d'adaptations et d'innovations au sein de la société moaaga, confrontée elle aussi aux mutations dans la vie institutionnelle et politique de la Haute-Volta de l'époque. Il nous fallait entreprendre nous-mêmes un travail d'enquêtes sur le terrain et obtenir des informations précises auprès des acteurs de cette vie institutionnelle et politique dans l'Empire moaaga. Les résultats de cette enquête pouvaient servir de base scientifique pour une analyse critique et la remise en cause de nombreuses déformations grossières, affirmations non fondées, et de nombreux jugements de valeur erronés sur les sociétés politiques pré-coloniales. Ces remises en cause étaient absolument indispensables à nos yeux pour autoriser une lecture "autre" et une analyse différente de la société coloniale et post-coloniale en Afrique.

Le dépouillement de ce premier questionnaire en 1981-82 va faire naître en nous d'abord une plus grande curiosité intellectuelle au sujet des mécanismes qui régissaient la vie politique nationale en Haute-Volta. L'opposition irréductible entre "tradition" et "modernité" que les ethnologues prétendaient découvrir dans la vie institutionnelle et politique du pays n'apparaissait nulle part dans les réponses claires

et limpides des paysannes et des paysans. Une multitude de questionnements se mettront à nous interpellier pour déboucher en définitive sur une formulation du sujet de cette thèse de doctorat d'Etat en sociologie politique.

L'actualité politique nationale était marquée par une instabilité chronique des institutions. Les coups d'Etats militaires se succédaient. Entre 1980 et 1983, le pays connaîtra en trois ans quatre chefs d'Etats : un Général (Lamizana Sangoulé), un Colonel (Saye Zerbo), un Médecin-Commandant (Jean-Baptiste Ouédraogo) et un Capitaine (Thomas Sankara). L'on constate sans peine que toute la hiérarchie de l'armée nationale défile à la tête de l'Etat. Les sacrosaints principes du respect strict de la hiérarchie et de la discipline qui font la force des armées seront totalement bouleversés par l'intrusion de la lutte politique au sein de l'armée burkinabè. Le Colonel renverse son supérieur hiérarchique (le Général ) avant de se faire lui-même renverser par le Commandant. Le Capitaine arrachera le pouvoir au Commandant dans la nuit du 4 août 1983. Les conséquences étaient une fragilisation toujours plus grande des institutions légales et officielles. La nouvelle tradition était celle des alternances politiques violentes et l'impossibilité objective de sortir du cercle infernal de

l'Etat de non-droit. Ni Constitution, ni élections démocratiques ne pouvaient être envisagés dans une telle ambiance politique. Et pourtant, la société burkinabè continuait d'exister et de fonctionner, en ville comme à la campagne, sans déchirures sociales, sans conflits violents entre ses différentes composantes ethniques ou autres.

Quel était donc le socle de valeurs communes qui rendait possible cette résistance à l'éclatement, aux affrontements et à l'implosion de la nation burkinabè, malgré l'instabilité des instances dirigeantes de l'Etat moderne ? Cette question restera sans réponse entre 1983 et 1987. Son auteur, militant politique se retrouvera propulsé par la bourrasque révolutionnaire du 4 août 1983 dans les instances gouvernementales. Successivement ministre de l'environnement, des relations extérieures et de la coopération et enfin ministre de l'information, c'est une toute autre expérience du pouvoir qu'il va vivre "en dedans des choses" comme on le dit familièrement. Pour le chercheur en sciences politiques, la meilleure façon de connaître le goût de la poire était de "mordre dedans".

Ministre dans le régime révolutionnaire dirigé par le Capitaine Thomas Sankara, Président du Faso, tout le monde s'accorde

aujourd'hui pour dire que c'était une aventure exaltante. Mais elle était aussi dangereuse à de multiples égards. Après l'implosion sanglante du Conseil National de la Révolution au pouvoir, le 15 Octobre 1987, l'auteur de ces lignes ira directement connaître la prison politique où il fut torturé sauvagement du 16 décembre 1987 au 25 mars 1988. Les règlements de comptes politiques entre civils utiliseront de plus en plus les bras armés des militaires. Dans un tel contexte, les questions liées aux droits de l'homme, au respect de l'intégrité physique et autres valeurs démocratiques n'ont pas droit de cité. Seule l'évolution socio-politique locale ouvrira les portes des prisons politiques.

## **2. L'apport salutaire d'un Maître**

Au sortir de cette expérience de prisonnier politique, nous reprendront le chemin de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) pour renouer avec ce travail de recherche sur l'Etat au Burkina et en Afrique. Dès 1991, à la recherche d'une université africaine et d'un directeur de thèse, nous avons fini par obtenir une inscription à l'Université Nationale d'Abidjan. La compréhension du Professeur Lancine Sylla l'a conduit à accepter la direction de cette thèse d'Etat.

Avec patience, tact et courtoisie, le Maître saura convaincre son étudiant au profil atypique d'oser s'ouvrir un peu plus sur l'ensemble des nationalités de la société burkinabè et sur l'Afrique. Pas à pas, au sortir de nombreuses séances de travail, d'échanges et d'informations mutuelles, l'idée de reprendre presque à zéro ce travail pour le centrer sur le problème de la nature de l'Etat post-colonial en Afrique s'imposera. La fougue et la détermination de "liquider rapidement ce travail" feront place à une volonté plus ferme de prendre le temps pour arriver à des résultats scientifiques utiles et opérationnels. Il a fallu les qualités humaines et l'expérience professionnelle de notre Directeur de thèse pour conduire ce travail à son terme. Le sens du devoir nous commande d'oser écorcher son humilité et lui rendre cet hommage. L'interrogation au centre de ce travail, si elle vient de son auteur, la formulation actuelle du sujet a été suggérée par le Professeur Sylla.

### **3. L'épidémie des céphalées en Afrique**

Adotevi (1999:43) lance ce cri : "L'Afrique est malade de la tête et c'est dans sa tête qu'il faut la soigner"<sup>1</sup>.

La "tête" actuelle du continent africain, ce sont ses élites intellectuelles modernes qui peuvent légitimement se vanter d'être issues de tous les temples du savoir (Universités et Grandes Ecoles) construits sur toute la planète. Et pourtant la synthèse de tous ces "savoirs et savoirs faire" n'arrive toujours pas à constituer une masse critique à même d'arracher le continent mère et ses huit cents millions d'habitants des conditions de vie précaires, de l'ignorance, de la faim et des maladies. Nous ne croyons pas au mythe du "Continent maudit" condamné à être le dépotoir de l'humanité.

D'autres continents aussi comme l'Europe, l'Asie, l'Amérique Latine et l'Amérique du nord ont connu des situations autant sinon plus dramatiques. Ils s'en sont sortis, parfois à la surprise générale de tous les analystes, de tous les experts en développement, et des simples humanistes de bonne volonté engagés dans les ONG. Pourquoi pas l'Afrique ? Nous avons foi en l'Afrique. Nous croyons en son avenir. Nous croyons aux capacités endogènes, à la force des intelligences qui innovent, transforment et créent. C'est en nous appuyant sur cette foi "capable de déplacer les montagnes" selon la formule de Mao Tsé Toung, qui s'est manifesté concrètement sous nos yeux, au Burkina Faso, au sein d'un "petit peuple", sur un "petit

---

<sup>1</sup> Stanislas S. Adotevi, 1999, in Pyramides n° 2, page 43.

territoire pauvre" entre 1983 et 1987, que nous osons écrire ces lignes. C'est convaincu que rien n'est perdu pour aucun pays et pour tout le Continent noir, que nous engageons cette interrogation sur la nature de l'Etat post-colonial au Burkina Faso.

Identifier nous-mêmes nos propres problèmes, nous apprend à penser avec nos propres têtes, car seules nos solutions sauront nous sauver. Et l'Etat post-colonial apparaît à nos yeux comme un des plus importants problèmes, à la base des difficultés actuelles de l'Afrique. Si on a beaucoup recherché, consulté, philosophé et beaucoup écrit sur les maux socio-économiques, culturels et politiques liés au fonctionnement de l'Etat post-colonial en Afrique, on a plutôt très peu posé le problème de la nature même de "l'Etat importé" et de "l'occidentalisation de l'ordre politique", selon Bernard Badié.

L'Afrique et le Burkina Faso en particulier ont besoin d'une vision et elle se construira au fur et à mesure que l'horizon de la pensée critique sera dégagé du maximum de préjugés. Et les préjugés sur nous-mêmes, concernant nos Etats pré-coloniaux méritent probablement plus que des thèses d'Etat, même si celles-ci ont leur rôle spécifique à jouer. C'est juste à ce niveau universitaire que nous

avons choisi d'exercer la réflexion. Au niveau supérieur, c'est la politique et ses acteurs qui, seuls, peuvent trancher et agir s'ils le veulent.

Dominique Kounkou (1999: 34) exprime très bien la situation présente et les perspectives pour l'Afrique :

*Si l'Afrique choisit la vie, elle vivra. Si elle choisit la mort, elle mourra sans autre forme de procès. Pour vivre, l'Afrique a besoin d'une bonne gouvernance. Elle doit peu à peu entrer dans une ère nouvelle avec le troisième millénaire qui est là, à moins d'un an maintenant. Inscrite dans une logique de la capture du monde extérieur, relayée par des agents subalternes locaux, l'Afrique doit passer de l'état de victime à celui de conquérant, de l'état de dominé à celui de concurrent, de l'état d'assisté à celui de partenaire. C'est à cette condition que l'Afrique, avec sa diaspora, de façon générale, entrera la tête haute dans le prochain millénaire. Elle a les moyens d'une telle ambition. Sa population est jeune, son indice de développement humain (IDH) croît, son marché extérieur n'est plus à explorer puisqu'un effet de conditionnement s'est créé à partir de la domination occidentale, qu'elle a subie. Elle a, malgré elle, rendu l'Europe captive des matières premières à bas prix. Son atout majeur, c'est la jeunesse de sa population. Mais l'Afrique, pour y arriver, doit être délivrée de trois démons : le démon de l'ignorance, le démon de la haine et le démon de l'amour du pouvoir.*



**PREMIERE PARTIE**

**LA PROBLEMATIQUE  
DE L'ETAT EN AFRIQUE**

## CHAPITRE I

### LA NATURE DE L'ETAT: LE VRAI DEBAT

*«L'Afrique politique est en cours d'organisation et elle ne demande pas à être jugée, mais à être analysée. Il importe à son propos, comme le recommande Georges Balandier en général, de rechercher dans le cœur même d'un apparent désordre les prémices d'ordre en voie de se faire. A qui voit l'Afrique de loin, la surprise, l'inattendu, voire le bizarre ou l'anormal s'impose. L'Afrique, en quelque sorte, trouble ; il ne faut pas en conclure qu'elle est trouble... Car une part du problème tient probablement aux instruments forgés pour l'analyser (souligné par nous). Et la remise en cause des systèmes politiques africains par les citoyens qui en sont les acteurs doit nécessairement entraîner une reconsidération des hypothèses émises, pour l'essentiel, par des observateurs extérieurs».*

*Christian Coulon et Denis-Constant Martin (1991: 3).*

## 1.1. La crise de l'Etat en Afrique

L'Etat moderne en Afrique a fait et continue de faire l'objet de nombreuses analyses critiques (politiques, sociologiques, juridiques, économiques) depuis les indépendances politiques des années 1960. Toutes les anciennes colonies européennes d'Afrique souffrent, à des degrés divers, des mauvaises performances de leur Etat moderne.

La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International sont actuellement les principaux architectes des multiples réformes institutionnelles, politiques et bien sûr économiques que la totalité des Etats africains appliquent de nos jours. Ces Etats, dans le cadre des mesures appelées programmes d'ajustement structurel (PAS), ont tous le secret espoir de s'en sortir enfin, et de se positionner en partenaires fiables et sûrs dans le marché mondial que la globalisation de l'économie-monde est en train de mettre en place.

Les liens étroits entre développement et "crise de gouvernance" en Afrique ont été soigneusement répertoriés, classifiés, examinés et analysés dans le célèbre document de la Banque Mondiale intitulé "l'Ajustement en Afrique: réformes, résultats et le chemin à

parcourir", publié en 1994. Le problème central de la crise et le cœur où l'on recherche sa solution reste l'Etat : de 1994 à 1997, tous les rapports traitent de l'Etat.

Ce document affirme que "le succès de ces réformes (les programmes d'ajustement structurel) suppose une transformation radicale du rôle de l'Etat". Les réformes institutionnelles sont considérées comme absolument indispensables à la réussite des réformes économiques et la reprise de la croissance. Il importe de remarquer que dans tout ce document, il n'est pas question de la nature même de l'Etat. Il ne s'agit que de rechercher un rôle meilleur pour l'Etat. Le plus récent rapport de la Banque Mondiale (1997) sur le développement dans le monde est intitulé "l'Etat dans un monde en mutation".

James D. Wolfenson (1997: 3-4), Président de la Banque Mondiale, écrit dans l'avant propos de ce rapport :

*S'il est indéniable que le développement sur l'Etat a échoué, il en est de même du développement sans Etat, comme nous le voyons trop clairement dans les souffrances des populations de pays où, comme au Liberia et en Somalie, la puissance publique est anéantie. L'histoire montre qu'une bonne*

*administration n'est pas un luxe, mais une nécessité vitale. Sans un Etat efficace, il n'est pas de développement économique et social durable.*

*L'histoire et le passé récent nous ont également appris que le développement ne se résume pas à un certain nombre d'apports sur le plan économique et technique. Il faut aussi jeter les bases institutionnelles qui forment son assise, c'est-à-dire l'ensemble des règles, us et coutumes qui déterminent la manière dont ces apports sont utilisés (souligné par nous).*

La crise de l'Etat en Afrique est donc une évidence. Mais les approches théoriques, les analyses et les explications divergeant parfois de façon diamétralement opposées, concernant les causes profondes de cette crise. L'Etat africain est trop envahissant, disent certains. A force de vouloir tout faire, il a fini par n'être plus du tout efficace en rien. L'Etat se veut premier entrepreneur (routes, chemins de fer, bâtiments), premier industriel (usines et fabriques), premier commerçant (magasins d'Etat) et premier employeur avec des fonctions publiques pléthoriques.

La Banque Mondiale et l'ensemble des bailleurs de fonds des pays africains sont partisans de cette analyse. La crise de l'Etat africain selon ces derniers peut et doit être solutionnée grâce à de profondes réformes institutionnelles aptes à l'améliorer en réduisant son champ d'action: moins d'Etat et mieux d'Etat. Aucune allusion

n'est faite sur la nature de l'Etat post-colonial, dans ses relations quotidiennes avec les populations africaines.

De multiples reformes sont proposées (ou imposées) aux Etats africains par leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux. En résumé, on peut énumérer au moins trois thèmes autour desquels s'articule la recherche de la bonne gouvernance: responsabilisation, transparence, Etat de droit. Le milieu sociologique et culturel dans lequel ces idées doivent s'enraciner et prendre corps n'est pas du tout souligné et analysé.

Nombreux sont les spécialistes africains (sociologues, politologues, juristes) qui partagent ces points de vue. Ils ne critiquent le rôle de l'Etat moderne post-colonial en Afrique, que dans la dynamique de la comparaison avec la nature de l'Etat en Europe et le rôle que l'Etat joue en Europe et aux USA principalement.

Le préalable (et le non-dit) de cette approche que nous qualifions d'eurocentrisme est la négation pure et simple de l'existence d'un héritage d'expérience de vie institutionnelle pré-coloniale partout en Afrique. Dans cette logique eurocentrisme,

l'histoire culturelle, politique, économique, juridique et institutionnelle digne de ce nom, commence en Afrique avec les décisions de la conférence de Berlin (1885), ouvrant à l'Europe le droit de coloniser, d'imposer sa culture, ses langues, ses valeurs et ses institutions.

Les Etats et les institutions officiellement reconnus en Afrique sont exclusivement ceux issus de la décolonisation. Ils sont imposés aux sociétés autochtones, mais la plus grande majorité des populations ne s'y reconnaît pas à l'évidence.

Le simple bon sens impose la nécessité de mieux interroger le vécu institutionnel africain dans ses doubles ramifications internes et externes, pour comprendre que tout Etat est d'abord un produit socio-culturel façonné par une civilisation. Chaque société secrète son Etat. Si un Etat ne fonctionne pas bien ou s'il ne fonctionne pas du tout, c'est d'abord et avant tout dans sa société, dans ses relations avec ses citoyens, les références et les valeurs de civilisation, les structures sociales et la culture environnantes (donc dans son héritage institutionnel et politique) qu'il faut savoir rechercher les maux et les remèdes.



Les Etats modernes de l'Europe sont des produits de leur histoire et reflètent leurs cultures et leurs civilisations. La majorité des citoyens a les capacités et les moyens d'analyser les maux et d'influer positivement sur la recherche de solutions à même de corriger et d'améliorer les performances de l'Etat et des institutions. Les systèmes politiques vraiment endogènes secrètent eux-mêmes les solutions à leurs problèmes. Soit à travers le fonctionnement normal des institutions, soit par des ruptures violentes comme les révolutions française et bolchevique (1789/1917).

Ce n'est toujours pas le cas de l'Afrique. La démarche est inverse. Les constats sont faits de l'extérieur et les médications aussi viennent de l'extérieur des sociétés elles-mêmes et des populations. Ce qui ne peut conduire qu'aux impasses dans lesquelles les problèmes de l'Etat moderne en Afrique sont plongés, en matière de solutions efficaces à trouver. Les approches théoriques, tout comme les tentatives de reformes pratiques de l'Etat moderne et de la vie institutionnelle en Afrique (pilotées par des experts surtout africanistes et pas africains, qui ont des écoles de pensée basée loin du terrain) se concentrent dans les programmes actuels de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Nous analyserons plus loin et la mise en oeuvre et les premiers résultats de ces reformes institutionnelles en cours et qui sont censées produire des Etats fonctionnels, rationalisés, aptes à conduire avec succès des stratégies de développement économique et social au bénéfice des populations (ce qui est très discutable) et surtout de ces bailleurs de fonds, qui attendent le remboursement des 350 milliards de dollars (US) de dette extérieure.

A beaucoup d'égards, il faut constater que par essence, l'Etat officiel africain demeure un appareil étranger, artificiellement greffé sur une réalité politique, économique, sociale et culturelle qui se reconnaît difficilement en lui. C'est ce qui explique son incapacité congénitale à être efficace et performant, aussi bien vis-à-vis de ses missions intérieures qu'extérieures.

Les classes politiques dirigeantes usent de mille et une astuces pour domestiquer et patrimonialiser cet appareil (l'Etat) afin d'en tirer argent, pouvoir et prestige social au bénéfice exclusif des clans, tribus et ethnies. Ainsi se tissent des réseaux parallèles basés sur le népotisme qui secrète à son tour, l'incompétence, le laxisme et surtout l'impunité.

Etat patrimonial ou néo-patrimonial, cet appareil qu'on dit pourtant malade, inefficace, corrompu et inadapté reste toujours l'objet de toutes les convoitises au sein des classes dirigeantes, de l'élite politique et des multiples groupes de pression: contrôler une parcelle d'autorité de l'Etat est un enjeu important et rentable. Jean-François Bayart (1990), tout comme Axelle Kabou (1991) finissent par verser dans l'approche afro-pessimiste, et même nihiliste par moments, en voulant prouver que l'Etat en Afrique n'est rien d'autre qu'une mangeoire au profit exclusif des clans et tribus qui ont le bénéfice de compter parmi eux des cadres diplômés, hauts fonctionnaires, ministres et chefs d'Etat.

L'afro-pessimisme ambiant tire justement sa force dans ce type d'analyse qui, en vérité, n'ajoute pas grand chose à la connaissance scientifique de la vie institutionnelle et politique, mais dénonce plutôt des maux (corruption, népotisme) qui ne font pas la spécificité des systèmes politiques et administratifs africains.

Leroy (1996: 5-17) a le mérite de poser correctement la problématique de la crise de l'Etat en Afrique :

*L'actualité de l'Etat en Afrique nous invite à quitter définitivement nos référents structuralistes ou positivistes pour aborder son mystère de façon*

*dynamique et prospective (...), traduire cet incontestable "besoin d'Etat" dans une logique "fonctionnelle" tenant compte de la complexité des phénomènes et où on trouvera à la fois légitimité, efficacité et sécurité.*

Certains analystes posent la question de savoir si, dans la réalité, il existe un seul Etat ou des Etats par pays africains, parce qu'il faut prendre en compte de nombreuses situations concrètes où la question mérite effectivement d'être non seulement posée, mais surtout, exige une réponse.

Cette dernière question se fonde sur l'extrême complexité des réalités socio-politiques liées au fait que de nombreux autres centres de pouvoir non reconnus officiellement existent et arrivent à s'imposer dans les rouages du jeu institutionnel et politique légalement reconnu ou en dehors de ce cadre.

Outre les structures politiques traditionnelles comme les chefferies, qui continuent de peser dans le jeu institutionnel et politique officiel presque partout, le phénomène des rebellions armées contre les pouvoirs en place a donné naissance à de véritables "Etats dans les Etats" lorsqu'il se trouve encore un semblant d'autorité centrale en place.

La permanence des guerres internes aux pays africains (Soudan, Angola, Somalie, Liberia), ont conduit les chefs de guerre, à la création de véritables mini-Etats comme la Somalie Land au nord de la Somalie, la ville de Jamba, appelée aussi capitale de l'Unita en Angola, ou Gbarga, capitale du Front patriotique libérien au Liberia.

Dans tous ces pays, il est de plus en plus difficile de parler de l'Etat ou d'un Etat. La Somalie, par exemple ne connaît plus d'Etat officiel, ni d'autorité centrale depuis presque une décennie. L'Angola cherche encore de nos jours à se constituer en un Etat unitaire, alors que le Liberia sombrait dans le chaos après chaque signature de cessez-le-feu, depuis 1991. C'est dire donc, que le problème de l'Etat en Afrique reste un problème posé et à résoudre sous ses différents aspects théoriques et pratiques.

Ce travail ambitionne de poser autrement la problématique de la construction de l'Etat moderne en Afrique. Le contexte de la crise ouverte des systèmes politiques en place sur tout le continent nous emmène à croire qu'il faut dépasser les analyses sur le rôle et la place de l'Etat en Afrique. L'interrogation portera ici essentiellement sur la nature réelle de l'Etat et des institutions officiellement reconnues sur

la scène internationale. Les appareils administratifs et les institutions héritées de la période coloniale européenne peuvent-ils continuer à être considérés comme uniques et purs produits de l'histoire institutionnelle des sociétés africaines ?

N'y a-t-il pas une confusion entre l'histoire des institutions européennes en Afrique et l'histoire de l'évolution des systèmes politiques et institutionnels africains qui remonte nécessairement plus loin dans le temps (au-delà des cent ans de la colonisation) et embrasse des valeurs de civilisation beaucoup plus complexes?

Notre interrogation vise à ouvrir l'horizon de la recherche sur l'Etat en Afrique, au-delà de l'héritage colonial, tout en restant profondément attaché à la défense des identités culturelles et politiques pré-coloniales qui continuent à régir les sociétés indigènes. L'Etat moderne reste peut-être à réinventer. Il reste une quête exigeant une double approche (théorique et pratique) qui évite de prendre les effets (tous les maux déjà évoqués) pour les causes qu'il nous faut justement rechercher en toute objectivité scientifique.

*L'Etat est une construction contingente, donc historique [...] la construction de l'Etat n'est pas une opération technique [...] elle est pérennité de l'unité de*

*la collectivité politique malgré les dissensions qui déchirent le corps social. L'essence du politique étant le conflit, la base sur laquelle s'édifie l'Etat est, par nature, conflictuelle. Dominants et dominés, gouvernants et gouvernés n'ont pas d'autre alternative que de construire un Etat sur ce qu'ils ont de commun, si toutefois ils tiennent à l'unité de leur collectivité politique (souligné par nous). La domination économique et l'inégalité politique connaissent un seuil critique au-delà duquel l'Etat a des chances d'exister dans le respect des libertés publiques, mais en deçà duquel la faiblesse de la résistance et l'insuffisance de conscience des dominés ne permettent pas la revendication d'un espace public, seul lieu de résidence de l'Etat. L'Etat n'est pas une construction volontariste le Prince le plus généreux et le plus vertueux ne pourra l'offrir à son peuple si celui-ci ne l'arrache pas. Mais l'arracher demande des ressources politiques et ces ressources sont le produit de l'histoire (souligné par nous). Lahouri Addi (1992:151).*

Lahouri donne ici un contenu à la notion d'Etat qu'on ne retrouvera nulle part dans les Etats post-coloniaux à quelques exceptions près, comme le Maroc. Nous reviendrons plus tard sur l'exemple marocain. Les seuls véritables Etats conformes à la définition précédente sont en Afrique les Etats pré-coloniaux.

Les études sur ces institutions politiques restent peu nombreuses et se limitent trop souvent à des monographies descriptives d'ethnologues étrangers, trop vite sanctifiés du titre d'experts. Les sociétés peul, bwaba ou moose du Burkina Faso,

restent peu connues sur le plan de leur vie institutionnelle et politique, surtout en relation avec l'Etat moderne.

Et pourtant, depuis l'introduction du système institutionnel colonial, "l'ancien et le nouveau", n'ont pas cessé de se combattre, de se nier, de s'interpénétrer, de s'influencer et de cohabiter sous les apparences trompeuses d'une domination sans partage de l'ordre institutionnel imposé par la colonisation française.

La présence effective du "traditionnel" dans le "moderne" est pourtant évidente dans le jeu institutionnel de nos jours pour l'observateur averti muni d'un regard scientifique qui choisit de chercher à connaître et à comprendre sans juger. Les interactions s'imposent presque à tous les niveaux du jeu institutionnel, surtout depuis la démocratisation de la vie politique nationale à partir du 2 juin 1991, date du dernier référendum constitutionnel.

## **1.2. Quelques limites objectives de la recherche**

La politologie en Afrique reste encore tributaire des travaux réalisés par les chercheurs africanistes européens et américains.



Explorateurs pré-coloniaux, ethnologues, gouverneurs et administrateurs coloniaux y ont apporté malgré tout des contributions appréciables, à condition de prendre le temps de séparer le bon grain de l'ivraie dans ces documents.

L'héritage existe. Au-delà de la publication en 1940, de « African Political Systems », jusqu'aux écoles dites britanniques et françaises des années 1950, les indépendances politiques des pays africains ont ouvert de nouvelles perspectives à la politologie africaniste dès 1960. Des travaux de qualité existent et nous les exploiterons tout au long de cette étude.

Qu'il nous suffise cependant de noter dès cette introduction que les sciences politiques et la sociologie politique n'ont pas été particulièrement encouragées par les nouveaux Etats africains, de 1960 à nos jours. Certains pouvoirs en place en ont même fait des pestes internes à circonscrire et à éliminer des spécialités à enseigner dans les universités nationales. D'où l'insuffisance ou l'absence ici et là de travaux de recherche autochtones pour aider et encourager les réflexions actuelles sur l'Etat.

Il paraît aujourd'hui indispensable de renverser totalement la vision extravertie de l'analyse des systèmes politiques en Afrique. L'accent sera mis ici sur la vie institutionnelle réelle mais officiellement réduite au statut de "séquelles d'un passé à jamais révolu", de "traditions politiques féodales ou moyen âgeuses". Nous constatons qu'à travers l'exemple burkinabè en particulier, les vieilles institutions pré-coloniales coexistent avec celles importées par la colonisation française. Ces structures dites traditionnelles ont même réussi une véritable intégration dans les rouages de l'Etat moderne, à travers mille et une astuces.

N'est-il pas possible d'assumer plus positivement ces identités institutionnelles encore pleine de vie et de dynamisme, au contraire de l'image qu'une propagande idéologique savamment orchestrée veut toujours donner de l'Afrique et de ses véritables problèmes de société, sur le plan institutionnel et politique ?

Que peut nous révéler une approche différente, une lecture autre, basée sur l'image que les peuples eux-mêmes ont de leurs pouvoirs politiques, leurs institutions au double niveau du moderne et du traditionnel selon la véritable dualité de fait qui existe et qui se

manifeste bruyamment au niveau du pouvoir politique dans l'Afrique de nos jours ?

Si ces questions méritent d'être posées et débattues, dans un esprit de recherche et de contribution au progrès de la science politique en Afrique, le sujet de cette thèse répondrait véritablement à une demande intellectuelle de brûlante actualité :

*à n'en point douter, l'éclairage sous lequel nous apparaît le problème (...) actuel est très différent de celui qui illuminait naguère le chercheur solitaire, l'explorateur colonisateur ou le philosophe romantique à la recherche de (...) "l'heureux sauvage" (Sylla, 1972:102).*

A l'instar de tous les peuples et de toutes les civilisations, ceux du continent africain doivent aussi s'inventer un avenir propre, inventer leur futur, en dehors des camisoles de force confectionnées par les pays dits développés ou leurs experts en développement. Cette démarche ne peut partir que de la défense et de la consolidation d'une identité culturelle, sociale et politique, avant toute tentative de positionnement dans le commerce et les échanges mondiaux d'aujourd'hui, selon les schémas prisés par les bailleurs de fonds: F.M.I./Banque Mondiale.

Celui qui ne sait pas d'où il vient ne saura jamais où il va, dit la sagesse populaire. La course actuelle (et en rangs dispersés) des pays africains pour rattraper un prétendu retard historique (ou institutionnel) vis à vis de l'Europe ou des autres continents est pour nous un exercice suicidaire, qui ne repose en fait que sur des préjugés issus d'une approche idéologiquement partisane de l'évolution de l'Humanité.

Le "retard économique", et "l'arriération culturelle" des populations sont aussi quelque part, les ressources essentielles à partir desquelles s'inventer un futur devient possible. Le refus légitime du développement importé et de ses institutions par les populations peut être (dans une analyse dialectique) une excellente chose, un socle de résistance au mimétisme, à la seule et unique condition d'être armé pour reconquérir l'initiative historique. Cette reconquête est un combat pour exister en tant qu'acteur conscient et responsable dans l'actuelle scène où se joue le repositionnement dans le marché mondial en construction. Sous ce rapport, rien n'est définitivement perdu pour personne, ni pour un pays, ni pour un continent comme l'Afrique. Les jeux restent largement ouverts à tous..

Il faut peut-être apprendre à se hâter lentement, afin de construire des institutions et des Etats-nations qui s'enracinent véritablement dans le vécu culturel, social et politique des huit cents millions d'Africains, quoi qu'en pensent les censeurs extérieurs. Les limitations objectives et subjectives d'aujourd'hui peuvent devenir des portes ouvertes sur la créativité et l'invention.

L'auteur de ces lignes est d'une génération qui a cru très profondément et très sincèrement à la possibilité de "faire du passé table rase" dans la théorie et la pratique du changement économique, social, culturel et politique en Afrique. D'expérience, il croit que cette voie est sans issue. Il faut revoir les copies et reprendre les analyses et les réflexions critiques à partir des expériences concrètes.

Le Burkina Faso entre 1983 et 1987 a expérimenté une Révolution Démocratique et Populaire qui garde le mérite d'être allé le plus loin possible dans la remise en cause de tous les acquis institutionnels et politiques du pays. Ce profond bouleversement social et politique a rendu service aux sciences sociales. Il permet aujourd'hui une lecture plus claire de la complexité du tissu institutionnel local. Cette révolution a voulu sincèrement et naïvement

détruire tout à la fois, "l'appareil d'Etat néo-colonial" et "les vestiges des forces féodales", comme causes de "l'arriération culturelle et technique" du Burkina Faso. Mais plus d'une décennie après la tempête révolutionnaire (qui n'a pas fait que du tort au pays), le mensuel burkinabè, "Regard" N° 0179 du 29 juillet, 1996, titrait à la une: "Chefferie traditionnelle et politique: les Burkinabè s'inquiètent. Des chefs coutumiers expliquent". Le Moog-Naaba Bãoogo et cinq de ses ministres (Wiid-Naaba, Lagd-Naaba, Gng-Naaba, Balem-Naaba et Kamsãoog-Naaba) ont tous leurs photos illustrant la première page du journal. C'est le Wiid-Naaba, chirurgien-dentiste de formation, ancien ministre de la santé de la Haute Volta qui répond aux questions des journalistes: "Il nous faut approfondir la réflexion quant au statut et la forme de l'Etat que nous voulons tous pour un Faso prospère et harmonieux, pour un développement vrai de tous et de toutes les composantes de notre société... Le chef coutumier avant d'être investi est élevé, formé au milieu du peuple comme citoyen anonyme parmi les siens. Il connaît donc tous les problèmes de son milieu. Si politique s'entend par gestion et organisation de la cité pour un meilleur devenir de tous, pourquoi, citoyen comme tous les autres membres de la communauté nationale, le chef traditionnel ne peut-il s'y impliquer ? Qu'il soit illettré ou universitaire, sous quel critère

peut-on l'écarter ?" C'est dire que la question reste d'actualité sur la scène politique du Burkina Faso.

Les valeurs et les institutions politiques traditionnelles ne constituent pas globalement et totalement des entraves au progrès socio-économique. Il n'est pas possible d'opérer des choix stratégiques vers le progrès socio-économique en s'appuyant exclusivement sur des schémas externes, basés sur des préjugés savamment entretenus dans les esprits.

En fait de choix d'institutions modernes en Afrique occidentale française (AOF), il n'y avait que deux modèles venus tous d'Europe: le modèle capitaliste français et le modèle socialiste soviétique, inauguré par la Révolution bolchevik d'Octobre 1917. Chacun de ces modèles a eu des applications au moins dans un de ces pays africains pendant une période.

Dans toutes leurs versions et dans toutes leurs nuances d'application, les modèles d'institutions et de développement importés ont dominé la scène africaine dite francophone pendant les trente dernières années: du socialisme marxiste léniniste au Congo et au

Bénin jusqu'au libéralisme pur-sang en Côte d'Ivoire, tout fut imité par une élite politique absolument convaincue du bien fondé de ses options idéologiques, de ses stratégies et de ses tactiques.

Incontestablement, malgré des nuances inévitables dans le bilan par pays, aucune expérience n'a assis une société qui maîtrise véritablement et de façon endogène son processus de progrès socio-économique dans la stabilité institutionnelle et politique. L'Afrique est, dit-on, sinistrée de toutes parts. Les tristes records sont chantés quotidiennement dans tous les médias occidentaux: mauvaises performances des Etats, guerres civiles, banqueroute économique et sida.

### **1.3. La tribu contre l'Etat moderne en Afrique ?**

Il devient impossible de nos jours de rendre compte des dynamiques socio-politiques et économiques en cours sur le continent africain en occultant la donnée culturelle et identitaire. Le phénomène de la revendication identitaire semble même être au départ et à l'arrivée de toute l'actualité politique et institutionnelle des dix dernières années.



Nationalisme, tribalisme ou ethnicisme sont des termes qui rendent compte d'une même réalité dans la vie politique en Afrique de nos jours. La stabilité politique relative, l'instabilité ou les conflits politiques mortels, reposent tous sur la qualité des réponses à ces questions que seules les sciences des sociétés peuvent analyser.

Dans la dynamique des processus de démocratisation en cours, il n'existe pratiquement aucun pays africain où la question ethnique ou tribale n'est présente, sous une forme ou une autre. Pour le meilleur comme pour le pire, on y a invariablement recours partout dans la vie politique nationale, dans la marche (bonne ou mauvaise) des institutions.

Au Togo, l'affrontement entre tribus du nord (en particulier les Kabyè de l'ethnie du Président Eyadéma) et tribus du sud (où se retrouvent les grands leaders des partis d'opposition) a fait des centaines de morts depuis 1990. Le pays continue encore de nos jours à vivre ces problèmes et des solutions durables n'existent pas.

Dans la RDC (ex Zaïre) et au Congo-Brazzaville où les morts se comptent aussi par centaines, on retrouve les mêmes combinaisons

ethnico-politiques à la base des alliances et des affrontements mortels dans la lutte pour la conquête du pouvoir politique. Brazzaville et Kinshasa sont des villes sous tension pour ne pas dire qu'elles sont plongées dans la guérilla urbaine, sur fond de guerres inter-tribales et régionalistes.

Au Burundi, par exemple, la victoire de Melchior Ndadaye aux élections présidentielles démocratiques (1993) a provoqué des affrontements attribués aux tensions ethniques séculaires entre Hutus et Tutsis. L'instabilité socio-politique est devenue la caractéristique principale du pays. Dans l'histoire politique du Burundi indépendant, Ndadaye était le premier Hutu (ethnie majoritaire dans le pays) qui assumait les fonctions de Président de la République, élu au suffrage universel direct et uninominal.

L'armée dominée dit-on par les Tutsis n'a pas pu accepter ce verdict et a réagi avec ses armes, pour renverser le rapport des forces issu des urnes. Après une première tentative de coup d'État avorté, l'armée a fini par assassiner le nouveau Président Hutu le 21 Octobre 1993. Le pays connaît depuis de nombreux massacres en série, basés sur les règlements de comptes inter-ethniques.

Les populations paniquées se lancent sur les routes de l'exil en direction de toutes les frontières. Les institutions démocratiques (à commencer par la constitution) mises en place sont carrément écartées pour leur substituer un véritable colmatage associant partis vainqueurs et vaincus des urnes, sous l'œil menaçant d'une armée taxée d'être " mono-ethnique tutsi ".

Le deuxième Président non élu au suffrage universel direct (donc en violation des dispositions constitutionnelles) est tué aussi. Il était Hutu comme son prédécesseur. Le troisième Président choisi (un Hutu aussi) est renversé par l'armée " à dominante tutsi " le 27 Juillet 1996, selon un classique scénario du coup d'Etat militaire.

Les institutions démocratiques sont dissoutes. L'ancien président militaire tutsi, le Major Pierre Buyoya, celui-là même qui avait organisé les élections présidentielles démocratiques qu'il a perdues au profit de feu Melchior N'Dadaye, revient au pouvoir par un coup d'État en bonne et due forme.

En Afrique du Sud où la longue marche vers la sortie du régime de l'apartheid s'est soldée quotidiennement par des centaines de

morts, les affrontements les plus mortels opposent toujours les militants des ethnies zoulou et xhosas, des deux plus grands partis noirs rivaux. Leurs deux leaders Mangosutu Buthelezi, chef traditionnel et leader du parti zoulou l'Inkhata, et Nelson Mandela, Président de l'African National Congress mais issu d'une lignée de chefs traditionnels de la tribu des xhosas se concertent souvent sans que rien ne change fondamentalement.

Peut-on vraiment parler ici d'un phénomène nouveau à propos de la tribalisation de la vie politique en Afrique ? Non. Aussi loin que l'on remonte le cours de l'Histoire, ces phénomènes ont de tout temps joué un rôle important en Afrique : comment assumer au mieux (positivement) cette réalité? Peut-on, prétendre qu'il s'agit de vestiges d'un passé à jamais révolu ?

Dans sa thèse de doctorat d'État, le professeur Lanciné Sylla (1972) insiste sur l'enracinement de la question tribale dans la vie politique en Afrique Noire. Il montre en quoi cette tribalisation a largement contribué à l'instauration et au renforcement des régimes à parti unique dans de nombreux pays africains, au sortir de la période coloniale.

La diabolisation actuelle du tribalisme mérite d'être tempérée par l'analyse scientifique. Ceci permet de refuser l'instrumentalisation politicienne dont on habille un fait culturel et social. La tribu est une réalité historique, sociale, culturelle, institutionnelle et politique avec laquelle les sociétés africaines vivent depuis toujours, bien avant l'invasion coloniale européenne et ses structures de commandement militaires.

Elle participe de la diversité et de la richesse culturelle de l'Afrique. Cette diversité culturelle qui, à d'autres niveaux et dans d'autres contextes contribue à l'enrichissement par l'échange et la complémentarité se retrouve instrumentalisée sur le terrain de la lutte politique moderne en Afrique au bénéfice exclusif des ambitions politiques.

La tribu, la région ou l'ethnie se transforment en refuges pour transformer les adversaires politiques en ennemis irréductibles. La violence la plus aveugle, alimentée par la remise à jour d'anciens conflits liés à des causes qui n'existent plus parfois, sert de discours politique et idéologique à une classe dirigeante divisée en clans rivaux et prête à tout pour conquérir ou conserver le pouvoir.

Dans le cas burundais, soulignons simplement que la colonisation belge a choisi consciemment et de façon délibérée d'entretenir et d'aiguiser les relations de peuple conquérant (tutsi) à peuple conquis (hutus) dans la mise en place des institutions administratives et politiques modernes.

La monarchie régnante tutsi fut sollicitée pour jouer les auxiliaires de l'administration coloniale qui s'occupait de recruter et former dans ses écoles les seuls enfants tutsi afin de les préparer à conserver le monopole de la connaissance et partant, du pouvoir. Le relais entre passé et présent a donc été tissé par des intelligences extérieures.

Études anthropologiques et rapports d'experts vont se charger des théories justificatrices sur l'intelligence, le physique raffiné qui révèle « la descendance noble nilotique » des tutsi. Par contre la robustesse et la grossièreté des traits physiques du hutu le prédestinent à être commandé., parce qu'il est incapable d'être un chef.

La rapide et fulgurante montée de la fièvre anticolonialiste des années 1950 a totalement surpris le colonialisme belge qui n'a pas

trouvé mieux à faire au Rwanda et au Burundi (Buganda) que de vouloir renverser ses alliances locales pour assurer le maintien de sa présence. Les idéologues s'occupent de concevoir la technique.

C'est l'élite tutsi moderne formée par la Belgique qui revendiquait la fin de la domination coloniale belge avec l'appui de sa monarchie. La même Belgique (hier pro-tutsi) commence alors à organiser et former associations et partis hutus pour dénoncer l'exploitation et la domination tutsi.

Dans le contexte d'une démocratie dans laquelle tous les citoyens sont égaux, électeurs et éligibles, l'écrasante majorité numérique des hutus (80%) constituait une réserve intarissable où tout regroupement politique tribaliste pouvait s'assurer la conquête du pouvoir par les urnes. Pour réussir ce jeu machiavélique, il fallait simplement trouver un mot d'ordre, un cri de ralliement et de guerre basé sur la nécessité de mettre fin à la domination et à l'exploitation séculaire de la majorité (hutu) par la minorité (tutsi), grâce à l'avènement de la démocratie.

Dans cette logique, l'ennemi politique principal ne sera plus le colonialisme belge mais la domination tutsi. Le colonialisme belge en

appuyant ces revendications savait très bien que c'est à l'éclatement et à l'auto anéantissement qu'elle conduisait la société burundaise : c'est fait. La journaliste Colette Braeckman (1994) rend très bien compte de cette réalité dans son livre très documenté sur "le génocide rwandais".

L'élite politique burundaise reste emprisonnée dans cette logique suicidaire jusqu'à nos jours. Aucun jeu institutionnel basé sur une telle logique d'exclusion ne peut faire l'unanimité pour asseoir la stabilité sociale, politique et institutionnelle au sein d'une classe politique dirigeante dans aucun pays du monde aujourd'hui.

Pour en revenir au cas des pays d'Afrique francophone, l'ambiance politique et sociale qui a prévalu aux premières années du déclenchement des luttes anticolonialistes (1946-1958) mérite d'être évoquée. Elle aide aussi à comprendre la fragilité institutionnelle des États d'aujourd'hui, comme celui du Burkina Faso.

En moins de quelques années, tout l'édifice institutionnel (administratif, politique et juridique) du colonialisme français qui datait déjà d'un demi-siècle allait s'écrouler comme un château de cartes. Il



a fallu le génie politique novateur d'un Général De Gaulle pour éviter de tout perdre. L'Empire français était menacé d'éclatement.

Les populations que l'on disait définitivement pacifiées, encadrées et inconditionnellement soumises à l'ordre institutionnel et politique français, par l'intermédiaire de chefs traditionnels acquis à la cause du colonisateur, se rebellent soudainement et rejettent l'occupant de façon radicale.

Tous les courants politiques anticolonialistes organisés en Afrique Occidentale Française, le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) en tête, se sont puissamment appuyés sur les structures des pouvoirs traditionnels pour s'imposer politiquement aux autorités coloniales françaises, et les obliger à la recherche de solutions de rechange.

Majoritairement encadrées par leurs chefs traditionnels, les populations se sont investies corps et âmes dans le combat contre le régime colonial au sein des partis politiques nationalistes. Cet engagement tirait sa force et son inspiration des héroïsmes traditionnels des valeureux ancêtres qui ont parfois sacrifié leurs vies

dans la résistance armée contre l'invasion coloniale, à la fin du 19ème siècle.

Selon l'entendement de beaucoup d'africains des campagnes surtout, la lutte anticolonialiste devait logiquement déboucher sur une très officielle réhabilitation de l'ordre socio-politique précolonial dans lequel ils se sont toujours reconnus, avant comme pendant la colonisation. Le roman sociologique «Les soleils des indépendances» de Ahmadou Kourouma (1973) met en mouvement cette société post-coloniale et ses aspirations contradictoires, tout au long de la période 1950-1960.

En attendant d'y revenir en détail, notons que les administrateurs coloniaux ont toujours tenté d'opposer les populations aux chefs, dans leur stratégie pour briser l'autorité traditionnelle afin d'imposer la leur, censée être supérieure, civilisée, moderne et porteuse de progrès socio-économique.

Ici, des chefs furent destitués pour insubordination et remplacés par des collaborateurs jugés plus dociles (souvent des membres des familles régnautes employés dans l'administration coloniale), tandis

qu'ailleurs on nommait des chefs de canton d'office, même là où cette forme d'autorité politique n'existait pas, comme dans les régions sud-ouest du Burkina Faso.

Ainsi, d'anciens boys cuisiniers et d'anciens soldats de l'armée coloniale seront nommés chefs de cantons ou de villages en violation flagrante des traditions institutionnelles et politiques des collectivités humaines soumises à la loi du colonisateur français. Ce type de conflits continue encore d'exister en Afrique et contribue à rendre plus complexes les situations politiques sur la scène officielle. Il n'est pas rare d'entendre que tel candidat aux élections n'est "qu'un fils d'esclave", un "griot", ou un "forgeron". Dans d'autres cas, on évoquera le fait qu'il n'est pas d'une famille noble d'origine (entendez de la période pré-coloniale) mais qu'il est issu des chefferies illégitimes créées par la colonisation.

De la période dite de pacification à celle de la décolonisation, toute une gamme variée et diverse de tactiques ont été utilisées pour éradiquer à terme les institutions traditionnelles, mais en vain. Les luttes populaires pour l'accession à l'indépendance s'appuieront sur ces mêmes structures. Au cours de nos enquêtes, de nombreux chefs

traditionnels qui ont vécu ces différentes étapes du processus de décolonisation nous ont dit avec amertume que les hommes politiques les ont trahis, après 1960.

Les rapports entre l'élite politique moderne et la chefferie est riche en enseignements. Le recours exclusif à la tradition institutionnelle française pour tenter de construire des États modernes dans les pays de l'ex-Afrique Occidentale Française, doit être analysé en relation avec cette volonté affichée des hommes politiques de s'affranchir de toute influence politique endogène, ce qui va contribuer aussi à leur fragilisation.

Trente huit ans ont passé et il est nécessaire de faire le point, pour évaluer les résultats concrets de cette stratégie en relation avec le thème de notre travail: l'option de faire du passé table rase a-t-elle effectivement pu s'appliquer? Quel en est l'impact au niveau des États ? Les nationalismes (micro ou macro) basés sur la tribu (ou des tribus) ne sont-ils pas en train d'imposer leurs lois à la coquille vide de l'Etat importé?

#### 1.4. Faut-il réinventer l'État ?

La remise en cause non officielle mais réelle des institutions héritées de la colonisation, de ses autorités politiques et administratives se constate presque dans tous les pays africains aujourd'hui à des degrés différents. Les démocratisations en cours depuis 1990 n'y ont pas changé grand chose. La situation socio-politique en Afrique Noire demeure un " cas d'école " qui échappe toujours aux schémas, aux concepts et aux théories des occidentaux. Ces instruments ont été forgés au cours des décennies passées pour servir d'autres causes que celles d'aider à l'émergence d'une approche endogène des phénomènes politiques qui se développent en Afrique et qui demeurent (il faut le dire) hors de la portée des experts qui survolent le continent.

Sans vouloir tout rejeter en bloc (ce qui ne serait pas une approche scientifique) il semble toutefois nécessaire de confronter ces instruments avec les réalités quotidiennes vécues au niveau de la vie institutionnelle et politique dans les pays africains. Et à ce niveau, le divorce est désarmant. Les fameuses Conférences Nationales Souveraines, les gouvernements de transition, les référendums

constitutionnels, les élections législatives et présidentielles demeurent tous, qu'on le veuille ou non, dans la logique des imitations, et n'engagent pas encore l'immense majorité des peuples.

Même ces manifestations (marches, meetings, vandalisme) et actions parfois très violentes restent dans la majorité des cas, des phénomènes strictement urbains. Ce sont les capitales et les villes qui s'embrasent, les campagnes (où vivent les 70 à 90% de la population) restent en marge. L'enjeu unique de ces violences reste la conquête du pouvoir dont le centre est dans les capitales, même si parfois c'est tout le pays qui s'embrase, jetant des millions de pauvres paysans dans l'errance et sous la tutelle des organismes humanitaires, comme le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ou la Croix Rouge Internationale.

Il est aujourd'hui plus que douteux que ces démocratisations réunissent les conditions subjectives et objectives pour solutionner les multiples défis socio-économiques, culturels et politiques réellement existants au sein des sociétés africaines en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle. Sonder d'autres horizons et envisager d'autres perspectives nous semblent être un exercice hautement nécessaire.

C'est incontestablement l'élite intellectuelle qui est interpellée pour contribuer à mieux connaître et mieux maîtriser les lignes de force qui font mouvoir ces sociétés (en surface et en profondeur) et ouvrir une sortie progressiste aux impasses actuelles sur le plan institutionnel. Victime consentante ou non de la campagne dite de l'afro pessimisme qui condamne irrémédiablement l'Afrique à la marginalisation et au désintérêt de la part du reste du monde, le continent noir devrait savoir en profiter pour une introspection lui permettant de penser ses problèmes à son propre compte, pour servir ses propres intérêts.

Cette introspection a commencé et se poursuit hors de l'image qui s'était toujours imposée à l'Afrique par le regard des autres. La problématique de ce travail s'enracine dans la dynamique de la puissante volonté de vivre et d'espérer des africains, dans le cadre d'États de droit qui soient les leurs, en tant que produits endogènes issus de leur génie propre. Les 800 millions d'Africains qui refusent l'imitation servile de l'Occident comme seule voie de salut, progressent à leur rythme et prennent le temps de digérer le profond métissage planétaire en cours à partir des valeurs endogènes du terroir, en renforçant leur identité culturelle. La vague des processus

de démocratisation de la vie politique officielle qui se poursuit dans les pays africains, sous la tutelle des bailleurs de fonds extérieurs, est loin de prouver une profonde adhésion des masses fondamentales aux concepts et aux idéaux républicains officiels en place.

Le constat selon lequel il y a quand même une légère amélioration dans le respect des droits de l'homme et des libertés mérite d'être nuancé. Les multiples errements théoriques et pratiques sur le plan institutionnel et politique interdisent de se contenter d'une si petite avancée. Bien au contraire, on doit pouvoir pousser l'analyse et constater jusqu'à quel point les sociétés africaines fonctionnent toujours à deux vitesses.

Hors des cercles où se recrutent les hommes politiques modernes et au delà des centres urbains où l'on " mange le pouvoir ", quelle est la réalité de la vie institutionnelle et politique dans les villages ? Par exemple, le référendum constitutionnel de la quatrième République au Burkina Faso le 2 Juin 1991 a vu la participation de 49% seulement du corps électoral. En d'autres termes, 51% des citoyens n'ont pas senti la nécessité de s'exprimer sur l'adoption de la loi fondamentale. Et pourtant toute la classe politique, tous les partis



légalement reconnus (une cinquantaine à l'époque) ont soutenu sans exception le projet et ont invité les populations à sortir et voter massivement pour le OUI. Le fait est loin d'être spécifique au Burkina Faso. La même réalité existe ailleurs, en Afrique et dans le monde.

Au Mali, le référendum constitutionnel du 12 Janvier 1992 a connu un taux de participation de 34%. Les élections présidentielles dans ces deux pays ont enregistré de faibles taux de participation allant de 27% pour le Burkina à 17% pour le Mali. Ce sont là peut-être des cas extrêmes. Mais ils sont aussi ceux de deux pays qui ont connu des transitions politiques particulièrement difficiles, avant la mise en place des nouvelles institutions démocratiques. Ces chiffres parlent. Il n'est donc ni sociologiquement ni politiquement raisonnable de les ignorer, et de continuer à chanter sans retenue les vertus d'une démocratie incapable de nourrir, d'éduquer, de soigner et de vêtir déceamment ses électeurs.

Si on veut réellement lire et chercher à comprendre ces faits politiques, ils disent au moins, qu'au-delà des cercles où se recrutent les ministres, les directeurs généraux et les grands commis de l'Etat, les citoyens ordinaires se sentent véritablement peu concernés par

ces votes très officiellement libres et démocratiques, tant salués et tant commentés hors d'Afrique. Ces choix d'institutions démocratiques modernes en relation avec ces taux de participation révèlent pour le moins une certaine distanciation de la majorité des populations par rapport à la procédure du vote secret et uninominal, présentée comme le mode de scrutin idéal de par le monde. Même si ce type de constat ne plaît pas beaucoup, il n'est pas une vue de l'esprit, mais une réalité sociologique qui interroge le chercheur.

A côté de cette dynamique institutionnelle, avec elle et en elle, il existe pourtant une autre dynamique qu'il est vital de savoir ne pas ignorer. C'est elle qui fait vivre et espérer la plus importante masse des populations. Elle est porteuse des valeurs dites coutumières, traditionnelles ou informelles.

L'approche de la question de l'État moderne est double et contradictoire si l'on refuse l'option unidirectionnelle de "la greffe occidentale". Les théories sur la construction de l'État moderne selon les spécialistes et les experts européens ignorent toujours cette dialectique locale, hormis quelques marginaux comme Leroy (1996),

qui osent parler du besoin d'un Etat indigénisé pour l'Afrique et ses sociétés.

Il devient de plus en plus difficile de maintenir et de défendre une lecture restrictive de la vie institutionnelle et politique en Afrique. Il n'y a pas que les institutions administratives et politiques héritées de la présence coloniale qui existent et qui régissent la vie politique et sociale en Afrique.

L'admettre, c'est se condamner à ne jamais comprendre la complexité de la situation actuelle et surtout s'interdire toute recherche d'issues heureuses à la crise économique, sociale et culturelle. Il est nécessaire et urgent de poser la question: quelle nouvelle théorie de l'État en Afrique pour mieux orienter la marche des institutions modernes vers un véritable métissage ?

## **CHAPITRE II**

### **DEFINITIONS ET CONCEPTS**

Repenser l'Etat moderne en Afrique exige de réécrire l'histoire des institutions politiques. Il existe dans ce domaine incontestablement un vide théorique, une absence d'accumulation interne de savoir et de savoir faire, à même d'autoriser l'émergence de pôles d'excellence et d'écoles rivalisant sainement pour une meilleure maîtrise scientifique de la chose politique. La politologie en Afrique reste très largement dominée par un héritage que l'on peut qualifier d'extérieur à l'Afrique. Cet héritage constitue certes un capital scientifique. Mais il reste, à beaucoup d'égards, insuffisant pour rendre compte de toute la complexité de la vie politique africaine de nos jours.

La connaissance par "le dedans des choses", avec l'apport des chercheurs africains eux-mêmes, s'interrogeant sur le fonctionnement des systèmes politiques dont ils sont parties prenantes souvent malgré eux (socialement, culturellement et idéologiquement) reste encore un chantier à peine entamé. C'est précisément, pour cette raison que nous parlons de politologie africaniste et non de politologie africaine. La politologie africaine est encore en voie de constitution. Les acquis existants sont loin d'être négligeables. Mais l'Afrique est

un continent de 52 pays différents, et chaque pays a son évolution institutionnelle et politique propre.

La tentation reste forte de se contenter de patauger dans les sentiers battus, connus, acceptés consacrés et qui nous conduisent à nous occuper presque exclusivement de la présence institutionnelle et politique européenne en Afrique, au détriment de la vie institutionnelle et politique africaine depuis ses origines. Cette approche refuse en fait l'antériorité du fait institutionnel et politique en Afrique pré-coloniale, comme souligné plus haut, et c'est elle qui explique les impasses actuelles.

L'anthropologie culturaliste et descriptive des sociétés africaines nie la place contemporaine et le rôle que jouent encore de nos jours l'ordre institutionnel traditionnel et ses valeurs sur la scène politique moderne. La parenthèse de l'intrusion européenne est appelée à être fermée par l'émergence d'un ordre institutionnel parfaitement endogène.

Il existe une bataille intellectuelle dans laquelle il est impossible de ne pas prendre parti de nos jours, à travers un travail comme le

nôtre. Elle est historique, politique, idéologique, culturelle et scientifique. Elle repose sur des choix liés à la place de l'Afrique dans l'Histoire de l'Humanité, dans l'évolution de la vie institutionnelle et politique des sociétés, depuis que l'homme est devenu un être politique.

### **2.1. Pour une historiographie et une politologie endogènes**

Les professeurs Cheick Anta Diop (1982: 135-171), Théophile Obenga (1996: 125-351) et Jean-Marc Ela (1994: 45-61), entre autres, ont clairement posé, débattu et résolu de nombreuses questions de fond concernant la philosophie de l'histoire, les origines, l'histoire et la vie institutionnelle des civilisations africaines. Leurs analyses sont tout simplement ignorées par les sommités africanistes d'Europe, décidées à maintenir le statu quo ante.

Le professeur Jean Devisse (1990: 546) résume très honnêtement l'attitude ouvertement hostile vis à vis de Cheick Anta Diop en écrivant: "L'Europe, tout particulièrement la France, a beaucoup hésité à prendre en considération cet homme et les idées dont il était porteur (...). Peu d'historiens auront renversé autant

d'idées reçues, bouleversé autant de perspectives, ouvert autant de pistes de recherche."

La voie est ouverte. Nous l'emprunterons avec la conviction que c'est d'abord et avant tout l'Afrique et son avenir institutionnel et politique qui sont au centre de ce travail et non pas les lectures idéologiquement partisanses et même racistes des réalités politiques que de nombreux juges africanistes, ethnologues et autres experts en "tribus sauvages nègres" imposent encore. C'est dire aussi la claire conscience qu'il y a lieu d'avoir sur la complexité des questions à traiter. Le chemin reste long et complexe pour la recherche en sciences des sociétés en Afrique, malgré les acquis. Nous vivons un contexte de crise particulièrement favorable à l'analyse critique et à la réflexion théorique. Toutes les sociétés, de par le monde, vivent une période de transition liée à cette crise économique et sociale mondiale.

La crise est économique, culturelle, sociale et politique, idéologique et institutionnelle. Sur le continent africain, elle offre, de notre point de vue, un terrain idéal pour la réflexion critique et l'analyse. Les contradictions et les conflits, les forces et les



faiblesses des sociétés se révèlent toujours plus nettement en temps de crise. Les limites et les difficultés objectives que les sciences sociales et humaines connaissent sur le continent africain constituent des raisons pour engager un travail comme celui-ci. L'essentiel sera de savoir rester collé aux réalités vécues de la vie sociale et politique, chercher à comprendre ses mécanismes de fonctionnement sans préjugés idéologiques.

La réalité politique et institutionnelle du Burkina Faso représente aux yeux de nombreux politologues en Afrique comme hors du continent un cas assez spécifique. L'évolution historique et politique du pays, les différentes formes d'organisation de l'Etat et de ses institutions (avant, pendant et après la colonisation française) ont suivi un parcours sinueux et complexe que nous chercherons à expliquer.

Les entités politiques et administratives pré-coloniales ont fait face, comme partout ailleurs dans les colonies, à la volonté de puissance des occupants français: humiliations, immixtions dans les problèmes internes de succession et partant, dans le jeu des institutions politiques indigènes pour les affaiblir et les anéantir.

Dans les faits, toute la dynamique qui conduira à l'implantation des structures de l'administration coloniale française, à la marche vers l'autonomie interne et la mise en place des institutions de l'Etat post-colonial, avec l'avènement de l'indépendance politique du pays, ne pourra pas se passer de l'implication(forcée ou volontaire) des chefferies locales.

Ces structures ont pesé en permanence sur le cheminement institutionnel moderne du pays, dans tous ses rouages, et dans son fonctionnement. Cette réalité reste largement négligée. Elle n'est pas officiellement assumée et consciemment intégrée dans la recherche d'une compréhension scientifique de la vie politique et institutionnelle.

La crise de l'Etat moderne au Burkina Faso, son inaptitude à s'intégrer et à refléter la nation, à se faire accepter dans le vécu culturel et social des populations est en relation directe avec ce qui nous paraît être un entêtement intellectuel à ne vouloir se reconnaître qu'à travers l'héritage institutionnel colonial, tout en sachant que le pays réel repose sur un socle totalement endogène sur le plan institutionnel.

Il existe des "non dits", des préjugés idéologiques et politiques, un véritable silence coupable au niveau de la superstructure étatique, qui contribuent tous au refus d'assumer l'héritage institutionnel pré-colonial dans l'effort de construction d'un Etat de droit moderne adapté aux réalités et aux faits "têtu et objectifs" selon la formule de Lénine.

L'étude, l'analyse et la connaissance scientifique de ce qui constitue la réalité politique et ses mécanismes de fonctionnement dans le contexte du Burkina Faso seront au centre de ce travail, qui veut prendre en compte précisément la vraie face cachée de la vie institutionnelle moderne. Les références à l'histoire politique des institutions nous seront nécessaires, afin de mieux comprendre la complexité des problèmes posés aujourd'hui encore dans le fonctionnement de l'Etat officiel moderne, et dans ses relations avec les populations.

Regarder, interroger, comprendre et analyser la politique en action à travers le fonctionnement des institutions et des hommes qui en ont la charge au Burkina Faso, nous rendra inévitablement

dépendant des travaux des historiens, sans chercher à faire un travail d'historien.

## **2.2. Le phénomène colonial et ses conséquences**

Selon Jean Duvignaud (1966: 7) "tout sociologue commence par s'interroger sur la sociologie. Comme s'il fallait qu'une révision générale précédât l'analyse. Comme si chaque génération portait avec elle son image de la sociologie, à la façon d'un promeneur qui se déplace avec son arc-en-ciel". En effet, la sociologie est une science qui se renouvelle constamment elle-même par des ruptures, des bonds et des remises en question. En Europe, c'est avec la Révolution française (1789) que débutent les efforts conscients pour définir une science originale des sociétés.

Jean Duvignaud ajoute à son constat que "sans doute, l'événement politique, le sentiment unanimement partagé d'une rupture dans l'histoire, d'une frontière infranchissable entre "avant" et "maintenant" ont-ils apporté à la fois une inquiétude, une perspective nouvelle et un défi". Nous osons un rapprochement et une comparaison entre ce que la Révolution française a produit comme

rupture dans l'Europe de 1789 et ce que le choc de la conquête coloniale européenne a produit comme rupture dans les sociétés pré-coloniales africaines.

L'inquiétude dont parle Duvignaud est là et pénètre tous les pores des communautés humaines historiquement constitués qui vivaient "avant", et qui vivent "maintenant" sur ces terres d'Afrique. Les conséquences de ce contact non voulu, non accepté et surtout imposé par la force sont évidentes: vieillissement des symboles collectifs, abaissement du prestige des institutions et des systèmes de régulation établis par la tradition, sont des signes visibles, tangibles aujourd'hui dans toutes les sociétés africaines.

Certains observateurs n'hésitent pas à crier qu'il y a péril en la demeure. "La sociologie est fille de la Révolution" dit Duvignaud. C'est la sociologie qui permet la perception de la vie collective "comme un organisme vivant possédant ses lois propres (...) un libre terrain d'expérience (...). L'homme découvre qu'il possède de multiples chances d'intervenir dans la trame sociale, d'en modifier les structures et d'en régler les formes, malgré et à cause des obstacles qui lui sont opposés".

Le phénomène de la colonisation européenne n'a pas arrêté l'évolution interne et la dynamique autonome des sociétés africaines comme on le prétend souvent. Elle en a changé le cours, le rythme et le contenu. En cela, ce fut une Révolution. Les bouleversements ont eu lieu et l'ordre traditionnel établi a été profondément transformé pour réussir à sauver son âme. La colonisation a été à la fois une rupture et un départ nouveau. Elle a créé une situation radicalement nouvelle en Afrique.

Chocs de civilisations, de cultures, de valeurs, d'institutions, de structures, et de politique ont entraîné des transformations de forme et de fond. C'est au cœur de ces mutations que la sociologie africaine se positionne avec cet esprit critique, le même qui a produit cette Révolution de la pensée intellectuelle en Europe dans ces années 1789. Le changement social est le laboratoire privilégié de la sociologie.

La situation coloniale demeure pour les sciences sociales africaines une référence capitale. Il est impossible de passer sous silence cette période, dans la recherche d'une meilleure connaissance

et d'une meilleure compréhension des phénomènes socio-politiques et de la dynamique de la vie institutionnelle et politique sur le continent.

Cette notion de situation coloniale est complexe en elle-même. Elle a été vue et analysée sous des angles multiples et divers. Nous retiendrons dans l'introduction à notre travail, les approches particulières de l'historien de la colonisation, du politique, de l'économiste et enfin du sociologue.

L'historien européen a beaucoup insisté sur la pacification de contrées livrées à la barbarie, l'équipement et la mise en valeur de terres vierges, au profit de l'Europe bien sûr. Les colonies devaient être littéralement instrumentalisées (et elles l'ont été) pour servir les nations coloniales. Un historien comme Chancelé (1949) parle carrément de "chirurgie sociale" pour qualifier les mouvements de populations, les travaux forcés, les modifications des modes de peuplement, les bouleversements des droits traditionnels sur les terres, et des rapports socio-politiques. C'est là un apport d'importance de l'historien pour la sociologie de la situation coloniale. Il en est de même pour de nombreuses informations basées sur des faits historiques se rapportant aux réactions internes des sociétés

colonisées face à l'autorité coloniale qui s'est imposée presque partout par la force des armes. Les historiens rendent possible la mise en relief de cette dialectique action/réaction, dans les relations entre colonisateurs et colonisés, qui façonnera au cours des années, la physionomie institutionnelle actuelle de l'Afrique à travers ses conflits et ses contradictions.

Balandier (1955: 4-121) soutient Gluckman (1945: 103-121) qui souligne fort justement l'importance des documents officiels, des livres d'explorateurs et de missionnaires pour comprendre les situations particulières dans les colonies. Ils constituent des références indispensables pour la compréhension de la situation coloniale.

Gluckman (1945: 103-121) trouve "confuse" l'approche de Malinowski qui se veut exclusivement attachée à l'analyse du réel existant dans la situation coloniale et s'insurge contre "la passion de la reconstruction pseudo historique" dans les sciences sociales concernant les colonies avant leur occupation par l'Europe.

Mais Balandier tranche le débat en affirmant nettement que l'historien nous fait comprendre comment la nation coloniale s'est au



cours du temps, insérée au sein des sociétés colonisées, et fournit un premier et indispensable ensemble de références. La position de Balandier nous paraît juste car elle sert la connaissance.

La connaissance du passé pré-colonial des sociétés soumises à la domination coloniale, taxée de "passion pseudo historique" par Gluckman, est indispensable aux yeux de Balandier (1955: 4-38). Cette connaissance est le préalable à l'analyse comparative de l'invasion coloniale et de ses conséquences sociologiques, culturelles et politiques.

Il est incontestable que les reconstructions permettent justement de comprendre et d'expliquer les mécanismes de fonctionnement du système colonial dans ses relations avec le milieu sociologique et culturel où il se déploie. Ces références éclairent la dynamique sociale, permettent de savoir d'où nous viennent les problèmes institutionnels actuels et facilitent leur analyse et la recherche de solutions.

Cette dynamique sociale, alimentée par des processus de refus, d'actions novatrices, d'adaptation et d'invention à tous les niveaux

des constructions idéologiques, culturelles, politiques et institutionnelles, constitue le socle de notre travail qui veut puiser à toutes les sources disponibles, tout en les soumettant à la critique.

Une des conditions fondamentales pour un usage scientifique de ces sources reste de ne jamais confondre l'histoire de la présence coloniale européenne en Afrique avec l'histoire de l'Afrique qui se rattache nécessairement à celle de l'humanité pensante (homo sapiens) tout entière. Cette histoire africaine, il nous faut le redire, après Cheick Anta Diop (1979: 35) et Théophile Obenga (1995), remonte à l'Égypte des pharaons nègres. Cheick Anta Diop (1979: 35) écrit ceci sur les témoignages des écrivains et philosophes anciens concernant l'Égypte des pharaons :

*Hérodote, à plusieurs reprises, insiste sur le caractère nègre des Égyptiens; il s'en sert même pour faire des démonstrations indirectes; pour prouver que les crues du Nil ne peuvent pas être dues à une fonte des neiges. Il donnera entre autres raisons qu'il croyait valables, la suivante, relative au pays de l'Égypte: "la troisième vient de ce que la chaleur y rend les hommes noirs (...)." (Hérodote, Livre II, § 2. Traduction Larcher).*

Pour démontrer que l'oracle grec est d'origine égyptienne, Hérodote écrira aussi entre autres arguments: "Et lorsqu'ils ajoutent

que cette colombe était noire, ils nous donnent à entendre que la femme était égyptienne" (II, 58).

Diodore de Sicile écrit :

*Les Ethiopiens disent que les Egyptiens sont une de leurs colonies qui fut menée en Egypte par Osiris (...). Ils ajoutent que les Egyptiens tiennent d'eux, comme de leurs auteurs et de leurs ancêtres, la plus grande partie de leurs lois ; (...).*

Si Egyptiens et Ethiopiens n'étaient pas de la même race, Diodore de Sicile aurait souligné l'impossibilité de considérer les premiers comme une colonie (c'est-à-dire une fraction) des seconds et de voir en ces derniers les ancêtres des Egyptiens.

Théophile Obenga (1990: 197) cite ces lignes de Diodore de Sicile, avant de constater, concernant les rites funéraires que :

*Jusque dans les termes, les pratiques, les rites, les idées, les phrases, l'Afrique noire profonde renvoie en ligne directe à l'Egypte pharaonique, à son rituel funéraire plusieurs fois millénaire. L'héritage pharaonique survit de diverses manières en Afrique noire, au sein des sociétés qui n'ont pas encore perdu leur âme ancestrale ou, comme on dit, leur "identité culturelle", leur "authenticité historique" (...).*

Les historiens de la colonisation quant à eux, nous permettent justement d'affirmer preuves à l'appui; qu'il y a eu deux histoires de la colonisation: l'histoire proprement africaine, et l'histoire largement conditionnée par la domination européenne et ses idéologies justificatrices. Balandier (1955: 4-38) conclut: "une étude concrète de ces sociétés ne peut se faire qu'en les "situant" par rapport à cette double histoire".

L'économiste de la colonisation est évidemment moins soucieux d'idéologie justificatrice que de calculs de rentabilité de l'entreprise coloniale. Il prouve par de savants calculs de coûts et de profits, la nécessité de la mise en valeur des colonies, en passant par pertes et profits les coûts humains, socioculturels et politiques de l'entreprise.

Les anthropologues anglo-saxons ont plus étudié les aspects économiques de la société coloniale. La tradition particulièrement mercantiliste de la colonisation britannique y est pour beaucoup. C'est avant tout pour faire des affaires (business) que l'Angleterre (première puissance maritime) a colonisé. Le Docteur Francis Kwamé Nkrumah (1944) dans son livre *L'Afrique doit s'unir* donne des illustrations concrètes de cette spécificité mercantiliste britannique en Gold Coast

(Ghana actuel): du choix des infrastructures, à la formation des agents, l'esprit marchand présidait en tout et partout.

L'exploitation économique des colonies a décomposé toutes les sociétés africaines, surtout là où le phénomène a pris un caractère de colonie de peuplement comme en Afrique du Sud. La dépossession violente des terres a transformé les noirs en ouvriers agricoles dans les fermes des blancs. Les grandes propriétés foncières, les grandes exploitations agricoles et les fermes modernes, ont nécessité une main d'œuvre très importante : l'apartheid institutionnel s'imposait pour garantir légalement les droits de la minorité blanche sur la majorité noire.

Les anciens propriétaires des terres (les noirs) vivant au préalable en petites communautés soudées et stables ont été déportés et rassemblés de force pour créer les actuels immenses bidonvilles, au service des unités industrielles de transformation et des mines. Cette nouvelle situation a entraîné de profonds bouleversements culturels, politiques et sociologiques dans les sociétés sud-africaines.

Que l'apartheid ait été le système institutionnel et politique qui a permis à l'actuelle République de l'Afrique du Sud de cumuler le quart des richesses économiques produites sur le continent africain en 1996 ne souffre d'aucune contestation selon les plus grands économistes. Ce système institutionnel raciste permettrait toutes les performances économiques à partir d'une main d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Colonisation de peuplement, colonisation d'affaires ou colonisation assimilationniste, le phénomène colonial reste le même dans son fond. Sociologiquement, toute colonisation crée une cohabitation conflictuelle entre au moins deux systèmes de valeurs socio-politiques composant la société nouvelle issue de l'acte d'occuper par la force.

Cette notion de crise est au centre de toutes les analyses de la situation coloniale. Elle restera tout aussi permanente comme nous le verrons, même au sortir de la domination coloniale. L'accession des pays africains à l'indépendance politique dans les années 1958-1960 et la création des nouveaux Etats post-coloniaux ne mettra pas fin à cette crise multidimensionnelle qui mine toujours les sociétés.

La colonisation française en particulier n'a pas systématisé la création de colonies de peuplement en dehors du cas algérien. La société algérienne continue de nos jours encore à vivre des convulsions liées aux contradictions mal résolues (ou non résolues) de la période coloniale. La situation actuelle en Algérie où sévit une guerre civile de fait n'est pas étrangère à son passé colonial.

L'ensemble de l'œuvre du médecin et sociologue Frantz Fanon sur l'Algérie en lutte pour son indépendance rend compte de ce qu'est la permanence de la crise multidimensionnelle (économique, culturelle, éducationnelle, psychologique) au sein d'une société colonisée. Fanon (1959:13) écrit : "Cette lutte à des niveaux différents renouvelle les symboles, les mythes, les croyances, l'émotivité du peuple. Nous assistons en Algérie à une remise en marche de l'homme. Qui peut arrêter ce mouvement essentiel ? ..."

Le ministre français, Jules Ferry, fin politique et inventeur de l'enseignement primaire public obligatoire dans son pays, est connu aussi comme un grand théoricien de la colonisation. A la différence de beaucoup d'autres hommes politiques français, il a le mérite de la clarté dans ses propos concernant l'entreprise coloniale.

En 1890, il écrit: "La politique coloniale est fille de la politique industrielle (...). La politique coloniale est une manifestation internationale des lois éternelles de la concurrence", dans la préface d'un ouvrage au titre évocateur, "Le Tonkin et la Mère Patrie". Jules Ferry dit que l'essor de l'industrialisation en Europe imposait l'expansion coloniale pour obtenir des matières premières et des marchés d'écoulement des produits manufacturés. Nous sommes loin des justifications philanthropiques d'autres idéologues de la colonisation.

Toutes ces approches du fait colonial nous introduisent dans un univers sociologique particulièrement complexe. Les rapports socio-économiques, le fonctionnement des institutions, des structures administratives et politiques qui les régissent auront partout ces caractères spécifiques que les sciences des sociétés continuent d'étudier.

La colonisation crée une société à part. Les logiques d'exclusion, de soumission et d'exploitation, les efforts d'assimilation culturelle des élites locales promues par l'école pour être des intermédiaires entre colon et colonisé (Blanc et Noir), créent



frustrations et complexes d'aliénés culturels, mais aussi des réactions de résistance et de lutte.

Les sociétés colonisées réagissent et résistent toujours à l'oppression et à l'exploitation étrangères dans tous les contextes historiques. Les sociétés africaines elles aussi n'ont jamais accepté de gaieté de cœur le fait colonial. Elles ont résisté et lutté de mille façons pour s'en affranchir. Ces luttes multiformes méritent l'analyse.

Deux logiques, deux histoires, deux visions, deux sociétés face à face et au corps à corps, c'est le schéma caricatural de la situation coloniale. Elle accouchera les sociétés africaines d'aujourd'hui. Plus que partout ailleurs peut-être, les sociétés post-coloniales demeurent encore des sociétés en transition institutionnelle et politique en Afrique.

### **2.3. L'héritage institutionnel de la colonisation**

Au sortir de la colonisation, la mise en place de nouveaux États politiquement indépendants s'est effectuée dans une euphorie liée pour une grande part à une compréhension insuffisante (sinon à une

ignorance) des défis du développement qu'il fallait remporter pour être vraiment à même d'assumer jusqu'au bout cette liberté chèrement acquise.

Les choix de l'imitation servile des sociétés occidentales (URSS, USA, France, Grande Bretagne) ont longtemps prévalu au sein des nouvelles classes dirigeantes africaines au sortir de la colonisation. Elles n'ont majoritairement cherché qu'à évoluer au mieux dans la pure tradition de respect du pacte colonial, pour mettre en place les nouveaux États.

Ce pacte colonial a fait du continent, une région chargée de fournir au plus bas prix des produits et matières premières brutes (café, cacao, coton, arachide, minerais) aux usines européennes. En retour ces mêmes usines continuent de renvoyer aux consommateurs africains leurs produits manufacturés à des prix de plus en plus élevés. Ce sont là les paradigmes de l'échange inégal, que l'on retrouve dans tous les discours de tous les dirigeants politiques africains.

Seuls les marchés et les bourses des valeurs européennes fixent tous les prix (achat des matières premières et vente des produits finis)

sans aucune véritable influence africaine. Les produits africains exportés se déprécient toujours plus sur les marchés occidentaux alors que les prix des produits manufacturés en Europe augmentent toujours plus sur les marchés africains. De temps en temps, de fausses solutions comme les fameux accords ACP/CEE de Lomé (Togo) sont imposées aux Etats africains pour les maintenir dans ces liens de dépendance humiliante.

Les infrastructures et tout le tissu économique des pays africains ont été conçus et réalisés dans cette logique du pacte colonial: servir au mieux et au moindre coût les marchés métropolitains. En retour, conditionnés par une intense propagande idéologique et culturelle, les consommateurs africains payent toujours plus cher tout ce qui vient des métropoles européennes, tournant le dos aux produits autochtones.

La dévaluation de 50 % du franc CFA le 12 janvier 1994, pour ce qui concerne les pays africains membres de la zone franc, a mécaniquement provoqué la multiplication par deux des prix de tous les produits achetés sur le marché français par le consommateur africain de cette zone. Le français qui achète des produits sur le

marché africain de la zone CFA paie carrément la moitié de ce qu'il aurait payé avant cette dévaluation.

Il s'agit d'une des meilleures illustrations de ce que la colonisation française a réussi en matière économique et monétaire dans ses relations avec ses ex-colonies d'Afrique qui se réclament tous, membres d'un espace politique et culturel francophone. Cette communauté est institutionnalisée de nos jours avec les structures de la Francophonie.

C'est un miracle. Et les intellectuels de l'Afrique anglophone s'étonnent de cette situation unique dans les annales de la décolonisation. Seuls les liens sentimentaux idéologiques et culturels particuliers entre l'élite politique francophone et la France expliquent ce miracle, comme nous le verrons concernant le fonctionnement des États et des institutions dans leurs relations avec le milieu socio-culturel indigène.

Aucune analyse "économiste" (financière ou monétaire) ne saurait remplacer valablement la seule et unique explication scientifique de cette aberration institutionnelle et financière qu'est la

zone franc (Célestin Monga et J. C. Tchatchovang, 1996). Partout ailleurs dans le monde, la force économique de tout pays se mesure à la force de sa monnaie. Sans monnaie, il n'y a pas d'économie quantifiable et mesurable scientifiquement.

La valeur du franc CFA est congénitalement liée à celle du franc français, par le mécanisme dit de la parité fixe. La monnaie française est donc dans les faits la seule vraie monnaie des pays membres de la zone franc, sur le marché mondial. Et des économistes africains louent et justifient ce fait, avec un flot d'arguments qui relèvent de tout sauf de l'analyse économique et financière basée sur les seuls intérêts africains.

L'obligation de domicilier le fameux compte d'opération (réserve de devises étrangères) à Paris, et sous la bonne garde du ministère français des finances et de son Trésor illustre très clairement le maintien sans fards du pacte colonial en matière économique et financière dans l'ex-AOF et AEF. De nos jours, malgré l'imminence de la mise en circulation d'une monnaie unique européenne, les Etats africains persistent à se maintenir sous la tutelle du franc français. Sujet plus que tabou, il est presque interdit d'oser remettre en cause

cette tutelle, dans le discours "politiquement correct" de l'élite africaine francophone.

Une culture et une civilisation du marché et de la marchandise française sont nées au sein des sociétés africaines colonisées par la France. L'élite politique et intellectuelle est en majorité favorable à cette situation . Elle perpétue uniquement son statut économique et social à elle, bien sûr, au détriment absolu des masses innombrables de citoyens exclus des circuits officiels de la promotion sociale et économique en francophonie.

L'espace économique francophone est un espace économique, culturel, politique et institutionnel exclusivement français. Les autorités politiques françaises se battent depuis toujours avec esprit de suite pour maintenir et renforcer le monopole du rayonnement français sur ses ex-colonies. La seule maîtrise de la langue française ouvre des perspectives qu'aucune langue locale ne permet d'entrevoir dans les rouages économiques, financiers, institutionnels et politiques officiels.

Les populations africaines, elles, subissent l'inacceptable selon leurs valeurs propres. Elles sont littéralement traumatisées par des

choix touchant leur vie mais qui les excluent des élaborations théoriques, de la conception menant aux décisions politiques et aux choix institutionnels. Elles résument leur dépit dans cette boutade courante "Ah, c'est le monde des Blancs maintenant!"

Les voies et moyens (multipartisme, référendums) par lesquelles on prétend les associer aux choix sont autant extérieurs à leurs systèmes de valeurs que les choix eux-mêmes. Ceux-ci vont de la forme de l'État, des institutions administratives et politiques jusqu'aux régimes des terres et des codes de la famille. Il n'est pas exagéré de penser parfois que l'on s'entête à vouloir marcher sur la tête !

Par exemple, l'eau, la terre, l'air et le feu (les quatre éléments sacrés dans les cultures et les philosophies) ne sont plus que de vulgaires marchandises, captées par des machines importées qui les quantifient, les calculent, et les rationalisent pour les intégrer dans le circuit marchand, où leur valeur monétaire exclut la majorité des populations, car elle ne peut pas payer le prix exigé pour y accéder.

Vu sous cet angle, il est compréhensible que les populations toujours très attachées à leurs valeurs et aux cultes sacrés hérités de

leurs ancêtres, s'opposent (même passivement) aux nouvelles approches technicistes importées et intégrées d'autorité sous le prétexte de moderniser les indigènes pour les conduire au progrès.

Les élites urbanisées et occidentalisées achètent l'eau (robinet), l'air (ventilateur et climatiseur), le feu (électricité) et la terre (titres fonciers) comme des marchandises. Pour elles, cela peut paraître normal dans la dynamique du progrès scientifique et technique moderne, même si dans les faits, les moyens financiers font de plus en plus défaut à la majorité d'entre elles pour jouir effectivement de ce progrès.

Cette conception du progrès, peut-elle devenir endogène? Trouvera-t-elle un terrain d'enracinement conscient et accepté par la majorité des citoyens pour s'inscrire dans une dynamique idéologique, culturelle, et institutionnelle collective reflétant leur identité propre? L'idéologie, les valeurs philosophiques et morales individualistes qui accompagnent cette occidentalisation pilotée de l'extérieur, heurtent les sensibilités et les valeurs locales basées jusqu'ici sur le sens de la famille (le sang et la terre) et la solidarité au sein du clan, de la tribu et de la collectivité villageoise.



C'est presque un abîme qui se creuse petit à petit entre les habitudes des couches sociales occidentalisées, qui vivent dans les villes et celles qui sont restées dans les terroirs villageois. Les relations sociales sont perturbées par ces approches contradictoires sinon conflictuelles que la seule barrière de la langue officielle (monopole exclusif du français) contribue à rendre opaques à la compréhension des populations.

Les logiques en présence ne prennent pas toutes racine dans un même système de valeurs. Les repères institutionnels varient et se contredisent. Les tensions naissent et se développent presque en permanence au sein de la structure de base de la société qui reste la famille villageoise. C'est toujours à ce niveau (le village) que se forge l'identité culturelle de la majorité des africains.

Les sociétés africaines sont en transition et à la recherche de nouveaux équilibres. La fin de la période coloniale n'a pas résolu les vrais problèmes socio-politiques et institutionnels. Elle a ouvert un chantier dont le centre névralgique demeure la nature, la place et le rôle de l'État moderne. Et Jean Copans (1987: 2) a raison d'affirmer que :

*De tous les "objets" des études africaines, l'Etat contemporain est le plus fantomatique: tout le monde en parle, mais personne ne sait finalement de quoi il s'agit. Les rapports entre structures et idéologies précoloniales, coloniales et post-coloniales restent encore la plupart du temps à l'état d'esquisse.*

C'est dire aussi que la place et le rôle des élites modernes restent au centre de toutes les questions posées et qui attendent des réponses autres que celles qui sont proposées de l'extérieur des sociétés. L'État africain officiel demeure la propriété exclusive de ces élites modernes qui seules aussi ont le pouvoir (et le devoir historique) de le transformer dans un sens progressiste endogène.

Elles seules peuvent comprendre et connaître les mécanismes et les subtilités du jeu institutionnel officiel imposé de fait à leurs sociétés, avec leur consentement ouvert. Elles seules peuvent s'en servir jusqu'ici avec maîtrise pour assurer leur promotion économique, sociale et politique. La plus grande majorité des populations reste marginalisée. L'obstacle principal qui maintient cette marginalisation est l'obstacle de la langue officielle qui demeure le français de France, pour toutes les ex-colonies françaises.

Cette langue monopolise tout l'espace culturel, politique et économique des Etats et s'entête à ne le partager avec aucune autre langue nationale, même dans les pays où l'on constate que 90% de la population parle une même langue locale comme le wolof au Sénégal, le bambara au Mali. Le Page (1964: 53) a donc raison en observant que :

*Quand la langue du gouvernement et de la loi diffère de celle des masses, les plans de développement économique, agricole et industriel sont difficiles à élaborer et encore plus difficiles à mettre en oeuvre parce que la recherche de base nécessaire se trouve handicapée par la barrière de la langue.*

La vie institutionnelle et politique exclut dans son esprit et dans sa lettre (constitutions, codes civils, codes électoraux, codes de la famille) la grande majorité des populations par le simple fait de la langue. Tous ces textes sont conçus et rédigés dans des langues étrangères aux populations au nom desquelles pourtant on prétend agir.

Ces textes réglementaires sont censés refléter, codifier, prévoir et prévenir l'évolution des pratiques et des valeurs de référence des sociétés. Mais dans des pays où 90% de la population n'a même pas

la possibilité de lire et de réfléchir sur leur contenu, peut-on affirmer que ces textes sont effectivement le reflet codifié de la réalité socioculturelle et politique?

Il est difficile de dégager clairement aujourd'hui, en Afrique, les lignes de force (ou les tendances lourdes selon les économistes) traduisant des choix stratégiques collectifs visant à façonner des États adaptés aux réalités socioculturelles et politiques locales dans lesquels baignent les peuples.

Les indépendances politiques ont propulsé aux devants de la scène une nouvelle classe dirigeante. Elle diffère de celles issues des hiérarchies traditionnelles du pouvoir pré-colonial. Cette classe dirigeante reste une continuatrice du pouvoir colonial et de sa vie institutionnelle. L'esprit de facilité ou la peur de l'inconnu ont empêché une rupture brutale du pacte colonial. L'élite politique a fait des choix dits de compromis.

Elle a choisi de négocier une indépendance dans l'amitié et la fraternité avec les puissances coloniales, pour mieux hériter des institutions occidentales. Cette voie a conduit l'élite intellectuelle et

politique locale à se positionner économiquement et socialement comme un simple intermédiaire (vivant de rentes) entre producteurs locaux et acheteurs occidentaux dans le système économique et social construit par et pour l'extérieur dans la logique du pacte colonial. Les indépendances intègrent les élites africaines dans un club de partenaires tirant tous profit du pacte colonial. Elles deviennent des actionnaires de l'Entreprise néo-coloniale en voie de constitution, même si, à l'évidence, elles sont des actionnaires dévalorisés démunis des capacités de négociation que monopolisent les ex-colonisateurs. Le romancier camerounais, Ferdinand Oyono les traite de "chiens du Roi, qui sont les rois des chiens".

L'Etat et ses institutions, issus de la décolonisation n'avaient aucun espace d'autonomie pour épouser d'autres contours que ceux des intérêts qui ont justifié leur création. Cette logique excluait de fait toute véritable dynamique de création d'institutions portées principalement par toutes les énergies intellectuelles et les valeurs indigènes.

Les ethnologues et les anthropologues ont suffisamment écrit pour convaincre qu'il ne peut y avoir de construction d'État que dans

la dynamique du processus de l'implantation de l'administration coloniale. Les sociétés indigènes n'ont jamais eu d'États dignes de ce nom à leurs yeux. Les éléments constitutifs de l'État (une population, un territoire, un pouvoir coercitif s'imposant à toute la collectivité), n'étaient tout simplement pas applicables à des sociétés qualifiées de primitives, au risque de nier la raison officielle de l'entreprise coloniale.

Il fallait bien que les sociétés africaines soient primitives, arriérées, inorganisées, barbares, et dénuées de toute vie institutionnelle civilisée pour expliquer et justifier la mission civilisatrice de l'occupation coloniale. Ce principe de départ a été et reste la base de toute l'idéologie raciste de l'entreprise. Un ensemble de théories justificatrices de l'œuvre coloniale a été savamment distillé dans les esprits des premiers jeunes indigènes. L'enseignement dispensé dans les écoles primaires coloniales prônait que la seule civilisation digne de respect était celle de l'opresseur colonial.

Pour les jeunes esprits des écoliers indigènes des colonies françaises, la seule et unique forme d'organisation sociale, culturelle et politique moderne et civilisée devait être celle de la France, patrie

des droits de l'homme. Le paquet idéologique était complet et il continue de prouver son efficacité. L'école coloniale et son enseignement dispensé exclusivement en français a été et reste l'investissement le plus rentable de la France dans ses colonies, comme la situation en 2001 encore le prouve.

Les concepts de populations, de nation, de territoire et de pouvoir, tout comme celui de formes d'État seront ainsi triturés au sens propre du terme pour aboutir à la conclusion logique que dans les colonies (en dehors des structures et des valeurs importées de France) c'est un vide institutionnel, une absence totale de vie civilisée, faites de règles et de valeurs codifiées.

Les sociétés pré-coloniales en Afrique sont classées dans des catégories particulières selon une logique de rejet global: sociétés encore à des stades primitifs d'organisation sous forme étatique, acéphales, sans États, anarchiques ou même dépourvues de toute notion de culture politique locale.

Dans la pratique, c'est tout autre chose qui se passe. Il faut coûte que coûte briser et anéantir les structures et les institutions de

ces sociétés, afin d'imposer le nouvel ordre colonial. La force des armes, la ruse, la corruption, et l'utilisation des intrigues basées sur les ambitions personnelles au sein des familles régnautes seront utilisées.

Dans les colonies françaises, la création d'élites locales moulées dans les valeurs et la culture politique de la République française va enfin produire des relais indigènes capables de perpétuer l'enracinement institutionnel et politique français. Ces élites réclament la liberté, l'égalité et la fraternité entre français de France et français des colonies pour mieux s'intégrer dans le système institutionnel et politique français.

Des ministres, des députés et des sénateurs d'origine africaine siégeront de plus en plus au gouvernement et au parlement à Paris. Leur combat pour l'émancipation du joug colonial restera circonscrit dans le cadre légal et institutionnel de la République française qui devient la leur aussi. La rupture est nette. Au sommet, le combat devient une affaire franco-française au sein des institutions françaises.



L'élite créée par la colonisation française se positionne comme unique interlocutrice de la France, parce qu'elle est née, s'est organisée en partis politiques pour évoluer dans l'unique cadre des institutions françaises. Elle possède la nationalité française, et n'existe que par et pour les institutions importées. Elle assume la charge de perpétuer la culture politique française dans un environnement sociologique tropical.

Cette élite politique, issue de consultations électorales organisées par la France dans ses colonies, jouit donc d'une légitimité républicaine dans le cadre du jeu institutionnel de la vie politique française. C'est elle et elle seule qui aura le droit de parler au nom des populations des colonies durant tout le processus de la décolonisation.

Les structures et les institutions socio-politiques qui existaient avant la pénétration coloniale (chefferies traditionnelles) seront progressivement mises hors-la-loi dans les faits. Leurs dirigeants perçoivent le danger de leur marginalisation progressive soutenue par la nouvelle élite politique.

Ils réagissent et tentent donc de se frayer une voie pour s'insérer dans le nouvel espace institutionnel. Ils optent pour une centrale syndicale ouest africaine créée à Dakar en décembre 1956. L'Union Fédérale des syndicats des chefs traditionnels propose un statut légal régissant ses membres en les intégrant dans le nouveau jeu institutionnel qui s'annonçait en A.O.F..

Les revendications du Congrès de Dakar n'auront aucun écho dans les instances décisionnelles de l'Afrique Occidentale Française. Chaque chef n'avait dorénavant que deux choix: soit s'investir personnellement dans la compétition électorale, soit monnayer son soutien en voix électorales auprès des hommes politiques façonnés dans le moule français.

Le processus de l'autonomie interne des colonies françaises d'Afrique, la marche vers l'indépendance politique, et la création des États post-coloniaux, visaient officiellement à combler un vide institutionnel local qui n'a vraiment jamais existé de fait, si l'on prend sérieusement en compte la place et le rôle joué par les leaders traditionnels locaux dans la mobilisation des masses contre le système colonial.

Les sociétés africaines ont eu, comme toutes les autres, des cadres institutionnels, administratifs et politiques indigènes, avant comme pendant la période coloniale. Elles n'ont pas disparu jusqu'à nos jours, même si, l'entreprise coloniale visait à les faire disparaître. Depuis quarante deux ans, ces structures vont tenter de se frayer des voies d'intégration dans les rouages des systèmes post-coloniaux.

#### **2.4. Le mythe de l'État européen.**

C'est évident que les conditions historiques, politiques et sociales qui ont présidé à la naissance de l'État moderne en Europe et en France au 18ème siècle n'étaient pas les mêmes qu'en Afrique, avant et pendant la mise en œuvre du processus de décolonisation. L'œuvre de Cheick Anta Diop en est l'illustration.

Et pourtant, l'État post-colonial en Afrique s'est voulu une continuité et un prolongement de l'État occidental, sur le plan pratique. En théorie, il y a eu de nombreuses tentatives de justification que les quarante deux années d'expérimentation pratique n'ont toujours pas réussi à faire taire. Entre les discours et la réalité, la rupture est nette.

Le principe de l'englobement du contraire a été le principe de base de la décolonisation. Les États africains qui vont se construire dès 1960, seront conçus à partir du mythe de l'État européen et plus précisément l'État français pour les territoires de l'ex-AOF et l'ex-AEF. En effet, c'est la conception de l'État fondée sur l'idée de l'unité, "expression du monothéisme", selon les termes de Etienne Leroy (1996: 5 ) qui va chercher à monopoliser l'espace institutionnel moderne. Elle voudra englober et phagocyter toutes les autres institutions préexistantes.

L'acte central de cette phagocytose d'apparence purement institutionnelle est d'abord culturel, et se manifeste par l'adoption de la langue française comme langue officielle unique ignorant de ce fait même le multilinguisme ambiant. "Penser l'autre comme le contraire de soi c'est, sous l'apparence d'un traitement égal, privilégier sa culture et ainsi réintroduire par ce biais l'idée de hiérarchie", conclut Leroy (1996: 5-17). C'est cette phagocytose qui va chercher à monopoliser l'espace institutionnel moderne. Elle voudra englober et phagocyter toutes les autres institutions préexistantes.

Cette négation réussit à éliminer du jeu politique officiel toutes les structures traditionnelles du pouvoir dans les colonies. Elle

permettra dès les années 1946, de préparer en exclusivité l'implantation de structures administratives et politiques locales calquées sur le modèle français, et sous la tutelle française.

Dans les colonies britanniques par exemple, où les règles du jeu institutionnel et la politique culturelle étaient différentes, les indépendances politiques verront émerger sur le devant de la scène des instituteurs, des pasteurs ou des leaders syndicalistes venus des mines ou des entreprises privées. Il n'en sera absolument pas de même dans les colonies françaises, où ce sont des parlementaires et ministres français d'origine africaine qui seront les leaders indépendantistes, presque "naturellement" préparés pour la relève.

Le système institutionnel français choisit une intégration par étapes (apprentissage préalable au sein des institutions françaises) de ses sujets coloniaux dans la vie politique métropolitaine. Il y aura d'abord un collège électoral spécifique où les règles et les conditions d'éligibilité seront strictement taillées à la mesure des seuls indigènes évolués répondant à des critères fixés par les textes constitutionnels français.

Le niveau d'instruction atteint à l'école coloniale française, le degré de maîtrise des "bonnes manières", l'appréciation des administrateurs coloniaux français et d'autres critères aussi arbitraires les uns que les autres vont servir à sélectionner et les électeurs et les candidats aux élections sur les listes réservées aux africains.

Les candidats africains entrent en compétition dans le cadre d'un deuxième collège électoral, où les conditions sont totalement différentes de celles du premier collège électoral strictement réservé aux français de France vivant dans les colonies. L'assimilation est donc graduelle et institutionnellement limitée. C'est un apartheid qui ne dit pas son nom.

Le droit de vote lui aussi n'était pas reconnu à tous les africains. Seuls les "notables évolués", les titulaires de décorations, les fonctionnaires, les diplômés, les ministres des cultes, les anciens officiers et sous officiers, les anciens combattants en général et quelques autres pouvaient avoir le droit de voter.

Le 21 octobre 1945 se déroulent les élections à la première Constituante française. Pour la première fois, les sujets Africains des

colonies participent à des élections françaises dans le cadre de l'empire colonial français. Sur un total de 586 sièges à pourvoir, 64 sièges revenaient à des élus d'Outre-Mer. Jean Suret-Canale (1977: 30) commente :

*Dans les colonies où la population était "sujette", les électeurs seraient repartis en deux "collèges", le premier réservé aux citoyens (c'est-à-dire, le Sénégal excepté, au colonat européen), le second réservé aux non-citoyens. Le nombre des élus était partagé entre deux collèges. Ainsi l'AOF avait 10 députés, 5 pour chaque collège, l'AEF 4 (2 par collège), le Cameroun 2 (1 par collège). Mais le Sénégal mis à part, les 20 à 30.000 Européens d'AOF élisaient 4 députés (tandis qu'en France la proportion était d'un député pour 60 à 70.000 habitants). En revanche, les 18 Millions d'Africains n'en avaient que 6, en comptant l'élu du premier collège sénégalais. Il faut dire que chez les "sujets" le suffrage était loin d'être universel: 117.700 électeurs sur 18 Millions...*

Malgré tous ces obstacles au libre jeu de la démocratie moderne (un homme = un vote), les élites africaines arrivent à s'imposer de plus en plus, en s'appuyant sur la puissante volonté populaire de s'opposer au système colonial par tous les moyens légaux disponibles.

C'est ainsi, par exemple, que Monsieur Félix Houphouët Boigny, député et ministre d'État dans le gouvernement français, composé le

9 janvier 1959 à Paris, devient le premier Président élu de la République indépendante de la Côte d'Ivoire, le 7 août 1960, sans transition aucune. C'est un cas d'école qui mérite quelques précisions supplémentaires.

Le ministre d'État français est aussi le Président du plus important parti politique, qui a réussi son implantation dans toutes les colonies de l'Afrique de l'Ouest. Le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) sera le creuset principal regroupant la presque totalité de l'élite nationaliste, réclamant l'indépendance dans l'amitié et la fraternité avec le gouvernement français, dans le cadre nébuleux de la "Communauté française".

Sérieusement mis à mal par l'administration coloniale au départ (arrestations, procès, emprisonnement, répression violente) le parti RDA se maintient malgré tout dans le cadre légal du jeu institutionnel français. Il opte résolument pour la conquête du pouvoir par la voie des élections organisées par la France dans ses colonies.

Le R.D.A. se dit à la recherche de l'égalité en droits et en devoirs de tous les citoyens français d'Afrique et de France, dans le



respect strict des institutions de la République Française une et indivisible. Ce choix stratégique fera de lui un interlocuteur obligé du gouvernement français, compte tenu de sa popularité locale.

Dans les années 1958, c'est avec lui que les négociations politiques commencent pour aboutir à l'acceptation du principe de la mise en place d'assemblées territoriales locales élues d'abord (l'autonomie) et plus tard à la marche vers les indépendances politiques des colonies, et à la création des États post-coloniaux.

La dynamique institutionnelle mise en marche avec la bénédiction des élites politiques locales, pouvait-elle conduire à autre chose qu'à une reproduction pure et simple du modèle politique français? Assurément non. Tout a été fait pour ne guère "risquer une aventure institutionnelle", selon la vision des dirigeants nationalistes locaux, conditionnés par leurs parrains français.

Les structures des États et les institutions mises en place (1960) n'ont été pour l'essentiel que des copies des constitutions, des appareils administratifs et politiques des métropoles européennes. Certains pays ont copié à l'Ouest (capitaliste) d'autres à l'Est

(socialiste). Dans les faits, l'option de copier le modèle institutionnel européen était devenu l'unique issue vers le progrès socio-économique, culturel et politique.

Aucune prise en compte réelle de l'héritage institutionnel pré-colonial n'a été même tentée. Le rejet de toute référence à ces structures et à ces institutions traditionnelles locales dans les dispositions constitutionnelles des nouveaux États, prouve le peu de cas qu'on en fait officiellement, hier comme aujourd'hui.

Presque toutes les anciennes colonies françaises vont reprendre à leurs propres comptes l'esprit sinon la lettre de la constitution de la cinquième République française. Si des amendements interviennent par la suite, elles ne seront que de pure forme, pour régler des questions liées beaucoup plus à des spécificités politiques locales (règlements de comptes politiques) qu'à la recherche d'une universalisation.

Une des rares exceptions institutionnelles qui confirme la règle reste un pays comme le Maroc. Il a su vaillamment que vaillamment sauver son identité culturelle, institutionnelle et politique. Le Royaume du Maroc

d'avant la colonisation française est resté institutionnellement le même après la colonisation, par le maintien de la Monarchie chérifienne.

C'est dans le même cadre institutionnel du Royaume hérité de la tradition (pas de la République Française) que le pays évolue. La monarchie marocaine a su maintenir sa main mise institutionnelle et politique sur le territoire du Royaume. La brève occupation française n'a pas réussi à éliminer l'appareil administratif et politique monarchique de la vie officielle et légale du pays. La culture politique locale a su résister.

La stabilité sociale et politique exemplaire du Maroc, dans un Maghreb particulièrement instable pendant la décennie 1990, tient aussi de cette caractéristique qui fait du pays, un des rares qui a réussi la sauvegarde de ses institutions politiques endogènes d'avant la colonisation. Sans être un modèle de démocratie selon les critères européens, le Maroc est un modèle dans la défense de son identité culturelle, institutionnelle et politique.

La Grande Bretagne est aussi, par exemple, une monarchie qui ne possède même pas une constitution écrite. Elle a pourtant réussi à

satisfaire aux conditions requises et aux normes de démocratie exigées pour être un membre à part entière de l'Union Européenne, présentement en voie de constitution. L'Europe unie compte à peine une demi-dizaine de Républiques, l'autre dizaine est composée de Royaumes comme l'Espagne, la Belgique et le Danemark.

C'est donc dire aussi qu'aucun pays n'est incapable par essence, de réussir à se conformer aux normes universelles de la démocratie, parce que ses institutions s'enracinent dans ses traditions locales propres. Le Maroc en Afrique est en train de relever ce défi démocratique aussi, à condition qu'il sache résister au mimétisme.

Il n'y a aucune incompatibilité fondamentale et insurmontable entre la forme d'organisation d'un État (État monarchique, patrimonial, néo-patrimonial ou républicain) et le caractère démocratique de ses institutions. Le Japon, tout comme le Danemark ou l'Espagne qui sont tous des royaumes, nous le prouvent chaque jour, en s'efforçant de démocratiser leurs systèmes politiques et institutionnels.

Le royaume du Maroc, sur le continent africain, a réussi à sauvegarder toute son identité et sa culture politique, sans renoncer à

sa modernisation. Il réclame même de nos jours son droit d'adhérer à l'Union Européenne. Il lui faudra nécessairement adapter ses institutions aux exigences démocratiques requises.

Dans ce cas, on parlera d'une évolution institutionnelle et politique enracinée dans la tradition et dans la culture marocaines. La culture institutionnelle et politique marocaine s'adaptera aux normes exigées sans se renier et sans diluer totalement son identité culturelle, dans des institutions importées et imposées.

Les deux histoires dont parle Georges Balandier (1955: 14) concernant la société coloniale sont nettement délimitées dans le cas du Maroc. Le Maroc a su rompre avec l'histoire institutionnelle coloniale imposée par la force, pour renouer avec la sienne propre. L'occupation française au Maroc reste tout simplement une parenthèse dans son histoire.

## **2.5. Une définition scientifique de l'Etat.**

Comment définir scientifiquement l'Etat? Le Petit Larousse Illustré de 1997 définit l'Etat comme une "entité politique constituée

d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé." De ce point de vue, il est incontestable que la colonisation européenne en Afrique n'a pas trouvé des sociétés dépourvues d'Etats. Dans la typologie, il reste possible d'établir des critères de différenciation, de classification et de regroupements selon tel ou tel aspect des dispositifs caractéristiques de l'Etat. Sur le plan strictement scientifique, et parlant de la typologie des systèmes politiques africains, le Professeur L. Sylla (1977: 80) précise sa pensée sur l'Etat moderne en ces termes :

*L'Etat ne saurait donc être un point de départ, et moins encore un point de départ qui serait l'apanage de certaines sociétés politiques (qu'on appellerait étatiques), et une cime inaccessible pour d'autres sociétés politiques (qu'on appellerait anarchiques). En ce sens, l'Etat moderne, - accomplissement et pour ainsi dire perfection du politique- n'est autre que l'Etat tel que le définit Max Weber: un territoire bien délimité, des frontières bien gardées, avec à l'intérieur le monopole de la violence physique. C'est aussi l'Etat tel que l'entendent les juristes modernes: une population (avec la volonté de vivre ensemble), une souveraineté justifiée par la volonté populaire, cette volonté populaire étant plus ou moins une sorte d'agrégat des volontés particulières issues de toutes les catégories d'acteurs politiques individuels et collectifs, groupes de pression, groupes d'intérêts, syndicats, partis politiques et citoyens de toutes conditions qui composent la société politique globale (appelée souvent nation). Dans ces conditions, il ne fait nul doute que la distinction classique des sociétés à Etat et des sociétés sans Etat ne cadre*

*plus avec la notion elle-même d'Etat et avec la théorie du pouvoir, l'Etat lui-même n'étant que l'une des manifestations particulières et contingentes du pouvoir.*

La définition étant ainsi clarifiée, le débat peut continuer. C'est donc de la nature de l'Etat moderne en Afrique que nous discutons ici. Il s'agit de s'interroger et d'interroger les réalités socio-politiques pour savoir si l'Etat moderne tel qu'il existe et se manifeste en Afrique (plus précisément au Burkina Faso) est le produit des sociétés et des nations. Peut-on affirmer dans les conditions actuelles que l'Etat moderne en Afrique traduit fidèlement les "volontés particulières issues de toutes les catégories d'acteurs politiques individuels et collectifs, groupes de pression, groupes d'intérêts, syndicats, partis politiques et citoyens de toutes conditions qui composent la société politique globale, appelée souvent nation" ? pour y répondre, il nous faut d'abord nous expliquer sur les concepts utilisés pour la discussion.

Le droit constitutionnel français (droit régissant les institutions de l'État) reconnaît que le concept de l'Etat demeure ambigu à cause du fait que plusieurs branches du droit l'abordent d'un point de vue différent et l'usage terminologique qui en est fait reste très variable.

Napoléon ne conseillait-il pas à ses juristes de lui confectionner un code "clair obscur", afin que seul celui qui a le pouvoir puisse l'interpréter en sa faveur?

Il n'y a donc pas de critère indiscutable pour définir l'État. Il peut désigner la partie supérieure de l'appareil décisionnel (par opposition à l'administration décentralisée ou autre), ou alors l'organisation politique donnée d'une société, selon les intérêts d'une classe sociale précise et d'un pouvoir coercitif spécifique comme le dit Lénine (1956: 127). Qu'il nous suffise de retenir que l'Etat est un appareil, un système administratif chargé de la défense de l'ordre public et du respect des règles établies pour régir l'existence et la cohésion dans une société donnée, dans les limites territoriales données.

Nous nous en tiendrons donc à une définition des éléments constitutifs de l'État et aux différentes formes que l'État peut revêtir. La population, le territoire et le pouvoir coercitif sont les éléments constitutifs de l'État. Les formes d'État varient de l'État unitaire aux Etats composés, avec une multitude de nuances et de spécificités que l'histoire propre à chaque société peut y apporter.



## 2.6. Empires, Etats-Nations et Démocraties

D'autres problèmes théoriques et conceptuels actuels nous interpellent et exigent des clarifications: le poids des facteurs tribalistes et régionalistes, des chefferies traditionnelles et de ses institutions dans la démocratisation politique des pays africains. Que l'on parle de vote tribal en faveur d'un Président Hutu et contre le candidat Tutsi au Burundi, ou de la victoire au Mali d'un descendant des rois bambara sur le petit-fils du conquérant Toucouleur, El Hadj Omar Tall, ce sont les mêmes problèmes qui se posent. Les interactions sont partout présentes pour relier le passé au présent, et en projetant sur le futur des évolutions sociales et politiques qui puisent leurs racines dans le terroir ancestral.

Les efforts de construction des Etats de droit modernes en Afrique réveillent et ravivent les réflexes tribalistes, régis par d'autres logiques que celles du strict respect des règles du jeu constitutionnel en système démocratique multipartisan, tel qu'il fonctionne en Europe par exemple. Le vote à bulletin secret pour le programme du parti ou du candidat de son choix se décide toujours (hors du secret de l'urne et souvent, dans le vestibule du chef de village, du chef de clan ou du

chef de famille) dans le strict respect des valeurs de la tradition institutionnelle locale.

D'où la nécessité pour nous de clarifier les termes et les concepts dès à présent, pour ne pas en rajouter à la confusion réellement existante sur les notions d'Empire et d'Etat de droit moderne, au Burkina en particulier et en Afrique de façon générale.

Nous avons préféré par exemple le terme "empire" à celui de "royaume" concernant le Moogo, sans aucune volonté de hiérarchisation entre les deux termes. Le premier nous semble simplement plus proche de l'explication que les sages nous ont donnée dans la langue du terroir moaaga, le Moore. Pour les sujets de l'Empereur (les Moose), les territoires de ce dernier constituent l'univers (le Moogo). C'est pourquoi aussi les généalogues moose dans leurs récits historiques parlent du "soleil levant" pour désigner leur Empereur qui rayonne sur l'univers.

Le dictionnaire Larousse définit l'empire comme suit: "commandement, puissance, autorité (...), nation gouvernée par un empereur. Ensemble de territoires relevant d'un même

gouvernement". Nous pensons donc que le concept d'empire est mieux indiqué pour désigner le Moogo car l'empire comme concept a une dimension socio-historique explicite. Il est le résultat d'une conquête accomplie par un peuple conquérant et dominateur. Il soumet, organise et commande les peuples soumis à son "imperium".

La nation, comme l'écrit J. Staline (1953: 33) "est une communauté humaine stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique, qui se traduit par une communauté de culture." Le Moogo est une nation. Il répond à tous les critères scientifiques exigés en la matière.

La solide et complexe organisation économique, administrative, politique, culturelle et sociale de cet ensemble en a fait selon les termes du Maang-Naaba (1992) "un panier tissé par des mains si expertes que, de loin, on n'y perçoit aucune fissure".

Une simple observation des cérémonies encore régulièrement organisées au palais du Moog-Naaba à Ouagadougou (notamment les élections de chefs de cantons) permet de se convaincre qu'il s'agit de

pratiques millénaires qui ont fini par s'exécuter avec une maîtrise qui n'autorise plus l'erreur.

La très célèbre sortie matinale du vendredi du Moog-Naaba de Ouagadougou, tant prisée par les touristes européens en particulier, continue jusqu'à nos jours de manifester aux yeux de tous les partisans de la thèse des coutumes arriérées et rétrogrades, que cette entité nationale reste vivace et vivante.

L'autorité et la puissance de l'Empereur (contestées ou acceptées), cohabitent avec celles de l'Etat moderne, depuis la pénétration coloniale, malgré tous les remous socio-politiques que le pays a connus. Il ne viendra pas facilement à la tête de n'importe quel Moaaga de défier cette puissance et cette autorité encore de nos jours.

Il y a eu bien sûr des têtes brûlées pour s'y essayer pendant un certain temps et dans des conditions particulières, comme lors des campagnes électorales de 1978, ou pendant les « années terribles » de la Révolution entre 1983 et 1987. Ces velléités n'ont guère tenu

longtemps: les tenants de l'ordre ancien en sont venus à bout, tout en renforçant de fait leurs autorités.

Le Moaaga reste soumis à son Empereur et à ses chefs, quel que soit son rang et sa fortune dans l'ordre institutionnel moderne. Nul ne le proclame haut et fort. Nul ne le nie non plus haut et fort. Mais dans la pratique, on fait avec. C'est dire que la notion du chef est devenue un réflexe culturel et psychique qui s'impose en tout et partout chez le Moaaga, créant les conditions d'organisation et de discipline collectives permanentes que l'on observe dans cette vieille société.

Pour certains, il ne s'agit là que d'une néfaste habitude de servilité relevant d'un autre âge et d'une autre époque. Et pourtant, même sous la Révolution Démocratique et Populaire au Burkina Faso (1983-1987) des cadres supérieurs de l'administration se battaient avec acharnement, pour se faire élire comme chef de village par le collège électoral composé généralement de vieux notables de la cour.

Certains chefs traditionnels, par défi, ont été candidats aux élections publiques des responsables des Comités de Défense de la

Révolution (CDR) durant la période révolutionnaire, pour démontrer aux sceptiques leur popularité incontestable. C'est ainsi que le chef de Sapouy (sud-est du pays) a été candidat élu comme responsable CDR.

C'est une des exceptions. En général, les chefs considéraient le pouvoir en place comme un pouvoir usurpé par des enfants quelque peu irrévérencieux envers les aînés. Ils ont préféré faire élire leurs enfants, neveux ou cousins (tous issus des familles régnautes) pour les représenter. Ils se conformaient ainsi au principe du parallélisme des formes.

Le chef de Dori adoptera cette attitude par exemple lors des élections législatives de 1992 (en pleine démocratie pluraliste) lorsque, de retour d'un exil politique forcé, il choisira de ne pas être candidat, mais de soutenir la candidature d'un de ses jeunes frères. Ce frère sera élu évidemment comme député à l'Assemblée des Députés du Peuple (ADP) de la quatrième République du Burkina Faso.

Nous parlerons beaucoup plus de théocraties ou d'Emirats pular, pour désigner la forme institutionnelle du pouvoir chez les peuls du

Burkina. C'est sous la bannière de la djihad (guerre sainte pour islamiser les vaincus) que les conquérants peuls venus du Mali et du Nigeria actuels aux 17ème et 18ème siècles ont institué ces pouvoirs dans le Nord et le Nord-Ouest du Burkina Faso. Nous les appellerons des Etats théocratiques musulmans. Ils existent toujours de nos jours, et leurs structures sont présentes et actives dans la vie politique nationale. Le chef de Djibo (Jelgooji) était député à l'Assemblée des Députés du Peuple en 1992. Et le chef de Dori (Liptaako) est conseiller municipal et Maire de la ville de Dori depuis 1995.

Ceci pour dire que notre sujet est la traduction par écrit d'une réalité sociale et politique. La véritable contradiction dans la conception et la pratique politiques quotidiennes demeure cette sourde mixture non assumée entre l'ancien et le nouveau, entre le "patrimonial" et le "moderne". Etat patrimonial et Etat néo-patrimonial, sont des concepts qui méritent d'être explicités, surtout lorsqu'on sait que le créateur du concept, Max Weber (1995: 315) lui-même précise que: "Un Etat "patrimonial" de type idéal absolument pur n'a jamais existé historiquement". Très nuancé dans sa conceptualisation du patrimonialisme comme forme de domination du Chef ou du Seigneur, Max Weber distingue différents types de

domination traditionnelle. Les types primaires sont la g rontocratie et le patriarcalisme. Dans ces types, il y a une absence de "direction administrative personnelle". Le troisi me type que Max Weber qualifie de patrimonialisme se caract rise pr cis ment par l'existence d'une direction administrative. Max Weber (1995: 308): "Avec l'apparition d'une direction administrative (et militaire) purement personnelle du d tenteur du pouvoir toute domination traditionnelle incline au patrimonialisme et,   l'apog e du pouvoir du seigneur, au sultanisme." Le patrimonialisme est le produit d'une d rive exacerb e de la personnalisation du pouvoir qui conduit son d tenteur   s'affranchir totalement de tous les "garde-fous"  tablis par la tradition, les coutumes et les institutions. La sagesse moaaga enseigne que "c'est le pouvoir qui arr te (ou limite) le pouvoir". Et lorsqu'il n'existe plus en face du pouvoir d'un chef, un contre pouvoir au moins  gal, nous entrons dans un processus de patrimonialisation de l'Etat. L'Etat et ses institutions deviennent des propri t s personnelles de celui qui dirige l'Etat : Pr sident, Roi ou Empereur.

Le concept d'Etat de droit reste g n ralement compris comme la forme d'organisation et de gestion de la vie  conomique, sociale et politique, en conformit  avec l'esprit et la lettre d'une constitution qui



fixe, suite à son adoption par un vote démocratique, les règles du jeu, en garantissant l'essentiel des libertés individuelles et collectives: c'est la procédure universellement consacrée.

Etats unitaires, Etats composés ou alliances d'Etats, l'essentiel reste l'existence de règles de fonctionnement acceptées par les populations et leur élite dirigeante. Le concept d'Etat de droit se conçoit donc dans cette logique, indépendamment de la forme, du contenu, des règles et des cadres institutionnels du fonctionnement de l'Etat.

C'est surtout autour de la notion de souveraineté et de son mode d'expression que les théories de la souveraineté nationale et de la souveraineté populaire s'articulent. Les théoriciens européens du 17ème siècle, à partir de prémices idéologiques assez proches, proposent des contenus différents à la souveraineté.

LOCKE analyse le contrat social comme une renonciation limitée à la liberté originelle, se traduisant concrètement par la séparation des pouvoirs, et l'exercice de la démocratie représentative. Il estime que

la suprématie du parlement élu est un moyen de sauvegarde de la liberté et de la propriété.

Dans le "contrat social", Jean-Jacques Rousseau soutient que l'inaliénabilité de la souveraineté du peuple est le moyen de sauvegarder la liberté et que le règne de la loi (expression de la volonté générale) assure le bien commun.

Les partisans de la souveraineté populaire se sont réclamés de J. J. Rousseau, alors que les défenseurs de la notion de souveraineté nationale se rattachent à Locke et à Montesquieu. Les divergences portent sur l'identité du souverain, les modalités de la délégation et la nature même de la délégation du pouvoir.

Selon les tenants de la théorie de la souveraineté nationale, le souverain est une entité transcendante, qui n'est plus Dieu, mais la Nation, distincte de l'ensemble des citoyens. La théorie de la souveraineté populaire soutient que le souverain, c'est le peuple. Le peuple est composé de l'ensemble des citoyens, détenant chacun une fraction de cette souveraineté populaire.

La nécessité de la délégation de souveraineté ne divise pas les deux tendances qui s'accordent toutes pour la reconnaître. Mais concernant les modalités de cette délégation, deux théories différentes se dégagent: la théorie de l'électorat fonction et celle de l'électorat droit.

Dans la logique des tenants de la théorie de la souveraineté nationale, l'électeur n'exerce pas un droit, il exerce une fonction traduisant la volonté nationale. Le suffrage universel permet à cette volonté nationale de s'exprimer à travers l'ensemble des citoyens. Mais ce droit de suffrage peut aussi être restreint (avec le suffrage censitaire) ou inégalement partagé dans son exercice. C'est ce principe du droit de suffrage restreint que la France appliquera en A.O.F. pendant la période coloniale.

Nous voyons clairement à travers cette conception de la volonté nationale, l'ambition de la bourgeoisie française et européenne de conquérir le pouvoir contre l'aristocratie en pleine Révolution bourgeoise au 18ème siècle, en excluant les classes sociales démunies. Le droit de vote censitaire est fonction de la fortune du citoyen et exclut les pauvres qui ne possèdent ni propriété ni fortune.

Par contre, pour les partisans de la théorie de la souveraineté populaire, le peuple seul est souverain. Chaque citoyen détient une parcelle de cette souveraineté populaire et peut, en droit, déléguer souverainement cette parcelle à autrui par le suffrage universel, direct et égal. Tout citoyen dispose du même droit (un homme = un vote) indépendamment de sa classe sociale et de sa fortune.

Dans ce cadre, les élections libres et démocratiques permettent effectivement de porter à la direction des affaires, des hommes qui ont bénéficié de la confiance de la majorité de la population. Mais le mandat peut être remis en cause et retiré si le peuple souverain estime avoir été trahi par son ou ses mandataires. C'est la théorie dite du mandat impératif.

Pour les théoriciens de la souveraineté nationale, une fois élu, le représentant devient, non pas représentant exclusif de ses seuls électeurs, mais le représentant de toute la nation. Il ne reçoit pas de mission spécifique de ses électeurs et n'a donc plus de compte à leur rendre. Il ne rend compte que devant la nation toute entière. C'est la théorie du mandat représentatif.

On comprend que toutes ces théories sont nées dans une Europe en proie aux convulsions révolutionnaires. La bourgeoisie et ses idéologues (philosophes des lumières) cherchant à ériger des règles du jeu politique qui consacrent et consolident sa position de classe dominante face à l'aristocratie et la noblesse d'une part, et d'autre part, face aux fortes poussées égalitaristes des classes populaires défendues par les révolutionnaires purs et durs.

Les modes d'exercice de la souveraineté nationale ou populaire vont évoluer à travers l'Histoire. Les mécanismes de démocratie représentative (en France, par exemple), de démocratie directe (au Burkina Faso sous la Révolution Démocratique et Populaire entre 1983 et 1987), de démocratie semi-directe (mixant les deux mécanismes à travers l'usage de l'initiative populaire et le référendum), visent tous la recherche du meilleur Etat et de la meilleure gouvernance.

En réalité, aujourd'hui encore, l'Etat de droit en Afrique se conforme difficilement à toutes ces définitions. Ces conceptions, qu'on le veuille ou non, se transforment dans la pratique en des reproductions mécaniques, sans aucune valeur ajoutée locale, des

modèles d'organisation de la vie politique et sociale des pays occidentaux considérés comme des sanctuaires de la démocratie la plus parfaite qui existe ici bas.

Elles ne sont pas satisfaisantes. Elles sont trop restrictives, dans des contextes sociologiques et culturels où d'autres formes d'organisation politique existent, s'affirment et continuent de régir plutôt bien que mal l'existence de presque tout le monde, même si on se refuse à l'accepter.

Nous voulons tout simplement rendre compte ici de cette dualité dans le contexte burkinabè où se mettent en place aujourd'hui les institutions d'une quatrième République sur les cendres des trois premières qui ont vécu entre 1960 et 1980. De véritables problèmes de fond sont encore à solutionner pour promouvoir des institutions endogènes, et un Etat-Nation.

L'existence d'un Etat de droit formel au Burkina ne date pas de 1991. Le multipartisme selon le modèle occidental en général et français en particulier, le respect des droits de l'homme et les élections démocratiques y ont été expérimentés à trois reprises sans

succès entre 1960 et 1980. Aucun de ces régimes constitutionnels n'a vécu une décennie.

L'armée, ou plus précisément sa couche supérieure (les officiers) a été toujours accusée d'avoir fait irruption pour anéantir les processus de démocratisation, par des coups d'Etat. La réalité n'est pas aussi simple. Et à l'analyse, il y a lieu d'être beaucoup plus nuancé au contact des faits, qui encore une fois selon Lénine, sont "têtu et objectifs".

Au Burkina Faso, la classe politique est composée de civils et de militaires. Pour la simple raison que depuis 1960, il n'y a pratiquement pas eu un seul coup d'Etat militaire qui n'ait pas été provoqué, soutenu et même sponsorisé par des forces politiques civiles, au vu et au su de toute la classe politique engagée dans la lutte pour le pouvoir.

Cette intégration de fait de l'armée à la vie politique conduira le leader du parti majoritaire (issu des élections démocratiques de 1978), Monsieur Gérard Kango Ouédraogo, à dire qu'au Burkina Faso, il n'y a que deux vrais partis politiques: le Rassemblement Démocratique

Africain (R.D.A.) et l'Armée. Il sera renversé par un coup d'Etat le 25 Novembre 1980. C'était le troisième coup d'Etat contre un régime politique civil dirigé par le même parti, le R.D.A. La boutade se fondait sur l'expérience de ce parti qui, depuis 1957, avait toujours remporté les élections le plus démocratiquement possible pour se voir ravir le pouvoir par trois fois de suite, à la faveur de coups d'Etat militaires, avec la bénédiction des partis sortis vaincus des consultations électorales. L'opposition légale soutenait toujours les putschistes. Malgré les turbulences et cette instabilité institutionnelle, alternant régimes démocratiques multipartistes et coups d'Etat militaires, toutes les autres entités politiques et administratives indigènes ont réussi à conserver une stabilité institutionnelle jusqu'à nos jours.

Empire moaaga, sociétés dites "acéphales" ou "sans Etat" des Bwaba, les "anarchies" lobi, tout comme les Emirats islamiques peuls (Jelgooji, Bobola et Liptaako), après toutes les entreprises venant du Nord (les Arabes) ou du Sud (les Européens), depuis le 18ème siècle, sont demeurés beaucoup plus stables comparativement à l'Etat moderne issu de la colonisation française. Toutes ces entités qui évoluent dans l'espace politique du Burkina ont toujours une identité sociale, culturelle et institutionnelle avec laquelle les structures de



l'Etat moderne se voient obligées de composer en permanence sur le terrain et dans tous les secteurs d'activités du « développement ».

## **2.7. Cultures et systèmes politiques**

Dans notre conception, la culture n'est pas simplement mœurs et coutumes. Pour les sciences de l'homme, elle est selon Kluckhohn et Kelley (1948: 98) "un système historiquement formé de modèles de vie explicites et implicites qui tend à être partagé par tout ou partie d'un groupe". La culture devient une somme de "structures de compréhension". Et le système politique offre la scène où ses structures se déploient et fonctionnent de façon privilégiée. La compréhension d'un système politique est intimement liée à la culture de son milieu sociologique.

Geertz (1973: 5) cite Max Weber pour mieux renforcer cette conception, en ces termes: "croyant avec M. Weber, que l'homme est un animal suspendu dans des toiles de signification qu'il a lui-même tissées, je tiens la culture pour être ces toiles, et son analyse non pas pour une science expérimentale à la recherche de lois, mais une science interprétative à la recherche de la signification".

La culture se dote ici de capacités explicatives et intégratives (communication entre acteurs sociaux), cohérentes (englobant tous les secteurs de la vie comme la parenté, la religion, la politique) et renvoie à des modèles de structuration implicites. La culture permet le contrôle de l'action et de l'innovation sociale en donnant un sens aux expériences et en traçant un cadre de solutions possibles aux problèmes posés et à résoudre.

Dans le cas qui nous concerne ici, il faut intégrer nécessairement tout cet héritage pour évaluer les typologies possibles en soulignant leurs limites, comparer les modèles de culture dans leurs relations avec la politique et leur rôle dans la construction de l'Etat. La méthode comparative est indispensable à la connaissance et à la compréhension des mécanismes institutionnels de l'Etat en Afrique et au Burkina d'aujourd'hui. Elle s'impose même. Pour l'essentiel, le capital des connaissances actuelles sur l'Afrique n'est issu que d'études comparatives.

Les relations explicites et implicites entre culture et systèmes politiques nous paraissent avoir été mises en lumière à travers l'implantation des écoles primaires indigènes en AOF. Les écoliers

répétaient du matin au soir, "nos ancêtres les Gaulois", en français de France. L'usage des langues nationales africaines était strictement interdit à l'école. Ce sont les "plus purs" des produits de l'école coloniale française, qui seront hissés aux postes de responsabilités les plus élevés dans la hiérarchie de l'administration coloniale d'abord. Et ensuite, pour être électeurs et éligibles, il fallait répondre aux critères culturels exigés: savoir lire et écrire en français, posséder la formation (ou le diplôme) et maîtriser "les bonnes manières" françaises.

Malgré cette forte aliénation culturelle, il est important de noter que les élites africaines promues par l'école coloniale aux plus «hautes fonctions» dans l'administration et le système politique français, n'ont jamais pu, n'ont jamais voulu et n'ont jamais su adopter un discours politique qui les identifient entièrement et totalement à la nation et à la culture françaises.

Dans l'abondante littérature existante (discours politiques, circulaires, lettres, articles de presse) les leaders africains parlent toujours de «l'administration coloniale» et jamais de notre administration, du gouvernement français et non pas de notre

gouvernement. Culturellement cela révèle que malgré tout, le colonisé restait conscient de sa différence.

Le même constat peut se faire aujourd'hui dans les relations entre gouvernants et gouvernés en Afrique. Et Bechir Ben Y. (1999:6) pose très clairement le problème : «...si on dit le gouvernement ou le pouvoir, si on dit eux opposés à nous il y a problème et déconnexion entre gouvernés et gouvernants : si en revanche, on dit volontiers notre gouvernement, nos dirigeants, c'est qu'il y a symbiose, attachement, une manière d'adhésion et d'harmonie. Alors que dites-vous dans votre pays ?» Ce test peut être fait dans chacun des 52 pays africains. Les réponses seront culturellement et politiquement parlantes !

## **CHAPITRE III**

### **METHODOLOGIE**

Analyser la nature de l'Etat post-colonial au Burkina Faso impose le préalable d'exposer notre méthodologie d'approche de la question. Il existe plusieurs méthodologies en sciences sociales. La méthodologie est notre mode de pensée générale. On parle souvent de la méthodologie marxiste ou de la méthode structuraliste en sociologie. Notre prétention n'est pas d'inventer une méthodologie nouvelle pour analyser le phénomène de l'Etat au Burkina Faso dans ses métamorphoses entre les formes patrimoniales classiques jusqu'à l'Etat post-colonial actuel. Historiquement, deux grands courants ont dominé la méthode d'analyse du phénomène de l'Etat post-colonial en Afrique : le courant libéral (ou néo-colonialiste) et le courant marxiste. Fidèles à la théorie de l'évolution des sociétés humaines selon leur schéma à quatre (4) étapes (sociétés primitives, sociétés féodales, sociétés capitalistes et sociétés socialistes), les marxistes ont figé les sociétés africaines aux deux premières étapes. C'est l'entreprise coloniale qui se chargeait d'instaurer l'étape capitaliste dans la marche vers la société socialiste en Afrique. La méthode marxiste d'analyse des sociétés a beaucoup retardé les efforts intellectuels en Afrique pour comprendre les systèmes politiques post-coloniaux. Des énergies intellectuelles furent investies en pure perte pour «dompter» les réalités sociologiques, culturelles et politiques afin de les intégrer

dans les schémas et les grilles de lecture marxistes. Des partis politiques, des cercles d'études et de nombreuses organisations, s'appuyant exclusivement sur les théories et les méthodes marxistes pour orienter leurs activités sur le terrain, ont débouché sur des impasses parfois mortelles comme les maquis révolutionnaires éphémères du Cameroun ou du Congo. Des coups d'Etat militaires aussi ont parfois débouché sur les proclamations instaurant «le marxisme léninisme comme orientation politique» ou «le parti marxiste léniniste» comme parti unique au pouvoir chargé de construire «le socialisme scientifique». La République Populaire du Bénin (1972-1990) ou le Congo socialiste du Colonel Marien N'Gouabi, illustrent bien l'impact de la méthode marxiste dans l'analyse des sociétés africaines et l'explication des choix des systèmes politiques post-coloniaux.

Les chauds partisans du libéralisme capitaliste d'importation n'ont pas fait mieux. Les théoriciens de cette méthode de pensée et d'action avaient la conviction que tous les maux des sociétés africaines seraient solutionnés, si d'énormes capitaux s'y investissaient comme en Europe. Il fallait créer le capitalisme, le développer pour ensuite seulement penser à l'étape socialiste. Les

analyses de ces courants de pensée étaient toutes portées par l'idéologie européocentriste, faisant des sociétés européennes de l'Est comme de l'Ouest des modèles presque parfaits qu'il ne restait à l'Afrique que de tenter d'imiter le mieux possible.

La division arbitraire du monde en deux blocs socio-politiques et idéologiques (l'Est et l'Ouest) excluait de fait des continents comme l'Asie et l'Afrique, réduits aux rôles d'éternels accompagnateurs de la marche globale de l'humanité. Enfermés dans ce carcan idéologique, les esprits se limitaient aux petits calculs de profits à tirer de l'opposition entre les deux blocs idéologiques, sans d'autres perspectives d'élaboration de méthodes, de stratégies ou de tactiques autonomes. Les hérétiques comme Kwame N'Krumah qui s'exerçaient à une méthode endogène d'analyse des réalités comme «le consciencisme», furent vite frappés d'ostracisme et rejetés. Cheick Anta Diop aussi fut la victime de ce sectarisme idéologique et méthodologique, parce qu'il voulait analyser autrement les systèmes politiques africains, en les rattachant à l'exigence de reconquête de l'initiative historique endogène.



Le problème au centre de notre travail, celui de la nature de l'Etat post-colonial a aussi été totalement galvaudé, malmené par des «experts» et des «spécialistes» des sociétés africaines au point de le réduire aux seules dimensions de l'imitation servile et des réformes «souhaitables» de l'Etat.

L'approche méthodologique, «politiquement correcte» imposait de s'inscrire dans la logique voulant que l'Etat n'ait existé et n'existe qu'en Europe. Socialiste ou capitaliste, l'Etat digne de ce nom ne pouvait s'étudier, s'analyser et se comprendre que dans la continuité de l'histoire institutionnelle exclusivement européenne.

Dans les faits, tous ces deux courants méthodologiques ont alimenté la seule vision européocentriste qui rejetait tout l'héritage institutionnel indigène des sociétés africaines pré-coloniales. Cette vision s'emprisonnait dans la seule parenthèse de l'histoire de la présence européenne en Afrique, allant jusqu'à l'affirmation que, selon Lahouri Addi (1990: 5), "Le premier postulat est que l'Etat est une création récente de l'histoire, c'est-à-dire qu'il n'y a d'Etat que celui apparu en Europe depuis la fin du Moyen-Age. Il est la forme

qu'a pris le pouvoir politique en Occident sous la pression de facteurs historiques".

Notre approche se veut différente en ce sens qu'elle considère l'histoire de la construction de l'Etat en Afrique comme une continuité allant de la période pré-coloniale à nos jours. La conquête coloniale occidentale, si elle a véritablement bouleversé dans ses fondements les institutions politiques indigènes, elle n'a pas réussi à les éliminer. L'administration coloniale a été contrainte, partout dans les "possessions d'Outre-mer", de composer avec les pouvoirs pré-coloniaux, pour asseoir son règne oppressif. S'il est incontestable que les colonisateurs ont importé leurs formes d'organisation de l'Etat en Afrique, il est faux de croire qu'il n'existait pas d'Etats pré-coloniaux. C'est pourtant ces préjugés qui prédominent dans beaucoup d'écrits d'éminents théoriciens de la sociologie en Europe. Marx Weber (1964 :11) affirme que :

*« D'une façon générale, l' "Etat" défini comme une INSTITUTION politique ayant une "constitution" écrite, un droit rationnellement établi et une administration orientée par des règles rationnelles ou "lois", des fonctionnaires compétents, n'est attesté qu'en Occident avec cet ensemble de caractéristiques, et ce, en dépit de tous les rapprochements possibles ».*

Il s'agit ici d'un jugement de valeur que l'on peut trouver excessif dans l'éloge de « l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme ». Mais, c'est une prise de position claire et nette de Max Weber dans ses rapports aux valeurs de sa culture, de sa civilisation et des institutions politiques qui en sont issues. Il est contestable que l'Etat « n'est attesté qu'en Occident », et nous le contestons dans ce travail. Max Weber donne une explication spécifique de l'essor du capitalisme dans son contexte européen. De ce fait même, il exclut toute « transposition mécanique » ou tout « transfert institutionnel » de l'Europe vers l'Afrique.

Les Etats post-coloniaux existant en Afrique doivent-ils seulement être réformés ou alors faut-il penser à la reconstitution lente et patiente d'un nouvel Etat-Nation africain ?

Le dictionnaire français LAROUSSE (1995 :238) donne la définition de l'Etat comme suit : « nom masculin. Nation organisée, administrée par un gouvernement : l'Etat français. Le gouvernement, les pouvoirs publics : l'Etat et les collectivités ». Concernant la Nation, le même dictionnaire LAROUSSE (1995 :423) poursuit « nom féminin. Ensemble des êtres humains habitant un même territoire,

ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions, le plus souvent de langue et constituant une entité politique ». Ces deux définitions autorisent à affirmer que l'Afrique pré-coloniale ne manquait ni d'Etats, ni de Nations au sens scientifique de ces termes. Pour le démontrer, nous nous appuierons sur l'histoire (le passé) et le présent de la vie des institutions et des pouvoirs pré-coloniaux dans mon pays, le Burkina Faso. La négation de la négation de Max Weber, concernant l'Etat qui n'aurait existé nulle part ailleurs qu'en Europe, nous conduit au constat que l'Etat post-colonial ne peut pas exister en tant qu'Etat-Nation en Afrique, sans lieu et sans rattachement profond avec l'Etat ou les Etats-Nations pré-coloniaux. Selon nous, c'est tout le drame actuel du continent africain (à de rares et notables exceptions comme le Maroc) où les classes politiques au pouvoir et dans l'opposition, se sont embarquées dans une véritable impasse en voulant coûte que coûte reproduire en Afrique, des Etats-Nations d'Europe ou d'Amérique, au mépris de tout l'héritage institutionnel et politique pré-colonial.

Si théoriquement, le jeu de massacre reste possible à travers des polémiques passionnelles et passionnées sur « la bonne gouvernance », « l'Etat de droit », « la démocratie intégrale », « les

élections libres, transparentes et justes », etc..., les faits concrets condamnent ces expériences cahotiques du plagiat.

L'Etat a été, reste et sera partout un produit culturel, social et idéologique d'une communauté humaine donnée, sur un territoire donné, à un moment historique donné, et dans un contexte géopolitique et économique donné. Il ne peut ni s'importer ni s'exporter. Il ne peut pas se transplanter d'une NATION à une autre, d'un PEUPLE à un autre, même sous le généreux prétexte de « l'aide au développement démocratique ».

Nous voulons montrer par l'exemple, que malgré toute l'administration d'Alexis De Tocqueville pour la « démocratie américaine », ce géant e la pensée sociologique occidentale n'a jamais osé nulle part, proposer la transplantation du « modèle américain » dans son pays.

C'est pourquoi, il nous paraît important d'aborder la question de l'Etat avec une méthode un peu plus ouverte et beaucoup moins restrictive, afin de pouvoir relier le passé pré-colonial (l'Etat patrimonial), l'administration coloniale et les tentatives post-coloniales

de construction d'un Etat de droit moderne en Afrique et, en particulier au Burkina Faso. Cette démarche ne rejette aucunement les autres approches. Comme Alexis de Tocqueville disait, "je suis tenté de croire que ce que l'on appelle les institutions nécessaires ne sont souvent que les institutions auxquelles on est accoutumé, et qu'en matière de constitution sociale, le champ du possible est bien plus vaste que les hommes qui vivent dans chaque société ne se l'imaginent" (O. C., t. XII, p. 97). Il s'agit pour nous d'essayer de jeter un regard "par le dedans des choses" de l'intérieur de la dynamique sociale qui s'enracine dans les villages et qui progresse vers les villes, et non plus selon la logique inverse. L'avenir des sociétés africaines ne se joue pas exclusivement dans les villes, à travers la volonté de construire des Etats forts (de quoi?) en excluant la nation réelle pour s'appuyer en priorité sur "les investisseurs, les bailleurs de fonds et les pays amis" de la toute puissante "communauté internationale", gardienne jalouse et exigeante du respect des droits de l'homme et des règles démocratiques.

En attendant d'arriver à ce stade de l'analyse, qu'il nous suffise de réaffirmer notre choix méthodologique de ne rejeter l'apport d'aucune autre approche différente de la notre. Nous emprunterons ce

que d'autres avant nous, ont réussi à apporter comme éclairage dans l'analyse sociologique des réalités politiques africaines. Cette ouverture nous permettra d'éviter "l'enfermement" dans une et une seule approche méthodologique, jugée meilleure ou unique. Ce serait aussi se refuser à la démarche scientifique qui exige une perpétuelle remise en cause (y compris de la méthode) pour mieux avancer dans la connaissance et la maîtrise.

### **3.1. De l'utilité de la méthode comparative**

Discuter la nature de l'Etat moderne en Afrique et au Burkina, implique la comparaison. Comparaison n'est pas raison, dit-on. Et pourtant en matière d'étude des systèmes politiques et de la vie institutionnelle, on ne peut avancer que dans la comparaison pour mieux connaître et comprendre. La méthode de l'analyse comparative, dans sa version la plus classique veut appréhender les systèmes politiques en tant qu'objets de connaissance, dotés de propriétés semblables, proches les uns des autres, malgré toutes les variantes. Il faut comparer un Etat avec un autre Etat pour mieux savoir ce qui marche bien et ce qui marche mal dans l'un et dans l'autre. La connaissance de ce qui fait la nature réelle de l'Etat passe aussi par la

comparaison entre les Etats et les institutions politiques d'un pays à l'autre.

Cette méthode, tout en reconnaissant les différences et les spécificités propres à chaque système, cherche à dégager des principes de fonctionnement et des règles communes, permettant la classification des systèmes politiques par types sans altérer leurs valeurs universelles. Notre démarche méthodologique ne minimise pas (bien au contraire) ce qui fait l'irréductible identité de chaque système politique et de son Etat en particulier. Nous ne chercherons pas à saisir chaque système ou chaque Etat comme objet unique à isoler des autres. La méthode comparative permet de mieux identifier le spécifique dans chaque système, en comparaison avec un autre ou d'autres systèmes politiques. Dans le spécifique, il y a, par exemple, la culture.

Les multiples crises identitaires de nos jours (ethnisme, intégrisme religieux ou nationalisme exacerbé) qui n'épargnent plus ni aucun pays, ni aucun Etat, ni aucun continent, nous impose de prendre très sérieusement en compte le facteur culturel et idéologique dans l'analyse politique. La méthode comparative est l'outil



méthodologique qui rend possible la mise en évidence du spécifique (culturel, institutionnel, politique) dans le contexte de crise des sociétés que nous avons le "privilège scientifique" de vivre de nos jours.

La revendication identitaire, qu'elle soit religieuse (islamisme en Algérie) tribaliste ou ethnique (cas du Rwanda et du Burundi), s'appuie avant tout sur les spécificités culturelles, idéologiques et politiques pour élaborer sa plate-forme de lutte pour la conquête du pouvoir d'Etat qui s'affirme dans la comparaison et la confrontation violente avec les institutions et les valeurs défendues par ceux d'en face présentés comme des ennemis. La nature de l'Etat dans ces conditions sera tributaire des spécificités culturelles en lutte.

Certes, ici le concept de culture est lui aussi à significations multiples. La culture a été assimilée à des phénomènes de conscience collective, déterminée par le climat, la géographie, la tradition historique et même la race, selon l'approche liée à la psychologie sociale.

L'apparition des techniques d'enquêtes par sondage, avec l'école comportementaliste, introduit une approche différente de la culture qui va remplacer la précédente. L'hypothèse de départ ne sera plus la recherche de l'âme des peuples, mais l'observation des comportements par le sondage.

Cette observation ne bénéficie plus de l'a priori d'homogénéité minimale que l'on accordait à chaque communauté selon l'approche précédente. L'approche comportementaliste qui date des années 1930 dominera le domaine de la sociologie politique jusqu'à une époque récente.

De nos jours, la sociologie historique et la macro-histoire s'imposent de plus en plus, en refusant de réduire la culture à des normes quantifiables, pour l'ouvrir à une perspective historique, revalorisant ainsi l'aspect temporel. Cette démarche méthodologique rend le problème de la culture beaucoup plus complexe. Elle permet par contre un rapprochement plus net avec l'histoire des institutions politiques et de l'Etat au sein des sociétés humaines.

### 3.2. L'Afrique et la politologie

C'est toujours dans la comparaison que les sociétés africaines, leurs Etats, leurs institutions et le Noir en particulier ont été étudiés, évalués, et trop souvent hélas, sanctionnés. Sociétés primitives, sous-hommes réductibles au statut d'esclaves (bois d'ébène), civilisations arriérées et sous développées, absence de vie politique civilisée, absence d'Etats dignes de ce nom et bien d'autres jugements de valeur sans aucun fondement scientifique ont été des concepts utilisés hier et aujourd'hui.

Tout cela ne fait pourtant pas de la méthode comparative, une méthode raciste et réductrice par nature. Elle reste une technique, un instrument d'analyse et de connaissance, indépendamment des fins idéologiques et politiques pour lesquelles elle a été et est utilisée par les uns et les autres. La prudence et la relativité ont souvent été conseillées dans l'utilisation des concepts politiques forgés en dehors de nos contextes sociologiques et culturels pour analyser le phénomène politique en Afrique. Notre propre expérience du terrain pendant plus de quinze années, nous impose la stricte observation de ces principes.

Le terrain de la science politique africaine est encore presque vierge. Les réalités demeurent encore mal maîtrisées. La recherche scientifique surtout en sciences sociales et humaines est trop peu valorisée pour autoriser de grandes audaces dans la méthode et l'usage des concepts. L'extrême complexité des situations politiques dans chacun des 52 pays africains en rajoute aux difficultés des sciences politiques.

A beaucoup d'égards la sociologie politique africaine est à la recherche de la maîtrise de son objet. Elle avance partout à petits pas et en tâtonnant souvent. Notre travail n'échappe pas à cette règle d'or de la recherche. L'approche méthodologique constitue un important garde-fou pour nous éviter des errements préjudiciables à la qualité du résultat.

Nous sommes donc tenus par une contrainte de réserve dans le sens le plus noble et le plus honnête du terme. Les acquis accumulés par ceux qui, avant nous, se sont risqués à l'aventure de la réflexion critique sur les réalités politiques africaines, demeurent notre principale source de connaissance. L'accumulation des savoirs se doit d'atteindre le seuil critique à partir duquel les changements structurels

en profondeur seront non seulement possibles mais surtout inévitables. C'est donc toujours dans la dynamique de la comparaison que nous nous situons pour avancer dans notre recherche.

Les problèmes théoriques et les méthodologies d'approche des questions liées au développement du continent africain ne doivent plus et ne peuvent plus être considérés comme des chasses gardées pour les seuls experts étrangers, les spécialistes-maîtres d'écoles basées dans les universités occidentales et "gérant" d'éternels "étudiants-chercheurs" africains. Les expertises locales s'affirment et nous nous en inspirerons. Aujourd'hui, l'horizon annonce une plus grande nécessité de prise en charge de la réflexion et de la recherche scientifiques par les Africains eux-mêmes. Apprendre par la comparaison avec les autres et à travers leurs expériences ne peut qu'enrichir et ouvrir des perspectives plus larges et plus grandes.

Le professeur camerounais Jean-Marc Ela de l'université de Yaoundé parlant de l'œuvre scientifique de Cheick Anta Diop, souligne la nécessité de rompre "la dépendance intellectuelle et scientifique" pour s'engager dans un débat où l'Afrique n'est plus "l'objet mais le sujet du savoir". Cette exigence du mouvement

scientifique à partir du sol africain et avec les travaux des chercheurs africains se manifeste de plus en plus y compris sur le terrain de la méthodologie, des concepts et des instruments d'analyse. Le terrain n'est pas vierge. Il existe de nombreux travaux utiles dont nous sommes inspiré tout au long de ce travail.

Nos propos sur la méthode et les concepts dans l'analyse des réalités politiques africaines visent aussi et surtout à nous prémunir d'arguments contre les critiques devenues classiques de non respect de l'orthodoxie doctrinale en matière de méthodologie en sciences sociales. Les fausses querelles ne manquent pas et n'ont jamais manqué en la matière, surtout en ce qui concerne l'analyse des situations politiques. Le terrain politique africain offre des spécificités. La vie politique y est particulièrement trouble et complexe surtout ces dernières années. Les nombreuses grilles de lecture confectionnées par les africanistes occidentaux minimisent ou excluent trop souvent le poids réel des cultures et des institutions traditionnelles, au bénéfice de l'option européocentriste.

La méthode comparative nous servira à montrer comment s'opère dans la réalité du jeu institutionnel, une domestication des

concepts et des règles officielles (venus d'Occident) au service d'une dynamique locale qui relève d'une autre vision du pouvoir, de la politique, et de la vie institutionnelle. Il s'invente quotidiennement une sphère institutionnelle et politique en Afrique qui trouve son répondant dans le domaine économique, par exemple, avec ce secteur qu'on qualifie péjorativement de "secteur informel".

Les méthodes classiques de l'analyse en sciences économiques, en techniques bancaires ou financières ne permettent guère d'étudier, d'expliquer et de comprendre le secteur informel africain. Là aussi, il faut innover. Et c'est pourquoi, nous ne nous estimons pas (dans l'analyse des questions concernant l'Etat en Afrique) prisonnier d'une méthodologie figée, rigide et donnée ad vitam æternam. Les limites réelles constatées régulièrement dans les méthodologies et même pour les disciplines dites spécialisées comme les sciences économiques nous sont une raison de refuser l'autocensure méthodologique. L'ouverture à toutes les approches possibles nous paraît aujourd'hui indispensable pour briser la logique suicidaire de la "pensée unique" à la mode.

### 3.3. Bref aperçu sur les maîtres occidentaux

La sociologie en Europe depuis ses pères fondateurs que sont Montesquieu, Auguste Comte, Durkheim, Tocqueville, Pareto, Karl Marx et Max Weber entre autres, a toujours évolué avec et par les débats contradictoires sur la (ou les) méthodologie(s). Le débat reste encore ouvert. Il est possible de contester telle ou telle approche méthodologique, argument à l'appui. Des critiques les plus acerbes existent concernant tous les maîtres que nous venons de citer, et les débats ne sont pas encore clos les concernant.

Il y a ceux qui soutiennent que les faits sociaux doivent être considérés comme des choses et analysés avec la même rigueur scientifique que dans les sciences de la nature. Pour eux, la sociologie est une science exacte au même titre que les mathématiques ou la physique.

D'autres soutiennent presque le contraire. Selon ces derniers, justement parce que l'objet de cette science est l'Homme en société, elle ne peut pas être réduite aux strictes limites de la méthodologie



appliquée à l'étude des choses de la nature. La dimension humaine exclut la norme mathématique, soutiennent-ils. Ont-ils vraiment tort ?

Karl Marx est de ceux qui ont théorisé le déterminisme historique en sociologie. Selon lui l'histoire de l'humanité, c'est tout simplement l'histoire de la lutte des classes sociales antagonistes. Dans la société capitaliste, la contradiction principale qui fait avancer la société est celle qui oppose la classe des capitalistes (propriétaires des moyens de production) et la classe ouvrière qui ne possède à vendre que sa force de travail. Selon Marx, ces rapports sociaux d'exploitation entre capitalistes et prolétaires conduiront inéluctablement à la révolution qui renversera le rapport des forces en faveur des prolétaires.

Max Weber lui réalise son projet sur des tendances et des évolutions et non pas sur des lois comme Karl Marx. Qu'est-ce qui fait la singularité des sociétés modernes? C'est la question fondamentale que pose Max Weber. Il n'exclut aucun aspect même anodin dans son observation de la société. L'ethnie, la religion, la communauté domestique, le droit, la culture, l'économie, la langue, la condition sociale et le sang, tout doit aider à ouvrir les voies vers des

processus, des tendances vers "le désir d'associations politiques indépendantes" selon ses termes.

Le problème de fond reste de savoir si la sociologie peut oui ou non prétendre à l'objectivité scientifique. La connaissance scientifique des sociétés et des hommes est-elle possible? Si l'on se garde des mêmes prétentions excessives qui ont limité les autres disciplines, la recherche d'une meilleure maîtrise des sciences humaines est possible. Mais l'objectivité scientifique, conçue comme existante dans des normes absolues, ne se transformera-t-elle pas en une négation de la science ?

Si elle sait rester humble et modeste dans ses efforts pour accroître ses connaissances sur l'homme en société, sur la nature et les choses de la nature, la recherche scientifique se rapproche chaque jour un peu plus de l'objectivité relative. "Toute science en particulier les sciences humaines comporte un certain coefficient personnel dû aux limites des facultés intellectuelles psychiques et morales du chercheur ou la facticité et à la finitude même de l'être humain" écrit le professeur Sylla Lancine (1972). Nous restons conscient de nos

limites d'apprenti en matière de sciences politiques et aussi de nos limites d'être humain.

### **3.4. Pratiques et méthodes**

Ce travail commence en octobre 1979, lorsque son auteur a intégré le département des sciences sociales et humaines du Centre Voltaïque de la Recherche Scientifique comme chercheur.

Ce département était en pleine activité avec la formation de vingt (20) enquêteurs et de quatre (4) superviseurs dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas sociolinguistique. Nous avons pu participer à ces séances de formation, à l'élaboration du guide des enquêteurs, des cahiers et carnets topologiques et enfin aux missions de terrain sur tout le territoire national pour collecter environ 8000 toponymes.

Les expériences pratiques acquises entre 1979 et 1981 au cours des enquêtes de l'Institut des Sciences des Sociétés dans le cadre de l'élaboration de l'atlas socio-linguistique du Burkina Faso ont servi à mieux connaître le milieu sociologique. Notre questionnaire élaboré au départ qui concernait les traditions culturelles, politiques et

institutionnelles chez les populations moose (au village et en ville) sera repris dès 1990. En lieu et place des enquêtes quantitatives (par famille), il nous a paru plus pertinent d'opter pour une approche nettement plus qualitative. Nous avons fait le choix de procéder par interviews et entretiens semi-directifs avec un échantillon représentatif de la classe dirigeante burkinabè, au double niveau traditionnel et moderne. Le profond divorce entre l'Etat post-colonial et la nation était au cœur de ces entretiens. La nature de la crise de l'Etat, qui touche ses fondements (structures) a été clairement posé lors de toutes nos interviews et de tous nos entretiens avec la population de référence. Ce sont principalement les chefs traditionnels d'importance, les hommes politiques et les intellectuels-chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Dans cette catégorie, la priorité a été donnée aux personnalités politiques (nombreuses au Burkina) qui présentaient la caractéristique de cumul des trois niveaux de représentativité : agents de l'administration (coloniale et post-coloniale), chefs traditionnels et acteurs sur la scène de la vie politique moderne, comme premiers ministres, ministres, députés, maires ou conseillers municipaux. Nous citons entre autres :

1. Sa Majesté le Maang-Naaba, Bouda François, premier bibliothécaire du Burkina dans les années 1940, ancien ministre des Finances et de la Défense Nationale, plusieurs fois réélu comme député, chef de province du Zundweoogo (chef lieu : Maanga).

2. Sa Majesté Naaba Karfo II, Victor Ouédraogo, agent administratif, ancien Président du Conseil Economique et Social du Burkina, ancien ministre, ancien député (1957-1980), chef de la province du Sanmatenga (chef lieu : Kaya).

3. Sa Majesté Naaba Sapilma, Cyprien Zungrana qui a fréquenté l'école en France pour des études qu'il abandonne au décès de son père afin de lui succéder au trône comme chef de province du Kurittenga (chef lieu : Koupéla). Il a été député à l'Assemblée Nationale, élue le 31 mars, 1957.

4. Sa Majesté le Busum-Naaba, Salfo Théodore Ouédraogo, administrateur civil, plusieurs fois réélu comme député de l'Assemblée Nationale jusqu'à nos jours en 2001. Membre dirigeant du principal parti de l'opposition au Burkina Faso, il était vice-président du

Parlement burkinabè pendant toute la première législature de la IV<sup>ème</sup> République (1992-1997).

5. Sa Majesté Naaba Bulgu, Kaboré Antoine, ancien agent administratif qui, en 1942, abandonne son poste de fonctionnaire pour prendre la succession de son père sur le trône de Naaba de Kokologo. Il régnera pendant un demi siècle, jusqu'en 1996.

6. L'Emir du Liptaako, chef de province, Dicko Nassourou, ancien fonctionnaire en poste à l'ambassade du Burkina au Canada, homme d'affaires, il a été élu Conseiller municipal et Maire de la Commune de Dori, chef lieu de la province du Liptaako en 1995.

7. Son Excellence Monseigneur Anselme Titiana Sanon, Evêque du Diocèse de Bobo-Dioulasso (deuxième ville du Burkina), sociologue, natif d'une des familles fondatrices de la ville. Il est reconnu comme un des meilleurs spécialistes dans la connaissance des mœurs, coutumes et traditions politiques des bobos du Burkina.

8. Monsieur Simon Compaoré, le Maire Central de la Capitale du Burkina (Ouagadougou), économiste de formation, élu député le 11

mai 1997. Il était le Secrétaire Général du parti majoritaire, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (C.D.P.) en 1997-1998.

**9.** Monsieur Kargougou Sana Raoul, administrateur civil, Préfet du Département administratif de Poa, (Province du Boulkiemdé). Il était en instance de départ à la retraite en 1996.

**10.** Sa Majesté Naaba Tigre, Victor Tiendrebéogo, Ministre porte-parole (Laghlé Naaba) du Moog-Naaba de Ouagadougou. Agent de banque, il a été réélu député à l'Assemblée Nationale le 11 mai 1997, après y avoir siégé de 1992 à 1997.

**11.** Le Professeur Joseph Ki-Zerbo, Agrégé d'Histoire, auteur de plusieurs ouvrages, député et leader d'un parti (P.D.P) de l'opposition parlementaire au Burkina Faso. Il est un des plus anciens hommes politiques encore en activité.

**12.** Boniface Gninty Bonou, sociologue à l'Institut des Sciences des Sociétés à Ouagadougou.

**13.** Gomgnimbou Moustapha, historien, Chargé de recherche à l'Institut des Sciences des Sociétés à Ouagadougou.

**14.** Palé Ollo Koulansouonthé Frédéric, géographe, Maître-assistant à la Faculté des Lettres, des Arts, des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Ouagadougou.

**15.** Monsieur Ouédraogo Bougouraoua, instituteur retraité, ancien ministre, ancien Conseiller Général de l'A.O.F., ancien Conseiller municipal et maire de Ouahigouya (1948-1963).

**16.** Monsieur Issoufou Joseph Conombo, médecin Africain, ancien combattant, ancien ministre français (1948-1960), ancien Premier Ministre voltaïque (1978-80).

Ces seize (16) personnalités constituent un échantillon représentatif de toute la classe politique burkinabè et de l'élite intellectuelle.



Nous avons toujours expliqué clairement à nos interlocuteurs les problèmes que nous voulons contribuer à résoudre à travers ce travail de recherche: la nature de l'Etat et des institutions post-coloniales.

### **3.5. Biographies politiques et marche des institutions : (1960-2000)**

#### **opinions sur le métissage institutionnel au Burkina Faso**

Le champ d'investigation étant précisé, c'est le questionnaire (questions ouvertes et semi-ouvertes) qui a été utilisé comme mode d'enquête privilégié. Le "bon questionnaire", selon les spécialistes, est, non pas celui qui est bien écrit, mais celui qui est bien compris par celui auquel on s'adresse. C'est pourquoi, il nous a paru plus opérationnel de formuler des questions indirectes et semi-directes. Il fallait éviter au maximum la tentation de la valorisation, le l'auto-justification ou au contraire le sentiment de culpabilité chez nos interlocuteurs. Les questions indirectes devraient, en principe, éviter de personnaliser les réponses. Mais, dans la pratique, la position même des interviewés (anciens responsables administratifs et politiques) les conduisait à cette tentation de vouloir se justifier, même lorsqu'ils n'étaient pas directement interpellés. Ceci conduit à dévier parfois carrément du questionnaire écrit pour s'engager dans

une logique de "récits de vie", quitte à revenir ensuite dans notre questionnaire écrit.

L'essentiel a été de garder la maîtrise de l'orientation de l'entretien axé sur notre thème, l'Etat et le fonctionnement des institutions. L'échantillon des décideurs (des leaders d'opinion) que nous avons choisi pour nos entretiens présentait ce risque de dérapage.

Ce travail d'écoute, de questions-réponses a duré une décennie (1990-2000). Un très important capital d'informations de première main a été constitué en ce qui concerne la vie institutionnelle, la place et le rôle des acteurs politiques. Nous nous sommes largement inspiré de toutes ces données, en articulation avec l'évolution du processus de construction de l'Etat post-colonial au Burkina Faso. Une vingtaine de cassettes ont servi à l'enregistrement de longues séries d'entretiens au cours de plusieurs séjours auprès de nos interlocuteurs résidant hors de la capitale. Ainsi, nous avons passé des semaines à Kaya (Sanmatenga), à Koupèla (Kouritenga) et à Manga (Zoundwéogo) pour les entretiens avec les trois chefs de province, déjà très âgés et qu'il fallait savoir ménager.

### 3.6. Présentation du Plan

Introduction générale

Première Partie: La problématique de l'Etat en Afrique.

Chapitre 1: La nature de l'Etat: le vrai débat.

Chapitre 2: Définitions et concepts.

Chapitre 3: Méthodologie.

Deuxième Partie: La dynamique de l'Etat au Burkina Faso

Chapitre 1: L'Etat patrimonial pré-colonial

Chapitre 2: L'Etat colonial.

Chapitre 3: L'Etat post-colonial.

Troisième Partie : Vers l'Etat des citoyens ou l'Etat de droit  
moderne

Chapitre 1: Coexistence conflictuelle (clash des cultures).

Chapitre 2: La décennie des ruptures

Chapitre 3: Les institutions de la IV<sup>ème</sup> République

Conclusion: Tendances futures et l'avenir de l'Etat.

**UNIVERSITE DE COCODY**

\*\*\*\*\*

**U.F.R. DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE**

\*\*\*\*\*

**DE L'ETAT PATRIMONIAL  
A L'ETAT DE DROIT MODERNE AU BURKINA FASO :**

Esquisse d'une théorie de la construction  
de l'Etat-Nation en Afrique

**Thèse pour le Doctorat d'Etat en Sociologie Politique**

Présentée par  
**Basile Laetare GUISSOU**

**Tome II  
Dynamique de l'Etat au Burkina Faso**

Sous la direction  
**du Professeur Lancine SYLLA**

Jury : Pr. ALOKO NGUESSAN Jérôme : Président  
Pr. LANCINE SYLLA : Directeur de thèse  
Pr. KOUAKOU NGUESSAN : Membre  
Pr. BAHA BI YOUZAN : Membre  
Pr. ESSANE SERAPHIN : Membre

Soutenance : Le samedi 13 juillet 2002 à 9h00 dans l'amphithéâtre  
Léon Robert de l'université de Cocody (Abidjan)

Mention : Très honorable

**Juillet 2002**

## **DEUXIEME PARTIE**

### **DYNAMIQUE DE L'ETAT AU BURKINA FASO**

## **Chapitre I**

### **L'Etat patrimonial pré-colonial**

## Introduction

L'anthropologie coloniale a toujours voulu imposer sa typologie des systèmes politiques africains. C'est ainsi que les concepts de " sociétés sans État " et de " sociétés à organisation étatique " ont été forgés pour maintenir la hiérarchisation qui prend pour idéal, l'Etat européen, dominateur, centralisateur et civilisateur incontestable.

Cette dynamique de la typologie raciste n'est tout simplement pas scientifique. Elle ne permet pas de comprendre, connaître et maîtriser la dynamique institutionnelle interne des sociétés africaines et celles du Burkina pré-colonial en particulier.

"L'homme est un être politique naturellement fait pour vivre en société" nous dit Aristote avec raison. Les hommes qui ont habité le Burkina Faso avant 1896 (début de la conquête française) ont été des êtres politiques, organisés en sociétés régies par des lois, des règles et des institutions. Depuis l'Égypte des pharaons noirs jusqu'aux empires du Ghana, du Mali et d'ailleurs, l'Afrique est restée une terre de bâtisseurs d'Etats, de systèmes politiques et institutionnels.

A la suite de Fortes et Evans-Pritchard (1964), Michal Tymowski (1990) écrit :

*L'État est une organisation formée de trois éléments: d'un territoire, d'une population et d'une autorité centralisée issue de divisions sociales durables. Dans l'histoire de l'humanité, l'État comme type d'organisation politique s'est formé relativement tard, il y a environ cinq mille ans. Il est apparu en plusieurs endroits du globe, entre autres en Ancienne Égypte. L'État égyptien s'est constitué par un processus d'évolution interne, processus lent comme il est de règle quand l'État se crée de lui-même et en même temps cas rare dans l'histoire de l'humanité où la plupart des États s'étaient formés à partir de modèles et d'influences externes.*

Ce constat n'empêche nullement cet anthropologue de disserter inutilement sur les sociétés "sans Etat" en Afrique précoloniale, après avoir rejeté dogmatiquement toute relation possible entre l'Égypte et l'Afrique Noire (dans sa logique l'Égypte n'est donc pas en Afrique) qui pourrait expliquer l'influence égyptienne dans la vie institutionnelle et politique des sociétés africaines. Et pourtant, c'est exactement cette thèse que nous soutenons pour affirmer que depuis cinq mille ans, il n'y a jamais eu de vide institutionnel en Afrique. Les historiens africains comme Cheick Anta Diop et ses successeurs ont clairement établi l'histoire du peuplement sur le continent africain, partant précisément de la vallée du Nil, de "kemit" (la terre des noirs, selon les voyageurs grecs) d'où a



commencé l'occupation du reste des terres par les noirs Africains qui peuplent nos pays aujourd'hui.

L'Etat n'est pas un phénomène importé d'ailleurs sur le continent. Il est le produit de ce "processus d'évolution interne, processus lent comme il est de règle quand l'État se crée de lui-même" selon Tymowski. Dans tous les cas, c'est ce processus qui a existé au Burkina Faso avant la colonisation française et que nous allons expliciter.

### 1.1. L'Etat patrimonial moaaga ou l'Empire du Moog-Naaba

Sur un territoire trois fois plus grand que la Belgique (100.000 Km<sup>2</sup>), plus de deux millions de Moose (soit une densité de 20 habitants au Km<sup>2</sup> en 1919) ont choisi de vivre dans l'Empire du Moog-Naaba depuis dix siècles. L'État patrimonial moaaga a été fondé aux environs du 10<sup>ème</sup> siècle avant J. C. Des conquérants venus du Royaume de Gambaga (au Ghana actuel) envahissent et occupent l'espace territorial sur lequel sera construit au cours des siècles, l'Empire du Moog-Naaba. C'est une véritable architecture institutionnelle et politique qui va se tisser au cours des siècles jusqu'à nos jours.

La légende raconte que c'est la princesse **Yennenga** (Yennega), qui est à l'origine de cet État. Fille unique d'un roi dagomba (Nédéga),

amazone longtemps célibataire, son cheval s'emballa un jour au retour d'une bataille et l'emporta dans la forêt. Un prince mandingue du nom de **Riale** (Ri yaare) vivant en chasseur solitaire dans la forêt arrête le cheval et sa cavalière devant sa hutte. Ils se connurent, s'aimèrent et de leur union naquit un fils nommé **Wedraogo** (Ouédraogo) "étalon", en souvenir du fougueux cheval mâle. Ce fils est le premier moaaga. Yennenga (la filiforme), **Ri yaare** (Riaré ou Rialé) «celui qui se nourrit au hasard de sa chasse et de sa cueillette» et Wedraogo constituent, à trois, la famille d'origine des Moose. Wedraogo, le premier Moaaga, est un métis né d'un père mandingue et d'une mère dagomba. Toute la civilisation, toute la culture politique et institutionnelle des Moose tirera sa sève, sa force et son dynamisme des deux valeurs fondamentales que sont: le sang et la terre. Les liens de sang (le père, la mère et l'enfant qui forment la famille) et la conquête territoriale (qui saura intégrer les communautés autochtones dans l'organisation économique, sociale, culturelle et politique) seront à la base des structures de l'État patrimonial des Moose. Yennenga, Ri-yaare et Wedraogo iront se présenter au roi dagomba Nédéga qui met toute une armée à leur disposition pour entreprendre la conquête territoriale et la construction de l'Empire du Moog-Naaba.

Nous laissons aux historiens le soin de continuer les recherches sur la chronologie de l'histoire des Moose. Delafosse, Tauxier, Carrier-Moulins,

le lieutenant Marc et Fage sont les principales références citées par les anthropologues français africanistes. Dim Delobsom, Salfo A. Balima, Joseph Ki-Zerbo, et d'autres chercheurs burkinabè comme Titinga F. Pacéré sont rarement cités. Le seul constat que nous faisons est que l'origine des États Moose se retrouve située entre le 10ème et le 13ème siècle. Pierre Ilboudo (1990) reprend les deux chronologies suivantes limitées à deux ethnologues français : Delafosse et Tauxier.

	<u>Delafosse</u>	<u>Tauxier</u>	<u>Tauxier</u>
		<u>(1912)</u>	<u>(1917)</u>
Nédéga(Ri dagomba)	1 000	-	1 233
Riaré	1 000	-	1 253
Ouédraogo	1 050	-	1 273
Rawa	Mort au 11è siècle	-	1 293
Oubri	1 050	-	1 313
Ouemtanango	1 130	17175-1199	1 333
Yadéga	1 170	-	1 353

L'aspect le plus important est le caractère métissé de la société qui va asseoir et consolider l'organisation sociale et politique de l'Empire. Les populations conquises (les Yōnyōose autochtones), les cavaliers envoyés par le roi dagomba (Nédéga) pour créer l'armée de sa fille, de son beau-fils

et de son neveu formeront un ensemble. C'est cet ensemble qui va construire l'État patrimonial moaaga.

### **1.1.1. Organisation politique, administrative et sociale**

C'est par étapes successives que la structuration territoriale, administrative et politique de l'Empire se réalise. Le tout premier centre du pouvoir sera le royaume de Tenkodogo, où s'installe les fils de Wedraogo vers le 10<sup>ème</sup> siècle A.D.

La sédentarisation des conquérants s'organise, se structure à partir de la " maison mère ", le domicile du père fondateur qui deviendra au fil des ans, l'ancienne demeure impériale ou " Naten kudgo " en langue Moore. L'organisation sociale et politique est pyramidale, elle est tissée du sommet à la base pour ne laisser personne en dehors du cadre organisationnel. Chacun a sa place et doit évoluer selon un schéma préétabli.

L'organisation sociale et administrative chez les Moose est le produit d'une vieille et fonctionnelle machine de commandement des hommes: la famille, le clan, la tribu, le village, le canton, le royaume et l'Empire. La cellule de base est la famille issue d'un ancêtre unique dont chaque

membre hérite du nom. Tous les membres respectent les mêmes interdits et ne se marient pas entre eux.

La famille a toujours un chef et un seul qui est nécessairement le plus âgé, donc le plus expérimenté. Les membres d'une même famille qui s'éloignent géographiquement (pour de multiples raisons) les uns des autres constituent un clan, et un ensemble de clans constitue une agglomération qui devient la tribu. C'est le buudu du Moaaga qui se réclame toujours de l'ancêtre commun.

Plusieurs tribus se regroupent pour constituer un village, que chaque membre appelle sa patrie, son ba-yiri (maison du père). A partir de ce niveau, l'organisation devient purement administrative et politique. Plusieurs villages, avec chacun son chef, sont rassemblés en canton sous l'autorité d'un chef supérieur (chef de canton) et les chefs de cantons rassemblés sont sous l'autorité d'un Empereur.

Ils ne sont que cinq Empereurs moose, qui constituent l'Empire moaaga, sous la forme politique d'une confédération. La fédération des royaumes constitue enfin le Moogo (littéralement, c'est l'Empire du Monde ou de l'Univers) qui est soumis au règne du seul fils de Wedraogo qui vit dans la capitale Ouagadougou sous le titre de Moog-Naaba ou Roi de

l'Univers. Il n'est pas Empereur ou Roi des Moose comme Napoléon fut l'Empereur des français. Il est Empereur du Moogo:

*Le principe de base, c'est que de Mog'Naba il ne peut y en avoir qu'un et que seul il personnifie l'ordre du monde; il est le symbole vivant de la cité, la source unique de toute autorité. Il est à la fois Dieu et César. Et c'est par lui que les grands rois, les innombrables chefs de canton, les chefs des minuscules villages exercent un pouvoir qui pour être quelque fois souverain, souvent illimité, n'est en droit qu'un pouvoir délégué* (Balima, 1969: 23).

Au sommet, il y a le **Naaba** (le Roi ou l'Empereur) et la famille régnante. La consanguinité constitue l'élément fondamental. Seuls ceux qui ont le sang royal (fils et frères de Naaba) naissent pour monter un jour sur le trône et régner. La société moaaga est une société patricienne, avec des familles dont le rôle est de mettre au monde des chefs. "Les familles royales se composent de l'ensemble des descendants, par les hommes, de tous ceux qui ont exercé les fonctions d'Empereur, de Roi, de chef de canton ou de chef de village" (Balima, 1969: 28).

A côté des familles royales, il y a des familles ministérielles, choisies depuis le début de la structuration de l'Empire pour constituer les personnalités de la cour, en qualité de ministres, conseillers, sages, médecins, et devins. Ces deux familles fonctionnent avec des règles de

préséance précises qui peuvent différer selon les domaines et les circonstances. Balima distingue cinq règles communes aux deux familles du sommet de la hiérarchie sociale et d'autres règles spécifiques à chacune.

## **Les règles communes.**

### **1. Le titre**

Tout chef qui gouverne a droit au titre de Naaba de son territoire ou de ses attributions à la cour royale. Ainsi l'Empereur est **Moog-Naaba**, et son ministre de la cavalerie est le **Wiid-Naaba**.

### **2. La règle de primogéniture**

Le fils aîné du Naaba (s'il ne souffre d'aucun handicap physique ou mental) est destiné à être le successeur de son père. Il portera le titre de **Nabi-keaanga** "le grand prince". Cette règle n'est valable que pour les fils d'un Naaba qui a effectivement régné. Les enfants d'un prince qui n'a pas régné ne peuvent pas être candidats au trône. Le port du bonnet rouge de Naaba étant le signe le plus visible de la fonction, la tradition dit que "pour

être porteur du bonnet rouge, il faut être le fils d'un homme qui l'a aussi porté".

### **3. La règle de dignité**

La dignité, la courtoisie, le respect des autres, l'humilité et la noblesse d'esprit sont exigés par le Grand Collège électoral chargé de faire le " bon choix " entre tous les candidats au trône d'un Naaba défunt.

### **4. La règle de masculinité**

Elle exclut les princesses de toute prétention au trône. Seuls les hommes peuvent être candidats à la succession. Cette règle appelle une remarque. Elle est étrange pour un peuple et une classe dirigeante qui réclament haut et fort leur descendance d'une princesse amazone guerrière. Nous n'avons pas obtenu une explication à cette contradiction. Mais, l'on constate que pendant l'inter-règne (entre le décès d'un naaba et l'élection d'un autre) c'est la fille aînée du défunt qui siège sur le trône, habillée avec la tenue d'apparat de son père et de tous ses symboles comme le bonnet et la canne.



## 5. La règle de la révocabilité

En principe, on est Naaba à vie. Mais cette règle peut être remise en cause dans la pratique. Le même Collège électoral qui élit le Naaba peut et doit même l'écartier si, de par sa pratique, il met le pays en danger. L'exception confirmera la règle. Ainsi, la Constitution non écrite des Moose prévoit qu'en cas d'incapacité physique (extrême vieillesse par exemple), le Collège électoral porte son choix sur le prince le plus apte, qui assume une sorte de «vice Présidence». Il s'exerce à gouverner, mais toujours au nom du titulaire tant que ce dernier est vivant. La succession se prépare à ciel ouvert. L'autre alternative est, en cas d'extrême nécessité (un Naaba sanguinaire, haï de son peuple) le meurtre rituel, savamment habillé. Si la situation le permet, le Collège électoral porte une flèche empoisonnée au Naaba qui est ainsi mis en demeure de se suicider pour éviter humiliation et déshonneur.

### **Les règles spéciales aux familles royales.**

1. Chefs de village, de canton (groupe de villages) ou d'un royaume (il y a quatre royaumes dans l'Empire moaaga) tous les Naaba (Nannamse) doivent être des fils et des descendants directs du fondateur Wedraoogo.

C'est pourquoi la règle spéciale demeure la sauvegarde de la pureté du sang royal qui coule dans les veines de tous les souverains.

2. Cette idée de pureté du sang demeure la caractéristique essentielle de base de toutes les institutions politiques de l'Empire. Jusqu'à nos jours, le Moog-Naaba de Ouagadougou, le Boussouma Naaba, le Tenkodogo Naaba, le Fada Naaba et le Yatenga Naaba sont censés tous être des frères de sang, aussi loin que l'on remonte dans l'Histoire de l'Empire. Il n'existe donc aucune hiérarchie qui soumet l'un à l'autre. Ils se respectent et rendent tous hommage à celui qui est resté dans la première demeure royale de Tenkodogo, la demeure du père de tous.

3. Comment préserver cette pureté du sang royal à travers les âges ?

L'organisation de la cour royale prévoit un chef des épouses du souverain spécialement chargé de la surveillance rapprochée des épouses qui ne doivent jamais échapper à sa vue. Elles vivront sous cette étroite surveillance qui garantit que leurs enfants sont effectivement les enfants du Naaba. Bien sûr, le " médecin Chef " de la cour est spécialisé dans la détection (par des procédés savants dont il a seul le secret) des grossesses douteuses. Le Poe-Naaba (c'est ainsi qu'il se nomme), superviseur en chef des surveillants et espions des épouses est un

véritable Inquisiteur qui possède tous les moyens possibles et imaginables pour détecter les mensonges. Il faut préciser que tous les surveillants et espions mâles subissent la castration au préalable avant d'entrer en fonction. Les eunuques de l'Empire moaaga étaient recherchés jusqu'au Portugal où un auteur du XIV<sup>ème</sup> siècle rapporte en avoir vu en vente sur un marché d'esclaves. Les chirurgiens de l'Empire avaient la réputation d'être de grands experts dans cette technique opératoire.

4. L'origine sociale des épouses de Naaba n'avait aucune importance. Serves ou nobles, pourvu qu'elles soient robustes et capables de mettre au monde une importante progéniture. La polygamie servait le double objectif de peupler la cour royale de princes héritiers et d'éviter le vagabondage sexuel du Monarque qui se devait d'être un exemple de respectabilité, de maîtrise de soi, garant des bonnes mœurs et des traditions sacrées.

#### **Les règles spécifiques aux familles ministérielles.**

Les familles ministérielles ne sont pas de sang royal. Mais dans l'organisation sociale, politique et administrative, dans la hiérarchie institutionnelle, ces familles constituent l'ossature du système. Elles tissent les mailles de protection et de sécurité.

1. L'origine sociale des ministres, hauts fonctionnaires, grands officiers supérieurs et grands conseillers n'a aucune espèce d'importance. Ils sont tous d'origine modeste et même captive. L'origine captive est ici comprise dans le sens de prisonnier de guerre affranchi et n'implique aucun mépris aux yeux du reste de la société. La construction de l'État patrimonial moaaga a su impliquer dans son appareil toutes les composantes sociales.

2. En élevant à des rangs supérieurs des hommes d'expérience issus de la "plèbe", l'ouverture à la promotion sociale était faite à tous, sans exception. Mieux, ces hommes exercent la réalité du pouvoir en s'appuyant sur les règles ancestrales (la Constitution) pour imposer leurs points de vue à l'Empereur ou au Roi. Ce sont eux qui constituent le Collège électoral chargé d'élire le Souverain. En langage contemporain, ils sont des contre-pouvoir. Ils ont le pouvoir d'arrêter le pouvoir, sans jamais être soupçonnés de vouloir usurper le trône qui leur est d'ailleurs interdit. La séparation entre familles royales et familles ministérielles n'a jamais été remis en cause dans la longue et riche histoire politique de l'Empire.

3. C'est en s'appuyant sur ces réalités que l'on peut affirmer que dans l'État patrimonial moaaga, le Roi règne, mais c'est la coutume qui gouverne à travers ceux qui sont chargés de surveiller sa stricte, pleine et entière application. Courtois et polis, ils se réclament tous, en droit d'être

des "esclaves du Naaba qu'en fait, ils manipulent" comme le souligne Albert Salfó Balima (1970: 36). Les ministres ne gouvernent aucun territoire. Ils vivent à la cour et assument multiples fonctions bien délimitées par la coutume.

Ils sont les yeux et les oreilles de l'Empereur pour le tenir informé régulièrement. Ils se dotent de puissants réseaux d'espions et d'informateurs qui évoluent partout et dans tous les milieux. Pays enclavé, à mi-chemin entre la Côte Atlantique et le Sahara, l'Empire reste un carrefour où le commerce transsaharien, à dos d'âne et de chameau, le mettait au courant de l'évolution de la situation dans les pays voisins et lointains.

Ils sont les grands administrateurs de l'Empire. A Ouagadougou, tous les ministres du Moog-Naaba sont des passages obligés pour chacun des 333 chefs de cantons (les vassaux) de l'Empire pour accéder à l'Empereur, solliciter un soutien ou rendre compte d'une situation. Ils sont aussi les correspondants de tous les quatre autres grands Empereurs auprès du Moog-Naaba de Ouagadougou.

Ces familles ministérielles (de par leur origine sociale) constituent une des meilleures illustrations du caractère métissé du peuple moaaga.

Ces familles de hauts dignitaires ont toutes été " mossifiées " puisqu'elles n'étaient pas moose à l'origine. Et Salfo A. Balima (1969: 26) a raison d'affirmer que :

*Les Mossis actuels ne sont pas tous des descendants des cavaliers de Gambaga. Ils le sont devenus. Sont Mossis (...) tous ceux qui ont connu, accepté et adopté leur conception du monde et de l'autorité (ils) sont devenus Mossi, moins par le sang que l'adoption d'une organisation politique précise.*

### 1.1.2. Le pouvoir spirituel dans l'Empire.

Dans chaque village, dans chaque canton et dans chaque capitale de royaume, il existe toujours, auprès du Naaba (chef politique) un **Teng-soaba** (propriétaire de la terre, en traduction littérale) qui est un descendant des populations autochtones que les conquérants ont trouvé à leur arrivée dans le pays. Le Teng-soaba assume le pouvoir rituel, spirituel et religieux. Il est le seul gestionnaire des terres, des rites de la religion animiste qui est restée la même pour toute la population (nobles et simples sujets).

Le Naaba ne possède pas de terres qu'il peut attribuer à sa guise ou exploiter comme il veut. L'État patrimonial moaaga a laissé totalement la

gestion des questions foncières aux mains des familles autochtones (les Tensobendamba) qui sont aussi les grands prêtres de la religion monothéiste des Moose improprement nommée "animisme". Le Tengsoaba est toujours et invariablement l'homme le plus âgé de sa famille et de son clan. Il assume un pouvoir totalement différent de celui du Naaba, qui le consulte et l'associe à toutes les grandes décisions à prendre. Grand Prêtre de la religion monothéiste des Moose, c'est à lui qu'on réclame la pluie, les bonnes récoltes, la santé et la paix sociale: "il est l'intermédiaire nécessaire entre les mânes de ses ancêtres et les nouveaux venus dont le seul titre de propriétaire dérive du droit de conquête. Toute conquête n'est-elle pas usurpation ? Or l'usurpation exige la légitimation" (Izard, 1992: 156). En conclusion, G. E. Lambert, premier commandant français du cercle de Ouagadougou (1905-1907) cité par Balima (1969: 27) se prononce sur l'organisation institutionnelle et politique de l'Empire dans les termes suivants :

*L'Empire offre (...) d'incontestables harmonies d'ensemble et constitue l'une des tentatives les plus intéressantes d'organisation sociale qu'un peuple noir abandonné à lui-même ait été capable de réaliser. Nous nous trouvons en présence d'une hiérarchie féodale qui ne comprend pas moins de 33 dignitaires de tous ordres ayant des attributions strictement définies, sans parler de trois cents vassaux liés par un serment de fidélité, lesquels vassaux ont encore autour d'eux une série de dignitaires. Ce système compliqué n'a pu prendre naissance que dans une société déjà avancée et a présidé jadis, à*

*l'organisation d'une puissance militaire redoutable. On sait en effet que les Mossis ont vers le 14<sup>ème</sup> siècle de notre ère saccagé Tombouctou.*

Balima (1969: 37) cite aussi Louis Tauxier qui ajoute: "Un chef suprême, une hiérarchie de chefs soigneusement établie, une classe de nobles jouissant de grands privilèges, telle était la superstructure constituée par l'État Mossi".

## **1.2. L'Emirat peul du Liptaako**

Les peuls constituent, par leur nombre, la deuxième communauté humaine historiquement constituée sur la base d'une langue, d'un territoire, d'une vie économique et d'une organisation sociale et politique au Burkina Faso. Il existe trois principaux royaumes: le Bobola à l'Ouest, le Jelgooji au Nord-Ouest et le Liptaako au nord-est.

En majorité, ils sont arrivés au Burkina (1700-1800) en conquérants, sous la bannière islamique de la djihad, la guerre sainte contre les infidèles animistes. Venant du Mali (Royaume du Macina) ou du Nigeria actuel (Royaume de Sokoto) ils ne se sont jamais attaqués à l'Empire moaaga de Ouagadougou, mais plutôt à sa partie la plus septentrionale constituée par le royaume gulfance (gourmantché). Nous avons choisi l'Émirat du Liptaako justement à cause de cette particularité



qu'il a, d'avoir chassé les Gulmanceba (gourmantchés) de leurs terres pour s'y installer et fonder une théocratie islamique au 18<sup>ème</sup> siècle.

### **1.2.1. L'origine de la théocratie peule du Liptaako.**

L'Empire peul fondé par Ousmane Dan Fodio à Sokoto dans l'actuel Nigeria, avait l'ambition d'étendre la foi islamique dans tout l'Ouest africain. Il en était de même pour l'Empire peul du Macina dans l'actuel Mali. C'est dans la dynamique de cette guerre sainte que les conquérants peuls se retrouveront aux frontières Est et Ouest des États patrimoniaux et animistes moose entre le 17<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle. Les dirigeants de cette djihad (guerre sainte islamique) dans le Liptaako sont de la famille Dicko. Ils réussissent, par les armes, par la connaissance, la science religieuse et par la ruse à s'infiltrer dans la capitale du royaume gulmance (Dori) qu'ils occupent de l'intérieur, jusqu'à chasser totalement les premiers occupants.

La version de la famille royale des Dicko est un peu différente. Selon les propos de l'actuel Émir de Dori, diplômé de l'École Nationale d'Administration de Ouagadougou et de l'Université de Ottawa (Canada), Conseiller Municipal et Maire de Dori, à l'origine, l'ancêtre des Dicko, arrivé dans le village de Windou (près de Dori) est Birmali Sala Pathé.

Birmali Sala Pathé (Jooro Windou) est arrivé en 1709 en ce lieu, venant du Mali actuel où une querelle de succession entre lui et ses deux frères (Jelhaajo Amadu Pathé et Ambodejo Amadou Pathé) l'avait obligé à s'exiler. Il a suivi un taureau noir, conformément aux instructions des sages de son terroir d'origine. Ces derniers lui ont dit de s'installer à l'endroit où le taureau se laissera tomber (sans être malade) et refusera de se relever.

A Dori, dans le royaume gulmance où il n'y avait ni d'autres peuls ni de musulmans, le taureau se laisse tomber et refuse de se relever. Il est alors immolé à cet endroit qui deviendra le point de départ de la construction du royaume du Liptaako par Birmali Sala Pathé et les siens venus du Macina.

La cohabitation avec les gulmanceba se déroule normalement jusqu'à l'arrivée sur le trône du monarque gulmance du nom de Diabri Lompo. Sous son règne, la communauté peule va subir toutes sortes de vexations et d'humiliations. Malgré les démarches de conciliation, le roi Diabri Lompo s'entête, persiste même dans sa volonté de rendre la cohabitation de plus en plus conflictuelle. En 1809, c'est à dire cent ans après l'arrivée de la communauté peule, la décision est prise de réagir en constituant une

véritable armée apte à conquérir le pouvoir en mettant fin à la suprématie des rois gulmanceba.

Ibrahima Seydou, chef de la communauté peule envoie un émissaire auprès de Ousmane Dan Fodio, roi du Sokoto pour solliciter des troupes supplémentaires en vue de combattre des infidèles à l'islam qui dominent des croyants. Au préalable, Ibrahima Seydou va demander en mariage une fille du roi moaaga de Boulsa. Cette union va lui procurer un allié important dans sa stratégie militaire.

Il demandera à son beau-père de recevoir les soldats venus de Sokoto et ses soldats à lui, leur permettre de s'entraîner ensemble, se connaître et arrêter le plan de conquête de Dori. Le beau-père ne peut qu'accepter. De Sokoto, Ousmane Dan Fodio envoie ses soldats à Boulsa. Il expédie aussi un sabre à Ibrahim Seydou. Un verset du Coran est gravé sur la lame du sabre. L'arme a été l'objet d'un travail mystique spécial pour assurer une victoire sûre et certaine à son utilisateur. Il suffira que le sang du roi Diabri Lompo touche la lame du sabre (une simple entaille aurait suffi) pour provoquer le désarmement de toute son armée qui sera incapable de toute réaction de résistance. Dans les faits, c'est la tête du roi gulmance qui sera tranchée net par le coup de sabre fatidique. Depuis,

le sabre est conservé en l'état dans la cour royale du Liptaako où il nous a été montré en février 1994.

Vaincus, les Gulmanceba fuient Dori. Toute la descendance du roi Diabri Lompo est passée par les armes pour éliminer tout risque de revanche future. Une de ses filles s'échappe et trouve refuge dans un village voisin de Dori. Les voyants et les sages, consultés par le vainqueur (le roi peul) pour savoir s'il n'y a plus aucun risque de revanche sont catégoriques: "Il reste une graine et si elle pousse, elle deviendra un baobab géant ". Tous les enfants de 5 à 13 ans (garçons comme filles) du royaume en constitution sont soumis à des tests savamment étudiés pour détecter la "mauvaise graine".

D'abord, ils sont tous servis de grands plats de viande de bœuf spécialement préparés pour être plus qu'appétissants. Il fallait détecter celui ou celle qui aura de la retenue, se contentera du minimum de morceaux. C'est une fillette de 13 ans qui adoptera l'attitude décrite par les spécialistes de la détection.

Ensuite, tous les enfants sont mis devant des tas de cauris (pièces de monnaie de l'époque), libres de se servir chacun, comme il voudra. Le

test consistait à repérer celui ou celle qui ne va pas se ruer sur l'argent. La même fillette adopte l'attitude attendue.

Enfin, la fille est interrogée pour savoir qui elle est. Elle se dit la fille du villageois chez lequel elle a trouvé refuge. Ce dernier soumis aux questions finit par avouer que la fille est la princesse qui a échappé au massacre pour se réfugier à Selba (le village). Alors que les soldats du roi peul s'apprêtaient à trancher la tête de la fille, Ibrahim Seydou décide d'en faire une de ses épouses, après l'avoir convertie à la religion musulmane.

Le chapitre de la conquête "de l'intérieur" des territoires gulfanceba se clôture ainsi, ouvrant la voie à la construction de l'Émirat peul du Liptaako, qui veut dire "invincible" en fulfulde, la langue nationale et officielle.

### **1.2.2. Organisation politique, administrative et sociale**

#### ***La famille royale***

Proclamé Émir du Liptaako en 1810, Ibrahim Seydou s'attelle à l'organisation de son nouvel État théocratique. De 1810 à 1816, il nomme ses frères comme chefs des villages et comme chefs des cantons (groupes

de villages). Il nomme un *cadi* (juge religieux suprême), un *Imam* (dirigeant de la prière et de la mosquée) et envoie des ambassadeurs auprès de tous les rois amis comme celui de Sokoto, celui du Maroc et le Moog-Naaba de Ouagadougou.

Dès 1810, l'Emir du Liptaako établit des relations diplomatiques suivies avec le Moog-Naaba de Ouagadougou à travers des messages codés, écrits, qui rappellent beaucoup les hiéroglyphes égyptiens. L'organisation interne du pouvoir d'État va s'appuyer sur trois valeurs fondamentales :

1. Les liens de sang au sein de la famille royale des Dicko, chargée de mettre au monde les Émirs. Le pouvoir se transmet du père au fils ou de l'oncle au cousin, à travers des élections et des tests à plusieurs strates. A l'origine, il n'y avait que la descendance directe de l'ancêtre fondateur, Ibrahim Seydou (1810-1816) qui assurera la succession jusqu'au premier conflit. Un cousin refuse de laisser son oncle accéder à la candidature aux élections selon les règles établies. Deux branches naissent ainsi au sein de la famille royale: la "branche Issa" et la "branche Sory". Dorénavant, au sein de chaque branche, il faudra d'abord une consultation interne pour s'entendre sur le nom du candidat que la branche va présenter face à un deuxième candidat issu des consultations de l'autre branche. Dans les

faits, il y aura toujours des candidats de diversion qui outrepassent cette procédure que l'on peut appeler des "élections primaires", puisqu'elle n'est pas "constitutionnalisée". Chaque prince peut s'y soumettre ou la rejeter, même si le rejet lui enlève toute chance réelle de gagner aux élections.

**2.** La conformité à la loi de l'islam que nous plaçons au deuxième plan par rapport à la règle du sang royal. Comme nous le verrons, l'islam n'est pas ici ce qu'il pourrait être ailleurs, notamment dans les pays arabes. L'islam n'est pas un tout, un système politique, social, un code éthique et juridique basé sur le Coran et son interprétation qui régit toute la vie. Il s'agit d'un Islam pratiquement domestiqué qui s'accommode parfaitement aux valeurs indigènes. On pourrait même affirmer que l'Émirat n'est pas une théocratie stricto sensu, dans la mesure où si l'islam est la religion de la famille régnante, elle n'est pas forcément une religion d'État. Les règles de fonctionnement du pouvoir d'État font beaucoup de place à d'autres références qu'au seul Coran. C'est pourquoi nous avons annoncé trois valeurs de base.

**3.** La troisième valeur fondamentale de l'organisation du pouvoir est le respect dû aux pratiques religieuses traditionnelles des premiers occupants du sol, les Gulmanceba. Les prêtres gulmanceba, les savants et les détenteurs des connaissances scientifiques et mystiques traditionnelles

sont étroitement impliqués dans les plus secrètes procédures de choix des candidats au trône dans l'Émirat, tout comme chez les Moose. Les Gulmanceba demeurent pour les peuls les véritables propriétaires du sol et des secrets liés à sa gestion productive. N'étant eux que des occupants (comme les Moose le sont vis-à-vis des Yōnyōose, chefs des terres) les peuls s'en remettent à la science des Gulmanceba pour résoudre de nombreux problèmes y compris celui du pouvoir d'État. Tout candidat au trône doit avoir l'aval des Gulmanceba avant d'être accepté par sa branche familiale, dès les "élections primaires". Interrogés, les Gulmanceba peuvent répondre pour prédire les chances du candidat, les événements heureux ou malheureux qui surviendront tout au long de son règne, la durée de son règne et beaucoup d'autres prédictions. Ils sont des experts reconnus jusqu'à nos jours dans la géomancie. Cette science consiste à pouvoir lire des signes tracés sur une surface plane de sable afin de prédire l'avenir. Concernant l'élection de l'Émir au Liptaako, les géomanciens peuvent affirmer que le choix d'un candidat ouvrira une période de malheurs (famine, épidémies et sécheresse) pour le royaume. La famille royale en tiendra compte.

En 1997, l'Émir nous confirme qu'il ne peut pas creuser un trou dans la cour royale, même pour construire un hangar, sans consulter les Gulmanceba et obtenir leur aval. Partout où vit l'Émir (dans la cour royale



à Dori ou n'importe où ailleurs) il doit obligatoirement posséder un taureau noir, un bélier noir et un chien noir. Le 1<sup>er</sup> Juillet 1997, nous avons effectivement trouvé ces trois animaux chez l'Émir à Ouagadougou. Il nous a confirmé que même lorsqu'il vivait au Canada, il possédait ses trois animaux dans une ferme voisine afin d'être fidèle aux traditions qui ne sont pas liées à l'islam.

### ***Les familles ministérielles.***

La sagesse politique des peuls du Liptaako enseigne que "l'on se sert de la pierre de touche pour contrôler l'or, et on se sert de l'or pour contrôler les hommes". Pour bien gouverner, même l'Émir a besoin d'être contrôlé par d'autres organes indépendants de la famille royale qui (comme chez les Moose) ne sont pas éligibles au trône. Les familles ministérielles sont de toutes origines sociales. Elles contrôlent l'armée, les finances, les marchés (où ils prélèvent les taxes), l'élevage, l'artisanat, l'agriculture, les cultes et la justice.

Le cadî est le juge suprême chargé, en tant qu'autorité morale, d'attester de la régularité des élections de l'Emir selon la loi. Le cadî préside le conseil de validation des élections. Ce conseil comprend quatre

des plus importants chefs de canton et l'Imam. On peut comparer cette instance à une Cour Suprême de l'Emirat du Liptaako.

Les ministres ont à leur tête un Premier ministre nommé par l'Emir qui le choisit en dehors même des familles ministérielles et sans aucune considération de son origine. Il doit seulement être un homme au-dessus du besoin (posséder une fortune qui le met au-dessus des tentatives de corruption) et un homme d'autorité capable de rappeler à l'ordre chaque ministre qui dévie dans sa mission. Il est arrivé qu'un notable moaaga soit nommé à ce poste au Liptaako. Comme chez les Moose, les fonctions ministérielles sont assumées de père en fils. Le ministre de l'artisanat forme son fils dans le but de le rendre apte à lui succéder. Le tam-tam royal est confectionné par cette famille avec la peau d'un taureau vivant auquel on arrache sa peau pendant qu'il se tient sur ses quatre pattes. C'est ce tam-tam bourré de boules d'or pur qui annonce soit le décès d'un chef, soit la guerre. Après l'annonce du décès, la peau du tam-tam est déchirée et conservée en attendant l'élection d'un nouvel Emir.

Les attributions de chaque ministre sont ainsi codifiées, maintenues et respectées dans le système organisationnel complexe de cet Etat théocratique (musulman et animiste).

### 1.3. Les autres entités étatiques décentralisées

L'État patrimonial moaaga et l'État théocratique peul du Liptaako peuvent être considérés comme des États conquérants. Ils se sont appuyés sur leurs forces armées pour se défendre et pour conquérir d'autres territoires. Cette idéologie et cette politique leur ont commandé une organisation fortement centralisée et de caractère militaire. La discipline étant la vertu première des armées, on comprend que ces structures étatiques soient comme elles sont.

A l'inverse, les communautés humaines sédentarisées dès le départ de leur constitution sans avoir eu besoin de conquêtes militaires, ne pouvaient pas s'appuyer sur une logique de conquête. La règle sera pour elles d'être fractionnées au maximum dans l'occupation de leur terroir, en mettant l'accent sur l'autonomie défensive des unités organisationnelles de base, les familles. Cette décentralisation effective du pouvoir, de l'autorité et de la capacité défensive ne rend nullement ces communautés moins soudées, moins bien organisées, moins unies culturellement et socialement que les Moose ou les peuls. Elles sont différentes.

Pourquoi leur refuser le droit d'être des États au sens sociologique et politique du terme? Ces États ne sont pas comme les deux autres dont

nous venons de parler plus haut. Ils ont un territoire, une population et une autorité unique, fondée à exiger de tous la soumission aux règles établies pour garantir à chacun et à tous la pleine jouissance de ses droits, contrepartie du respect des devoirs.

Cette autorité a le pouvoir de répression qu'elle exerce effectivement pour le maintien de l'unité, de la sécurité, de la solidarité et de la volonté de vivre ensemble. Autrement ces entités n'existeraient tout simplement plus. Elles auraient éclaté et leurs membres auraient été assimilés par d'autres entités humaines au sein desquelles elles vivraient mieux. C'est une loi de la vie en société qui veut que l'homme aspire toujours à une vie meilleure dans son choix de vivre ici plutôt qu'ailleurs.

La naïve excitation des aventuriers européens en Afrique, au début du 18ème siècle (les explorateurs) a produit des descriptions subjectivistes de l'organisation sociale et politique des communautés indigènes. La conquête coloniale (sur laquelle nous reviendrons) a trouvé dans ces récits méprisants et racistes le fondement de l'idéologie justificatrice de son "œuvre civilisatrice dans les contrées sauvages et barbares".

Nous cherchons ici à regarder autrement les structures et l'organisation sociale des communautés dotées de systèmes étatiques plus

ou moins décentralisées : les Lobe (Lobi) dans le Sud-ouest, les Bwaba dans le Nord-ouest et les Kas(na (Kasséna) dans le Sud-est.

### 1.3.1 Les sociétés dites du "groupe lobi".

Albert Salfo Balima (1969: 15) écrit que la famille des sociétés «voltaïques stricto sensu» sont au nombre approximatif de 3.400.000.

Elles se composent des :

Mossi et des peuples mossifiés, gourmantché et yarsi	2.500.000
Gourounsi	300.000
Bobo	300.000
Lobi	100.000
Dagari	60.000
Birifor	60.000

En vérité, c'est dans la confusion totale que Birifor, Dagari, Wilé, Gan et lobis ont été légèrement (et sans études scientifiques) classés en "groupe du rameau lobi" sans aucun lien culturel, organisationnel et politique avec les autres entités de la famille voltaïque. Isolée dans son terroir au relief accidenté, la région, avec ses belles et multiples collines, ses cours d'eau permanents, sa riche végétation et sa réputation de

regorger d'or que les eaux de pluies traînent et que les indigènes méprisent en le traitant de métal maudit, tout cela avait de quoi motiver une occupation coloniale.

Avant les anglais et les français qui vont se la disputer âprement plus tard, dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, les fondateurs d'Empires africains comme l'Empereur Watara du royaume de Kong (dans la Côte d'Ivoire actuelle) ou l'Almami Samory Touré du Wassoulou (actuelle Guinée) convoitent la région. Les sociétés dites du groupe lobi, qui étaient à peine 250.000 âmes dans les années 1969 ne pouvaient pas excéder les 100.000 âmes en cette fin du 18ème siècle. Elles se présentaient donc comme des "proies faciles".

C'était de petites communautés humaines, vivant de part et d'autre des limites actuelles de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Burkina Faso. Agriculteurs, éleveurs et chasseurs dans cette zone presque forestière, on comprend aisément que ces sociétés n'aient pas eu de besoins objectifs de conquêtes territoriales pour solutionner, soit des problèmes de pression démographique, soit des problèmes de production agricole.

Leurs systèmes d'organisation sociale et politique ne pouvaient qu'épouser fidèlement leurs conditions matérielles d'existence et les

valeurs culturelles produites par ce milieu. Membres à part entière de la famille des sociétés voltaïques, ces "Lobis" n'ignoraient nullement l'existence des autres communautés avec lesquelles ils partageaient parfois jusqu'à la langue, comme la parenté évidente entre dagara et Moore, la langue parlée dans l'Empire moaaga.

Tout ceci nous conduit à n'accorder que très peu de bonne foi aux ethnologues et autres anthropologues européens qui n'ont pas hésité à taxer ces sociétés "d'être parvenues à constituer des ensembles sans autorité centrale et tellement dépourvues (...) de projet politique qu'on les (...) dits " anarchiques ". On ne trouve aucune trace de vie communautaire (...) aucune armature politique" (Savonnet-Guyot, 1986: 27-28). N'est-ce pas là une belle manière d'affirmer que l'écart entre ces entités humaines et des troupeaux de buffles sauvages est difficile à établir ?

Et pourtant, toutes ces communautés vivent dans des villages qui portent des noms (qui demeurent jusqu'à nos jours) leurs habitants, ont des identités individuelles et collectives (prénoms et noms de famille), fondent des familles sur la base de règles matrimoniales communes, pratiquent leurs religions, se conforment à des mœurs et coutumes établies par la tradition, sont organisées pour produire et échanger des richesses. Tout ceci ne peut pas exister dans «l'anarchie» et l'inexistence

de lois, de règles, d'autorité de valeurs communes donc de civilisation. L'unité de base de la société est ici aussi la famille, la "maisonnée", la concession, le yir, le du ou le zaka, selon qu'on parle 'Lobri, Dagara, Birifor, Moore ou Jula.

Les formes et les méthodes d'occupation de l'espace territorial ne changent absolument rien au fait que les familles naturellement, sont appelées à s'éclater lorsque les garçons doivent aller fonder d'autres familles. L'éloignement relatif des grandes concessions familiales les unes des autres a servi d'arguments "scientifiques" pour "prouver" que les Lobis sont réfractaires à toute forme d'autorité centrale. La réalité est que chaque famille a un chef, ici comme ailleurs. Dans les grands villages, les trois critères (territoire délimité, population et autorité) fondateurs de l'Etat existent.

Concernant les faux arguments accusant les lobis d'être sans Etat, Palé Ollo Koulansouonthé Frédéric, de l'Université de Ouagadougou, les réfute : «ces affirmations sur les sociétés sans Etat, acéphales... c'est un non sens... ce que je sais de la société lobi est que c'est une société qui a son organisation... je distingue deux (2) niveaux... d'abord à l'échelle de la grande famille... appelée tior... Le chef de cette cellule de base est le codarkun (chef de la maisonnée)... c'est une communauté de base entre



50 et 100 personnes... Au-dessus, il y a le Dii (Di) qui est le village, pas seulement l'espace foncier, mais c'est aussi l'espace sociologique... et à ce niveau, il y a un chef, le didaar (Didar)... c'est le chef de terre... le descendant du premier occupant... c'est le prêtre de la terre... il a un autel (ditil) qui est l'autel du village auquel toutes les familles sont soumises... Les chefs de familles sont soumis à ce chef de terre... Schématiquement, voilà comment s'organisent les choses...».

Chaque société secrète ou adopte ses méthodes d'occupation de l'espace, et son architecture, selon ses conceptions philosophiques de la vie, ses valeurs, ses besoins et ses nécessités. Ainsi, en comparaison avec les Moose, conquérants avides d'espaces, de territoires, de champs de culture, de main d'œuvre abondante et de soldats, l'organisation sociale et politique des Lobis peut paraître "bizarre" mais pas inexistante, primitive ou anarchiste.

D'un côté, chaque chef de famille se conçoit d'abord comme "un tout" qui doit s'organiser pour se suffire sur le triple plan économique, politique et militaire. Il doit construire son habitation en conséquence. Les "maisons forteresses" dont parlent les ethnologues, avec des toits en terrasses, d'où on peut faire le guet et mieux se défendre contre les bêtes féroces ou des ennemis éventuels (la conquête militaire coloniale est un

bel exemple) se présentent comme absolument adaptées aux exigences de cette civilisation sédentarisée.

Par contre, ces sociétés n'avaient aucun besoin de forces armées permanentes que l'on peut rapidement mobiliser en vue de longues et coûteuses campagnes de conquêtes et de pillages à mille lieues à la ronde, comme l'Europe en a donné l'exemple malheureux contre l'Amérique latine et l'Afrique. Est-ce "naturel" pour une société de s'organiser pour des buts impérialistes ?

Les Lobis n'ont pas fait ce choix et c'est pourquoi leur organisation sociale et politique peut paraître "acéphale". Elle est assurément décentralisée à l'extrême, et elle laisse à chaque père de famille, l'entière liberté de gérer ses "affaires locales propres", à l'écart de ses voisins qui restent ses frères (de sang, de culture, de civilisation et de langue) partageant le territoire avec lui.

### **1.3.2. La société kasim de Pô**

Les Kasina sont classés dans le groupe des "Gourounsi" au Burkina Faso. En importance numérique, les Gourounsi arrivent en troisième position, à égalité avec les Bobos, et après les Moose et les Peuls. Le

Rapport Economique du territoire de la Haute-Volta (1958) totalise 102 500 Gourounsi. Les Kasina occupent la partie sud-est du Burkina, à la frontière avec la République du Ghana. Il faut préciser que le mot «Gourounsi» est inconnu de ceux que les ethnologues ont arbitrairement choisi d'appeler ainsi. Il s'agit vraisemblablement d'un sobriquet méprisant utilisé par les autres pour appeler les kasina et les nuni.

Les Kasina sont censés être arrivés sur les terres qu'ils occupent à partir de trois origines au moins: de Manga, de Loumbila (pays moaaga) et du village de Kassana situé au Ghana actuel. A Tiébélé, la tradition enseigne que des guerriers moose venus du village de Loumbila (proche de Ouagadougou) ont trouvé sur place des hommes sortis des grottes environnantes avec lesquels ils ont créé Tiébélé. Les "troglodytes" (premiers occupants) se sont organisés en propriétaires du sol (chefferie de terre) et les occupants Kasina d'origine moaaga ont plus ou moins reproduit l'organisation sociale et politique des Moose pour régner et "manger le pouvoir" (n di naam) comme les Moose le disent. A Pô comme à Tiébélé (deux chefferies kasina qui ont eu à s'affronter historiquement), c'est la même structuration sociale et politique qui se mettra en place.

Le système politique kasina est métissé. Il n'est pas centralisé et militarisé comme chez les Moose voisins et parents éloignés. Il n'est pas

aussi décentralisé que le système du "rameau lobi" ou celui des Bwaba que nous verrons ultérieurement.

l'Etat kasina a ses spécificités même si nous avons arbitrairement choisi de le classer dans cette catégorie des entités étatiques décentralisées.

### **1.3.2.1 Le pouvoir politique et administratif ou pare.**

La société kasina est dirigée, comme chez les Moose, par un chef politique qu'on appelle le pe. Le pe est le chef ou le souverain. Il existe un petit pe (chef de village) et un grand pe qui règne sur un ensemble de plusieurs villages. Cette chefferie politique ou ce pouvoir politique peut être qualifié de fortement métissé par l'intégration de mécanismes autochtones dans la procédure des élections. L'exemple de l'Etat kasina de Pô montre que si le pe a toujours été choisi au sein de la même famille patricienne comme chez les Moose, la mère du futur souverain doit aussi être d'une origine qui relève de l'autorité de l'Etat kasina. Si la mère d'un prince est originaire d'un village ou d'un canton qui a été opposé (guerre ou conflits divers) à l'Etat kasina de Pô, ce prince est inéligible au trône. Cette clause n'existe pas en pays moaaga. Chez les Kasina, le roi n'a pas une armée ou une police qui défend son trône. Il n'est pas élu mais il est

choisi par le kwara, improprement qualifié de fétiche par les européens. Le kwara matérialise, symbolise le pouvoir. Notre collègue historien Moustapha Gomgnimbou n'hésite pas à comparer le kwara à une belle fille à laquelle tous les prétendants au trône dans l'Etat kasina de Pô s'évertuent à faire une cour assidue pour être désigné. Dès que le trône est déclaré vacant, l'inter-règne est assumé par le gardien de la "Maison du Pouvoir" qui est le kwara. Ce gardien du kwara n'est pas un homme ordinaire. Il est un descendant des populations autochtones ne pouvant pas être lui-même candidat. Le kwara tou, est le gardien du kwara pendant l'inter-règne. C'est à lui que tous les candidats offrent les multiples présents (bœufs, chevaux, moutons) afin d'attirer vers eux la préférence du kwara, à la recherche d'un nouvel époux, d'un nouveau roi pour le pays kasina de Pô. C'est le kwara qui choisit le roi. C'est ce pouvoir que tout Kasim respecte au-delà de la personne du roi. On verra plus loin que le mépris pour ce "fétiche" dans la politique de l'administration coloniale française entraînera de sérieuses perturbations de fond dans l'organisation sociale et politique en pays kasina.

### 1.3.2.2 Le pouvoir du "propriétaire de la terre", le tîga tu.

Le **tîga tu** est l'équivalent du **tengsoaba** des Moose. Le tîga tu est le "chef de terre", terme inapproprié adopté par les ethnologues occidentaux.

Descendant direct des premiers occupants du sol, il est nécessairement l'aîné de la famille. Ce pouvoir est une institution sacrée. C'est à ce pouvoir que la communauté doit la fertilité du sol, la régularité des pluies bienfaisantes, la santé physique des femmes, des hommes et des enfants, la bienveillance divine. Le tigi tu assiste le kwara tu pour la gestion de l'inter-règne (du décès d'un roi au choix d'un autre) et à eux deux, ils assurent la légitimation de tout nouveau monarque. On voit ici, le métissage entre l'ancien et le nouveau (les premiers occupants et les colons) sur le plan institutionnel afin d'assurer la cohésion sociale, l'équilibre des pouvoirs et la paix.

#### **1.3.2.3. Les contre-pouvoirs.**

Le système politique repose ici comme ailleurs sur un ensemble de contre-pouvoirs qui veillent, prévoient et sanctionnent tout manquement aux règles établies par la tradition et la coutume. Cour Suprême ou Conseil Constitutionnel, société civile ou conseil de sécurité intérieure, il existe, au-dessus du roi et à ses cotés les organes suivants :

- un Conseil des sages (les Nakwa) qui conseille le roi,

- des chefs des quartiers relevant de l'autorité du roi, les Nahvrakwa,
  
- un responsable du collège des savants, le varo, que l'on a beaucoup déconsidéré en le traitant de "sorcier du roi". Il peut tout au moins être appelé devin, car il est au service du roi qui est tenu régulièrement informé de ses découvertes et prévisions (bonnes ou mauvaises), de même que des voies et moyens pour conjurer des situations malheureuses à venir. Ce devin a le pouvoir de sanctionner un roi en le soumettant à des sacrifices expiatoires très coûteux. Le roi s'exécute parce qu'il sait que son pouvoir en dépend,
  
- enfin, il y a le kwara dont il a déjà été question. C'est la "Maison sacrée" et le "Sanctuaire du pouvoir". C'est le kwara qui vous fait roi. Il est ce que les anglais appelleront "the king maker" ou le "faiseur de roi".

A contrario le kwara peut écourter le règne du roi puisqu'il est de fait le seul et vrai détenteur du pare, c'est-à-dire le pouvoir.

Chez les Kasina le respect et la vénération dûs au pouvoir est, au-delà du roi, un respect et une vénération dûs essentiellement au kwara. Sans légitimation du kwara, il n'y a pas de roi pour le Kasina. C'est au nom du kwara que le roi peut tout obtenir de sa population, depuis les prestations de services (cultiver les champs du roi et les récolter) jusqu'aux autres contributions en nature ou en espèces.

En conclusion, il faut retenir que le système politique kasina, aussi décentralisé qu'il soit, reste une structure d'Etat complexe et surtout très équilibré qui saura résister comme les autres aux assauts de la mission civilisatrice de l'Occident à la fin du 18ème siècle.

### **1.3.3. La société bwa de Vi**

Les Bwaba font partie de l'ensemble dit "des Bobo" qui occupe un espace territorial à cheval entre le Burkina et le Mali. Les Bwaba du Burkina ont leur terroir ancestral qui s'étire du Nord-ouest au Sud-Ouest. Ils constituent le 3<sup>ème</sup> groupe humain après les Moose et les Peuls. Cette importante communauté est structurée géographiquement en villages de tailles variables, totalement autonomes les uns des autres. Tous les Bwaba parlent la même langue (le bwamu) adorent le même Dieu (Dombeni) selon les mêmes rites (à travers tout un ensemble de divinités intermédiaires),



partagent la même philosophie et la même sagesse (mœurs, coutumes, traditions) et enfin, s'organisent de la même façon pour produire économiquement, échanger et progresser. C'est pourquoi nous allons nous en tenir au système politique d'un seul village, celui de Vi que nous connaissons pour y avoir séjourné. Vi est un village relevant administrativement du Département de Bagassi, à 10 Km au nord de Wahabou, avec environ 4 000 habitants. Ce voisinage de l'Empire Dafing de Wahabou (bien connu des colonisateurs français) aura une influence certaine dans l'organisation politique et sociale précoloniale du village de Vi.

#### **1.3.3.1. Le pouvoir politique et administratif du Lo-baso, chef du village.**

Le village de Vi est organisé en chefferie politique, à partir d'une famille originelle. Tous les chefs du village qui se succèdent depuis sa fondation (17<sup>ème</sup> siècle) sont des Bonou (le nom de famille) et tirent leur légitimité de l'histoire et des droits liés au statut du premier occupant. Le chef de village est choisi par consensus au sein d'un Conseil qui rassemble les notables des deux branches de la famille Bonou.

Notre collègue, Gninty Boniface Bonou, sociologue, Chargé de recherches, originaire du village, nous précise qu'à une période donnée

l'influence du royaume dioula voisin de Wahabou avait érigé la langue dioula en langue officielle:

"Au moment où régnait les Karantao de l'Empire de Wahabou, le chef de village de Vi s'exprimait en dioula. C'est cette langue que le chef du village imposait. Tu ne pouvais pas t'adresser au chef de village en bwamu. Il y avait une certaine colonisation dafing qui a influencé l'organisation sociale. En plus du chef de village, il y a les chefs de quartiers appelés "gnè tigi" qui est un terme dioula" nous précise Bonou Boniface Gninty. La chefferie politique, limitée à la société villageoise de Vi n'a aucun lien organique ou hiérarchique avec les villages voisins. L'appartenance à la même communauté nationale (territoire, langue, échanges économiques et socio-culturels) crée une cohabitation relativement pacifique. Les mariages contribuent aussi à renforcer les liens de sang entre entités politiques voisines en toute indépendance les unes des autres. Il n'existe pas de structure politique permanente de concertation entre chefs de village, ni une "habitude institutionnalisée".

### **1.3.3.2. Le pouvoir des "propriétaires de la terre".**

Le système politique bwa de Vi repose lui aussi sur une structure à deux composantes: un chef politique et un chef de terre. Le propriétaire du

sol (dougou tigu en langue dioula) est différent du djamana tigu (propriétaire des foules) en traduction littérale. Le chef de terre est lui aussi choisi dans l'un des deux clans de la même famille Bonou de Vi.

Majoritairement et originellement fidèles à la religion héritée de leurs ancêtres, les Bwaba sont classés "animistes" par les ethnologues. Cette religion du terroir a pour Grand Maître justement le **sou so non baso** ou le chef de terre en bwamu. Il est le Grand Prêtre chargé d'assurer la clémence et la bienveillance de Dieu (**Dofini ou Dombeni** en bwamu) sur la fertilité des sols qu'il gère, grâce aux pluies. De même, c'est le **sou so non baso** qui intercède auprès des ancêtres et des divinités (de la terre, de l'eau, du feu et de l'air) pour garantir la fécondité des épouses, la santé pour tous et la paix sociale. La religion des Bwaba est monothéiste comme chez toutes les autres communautés précoloniales du Burkina. Le terme Dieu existe dans toutes les langues. La distinction entre "Dieu l'Unique Créateur et Maître de l'Univers" et toutes les autres divinités est tout à fait nette lorsque le chef de terre officie.

L'antériorité du chef de terre sur le chef politique du village est établie dans l'histoire des institutions à Vi comme partout ailleurs où ces deux types de pouvoir co-existent au Burkina. Nanti du pouvoir religieux suprême, le chef de terre de Vi est aussi le juge suprême dans les litiges,

conflits et différends liés aux questions foncières en particulier. Il connaît les limites de tous les champs de culture selon les familles. Avant les travaux champêtres (hivernage) c'est à lui qu'il revient de s'adresser aux divinités pour obtenir une bonne saison des pluies et de bonnes récoltes. C'est encore lui qui officie pour donner le signal de départ des récoltes et des festivités liées à la fin de la saison agricole.

### 1.3.3.3. Un système métissé.

L'organisation politique et sociale du village de Vi est simple mais stable. Il arrive que le **Lo baso** (chef de village) et le **su-so non-baso** (chef de terre) soit une seule et même personne. A la mort du chef de terre assumant aussi les charges politiques de chef de village, il n'y aura pas de vide institutionnel en ce qui concerne la chefferie de terre. Il est immédiatement remplacé par un nouveau qui devra organiser l'enterrement et les funérailles du défunt. La désignation du chef de village n'est pas une urgence et même pendant un an, la communauté se passe royalement d'un chef politique. La continuité institutionnelle est nettement plus importante du côté des chefs de terre. Le chef de village en tant qu'institution politique à Vi paraît être une création liée à la double influence du voisinage d'afing d'abord et ensuite de la colonisation française et son système administratif. Le système politique est assez

original dans la mesure où, de manière générale, les autres villages bwaba ne connaissaient pas d'autre autorité politique que celle du chef de terre, jusqu'à l'arrivée des français. C'est ce qui nous conduit à considérer l'organisation politique et sociale comme un système aussi décentralisé que chez les Lobi (unités villageoises indépendantes) mais avec un caractère métissé avec la "greffe" de l'institution "chef de village". Nous disons métissage, dans la mesure où, selon nos informateurs, c'est toujours dans la même famille que les choix sont faits, ce qui a permis le cumul des deux fonctions par une même personne.

#### **1.4. Conclusion**

Contrairement aux idées répandues par les ethnologues chargés de justifier l'entreprise coloniale de l'impérialisme occidental en Afrique, les explorateurs n'ont pas trouvé des peuplades inorganisées dépourvues de toute structure de pouvoir civilisé et s'entre-tuant quotidiennement. Les sociétés pré-coloniales du Burkina étaient et sont jusqu'à nos jours un ensemble de formes d'Etat patrimoniaux distincts mais semblables sur certains aspects.

### 1.4.1. Structures et institutions en formation.

Chaque communauté humaine avait élaboré son propre système politique selon ses besoins, les exigences de son environnement, ses conceptions du monde et son projet d'idéal politique, de société à construire.

Nous avons voulu exposer le plus simplement possible la dynamique institutionnelle des plus importantes communautés pré-coloniales vivant sur le territoire qui deviendra la colonie française de la Haute-Volta par décret du 1er mars 1919. L'essentiel ici est de montrer que ce qui unissait ces communautés était, de loin, plus important que ce qui pouvait les diviser et les opposer les unes aux autres. Elles ne s'ignoraient pas. De nombreuses relations existaient entre elles (commerce, échanges, mariages, relations diplomatiques) avec un souci réel d'assurer à tous et à chacun le droit à l'existence, malgré les rivalités et les conflits.

Avant la double invasion armée de l'islam dès le dix huitième siècle (dans le nord du pays actuel) et du christianisme au dix neuvième siècle pour tout le territoire, les communautés ne connaissaient déjà plus que des conflits internes. Ces affrontements inter-villageois au sein des mêmes entités politiques ou ces conflits de succession au sein des familles

régnantes faisaient partie intégrante du processus de stabilisation interne de ces communautés autour des systèmes institutionnels et politiques en place. La période des guerres d'expansion territoriale était déjà très loin en arrière. Chaque entité politique était solidement installée dans son terroir et s'employait de façon interne à la consolidation de ses structures politiques et institutionnelles. Ni la tradition orale, ni les récits des premiers explorateurs comme Barth (1849-1855) et Monteil (1890-1892) ne signalent des guerres inter-communautés de conquêtes territoriales pendant cette période d'avant la conquête coloniale française.

Par contre, la vie institutionnelle était à la recherche d'une stabilité interne au sein des plus grandes et des plus importantes communautés comme dans les royaumes moose (Yatenga, Tenkodogo, Ouagadougou), gulmanceba et l'Emirat peul du Liptaako. Une fois les frontières extérieures stabilisées, les relations diplomatiques, économiques et sociales établies avec les voisins, il apparaît presque dans l'ordre normal de l'évolution interne des sociétés que la consolidation des institutions passe par des luttes politiques internes.

#### **1.4.2. Les guerres intestines**

En temps de paix, tout le monde est héros, dit-on. Autrement dit, la paix extérieure rendait la lutte pour les trônes plus âpre. Tous les princes

étaient fondés à vouloir accéder au trône, précisément parce qu'il n'y avait plus de menaces des voisins immédiats aux frontières et que gouverner ne se confondrait plus avec la nécessité de faire la guerre en permanence, soit pour se défendre, soit pour conquérir d'autres espaces. Les exceptions existaient. La famille régnante des Ouattara du royaume de Kong (dans l'actuelle République de Côte d'Ivoire) s'évertuait à occuper le pays lobi, surtout à cause de l'or dont regorgeait la région. Royaume de commerçants, il est tout à fait compréhensible que la conquête du pays lobi soit un objectif d'importance capitale aux yeux des colporteurs dioulas qui reliaient l'Afrique du nord aux côtes de l'Atlantique. L'or était, comme il le reste de nos jours, un métal précieux, un moyen d'échange recherché et valait bien une guerre. Plus au sud, des bandes de pillards venus de l'actuel Niger et du Nigeria (les Zermas) dirigées par le célèbre Babato sévissaient en pays gourounsi entre 1860 et le 23 juin 1897. Ce jour là, le capitaine français, Hugot, battait définitivement les troupes de Babato qui se réfugia successivement au Ghana actuel, puis au Togo où il mourut.

Les populations samos de Gassan (nord-ouest du Burkina) gros village frontalier de l'Emirat peul de Barani (venu en croisade islamique du Macina, dans l'actuel Mali) avaient, elles aussi, à subir les expéditions punitives et les pillages des croisés peuls de l'islam. Réfractaires à l'islam, convaincus à juste titre que leur Dieu à eux était le même qu'adoraient les



musulmans peuls, les Samos, taxés d'animistes, ont su résister victorieusement jusqu'à l'arrivée des troupes militaires du colonialisme français.

### **1.4.3. Etats pré-coloniaux et non pas pré-capitalistes**

Dans la logique évolutionniste marxiste ou marxisante, les sociétés pré-coloniales d'Afrique ont souvent été classifiées comme des sociétés pré-capitalistes, en relation avec l'expansion du capitalisme à son stade impérialiste. En posant d'abord comme nécessaire et inéluctable l'évolution de toutes les sociétés humaines selon les étapes primaire, pré-capitaliste, capitaliste et socialiste, les théoriciens marxistes intégraient arbitrairement les sociétés africaines dans l'Histoire de l'évolution des sociétés européennes. Le fait colonial devenait une résultante de l'évolution "normale" des sociétés colonisées et non plus une parenthèse ouverte dans leur vie institutionnelle et politique propre. Cette logique a conduit les partis communistes des pays colonisateurs à soutenir qu'il était inutile de mener les luttes d'émancipation du joug impérialiste occidental dans les colonies pour exiger l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, hors des cadres institutionnels métropolitains. Ainsi, par exemple, pour le parti communiste français, le peuple algérien et son parti communiste devaient se battre pour la victoire du socialisme en France

d'abord. L'instauration d'une société socialiste en France, éliminerait le colonialisme en Algérie et dans les autres colonies. Le bonheur socialiste s'étendra ainsi sur tous les peuples de l'Empire colonial français. C'est cette approche mécanique et surtout chauvine qui a été rejetée par les nationalistes algériens qui ont déclenché la guerre anti-colonialiste sans le soutien du parti communiste français en 1954.

Aujourd'hui, le schéma évolutionniste marxiste est remis en cause par la réalité. Et c'est Fidel Castro lui-même, leader de la Révolution cubaine, secrétaire général du parti communiste cubain qui, en mars 1990, disait, en parlant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) en pleine crise de reconversion capitaliste :

*Jusqu'ici, nous avons vu des pays capitalistes devenir socialistes, mais c'est la première fois qu'un pays socialiste veut réaliser une marche arrière en redevenant capitaliste.*

Il ne nous semble pas du tout évident que la marche institutionnelle et politique du monde actuel confirme les thèses et théories marxistes n'offrant aucune autre perspective d'évolution aux sociétés colonisées d'Afrique que celle d'imiter servilement l'Occident capitaliste. Le modèle capitaliste lui-même a été domestiqué pour être adapté à de multiples sociétés farouchement attachées à leurs identités culturelles et à leurs valeurs philosophiques, politiques et institutionnelles. C'est le cas de l'Inde

depuis un demi siècle. C'est aussi le cas du Japon et de la République Populaire de Chine. Cette dernière, fière de ses 3 500 ans d'histoire institutionnelle et politique, garde très orgueilleusement le sentiment d'avoir la plus vieille civilisation de la planète. Tout en se proclamant socialiste, tout en étant dirigée par un parti communiste et tout en rejetant le multipartisme politique, la République Populaire de Chine s'ouvre de plus en plus à l'économie de marché et adopte des méthodes capitalistes de gestion. Le retour de l'île de Hongkong sous son administration en Juillet 1997 lui permet d'appliquer son principe, "un même pays et deux systèmes".

Ses 1,2 milliards de consommateurs, son taux de croissance économique annuel des années 1990, (de 13 à 14%), dans le contexte de crise que vit l'ensemble du monde capitaliste font de la Chine un trop important marché. Elle est respectée, et "comprise" même lorsqu'elle foule aux pieds les droits de l'homme, les libertés individuelles et la démocratie selon les seules normes occidentales.

Pour en revenir à nos sociétés pré-coloniales du Burkina Faso, il faut donc retenir principalement qu'elles ont créé et ont su entretenir des dynamiques institutionnelles et politiques, bien avant la conquête coloniale française et anglaise de la fin du 19ème siècle.

La comparaison avec la Chine est faite ici pour montrer qu'au-delà des systèmes politiques importés de l'Occident, il a existé et il existe en Afrique aussi des capacités institutionnelles et politiques endogènes qui permettent de fermer la parenthèse coloniale d'à peine un siècle que nous allons ouvrir maintenant. Ce n'est pas la colonisation qui a créé la vie institutionnelle et des Etats en Afrique comme on cherche coûte que coûte à nous le faire croire, et comme aveuglément les classes dirigeantes modernes tente de l'imposer à leurs peuples.

Tant qu'une société sait sauvegarder son âme institutionnelle, culturelle et politique (comme l'a réussi la République Populaire de Chine) aucune agression extérieure ne peut la faire dévier fondamentalement de sa propre trajectoire endogène de progrès. Il s'agit maintenant de voir comment les sociétés burkinabè pré-coloniales ont su et pu résister à l'invasion coloniale pour sauvegarder leur "âme" face aux armes institutionnelles culturelles et politiques des conquérants.

## **CHAPITRE II**

### **L'ETAT COLONIAL**

## Introduction

Dans la préface de Kambou-Fernand (1993: 1), le célèbre historien burkinabè Joseph Ki-Zerbo écrit: "Conquête! Le mot généralement a une connotation glorieuse. C'est ainsi que le lieutenant Voulet, le tombeur de Ouagadougou, eut droit à une réception par le Président Félix Faure à l'Elysée. Avec son compagnon Chanoine, ils furent comparés dans la presse à Cortes et Pizarre, les conquistadores du 15ème siècle... la mainmise sur les pays de la Haute-Volta fut à sa manière une sorte de "modèle" de la conquête du continent africain par l'Europe... Le caractère exemplaire de cette invasion, tient aussi au fait que les peuples auxquels les européens s'affrontaient ici représentent toute la gamme des organisations politiques repérables sur le continent à la fin du 19ème siècle...".

Le Professeur Ki-Zerbo met un accent particulier sur l'Etat pré-colonial dans toutes ses variantes qui existait en cette fin du 19ème siècle au Burkina. Ces sociétés dotées chacune d'institutions politiques propres comme nous l'avons déjà analysé, évoluaient dans un ensemble structuré que les exigences internes et externes du progrès poussaient inéluctablement à l'intégration ou au moins à une plus étroite coopération

de complémentarité: commerce, échanges divers, liens matrimoniaux, relations d'amitié et de cohabitation.

L'exploration et la conquête européennes avaient-elles aussi leurs propres logiques d'expansion capitaliste et impérialiste. C'est l'évolution, le progrès du capitalisme et ses exigences internes qui l'ont conduit à son stade impérialiste. Et comme le disait Monsieur Le Duc To, ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement vietnamien au sortir des négociations avec son collègue américain, Monsieur Henry Kissinger à Paris en 1975, "l'impérialisme, c'est la guerre. Et tant qu'il y aura l'impérialisme, il y aura la guerre". Et la guerre, selon la célèbre formule de Clausevitch, n'est que "la continuation de la politique par d'autres moyens".

L'entreprise coloniale, au-delà des idéologies de justification dont nous avons parlé en introduction est à la base une action essentiellement impérialiste. Ce mot impérialiste n'est plus très usité chez les spécialistes européens des sciences des sociétés. On le traite de "ringard", "dépassé" et passéiste. Nous croyons qu'il est scientifiquement le terme le plus approprié pour caractériser le phénomène socio-politique dont nous allons parler. La colonisation des territoires constituant aujourd'hui le Burkina Faso a été, de 1887 (Mission de l'explorateur français Binger) à 1896,

avec la colonne militaire du lieutenant Voulet, une aventure impérialiste. Le Dictionnaire Larousse définit le mot impérialisme en ces termes: "politique d'un Etat qui tend à mettre certaines populations ou certains Etats sous sa dépendance politique ou économique".

Enfin, le capitaine d'artillerie de marine français, Louis Hugot écrit à Léo (actuel chef-lieu de la province de la Sissili, au Burkina) le 22 mai 1897: "... J'irai occuper aussi loin que possible le Gourounsi. Messieurs les anglais pourront protester, exhiber des papiers, rien n'y fera, ... moi j'occuperai" (cité dans Kambou-Ferrand, 1993: 261).

### **2.1. De l'exploration (1853) à la conquête (1896).**

Des théoriciens de la colonisation comme Jules Ferry sont explicites en affirmant "l'expansion coloniale doit permettre d'assurer à l'industrie française le contrôle de certaines ressources essentielles de matières premières; elle doit surtout lui permettre de trouver pour ses produits des débouchés qu'exige son développement et que menace de plus en plus la concurrence des autres nations manufacturières...". A l'opposé, il a existé les explorateurs, voyageurs solitaires venus d'Europe, dans le but officiellement proclamé de découvrir, décrire et faire connaître la mystérieuse Afrique, son paysage, ses sols, ses habitants et ses sociétés.



Présentés comme des savants passionnés de découvertes, les premiers explorateurs (allemands et français) ont foulé le sol du Burkina à partir de 1853.

### **2.1.1. L'allemand Henri Barth (1853).**

Il visite les Etats du Sahel voltaïque (Yagha, Liptako, Aribinda) pendant la saison des pluies du 1er au 27 Juillet 1853, après avoir traversé le fleuve Niger à Say le 20 Juin de la même année.

Quelques impressions de l'explorateur nous suffisent pour montrer qu'il ne s'est jamais retrouvé parmi des sauvages inorganisés sans institutions et sans Etats. Il constate à Say: "un grand nombre de voyageurs, tant Foulbé que Sonrhäi, attendaient également avec leurs bœufs et leurs ânes, leur tour de passage sur des bateaux... On emploie principalement ces embarcations au transport à Sai du blé de Zinder qui est situé plus haut sur le fleuve et il fallait, pour les obtenir du chef du port, qu'elles fussent expressément requises à mon profit. Ce fonctionnaire porte le titre de "maître des embarcations" qui répond à celui de "roi des eaux", dans certaines villes... Il se tient tous les jours à Sai un marché qui est encore renommé parmi les populations de la Nigritie

occidentale... Le gouverneur de Sai fut extrêmement satisfait de mon arrivée..." (les passages soulignés sont de notre fait).

Barth observe le fonctionnement de l'activité économique, de la vie administrative et politique. Il ne porte pas de jugement de valeur dans les extraits que nous citons ici. Du fleuve Niger qu'il découvre avec émerveillement, Barth cherche surtout à atteindre la ville mystérieuse de Tombouctou. Sur sa route, il continue d'observer, de décrire et de commenter. En pays Gourma, il rencontre un arabe de Walata, "ville ancienne et célèbre, située... à l'ouest de Tombouctou" (Barth, 1860: 236-237).

Cet homme sera le guide de Barth. A travers la description de ce "jeune homme fort original", nous découvrons le réseau complexe et densifié des échanges de toutes natures qui existait en Afrique de l'ouest et au Burkina pré-colonial. "Venu de son lieu natal à Tombouctou, il avait, de là, beaucoup voyagé parmi les Touaregs et les Foulbé et était arrivé ainsi jusque sur la route de Belanga, portant avec lui une quantité assez considérable de bandes de coton du Mossi qui forment la monnaie la plus courante dans toute la contrée qui s'étend entre le Liptako et Tombouctou. Dix Dra ou petites aunes de cet article équivalent à cent coquillages. Mon nouvel ami parlait très couramment, outre l'arabe, le foulfoulde, le sonrhai,

le Mossi et le bambara et presque aussi bien encore le temaschirht..." Le personnage (Oueled Ammar Walati) est un pur produit du métissage culturel (nous dirons intégration de nos jours) que les circuits de l'échange marchand entre les différentes communautés humaines avait déjà réussi au Burkina. Arabe, il trimballe des bandes de coton du pays moaaga sur un marché gourma, qui lui servent de monnaie pour commercer en route pour Dori. Il parle six langues qui couvrent encore de nos jours toute l'Afrique de l'ouest, de la Méditerranée à l'Atlantique: Arabe, Fulfulde, Sonrhaï, Moore, Bambara et Tamachek. Avec le récit du Docteur Henri Barth, il est parfaitement établi que la vie économique, sociale, administrative et politique sur le territoire actuel du Burkina fonctionnait à travers des institutions stables, acceptées par tous et garantissant la liberté du commerce. Barth termine son séjour par la ville de Dori, capitale de l'Etat théocratique peul du Liptako. Il relate ce qu'il voit: "quelque peu avenant que soit l'aspect de la capitale, celle-ci forme cependant un centre de commerce assez considérable. Il y vient surtout les arabes de l'Azaouad... au nord de Tombouctou, l'article qu'ils apportent en grande quantité sur le marché de Dori, est le célèbre sel gemme de Taoudenit... il vient encore au marché de Dori des Sonrhaï, surtout les habitants de l'ancienne capitale Gao, autrefois le centre du commerce de l'or dans tout le Soudan... ils apportent à Dori, principalement du beurre et du blé... du sarrasin... viennent ensuite les Wangaraoua ou Mandingo... leur principal article est la

noix de cola blanche, mais ils importent surtout les kourdi de la Côte occidentale, comme du Sierra Leone et du Rio Nunez. Les habitants du Mossi jouent, à leur tour, un rôle considérable, sur le marché de Dori, par l'importation de leurs beaux ânes et de leurs bandes de coton; ils y apportent aussi quelques objets de cuivre ouvré..." (Barth, 1860: 236-237). Dori reste aujourd'hui encore, en 2000, la capitale du Liptako que Barth a visité pendant huit jours, du 13 au 21 Juillet 1853, et l'Emir y a été démocratiquement élu comme Maire de la ville suite aux élections municipales du 12 Février 1995. Cette remarque vise à souligner l'existence et la continuité d'une vie institutionnelle (pré et post-coloniale) qui ne tire aucunement son origine du contact avec l'Europe et la France en particulier.

Le récit de Barth, sans être un travail d'ethnologue, est d'une importance capitale pour l'étude de l'évolution institutionnelle et politique des sociétés pré-coloniales. Nullement obnubilé par l'esprit de conquête (que nous verrons à l'œuvre dès les années 1885 avec les autres auteurs) ou par la passion du "civilisateur", le voyageur lucide qu'a été Barth a livré des éléments épars, des coups d'œil vivants qui permettent la mise en perspective d'une dynamique sociale, économique et politique trop souvent niée dans l'histoire institutionnelle du Burkina.

### 2.1.2. Le français Louis-Parfait Monteil (1890-1892)

Le lieutenant-colonel L.P. Monteil de l'Infanterie de Marine quitte Sikasso (actuel Mali) le 26 février 1890 pour Bobo-Dioulasso, Lanfiéra, Ouagadougou, Kaya, Dori et Sebba entre autres villes et villages du Burkina actuel. C'est une expédition militaire (dix tirailleurs et cinq esclaves sur 45 personnes) officiellement chargée d'obtenir (de gré ou de force) des traités de protectorat pour la France. Monteil n'est pas un explorateur au sens premier comme le Docteur Barth. C'est un conquérant. La lecture de ses notes ne laisse subsister aucun doute sur ses intentions impérialistes: "Le 2 mars, en quittant San, nous accédons à un énorme plateau, marécageux en partie en hivernage, au sol riche en humus où une exploitation agricole superbe pourrait être établie... D'ailleurs, toute cette contrée du Kéné Dougou est un pays admirable, aux terres fertiles, bien arrosées, avec de grandes forêts... La population est forte, le climat y est sain. J'estime que toutes ces contrées arrosées par les affluents de la rive gauche du Niger et par la Volta seront susceptibles de recevoir dans l'avenir des colonies européennes... De Bansa à Dioufourma... c'est un enchantement. Que faudrait-il pour faire de cette contrée l'un des plus beaux pays du monde? Quelques bras, un peu de volonté. L'avenir de cette terre privilégiée... est assurée du jour où des voies de communications auront mis ces territoires à la portée des convoitises

européennes...". Les mots "convoitises européennes" rendent bien l'esprit de la mission à cette étape charnière (1890-1896) des mutations socio-politiques qui continuent de peser lourdement sur la vie institutionnelle et politique du Burkina Faso.

Sur l'organisation sociale et politique des sociétés, le conquérant par traités, Louis-Parfait Monteil, livre de très précises informations, surtout parce que ces structures institutionnelles feront obstacle à ses ambitions et à ses ruses. Sur la ville de Bobo-Dioulasso, il fait ressortir l'importance géopolitique et économique sous-régionale de sa position. La ville est "un marché important où se tissent des cotonnades célèbres d'une grande finesse de trame en même temps que de grande solidité. Les principales transactions du marché portent sur l'or, la noix de cola et le coton" (Merlet, 1995: 135-136, 145-147). Il souligne la place et le rôle d'une princesse (Guimbi Ouattara) qui pèse de tout son poids politique pour lui assurer le gîte, le couvert et la sécurité pendant tout son séjour. Le chef de village et l'Almamy (chef religieux islamique) s'entretiennent avec le capitaine français à Bobo-Dioulasso dès le 8 mars 1891. Il existe une structure étatique, politique et religieuse qui fonctionne harmonieusement. Le pouvoir politique est partagé entre les représentants de la famille régnante des Ouattara du Royaume de Kong (actuelle Côte d'Ivoire) et les autochtones, les Sanon de Bobo-Dioulasso. Guimbi Ouattara est une

princesse originaire de Kong que les accords négociés de défense entre Bobo et Kong autorisent à résider avec tous les honneurs dus à son rang princier dans la ville avec mari et enfants. Il ne s'agit pas de rapports entre vainqueurs et vaincus (Royaume de Kong et Royaume du Gwiriko) mais de relations de complémentarité négociées en toute indépendance. C'est l'intérêt mutuel qui commandait. Les soldats et les familles originaires de Kong assuraient la sécurité extérieure de Bobo-Dioulasso contre les velléités annexionnistes du Royaume voisin de Sikasso. En retour, les marchands de Kong, du pays moaaga, du Liptaako, de Tombouctou et de Fès (au Maroc) étaient assurés de commercer en toute sécurité de la Méditerranée à l'Océan Atlantique à travers le Sahara. Bobo est à l'époque un des plus importants marchés ouest-africains, tout comme Dori.

A Bobo, c'est une femme qui assume les fonctions d'ambassadeur de la famille Ouattara de Kong: Guimbi Ouattara. Le français L.P. Monteil, malgré le soutien de la princesse Guimbi Ouattara, ne réussit pas à arracher un traité signé avec le chef de Bobo-Dioulasso. Ce qui prouve très bien que l'influence de Kong sur Bobo avait des limites strictes, laissant une autonomie politique certaine aux responsables locaux. L'explorateur français est déçu en quittant Bobo le 14 mars 1892, après avoir été retardé par les fêtes annuelles du Koma. Il proteste en écrivant, "grâce à

ces sottises coutumes, les affaires, pendant la durée des fêtes sont suspendues" (Merlet, 1995: 147).

Le carnet de route de l'explorateur contient d'autres informations sur l'organisation sociale et politique des villages bobo qu'il traverse tout en négociant ses traités avec les chefs qu'il considère comme importants. Le plus important des chefs reste le Moog-Naaba de Ouagadougou. Monteil a une conscience aiguë de l'importance de sa mission à Ouagadougou. Il choisit de se rendre d'abord à Lanfiéra, petit village dafing situé à 300 Km de la capitale de l'Empire moaaga. Pourquoi un tel détour ? Pour obtenir une lettre d'introduction de la part de l'Almamy de Lanfiéra, dont l'influence intellectuelle et morale auprès du Moog-Naaba est connue.

Karamokoba Sanogo est théologien érudit, un chef religieux et un savant connu dans tout l'ouest-africain. Son village (Lanfiéra) organisé autour de la mosquée et de l'école d'enseignement islamique qu'il dirige n'est rien d'autre qu'un centre intellectuel et religieux. Il n'y a ni chef, ni soldats, ni fortifications. Mais Karamokoba rayonne spirituellement et est une référence pour les chefs de guerre, les rois et les empereurs: c'est un savant auprès duquel chacun sait pouvoir bénéficier de quelque chose.

Monteil caractérise ainsi le personnage: "Figure bien originale que celle de cet Almamy qui, par la seule influence de son caractère et de son



talent, a réussi à faire du village de Lanfiéra la capitale politique véritable de tout le Dafina.... Karamoko est au physique un homme d'une stature très élevée, taillé en hercule. Une tête énorme surmonte cette robuste charpente, tête intelligente et bien ouverte qui respire la franchise... c'est celle d'un homme au cerveau puissant qui a assez conscience de sa force intellectuelle pour ne pas craindre de regarder en face..." (Merlet, 1995: 166-168).

La société dafing est différente et géographiquement très éloignée de Ouagadougou. Mais les relations étroites entre le Moog-Naaba et l'Almamy sont de notoriété publique. Monteil veut bénéficier de ce réseau. Il obtient un traité avec l'Almamy, après de multiples péripéties. Ce dernier lui remet une lettre en arabe pour l'introduire au palais impérial de Ouagadougou. Malgré tout, Monteil ne verra pas le Moog-Naaba. Il est même sommé de quitter la capitale sous une pluie battante. Il rumine sa colère le 29 avril: "Je sens que, malgré les trésors de patience et de diplomatie déployés, la partie est perdue. Rester davantage, c'est me mettre contre l'autorité du pays... Tant d'impudeur, je ne pouvais l'accepter, en proie à une violente colère, je traite ces misérables selon leur mérite. Puisque de telle manière sont appliquées les lois de l'hospitalité au Mossi, que l'on peut faire outrage à l'étranger qui vient pacifiquement visiter le Naba des Nabas, coutumes qui seraient indignes du pays le plus barbare, je quitterai à

l'instant même le territoire de Ouagadougou..." (Merlet, 1995: 194-195). On ne croit pas lire la même personne qui, quelques pages auparavant louait l'organisation remarquable, la sécurité, le sens de l'autorité qui régnaient dans le pays: "... ce qui est, c'est que le principe de l'autorité au Mossi est très fortement organisé, parfaitement reconnu, que ses représentants sont très redoutés, sinon obéis... A discuter ce système politique, on lui trouverait peut-être des inconvénients, mais, je le demande, cette manie du nivellement, est-elle si étrangère aux formes que l'Europe civilisée préconise ?... On est bien obligé d'admettre que ce régime... a ses avantages, car la prospérité du Mossi est parfaite et remonte certainement à de nombreuses années. Le voyageur est étonné du calme et de la quiétude qui règnent aux abords des villages; partout les terres sont en culture et les habitants vont et viennent, souvent sans armes, sur les chemins. Chose unique, le Mossi est le seul pays du Soudan où les villages ne soient pas fortifiés..." (Merlet, 1995: 177-178).

Seule la très haute idée que Monteil avait de la supériorité européenne pouvait le conduire à s'indigner outre mesure de la décision souveraine du Moog-Naaba de l'éconduire sans l'avoir reçu. Le Souverain prouve qu'il a un pouvoir politique, une organisation administrative et militaire qui lui donnent le droit de recevoir ou d'éconduire le représentant de n'importe quel autre Etat au monde.

La présence française sur les terres africaines de l'ouest, en cette fin du 19<sup>ème</sup> siècle, visait précisément, l'occupation, la soumission et l'intégration des sociétés humaines autochtones dans l'Empire de la France d'Outre-Mer. Il ne s'agissait nullement d'un "étranger qui vient pacifiquement visiter le Naba des Nabas" comme le prétend Louis-Parfait Monteil.

### **2.1.3. La conquête militaire et la désorganisation institutionnelle locale « l'imbroglia du Yatenga »**

Le 30 juillet 1896; les lieutenants Voulet et Chanoine, partent de Bandiagara (actuel Mali) pour la conquête militaire d'un pays, d'un territoire et de sociétés structurées dans un réseau de systèmes socio-politiques et économiques parfaitement complémentaires.

Quatre cent soixante-dix (470) personnes (220 combattants armés à l'europpéenne et 250 porteurs de bagages) forment la tristement célèbre colonne Voulet-Chanoine. Le commentaire du Lieutenant Voulet (1897: 23) est sans ambiguïté :

*... la mission quitte Bandiagara pour marcher directement sur Ouagadougou... les indigènes sont peu enthousiastes. Ils n'escomptent guère notre succès, notre victoire contre cet empire du Mossi qui pendant tant de siècles a*

*repoussé toutes les invasions; contre ce prestigieux Moro-Naba, dont la puissance redoutable a rempli d'effroi et de respect tous les peuples voisins. Les indigènes n'ont point oublié, d'autre part, que le grand prophète El Hadj Omar, l'adversaire de Faidherbe, ayant voulu porter la guerre en ce pays, y perdit une de ses meilleures armées....*

*Quelle est, en 1896, notre situation dans cette partie de l'Afrique? Nous occupons toute la haute vallée du Niger... jusqu'à Tombouctou... Au sud, sur l'océan, nous possédons la Côte d'Ivoire et le Dahomey, mais ces deux colonies sont séparées l'une de l'autre par la colonie anglaise de la Côte de l'Or et par le Togoland allemand. Dans ces conditions, la France a un intérêt évident à réunir en un seul bloc toutes ces colonies de l'Afrique occidentale et cela dans le but de donner au centre africain les débouchés commerciaux qui lui sont nécessaires sur la mer, et de faire ainsi, du même coup, profiter nos colonies de la côte Atlantique des richesses de l'intérieur. De cette idée simple découle... le devoir de pousser leur hinterland le plus loin possible vers le nord... De là aussi, le devoir... d'atteindre le centre de la Boucle du Niger... Dès lors apparaît clairement l'importance considérable que nous devons attacher à la possession du Mossi et du Gourounsi".*

Cette citation est extraite du texte de la conférence publique du Lieutenant Voulet, donnée le 19 Octobre 1897 à la Société de Géographie Commerciale de Paris. Elle vise à écarter de notre analyse toute confusion concernant les motivations objectives du choix de l'option militaire. La nature des systèmes institutionnels et politiques des sociétés en place et de leurs pouvoirs politiques, la conscience manifeste dans l'esprit des populations, d'être en train de se construire un grand espace économique

viaible sans recours à une tutelle externe rendaient cette option pratiquement irréversible de la part des autorités politiques françaises. Nous avons suffisamment montré les multiples réseaux culturels, sociologiques, institutionnels (religieux, administratifs, militaires et politiques) et d'échanges économiques autour d'axes et de marchés qui constituaient un ensemble cohérent et dynamique dans l'Ouest africain. Dans le cas concret du territoire qui allait devenir la colonie de Haute-Volta, il n'existait aucun vide institutionnel ou politique. La position centrale et stratégique de l'Empire moaaga (selon les français), sa complexe et solide armature institutionnelle, malgré sa valeur d'exemple, ne doit pas occulter la réalité politique et institutionnelle des autres Etats. De la petite entité religieuse de Lanfiéra, qui, intellectuellement, rayonnait et s'imposait politiquement jusqu'à la Cour impériale de Ouagadougou, en passant par les Etats-villages lobi-dagara, c'est un tout institutionnel qui se construisait à travers ses contradictions et ses conflits internes.

Le rouleau compresseur de l'armée coloniale française saura faire dans le détail pour désarticuler et tenter de désagréger cet ensemble, en s'appuyant tout à la fois sur sa puissance militaire et sur l'intrigue. C'est la mission Voulet-Chanoine qui s'en charge. Le savant et théologien Karamokoba Sanogo sera froidement exécuté le 24 Novembre 1896 par les soldats de la mission militaire Voulet-Chanoine. Il a été accusé

d'intelligence avec l'ennemi de la France (Samory Touré) qui lui, se battait les armes à la main contre les troupes militaires françaises. Entre le savant et le combattant armé, la France choisit d'assassiner Karamokoba Sanogo le penseur "au cerveau puissant" en 1896, et d'exiler à l'île d'Ogoué (actuel Gabon) l'Almamy Samory Touré après sa prétendue capture en 1898. En fait c'est une opération terroriste de prise d'otage par un commando français telle que la presse européenne la caractériserait aujourd'hui, qui a permis de kidnapper Samory Touré, à la faveur de la pénombre, alors qu'il faisait seul les cent pas, aux abords de son camp après sa prière du soir.

La conquête militaire de la Haute-Volta par la mission Voulet-Chanoine, la gamme de forfaits, de lâchetés et de crimes, au sens propre comme au sens figuré et la fin sans gloire du Lieutenant (assassiné par ses propres soldats révoltés contre ses crimes) prouvent la rage de vaincre qui alimentait l'idéologie coloniale.

Les institutions d'abord militaires, puis administratives et politiques que la France mettra en place montrent clairement qu'en Haute-Volta, c'est la totale destruction de l'ordre institutionnel local qui était recherchée. Les besoins de notre analyse politique exigent que l'on s'attarde sur les mécanismes de la conquête, au-delà de la puissance des

armes. L'imposition de l'ordre colonial français utilise une double stratégie : la force et l'intrigue institutionnelle et politique. Les deux stratégies sont simultanément mises en œuvre dans le même but qui demeure l'affaiblissement, la décrédibilisation des institutions pré-coloniales.

Le commandant Destenaves (1922), cité dans Kambou-Ferrand (1993), donnait les instructions suivantes au Lieutenant Voulet concernant la nécessité de "diviser le pays en empêchant toute coalition contre nous...". Deux exemples peuvent nous servir à rendre compte du climat de cette conquête militaire à double niveau:

**a. "L'imbroglio du Yatenga".**

L'historienne franco-burkinabè, Jeanne-Marie Kambou-Ferrand (1993) introduit sous ce thème sa pertinente relation des faits ayant conduit à la division et à la totale désorganisation institutionnelle et politique dans cet Etat frontière de l'Empire moaaga, face à la théocratie conquérante du Macina en ces années 1890. L'Etat des Yadse (citoyens du Yatenga) avait toujours affiché plus que les autres Etats de l'Empire moaaga, son autonomie et son indépendance politique vis à vis du palais impérial de Ouagadougou. Sa capitale ne portait-elle pas le nom tout à fait évocateur de Ouahigouya (Venez vous prosterner et vénérer le pouvoir !)

pour afficher avec fierté, l'audacieuse épopée de Yadéga, ce prince dissident et sa sœur (Pabré) qui ont pu dérober les symboles impériaux du palais de Ouagadougou, pour s'en aller créer un Etat autonome au Nord ?

Inutile d'insister sur l'organisation politique et administrative de cet Etat qui ne pouvait qu'être une réplique fidèle de celui de Ouagadougou, de Boussouma ou de Tenkodogo. Son voisinage avec les Etats théocratiques toucouleur du Macina et peul du Jelgooji lui imposait une institution militaire renforcée, au-delà de la nécessité d'afficher sa puissance défensive vis à vis de Ouagadougou. Cette militarisation à outrance sera aussi la cause de ses problèmes institutionnels et politiques. Les monarques accédaient difficilement au trône et régnaient encore plus difficilement à cause des rivalités permanentes et des contestations armées des choix électoraux par des princes candidats guerriers, commandants de troupes fidélisées aux individus et non pas aux institutions. L'instabilité institutionnelle s'installe et mine profondément l'autorité de l'Etat dans le royaume du Yatenga.

Le 12 mai 1895, la mission Destenaves, arrive à Ouahigouya pour y faire signer un traité de protectorat français avec le monarque régnant, Naaba Bãoogo. De Bandiagara, les français suivaient de près l'évolution accélérée de l'affaiblissement de l'Etat au Yatenga. Les luttes armées



intestines entre "fils de Saaga" et "fils de Tuguri" pour le trône, finissent par nécessiter des alliances extérieures pour chaque camp. La victoire française sur le Macina et l'installation d'une base militaire à Bandiagara offraient des perspectives à tous les camps. Avoir l'appui de l'armée française permettrait de régler définitivement les comptes entre frères ennemis, et leurs alliés peuls, rimaybé ou samos. Les français reçoivent des missions du Naaba régnant à Ouahigouya et celles de son principal rival retranché à 15 ou 20 km de la capitale avec ses troupes. Bandiagara devient de fait une Cour Constitutionnelle armée, chargée de choisir et dicter des règles de succession que les français ignoraient totalement. Le commandant Destenaves, après avoir joué la carte de la non-immixion dans les problèmes politico-militaires internes, choisit d'aller à Ouahigouya pour y poser clairement ses conditions. "Tu n'as fait avec nous aucun traité" dit-il au Naaba Bãoogo qui voulait lancer immédiatement ses troupes, avec l'appui militaire français, contre Bagaré son principal rival du moment, dans son fief de Gomboro. Le fameux traité est négocié et signé le 18 mai 1895. Le vieux Naaba épuise ses dernières énergies à convaincre le conseil des sages, les chefs des cantons et villages fidèles, convaincu que le traité signé, les français agiront militairement en sa faveur. Rien n'y fit. Destenaves qui n'avait en tête que l'obtention d'un rendez-vous au palais du Moog-Naaba à Ouagadougou quittera Ouahigouya sans tirer un coup de feu.

Par dépit, Naaba Bãoogo joue son va-tout en attaquant un solide allié peul de son rival à la fameuse bataille de Thiou qu'il perd. Destenaves apprendra en route, la mort de son ami et nouvel allié Naaba Bãoogo sur le champ de bataille où il refusa de l'accompagner.

En toute logique, le trône vacant sera légitimement conquis par Bagaré et son clan. Bagaré est élu sous le nom de règne de Naaba Bulli. Comme il fallait s'y attendre, les partisans du défunt Naaba Bãoogo prennent le maquis et déclenchent la lutte armée en vue de reconquérir le trône.

Le 3 novembre 1895, le capitaine français Destenaves est de retour à Ouahigouya sur demande pressante du nouveau souverain avec qui il a un entretien dont Kambou-Ferrand (1993:96) rend compte :

*... Naaba Bulli, d'une allure empruntée et grave se présenta au campement du capitaine français. Il exposa la situation dramatique de son pays et sa supplique d'une voix sourde, presque honteuse.... depuis son avènement aucun changement n'avait remodelé la partition du Yatenga en deux camps hostiles, et qu'il avait besoin que le Blanc l'aidat à combattre ses adversaires* (Kambou-Ferrand, 1993: 96).

Destenaves n'a pas les moyens d'aider le Naaba à attaquer, combattre et vaincre ses adversaires politiques, les "fils de Naaba Saaga"

installés à Sissamba. Il ne dit ni oui, ni non à la demande de Naaba Bulli. Ce dernier décide d'attaquer afin de profiter au mieux de la simple présence des Blancs chez lui. Il réussit à mettre le village de Sissamba à feu et à sang le 5 novembre 1895 sans pouvoir mettre la main sur ses adversaires qui s'enfuient à Réko.

A Thiou, comme à Sissamba, c'est toujours la constante fragilisation institutionnelle qui se poursuit dans le royaume du Yatenga. Les alliés de chaque camp aussi s'affaiblissent comme l'Etat théocratique peul de Thiou. Les français assistent, attendent et économisent les munitions, les ressources et leurs soldats, les tirailleurs. Destenaves rejoindra tranquillement Bandiagara, sans avoir tiré un seul coup de feu, mais avec un deuxième traité de protectorat signé le 6 novembre 1895 par Naaba Bulli.

La sanglante mission Voulet de 1896 se chargera d'user des pouvoirs discrétionnaires que Paris lui conférait pour raser, piller et brûler tous les villages hostiles au Naaba Bulli, nouvel ami et allié des français. Neuf villages furent incendiés au début du mois d'août. Ensuite, "en une semaine, une trentaine de villages furent anéantis, le bétail abattu, les cultures saccagées et les habitants réduits à la famine... Voulet ne donne aucune indication sur les pertes humaines, se contentant de citer les

villages brûlés" (Kambou-Ferrand, 1993: 102). L'imbroglio du Yatenga rend bien compte de la double stratégie de la conquête coloniale: affaiblir au maximum le pouvoir en place, déstabiliser les institutions avant d'agir militairement contre les forces armées résiduelles. Le Yatenga tombera sous la coupe de la France qui obtient deux traités signés par chacun des deux camps affaiblis par leurs interminables hostilités armées et ne reposant plus sur aucune règle institutionnelle autre que la force. Le gagnant de cette lutte fratricide pour le pouvoir dans le Yatenga est incontestablement le pouvoir colonial français.

**b. L'exécution de l'Almami de Lanfiéra.**

Le 24 novembre 1896, la colonne militaire Voulet-Chanoine est dans le petit village dafing de Lanfiéra où réside, prie, étudie et enseigne le vénérable Karamokoba Sanogo dont nous avons déjà parlé. L'Almami est un savant, un intellectuel cultivé auprès duquel tous les Empereurs, rois et chefs de village envoient des messagers pour prendre conseil, ou tout simplement demander des bénédictions. De Samori Touré au Moog-Naaba de Ouagadougou en passant par les conquérants Toucouleurs du Macina et les Emirs peuls du Jelgooji ou du Liptaako, aucun dirigeant politique de l'Ouest africain n'ignore "Le Maître", car c'est la signification du surnom Karamokoba en langue Jula. Monteil, l'explorateur français, qui a séjourné

pendant douze jours à Lanfiéra en avril 1891, relate les longs entretiens qu'il a eus avec cet homme "au cerveau puissant" comme il l'écrit. Lanfiéra n'est qu'un village. Son Almami n'a aucun statut politique. Il ne commande aucune troupe militaire et ne dispose d'aucune administration particulière. Le village est pourtant un centre de rayonnement religieux, intellectuel et politique qui en fait pratiquement un îlot d'indépendance qui gêne les ambitions de conquête de nombreux chefs de villages voisins. Un de ces chefs, le peul Ouidi Sidibé du village de Barani est l'allié et l'ami de Voulet. Il supporte mal l'humanisme et la tolérance religieuse de Karamokoba qui offre le gîte et le couvert aux réfugiés animistes samos, rescapés des pillages effectués par les soldats de Ouidi, sous le couvert de guerre sainte islamique contre des infidèles. Ouidi tient à profiter de la mission Voulet pour mettre fin à l'influence politique réelle d'un musulman érudit qui se refuse à cautionner ses campagnes de pillages. Ici encore, Ouidi et Voulet vont être des complices circonstanciels dans une affaire éminemment politique, avec des arrières pensées totalement divergentes. Voulet tient à ne traiter qu'avec des responsables d'institutions affaiblies, sans bases politiques solides et sans appui autre que le sien pour assurer leur pouvoir. Ouidi répond parfaitement aux critères. Karamokoba est tout à fait le contraire d'un dirigeant politique indigène en quête de soutien français pour continuer de régner sur des populations terrorisées par les méthodes expéditives du Blanc dont la réputation a déjà fait le tour de

l'Ouest-africain. Ouidi accable Karamokoba aux yeux d'un Voulet (cf. document annexe) qui n'attend que des "preuves" et des "raisons valables" pour débarrasser la zone de tout obstacle politique, même si cet obstacle est un homme sans armée, mais doté d'une encyclopédique culture générale et d'une intelligence jugées excessives pour un nègre, et dangereuses pour la France.

Karamokoba est accusé, non seulement de protéger des anti-français (les samos révoltés contre les exactions du chef Ouidi) mais aussi d'être l'ami de l'Almami Samori Touré : l'ennemi N°1 des troupes françaises en Afrique de l'Ouest. Ce 24 novembre 1896, sur la base de ces accusations, Voulet met aux arrêts l'Almamy de Lanfiéra. Il crée une cour martiale pour le juger sur place : Karamokoba Sanogo est condamné à mort et exécuté publiquement.. C'était, dit Voulet, "après avoir mûrement réfléchi... pour faire un exemple". Laissons aux historiens le soin de se contredire sur le bien fondé des accusations et des faits dans le contexte de l'époque. Nous ne retiendrons que la volonté farouche du conquérant Voulet d'éliminer un grand intellectuel et un penseur, capable d'analyser, de prévoir et de concevoir au service d'un idéal de valeurs socio-politiques différentes du sien. La répression de l'élite intellectuelle locale par toute force d'occupation vise à faire le vide afin de pouvoir se fabriquer une élite de service à son profit. L'acte de Voulet est "mûrement réfléchi". Il sait qu'à

Paris, il sera compris. Il a été reçu en héros comme Ki-Zerbo le soulignait plus haut.

Décapiter l'élite, c'est à cette tâche que va se consacrer l'armée française d'occupation coloniale en sollicitant de plus en plus la mise en place d'une administration militaire dans les territoires conquis. Les Belges au Congo avaient leur formule choc: "pas d'élite, pas de problème".

## **2.2. La coexistence institutionnelle**

La conquête militaire du futur territoire français de Haute-Volta s'effectue entièrement sur fond de désorganisation institutionnelle locale. Au-delà du constat de la suprématie militaire française, il faut surtout rechercher et mettre en lumière les conséquences institutionnelles et politiques au sein des sociétés. Les deux exemples cités ici permettent de comprendre dans quelles confusions et dans quelles absences de repères institutionnels légitimes et légalement conformes aux règles traditionnelles les populations et l'élite politique vont se retrouver plongées, au sortir de cette période trouble.

L'unique autorité et l'unique pouvoir qui pourront s'imposer par la crainte qu'inspire la force de leurs armes seront évidemment l'armée et

l'administration françaises. Pratiquement aucune structure sociale et politique indigène n'arrivera à sortir de l'épreuve dans une relative unité organisationnelle. Les tissus institutionnels seront tous déchirés, les familles régnautes éclatées, opposées en clans hostiles, et les populations livrées à la toute puissante machine de guerre coloniale française qui y puisera à volonté une main d'œuvre gratuite pour la mise en valeur de sa nouvelle Afrique Occidentale Française.

### **2.2.1. Le cas de Naaba Wobgo**

La tentative anglaise d'utiliser le Moog-Naaba Wobgo (Boukary Koutou) en exil forcé en Côte de l'Or (Ghana) pour marcher sur Ouagadougou, en juin 1898 mérite d'être analysée en relation avec cette désorganisation institutionnelle. Le 1<sup>er</sup> septembre 1896, la colonne Voulet engage la bataille pour prendre la capitale impériale des Moose, qui tombe officiellement ce jour même. Le palais a été évacué par le Moog-Naaba, qui préfère l'exil à l'humiliation et à la honte. Il rejoint la terre d'où sont venus ses ancêtres, à Zāngweoog-yiri, au Ghana actuel. La Gold Coast était en pleine colonisation par les anglais, rivalisant avec les français pour occuper l'Empire moaaga, région stratégique permettant d'atteindre le Niger, le Tchad et la Libye.



A Ouagadougou, le lieutenant Voulet plante le drapeau français sur un palais vide. Il lui faut un Moog-Naaba pour signer un traité de soumission. Une partie des ministres de Naaba Wobgo est introuvable, et une autre partie se concerte pour arrêter une ligne de conduite à même d'assurer la permanence d'un Etat sans chef. Comment assurer la vie des institutions dans les conditions d'une conquête militaire étrangère pour un Empire invaincu et insoumis depuis sa fondation ? Seuls des pourparlers avec le lieutenant français Voulet, tombeur de Ouagadougou, pouvaient permettre d'ouvrir des perspectives. Mais les français vont d'abord se lancer dans la chasse à l'homme contre Naaba Wobgo, reconnaissant de ce fait même sa légitimité d'Empereur. Il était donc le seul capable d'engager le pays par un traité. L'empereur non déchu, depuis le Ghana continue à envoyer des messages à la cour et dans le pays pour prôner la résistance armée à l'occupation française. Il négocie le soutien des anglais pour une contre-offensive armée. C'est une stratégie suicidaire pour son Empire. Elle ne lui offre plus que le choix entre la domination anglaise qui contrôle un Empereur sans empire ou la domination française qui contrôle l'empire sans l'Empereur. Voulet à Ouagadougou continue à terroriser les populations, à brûler les villages soupçonnés d'être fidèles à Naaba Wobgo. Il s'efforce de négocier avec les dignitaires de la cour impériale pour obtenir la déchéance de Moog-Naaba Wobgo afin d'installer un autre souverain qui accepte de signer un traité avec la France. Il lui faudra

quatre mois de représailles et de négociations pour arracher, le 20 janvier 1897, un traité de protectorat français en pays moaaga, signé par un nouvel Empereur, le Moog-Naaba Sigri que le conseil des notables accepta d'introniser.

Au-delà des jugements de valeur sur «l'héroïsme» du Moog-Naaba Wobgo ou la «soumission» du Moog-Naaba Sigri, le vrai problème à résoudre pour la cour et les notables, était principalement la sauvegarde des institutions, de l'âme de l'Empire. Politiquement parlant, leur choix était historiquement le seul à même d'autoriser un avenir à l'Etat patrimonial moaaga. Autrement cet Etat aurait carrément disparu après le 14 juin 1898, date de la signature à Paris d'une Convention entre Anglais et Français, consacrant le désengagement des Anglais vis à vis de l'empereur Naaba Wobgo exilé en Gold Coast. Les anglais s'engageaient à neutraliser l'illustre exilé et lui retirer tout soutien de la Couronne britannique. Naaba Wobgo finira ses jours « dans la plus triste des mélancolies à Zāngweoog-yiri, sans avoir revu son palais de Ouagadougou », comme l'écrit Albert Salfo Balima.

L'Etat moaaga ne pouvait pas se réduire à son Empereur exilé, pendant que le territoire, la population et le gouvernement, vivaient une douloureuse transition institutionnelle et politique. Les hauts dignitaires

moose avaient connu d'autres périodes d'inter-règne. Ils savaient comment, tout au long des dix siècles de permanence de l'Empire, le pays avait forgé sa stabilité institutionnelle en transcendant les pires crises politiques. Mais la situation présente était inédite. La loi fondamentale de l'Empire n'a jamais prévu une situation de cohabitation institutionnelle avec un conquérant. Vainqueurs sur le plan strictement militaire, les français savaient très bien que sans une collaboration de la classe dirigeante locale, le pays sera ingouvernable. Voulet écrit que, "l'important... était d'obtenir la soumission d'un frère du Naaba de Ouagadougou, car l'exemple donné par le pouvoir central sera immédiatement suivi par les nabas vassaux, en ce pays si fortement hiérarchisé" (Kambou-Ferrand, 1993: 137).

Incontestablement, c'est le souci d'éviter l'éclatement de l'échafaudage institutionnel qui explique le ralliement de la cour impériale aux propositions de la mission Voulet, elle aussi pressée d'obtenir un "papier signé" à opposer aux concurrents anglais.

"Dans ce texte, on retrouve tous les aspects spécifiques d'un traité de protectorat: transfert de souveraineté politique (art. 5), droit d'exclusivité politique et économique du conquérant (art. 7 et 11), occupation militaire dont l'effectif est laissé à l'appréciation du conquérant

(art. 9) assistance militaire accordée au chef indigène en contrepartie des abandons consentis (article 10), enfin, remise du drapeau, signe extérieur de l'acceptation de la soumission (art. 12)... " (Kambou-Ferrand, 1993: 138).

Ce texte est signé seulement le 20 janvier 1897 par le Moog-Naaba Sigri et deux de ses conseillers. Six autres signatures de dignitaires suivront. Il a fallu 5 mois (1<sup>er</sup> Septembre 1896 - 20 janvier 1897) au lieutenant Voulet pour manœuvrer par la force brutale et la ruse, afin d'arracher son document. Avec ce papier, il devient aux yeux de ses supérieurs et de l'opinion française, "le conquérant de l'Empire moaaga".

A Ouagadougou, les familles régnautes ont vécu ces cinq mois dans la tourmente. Des chefs d'importants villages, cantons et royaumes comme Yako, Riziam, Boulsa, Koupéla, Koudougou n'étaient pas présents à l'investiture du nouveau Moog-Naaba et la destitution de fait de Naaba Wobgo. Ces absences ne signifiaient pas l'insoumission vis-à-vis du palais impérial de Ouagadougou, mais une défiance vis à vis du lieutenant Voulet et de la France coloniale.

Ici aussi, comme chez les Lobis, les Samos ou les peuls, la machine répressive française fera payer cher toutes les manifestations

d'insubordination, aussi bien à des simples individualités qu'à des notables, des institutions (rois et chefs) et des collectivités villageoises.

L'appareil militaire français n'était pas aveugle, mais plutôt intelligemment sélectif dans ses méthodes et ses objectifs. De 1885 à 1919, l'ensemble du tissu institutionnel, politique et religieux du futur territoire est savamment perforé, disloqué et miné partout où faire se pouvait, afin de permettre le déploiement de "l'ordre" colonial français.

### **2.2.2. L'exemple du Liptaako**

Le nord du pays, avec la ville carrefour de Dori, sera un terrain privilégié pour la déstabilisation. Selon Destenaves, "... Celui qui est maître de Dori dit la tradition, tient les Touaregs et tous les pays jusqu'à Say, et peut commander sur la rive haoussa du Niger jusqu'aux portes de Sokoto" (Kambou-Ferrand, 1993: 199). C'est pourquoi aussi, Destenaves usera de la démonstration de ses forces militaires, de ses capacités à défendre l'Etat théocratique musulman contre d'autres musulmans qu'étaient les Touaregs (Oudalan et Loghomaten) et les Toucouleurs du Macina. Il est vrai que des bandes de pillards touaregs écumaient marchands et villages. Mais dans ses écrits, Destenaves exagère volontairement le danger que ces bandes représentaient pour la sécurité de l'Etat peul de Dori.



Nos entretiens avec les notables à Dori nous conduisent à nuancer l'importance de ces problèmes communs à toutes les zones d'intenses activités commerciales. Les faits sont là pour montrer que l'annonce de l'arrivée de la colonne Destenaves a profondément divisé la famille royale de Dori et l'ensemble de la cour. Partisans et adversaires de l'alliance avec les français furent tous d'accord pour s'éloigner de la ville que la mission trouvera vide. Destenaves n'a pas tiré un coup de feu à Dori avant d'occuper la ville. Selon Destenaves, c'est parce que l'Emir et sa cour ignoraient ses intentions pacifistes qu'ils ont vidé la ville pour se réfugier dans les villages alentours. C'est donc la menace des armes françaises qui aura réussi ce que ni les Touaregs, ni les Toucouleurs du Macina n'ont réussi, à savoir faire fuir l'autorité établie et ses institutions. Entre les français et les autres, le plus grand danger venait assurément des militaires français, même si Destenaves soutient le contraire dans tous ses rapports. Cette fuite hors de Dori désorganise la vie sociale et économique. Elle bloque l'activité commerciale: "La réticence des peuls à accueillir la colonne s'avérait être en effet l'aboutissement de mouvements d'opposition endogènes, de conflits entre les composantes politiques de la cité... Il ressort en effet des renseignements recueillis à Arbinda, qu'amis et opposants aux Blancs avaient tous abandonné la ville... " (Kambou-Ferrand, 1993: 204).

Le 11 mai 1896, la colonne Destenaves occupe Dori et commence une organisation administrative de la présence française face à un Etat peu divisé, dans sa hiérarchie politique la plus élevée. La suite se déroule comme partout ailleurs. Les Français, en position de force imposent les conditions, font signer des traités inégaux par des rois, des Emirs et des chefs figés dans l'impuissance devant le fait accompli de l'occupation militaire.

### **2.2.3. L'exemple de la ville de Sya (Bobo-Dioulasso)**

A Bobo-Dioulasso (dans l'ouest) la ville, reconnue comme un important carrefour de commerce entre la Côte maritime et l'intérieur des terres du Sahel d'aujourd'hui le scénario est identique. "Comme à Ouagadougou, l'installation des français à Bobo-Dioulasso donna lieu à une véritable bataille de conquête... Si les Zara s'appuyèrent sur le pouvoir politique instauré par les Watara pour conforter leur assise politique, en tant que gros négociants ou colporteurs, ils ne se départirent cependant jamais du substrat culturel qui les assimilait au Bobo, et marquaient à leur suzerain une courtoisie distante. La bataille de Bobo correspondait à une phase exacerbée de cette résistance politique latente. En offrant la ville aux français, les Watara rompaient le "modus vivendi" qui réglait la vie de



la cité et rendait possible une occupation étrangère que les autochtones avaient toujours rejetée" (Kambou-Ferrand, 1993: 238-239).

La division s'installe successivement au sein des classes dirigeantes locales, ce qui fragilise les institutions administratives et politiques, mettant toutes ces sociétés à la merci du "troisième larron", qui est ici la présence coloniale française.

Les officiers français mettront leur honneur en jeu pour réussir l'installation d'une administration militaire dans les territoires conquis. Cette construction s'appuie sur une situation et un rapport de force largement défavorable aux classes dirigeantes locales qui n'ont plus d'autre choix que la soumission officielle, le zèle affiché et la recherche du temps nécessaire pour tenter de se ressaisir. L'idéal du compromis à rechercher auprès des occupants français étant une cohabitation qui sauvegarde un minimum d'autonomie et permet de sauver ce qui peut être sauvé dans le fonctionnement, même anormal, des institutions traditionnelles et des sociétés. Cette option stratégique a trop souvent été jugée plus qu'elle n'a été analysée. Elle fut donc acceptée comme une reddition pure et simple. Et pourtant la mise en application de cette prétendue soumission sans condition va créer des situations partout conflictuelles. La nouvelle administration coloniale française, malgré la

victoire militaire, malgré ses traités et ses accords signés avec les chefs, les émirs et les nabas, n'arrivera jamais à obtenir une véritable paix sociale. Le fait colonial est par essence porteur d'instabilité et de crises institutionnelles et politiques. Ce constat peut être fait à tous les niveaux des relations entre colonisateurs et colonisés, surtout au niveau des hiérarchies du pouvoir politique et administratif.

#### **2.2.4. Le rapport des forces institutionnelles (1919-1946).**

L'administration des territoires qui seront rassemblés pour constituer la colonie de la Haute-Volta par décret du 1<sup>er</sup> mars 1919 est d'abord une administration militaire. Ce qui traduit clairement le besoin de maintenir et de renforcer le rapport de force militaire. C'est l'armée coloniale qui fait la loi, organise et contrôle son application au sein des sociétés "conquises".

L'institution militaire utilise la force et la contrainte pour entreprendre et réaliser les infrastructures de base: construction des voies de communication et construction des bâtiments (bureaux et logements) administratifs.

Toutes ces tâches sont exécutées dans le cadre "légal" du régime des travaux forcés, autorisant la réquisition par village, d'une main

d'œuvre taillable et corvéable à merci. Dans son livre autobiographique, "Oui, mon commandant", Amadou Hampaté Ba (1994:109) fonctionnaire colonial en Haute-Volta commente les relations entre chefs traditionnels moose et administration coloniale concernant les travaux forcés :

*Les Mossis refusaient de s'offrir sans résistance pour un travail qu'ils jugeaient dégradant et inutile. Pour eux, le conquérant blanc avait inventé ces histoires de routes larges de huit à douze coudées qu'il fallait ouvrir à travers la forêt, creuser dans la rocaille puis damer à la main pour en durcir la surface, uniquement pour tracasser le peuple et lui prouver sa vassalité. Les empereurs mossis et leurs dignitaires partageaient ce point de vue. Ils encourageaient en sous-main leurs sujets à saboter les travaux, et il n'était pas rare que les responsables des chantiers soient retrouvés empoisonnés ou descendus froidement par les habitants.*

Cette situation ne pouvait pas s'éterniser au bénéfice de l'ordre colonial. Il fallait nécessairement inventer d'autres mécanismes institutionnels pour espérer des relations moins conflictuelles avec la hiérarchie politique locale.

### 2.3.1. Les nouvelles stratégies

L'administration coloniale décide de changer sa stratégie vis à vis des chefs traditionnels. Elle choisit d'abord d'en faire des auxiliaires

rémunérés de l'administration française. Un certain pourcentage des impôts extorqués aux populations leur sera reversé pour les motiver en les intégrant de ce fait aussi, dans le circuit marchand du commerce des produits français qui commençaient à circuler. Ensuite, l'idée de préparer le futur va germer et se concrétiser à travers la création de l'école des fils de chefs.

### **2.3.1.1. Les objectifs de l'école des fils de chefs ou «l'école des otages»**

Face à l'insoumission et aux "mauvaises manières de servir" des chefs traditionnels et leurs dignitaires, la France coloniale opte pour une stratégie basée sur le long terme. L'école des fils de chefs se voulait la pépinière des futurs responsables coutumiers, formés par la France pour succéder, selon les traditions locales, à leurs pères. L'institution de l'école des fils de chefs devait en principe réussir le métissage entre les structures du pouvoir ancestral et celui qui voulait s'imposer de l'extérieur par la force des armes françaises. Le nom «école des otages», en lui même, traduit les intentions des fondateurs.

A l'analyse, c'est le constat d'échec de l'usage exclusif de la force brutale pour imposer l'ordre et les valeurs coloniales qui explique ce

changement de stratégie, basé sur la formation, l'éducation et l'insertion de l'élite dirigeante future dans les rouages administratifs et politiques français, grâce à l'école des fils de chefs. En face, les chefs traditionnels vont aussi préparer leur réplique. Ils ne subiront pas passivement cette nouvelle stratégie. Au Burkina Faso, et plus particulièrement dans l'Empire du Moog-Naaba, le recrutement de princes héritiers pour l'école française ne connaît pas d'opposition de principe. Bien au contraire, de nombreux futurs chefs, rois et empereurs (y compris le Moog-Naaba Kougri qui régnera de 1958 à 1982) s'inscriront à cette école. Comme le dit "la Grande Royale", un personnage du roman, "l'Aventure ambiguë" de Cheick Hamidou Khane (1970); les fils de chefs iront à l'école française pour apprendre à "vaincre sans avoir raison".

Certains chefs préfèrent envoyer des fils de roturiers et de captifs (en lieu et place de leurs enfants), en les présentant aux autorités coloniales comme des héritiers du trône. Il faut savoir que toutes les sociétés pré-coloniales avaient leurs propres systèmes éducatifs. La formation des princes héritiers occupait une place à part dans ces systèmes. Là où la nouvelle école des blancs est perçue comme incompatible avec l'école traditionnelle, toutes les astuces seront utilisées pour soustraire les princes héritiers de l'école coloniale. Par contre, certaines familles régnantes opteront de faire bénéficier d'une double

formation à leurs princes héritiers. Les princes iront aux deux écoles pour devenir des interlocuteurs avisés face à l'administration coloniale, tout en sachant maîtriser l'art de gouverner selon les coutumes et les traditions. N'est-ce pas là aussi une formule de synthèse qui autorisera le progrès institutionnel, politique et culturel endogène et auto-entretenu ?

### **2.3.1.2. L'école primaire indigène.**

Compte tenu des réactions multiples et diversifiées des familles de chefs vis à vis de cette première version de l'école réservée exclusivement aux fils de chefs, l'administration coloniale opte pour une école primaire indigène ouverte à tous les enfants sans exception. Cette nouvelle option va être imposée à tous les enfants jugés en âge d'être scolarisés. Ils seront poursuivis dans les champs et en brousse, terrassés et trimballés de force par les gardes de cercle (policiers de l'époque) pour être inscrits à l'école. Il fallait maintenant former les jeunes esprits pour les mouler dans les valeurs et la culture françaises. L'administration coloniale voulait des infirmiers, des instituteurs, des commis expéditionnaires et des agents subalternes des finances pour tenir les comptes dans les colonies.

Ces premiers écoliers ainsi que de nombreuses autres générations d'élèves de l'époque coloniale, chanteront la Marseillaise et répéteront du

matin au soir "Nos ancêtres les Gaulois" tout comme les écoliers français de France. C'est avec cette école que se concrétise le choix assimilationniste du colonialisme français en Afrique Noire. Cette école aura la mission de produire une nouvelle élite, totalement dépendante des colonisateurs et totalement indépendante des institutions politiques traditionnelles, notamment les chefferies locales, toujours soumises au double joug de la collaboration forcée et de la répression humiliante.

### 2.3.1.3. L'émergence d'une élite de service

Amadou Hampaté Ba (1994: 241) , jeune "écrivain temporaire essentiellement précaire et révocable" de l'administration coloniale arrive en 1922 à Ouagadougou et présente la société coloniale comme suit :

*Sous l'effet de la colonisation, la population de l'Afrique occidentale française s'était divisée automatiquement en deux grands groupes, eux-mêmes subdivisés en six classes qui vinrent se substituer aux classes ethniques. Le premier était celui des citoyens de la République française, le second celui des simples sujets... Le premier groupe était divisé en trois classes: les citoyens français pur sang, nés en France ou européens naturalisés français, les citoyens français des "quatre communes de plein exercice" du Sénégal (Gorée, Saint Louis, Dakar, Rufisque); enfin les Africains naturalisés citoyens français. Tous jouissaient des mêmes droits (en principe) et relevaient des tribunaux français. Le second groupe, celui des sujets, comprenait à son tour trois classes: au sommet... les sujets français du Sénégal qui jouissaient*

*d'une situation privilégiée par rapport à ceux des autres pays ... puis venaient ... les sujets français "lettrés" (c'est-à-dire scolarisés ou connaissant le français) et les sujets français "illettrés" (uniquement du point de vue du français, cela va de soi) ... Du point de vue de la division "officielle" des classes, j'étais un sujet français lettré, né au Soudan et non au Sénégal, donc juste au-dessus de la dernière catégorie. Mais selon la hiérarchie indigène, j'étais incontestablement un blanc-noir, ce qui, on l'a vu, nous valait quelques privilèges, à cette réserve près qu'à l'époque le dernier des blancs venait toujours avant le premier des noirs ... .*

Le livre *Oui mon commandant* relate au jour le jour l'existence sociale et professionnelle d'un des tout premiers agents indigènes de l'administration coloniale française dans l'ex-Haute-Volta, aujourd'hui le Burkina Faso. Amadou Hampaté Ba décrit, analyse et commente les relations conflictuelles entre les institutions et entre les hommes dans un contexte socio-politique où le rapport des forces réel était plutôt en faveur des institutions et du pouvoir indigènes, malgré la militarisation de l'administration coloniale. La force brutale ne réussissait qu'à créer une illusion de soumission totale et absolue. Dans la vie de tous les jours, dans les bureaux des commandants de cercle français, dans les vestibules des chefs traditionnels, dans les concessions des guides spirituels (islamiques, animistes ou chrétiens), les intrigues et les complots se nouaient et se dénouaient autour de la question centrale: le pouvoir politique.



C'est l'école coloniale (grâce à ses premiers fonctionnaires indigènes) qui va réussir à ébranler sérieusement les assises de l'ordre traditionnel pré-colonial. Une nouvelle race d'hommes et une nouvelle classe sociale autochtone émergent. Infirmiers, commis, instituteurs et autres agents spéciaux sont des fils du terroir issus de toutes les strates de la société pré-coloniale (nobles, roturiers, forgerons, griots, captifs) et propulsés au devant de la société coloniale à travers ses structures et les institutions nouvelles. Ils sont des "blancs-noirs" aux yeux des populations. Ils parlent la langue des français, s'habillent comme eux, mangent comme eux, travaillent avec eux et pour eux dans les bâtiments administratifs et vont habiter dans de nouveaux quartiers construits en "cités de fonctionnaires".

Cette élite de service jouera presque naturellement son rôle de "passage obligé" pour accéder à l'univers des blancs qui était resté jusqu'ici un mystère pour les populations indigènes et leurs institutions politiques. Les fonctionnaires symbolisent la politique d'émancipation économique et sociale du colonisateur. Ils partagent le bien être du colon. Ils ont été à son école et ils acceptent d'être à son service.

Le déclin des chefs traditionnels commence aux yeux des administrateurs coloniaux avec l'émergence de cette élite. Tout sera mis

en oeuvre pour faire de ces fonctionnaires indigènes les interlocuteurs de premier plan à tous les niveaux. Ils soignent les maladies, enseignent aux enfants, interviennent auprès de l'administration pour résoudre tous les problèmes de leurs parents et amis. Ils ont de l'argent à dépenser mensuellement et affichent nettement un statut social à faire pâlir d'envie n'importe quel chef traditionnel.

Cette image est partielle et partielle. Elle est celle que cherche à imposer la puissance de tutelle. Dans les faits, la situation est plus complexe. Aucun fonctionnaire indigène ne pouvait choisir de rompre totalement avec son milieu, sa famille, ses valeurs et sa culture pour passer avec armes et bagages du "bon côté" de la barricade sociale dressée entre blancs et noirs par l'ordre colonial. Et ce saut était même impossible si l'on prend en compte la pertinente réflexion de Amadou Hampaté Ba (1994: 241) qui précise que "à l'époque, le dernier des blancs venait toujours avant le premier des noirs".

Un système d'apartheid de fait existait au sein de la société coloniale. L'élite locale issue de l'école coloniale avait beau se croire supérieure aux autres noirs ignorant royalement la langue française, son écriture et ses grands penseurs, elle subissait douloureusement les vexations et les humiliations des "petits blancs" qui n'avaient pas leur

bagage intellectuel et leur formation professionnelle. Et c'est dans les rangs de ces fonctionnaires coloniaux noirs que les premiers cris d'indignation et de révolte, formulés en "bon français de France" vont fuser pour remettre en cause la colonisation française.

Au sortir de la guerre franco-allemande (1939-45), officiellement présentée par les résistants français comme la lutte contre le fascisme, les ennemis de la liberté et de l'égalité entre tous les hommes, les premiers africains lettrés ayant participé de près ou de loin au conflit, se mettent à réclamer la liberté, l'égalité et la fraternité entre vainqueurs du fascisme.

C'est tout l'échafaudage institutionnel, idéologique et politique français dans les colonies qui est ainsi remis en cause. Ces principes simples, clairs et s'inspirant des valeurs fondatrices de la République française avaient de quoi saisir à la gorge tous les théoriciens de la colonisation. Aucun n'avait prévu que les miraculés Noirs de la guerre allaient se mettre à rejeter chez eux le maintien des chaînes de l'oppression qu'ils avaient aidé à briser en France, sur les champs de bataille, au risque de leur vie.

### 2.4.1. La marche vers l'indépendance politique

La France victorieuse du nazisme et du gouvernement de Vichy, connaît une période d'effervescence politique. L'union sacrée de tous les patriotes engagés dans la lutte pour libérer le sol français de l'occupation étrangère allemande, débouche sur la constitution d'un gouvernement d'union au sein du Front populaire, et sous la direction du Général De Gaulle.

Tout est à rebâtir et en France et dans les colonies où soufflera désormais le vent de la liberté. Les anciens combattants noirs, baptisés tirailleurs sénégalais, qui ont participé à la guerre aux côtés des soldats français sont démobilisés et regagnent leurs territoires respectifs en Afrique Occidentale Française particulièrement. Ils sont les premiers à dénoncer les abus des commandants de cercle français qui voulaient ignorer les changements en cours dans le monde et en France. Les anciens combattants seront vite rejoints par les fonctionnaires indigènes qui eux, suivent de près les mutations institutionnelles et politiques à Paris. Ils connaissent les textes de lois et n'hésitent pas à s'en servir contre l'administration, au sein de laquelle, ils trouvent des amis et des défenseurs comme les militants du Parti Communiste français (P.C.F.) et les syndicats comme la Confédération Générale du Travail (C.G.T.) qui ont

des relais dans la presse parisienne. La situation dans les colonies commence à occuper une place dans le débat politique national à Paris. Les élites indigènes se rapprochent de plus en plus des organisations syndicales et politiques qui, en Métropole (France) comme dans les colonies soutiennent leurs revendications. Au Sénégal où les citoyens nés à Dakar, Rufisque, Saint Louis et Gorée jouissent du statut de citoyens français à part entière, l'élite locale s'engage carrément dans les rangs des partis et des syndicats français: les partis comme le Parti Communiste Français (P.C.F.), la Section Française de l'Internationale Ouvrière (S.F.I.O.), le M.R.P., le R.G.R.-U.D.S.R. et syndicats comme la C.G.T. ou la C.F.D.T.

A la suite des français-sénégalais, le reste de l'élite va petit à petit s'engouffrer dans toutes les brèches ouvertes dans le système institutionnel et politique français, au sortir de la terrible épreuve "nationale" qu'a été le conflit 1939/45.

#### **2.4.1.1. L'intégration dans le jeu institutionnel français.**

Dès le 21 octobre 1945, lors des élections à la première constituante, Lamine Guèye est élu maire de Dakar contre Monsieur Goux,

un français de France et gaulliste. Au Soudan (actuel Mali), Mamadou Konaté crée son parti, le parti socialiste soudanais.

A Bobo-Dioulasso (dans l'actuel Burkina) il se crée des Comités d'études franco-africains (C.E.F.A.) qui revendiquent l'extension de la citoyenneté et l'abrogation du statut d'indigène, les libertés syndicales et politiques pour tous. Au Cameroun, les groupes d'études communistes (G.E.C.) sont à la base de la création de l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.). Au Togo, le Comité de l'Unité Togolaise (C.U.T.) exige déjà l'indépendance. Le 10 juillet 1944, le médecin Africain et chef traditionnel baoulé, Félix Houphouët Boigny, crée le syndicat des planteurs africains de la colonie de Côte d'Ivoire, regroupant l'actuelle Côte d'Ivoire et la plus grande partie du Burkina actuel.

La France vit sous le régime de sa quatrième république, et le Général De Gaulle "chef de la France libre" éprouve des difficultés pour s'imposer à la classe politique. Les institutions sont régulièrement secouées par des crises politiques (il y aura 24 gouvernements en 10 ans!) et cette instabilité profite de fait aux revendications des élites politiques locales qui émergent en Afrique. On assiste à une véritable crise du système colonial pris dans les bouleversements géopolitiques issus de la guerre 1939-1945. Et Jean Suret Canale (1971: 9-10) le souligne :

*la guerre a fait apparaître la faiblesse des empires coloniaux: la France, la Grande Bretagne, les Pays-Bas, n'ont pas été en mesure d'empêcher l'invasion de leurs sphères d'influence. En Asie, la domination coloniale, déjà ébranlée avant la guerre, paraît condamnée. La Syrie et le Liban (dont les ressortissants sont nombreux en Afrique Occidentale) ont obtenu leur indépendance en 1942, sur le papier, et effectivement en 1945 ... En Afrique sous domination française, les épisodes de la lutte entre vichystes et gaullistes ont compromis irrémédiablement le "prestige" de l'administration coloniale: le piètre comportement de ses représentants a souvent mis à nu la médiocrité humaine qui se cachait sous les parements étincelant des "chefs de l'Empire", et ruiné la croyance fataliste en l'impossibilité de résister au blanc.*

*Enfin, les deux grandes puissances du camp victorieux, l'URSS et les Etats-Unis, ne dissimulent pas leur hostilité à l'égard du système colonial.*

Il suffit d'ajouter à cette analyse l'article 73 de la charte de San Francisco (juin 1945) qui a fondé l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) et qui engage les signataires vis-à-vis des "territoires non autonomes". Cet article engage les pays colonisateurs à "assurer en respectant la culture des populations en question, leur progrès politique, économique et social ... à développer leur capacité à s'administrer elles-mêmes... tenir compte des aspirations politiques des populations et les

aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques" (souligné par nous).

Les mêmes problèmes politiques et institutionnels qui emprisonnaient l'élite moderne indigène dans les colonies, se transformeront en véritables bouées de sauvetage. Ces femmes et ces hommes étaient bloqués dans un statut juridique plutôt "bâtard" au sein même de leurs sociétés. Pas encore assez "civilisés" pour être totalement assimilés et devenir des français comme les blancs français, ils évoluaient déjà dans un contexte sociologique, culturel et professionnel trop lié au monde des blancs pour ne pas être considérés par les leurs comme des "blancs noirs". Ni totalement intégrés, ni totalement rejetés par aucun des deux camps (le milieu des colonisateurs et le milieu des colonisés), la nouvelle situation géopolitique mondiale offre un espace de combat pour arracher soit un vrai statut de citoyen français, soit un vrai statut de nouveau citoyen africain qui aspire à être maître chez lui.

Pour la majorité des élites indigènes des colonies françaises d'Afrique, la meilleure voie de l'émancipation sera de transformer la devise républicaine française en programme de lutte politique: liberté, égalité, fraternité pour tous au sein de l'Empire français.



Cette revendication offrait plusieurs avantages dont la plus importante était d'obtenir le droit de vote égalitaire (un homme = une voix) afin de garantir une très forte représentativité au sein des institutions de la République française. La revendication était démocratique dans son essence. Elle fut soutenue par toutes les forces véritablement anti-fascistes de France, les communistes en tête. Mais elle fut aussi fortement rejetée par toutes les forces colonialistes et les ralliés de dernière heure à la lutte de libération anti-nazie en France. Le Général De Gaulle, campé dans son statut de libérateur de la patrie cherche une voie médiane pour échapper aux deux camps et obtenir d'être au-dessus de la mêlée pour jouer sa propre partition institutionnelle, à son propre profit. Il annonce des élections pour désigner des représentants à l'Assemblée Constituante chargée d'écrire un projet de nouvelle Constitution pour la France. Ce projet sera ensuite soumis par référendum à la sanction du peuple afin d'ouvrir la voie à l'installation des institutions de la IV<sup>ème</sup> République française. De Gaulle ne veut pas directement faire appel au peuple par un vote au suffrage universel. Il craint d'être débordé. Il opte pour le référendum qui deviendra plus tard son arme favorite contre le pouvoir des partis politiques français, décidés eux aussi à barrer la route au "militarisme" du Général-Président.

De Gaulle procède par la méthode des questions qu'il pose au peuple. Ce qui impose sa personne en une autorité de fait. Il choisit ses questions. Pour les élections du 21 octobre 1945, deux questions sont posées à l'électeur: oui ou non faut-il une nouvelle constitution à la France libérée du nazisme? S'il faut une nouvelle constitution, ne faudrait-il pas limiter les prérogatives de la nouvelle assemblée constituante et réduire son mandat à 7 mois? Un référendum doit être organisé pour voter la nouvelle constitution. Si le vote est négatif (rejet du projet de constitution), c'est une nouvelle assemblée constituante qu'il faudra élire pour réécrire un autre projet. Dans les colonies, De Gaulle avait une bonne image de patriote et de chef militaire de grande valeur. Il va tenter d'exploiter cette situation à son avantage tout en résistant à la pression démographique africaine. Il refuse d'y appliquer le principe élémentaire de la démocratie, à savoir un homme = un vote. La population des colonies d'Afrique était plus nombreuse que celle de la France. Comment réduire à la fois le nombre des électeurs, le nombre des éligibles et le nombre d'élus indigènes une fois que le principe de la représentativité des colonies au sein des institutions devenait un acquis ? L'ordonnance du 22 août 1945 opte pour une répartition en deux collèges électoraux. Le premier collège est réservé aux citoyens français de France. Le deuxième collège concernait les "sujets français", c'est-à-dire les indigènes jugés aptes à participer au jeu institutionnel de la Métropole. Selon les chiffres donnés

par Jean Suret Canale (1971: 30), les vingt à trente mille européens vivant en A.O.F. élisaient quatre des leurs comme députés d'Afrique, relevant du premier collège. Dans le cadre du deuxième collège, seuls 117. 700 "sujets évolués" étaient recensés comme électeurs et éligibles sur une population estimée à 18 millions d'habitants. Ces 18 millions avaient droit à 6 députés presque à égalité de nombre de députés avec les trente mille européens. C'est un vrai système censitaire.

L'unique fait d'entrer dans le jeu institutionnel français ouvrira de nouvelles et réelles perspectives de luttes émancipatrices pour les africains. Le rapport de la société des missionnaires d'Afrique (1948: 111) souligne fortement l'effet "dévastateur" de ces élections à la première constituante de 1945 à Bobo-Dioulasso et à Gaoua, deux villes du Burkina Faso alors rattachées à la colonie de Côte d'Ivoire :

*Revenant de France au mois de novembre 1945, le vicaire apostolique rencontra à Bamako l'administrateur de Bobo qui s'en allait en congé. Celui-ci lui fit une peinture bien sombre du cercle de Bobo et de celui de Gaoua, au point de les comparer à un foyer volcanique en ébullition. Les européens s'endormaient, paraît-il, le revolver sous leur traversin; la police, assurée par l'armée, lançait des engins blindés, chaque soir, dans les rues de Bobo ... Le premier événement qui provoqua une crise de croissance fut l'élection des députés à la première constituante. L'opération, au dire des autorités, devait se faire "administrativement"; elle était classée d'avance et devait réussir,*

*comme tout avait réussi jusqu'à présent. Or ce fut le contraire qui arriva: l'élection du député vraiment de leur choix prit l'allure d'un plébiscite contre l'autorité locale. Les indigènes avaient-ils acquis, de façon magique, une personnalité ? De mémoire d'administrateur, on n'avait jamais vu cela! Oui, quelque chose était changé, mais non subitement; l'ancien régime, miné depuis longtemps, attendait l'occasion pour éclater.*

C'est une autre façon de constater que désormais, "le ver était dans le fruit", et que le système institutionnel français a ouvert une brèche impossible à refermer. L'unique député élu au deuxième collège au titre du territoire de la Côte d'Ivoire était Houphouët Boigny, un chef traditionnel, médecin indigène, président du syndicat des planteurs, et fils adoptif d'un antillais vivant à Dakar, proche des communistes. L'élu, représentant le vaste territoire constitué par l'actuelle Côte d'Ivoire et la plus grande partie du Burkina Faso d'aujourd'hui, était assurément, une "grosse pointure".

Fin politique, il va se rapprocher de la grande masse des électeurs moose et de leur Empereur, le Moog-Naaba Saaga de Ouagadougou. Sous l'influence de Monseigneur Thévenoud, Evêque français de Ouagadougou, l'Empereur lui avait opposé un autre candidat, un de ses ministres, (le Baloum Naaba Tanga) lors des élections du 21 octobre 1945. Houphouët Boigny obtiendra l'abolition des travaux forcés dans les colonies par la loi du 11 avril 1946. Cette mesure va accroître la popularité de cet allié circonstanciel des élus communistes français. Dans sa colonie, il apparaît aux yeux des populations comme un petit dieu capable de tenir tête aux

blancs et de les vaincre. Dans le Burkina Faso d'alors, réservoir par excellence de la main d'œuvre gratuite au service des planteurs français de café et de cacao, installés dans les forêts de la Côte d'Ivoire, le nom du député est connu de tous et l'Empereur des Moose lui aussi doit en tenir compte. Les deux hommes vont se rapprocher l'un de l'autre et trouver une plate-forme minimale de collaboration mutuellement avantageuse.

En France, le 20 janvier 1946, le Général De Gaulle démissionne du pouvoir, excédé par les jeux politiques des partis qu'il n'arrive toujours pas à maîtriser. Il se crée un vide institutionnel qui sera intelligemment exploité par les élus africains pour arracher de nouvelles concessions politiques qui accélèrent l'affaiblissement du dispositif institutionnel colonialiste.

Le 7 mai 1946, une loi est votée pour transformer tous les sujets en citoyens français, donc en électeurs de plein droit dans le cadre des dispositions du projet de constitution adopté le 9 avril 1946. Le projet de constitution est soumis au référendum le 5 mai 1946, mais le droit de vote des africains est toujours limité. Cette non participation au vote de tous les africains pèse sur les résultats: le projet est rejeté soit :

Oui : 9 500 000

Non : 10 600 000

Ce rejet implique de nouvelles élections le 2 juin 1946 pour une seconde Assemblée constituante. La bataille est rude autour du maintien ou du rejet des dispositions favorables aux colonisés et défavorables aux colons français. La perspective de l'autonomie interne (assemblées locales) et surtout celle de l'extension de la citoyenneté et du droit de vote à tous les colonisés angoissent les colons. Le contexte social et politique devient ouvertement conflictuel dans les colonies. Les jeunes élites locales doivent affronter les administrateurs coloniaux racistes qui font tout pour "prouver" que les noirs sont incapables d'asseoir et de faire fonctionner des structures administratives et politiques modernes.

Dès le 23 juillet 1946, il se forme un "inter-groupe des élus d'outre-mer" pour intervenir effectivement dans la bataille constitutionnelle afin d'éviter un recul sur les acquis. Le projet de constitution issu de la constituante est adopté par référendum le 13 octobre 1946 avec les résultats suivants :

OUI	=	9 297 000	voix
NON	=	8 165 000	voix
ABSTENTION	=	8 319 000	voix

Malgré ses insuffisances, ses silences coupables et son langage clair-obscur, la Constitution de 1946 consacre légalement l'entrée en scène des nouvelles classes dirigeantes noires africaines dans le jeu institutionnel français. L'interprétation la plus profitable et surtout l'exigence de l'application effective des dispositions de cette constitution dans la vie politique quotidienne des colonies seront la véritable école des futurs dirigeants africains.

Jean Suret Canale (1971: 58) remarque que :

*Ce n'est pas la Constitution de 1946 qui fut à l'origine des difficultés de la IV<sup>ème</sup> République, mais le refus de l'appliquer, la rupture cynique des engagements qu'elle contenait. Qu'il suffise de rappeler que le suffrage universel, expressément garanti par la Constitution, ne fut pas mis en pratique avant 1956, c'est-à-dire dix ans plus tard.*

#### **2.4.1.2. Les calculs et les choix institutionnels de l'élite politique moderne.**

L'effervescence politique dans les colonies pendant toute la période 1946 impliquait toutes les forces et toutes les structures sociales. La perspective de pouvoir enfin siéger à l'assemblée nationale et au sénat français, de pouvoir peser un tant soit peu sur les décisions qui les

concernent, tout cela avait de quoi motiver l'engagement politique des élites modernes.

L'exemple des quatre communes de Dakar, Saint Louis, Rufisque et Gorée où les citoyens étaient français, votaient et jouissaient théoriquement des mêmes droits que les français de France, faisait rêver plus d'un "évolué" dans l'Afrique Occidentale Française. Les plus clairvoyants osaient même envisager la fin du régime colonial imposé aux populations.

La guerre franco-allemande (1939-1945) venait de briser le mythe de l'invincibilité de la France. Maintenant, les esprits les plus critiques pouvaient s'imaginer et se projeter en dehors du carcan institutionnel de la colonisation et du statut de sujets d'un Empire que Hitler et l'armée allemande venaient d'occuper et de dominer. Dans ce vaste champ de possibilités ouvertes grâce à la guerre, des africains aussi pouvaient se repositionner. Mais comment, où et pour quoi faire ?

Le poids de la culture politique française particulièrement valorisée par l'usage exclusif du français comme unique langue «du savoir, du pouvoir et de l'avoir», l'attachement au statut social et aux avantages matériels liés à ce statut "d'évolué" vont peser en faveur de l'option



favorable à l'assimilation. Le choix de la méthode électoraliste pour s'insérer au mieux dans les rouages des institutions françaises s'impose à la classe dirigeante africaine. Elle sait pourtant qu'elle émerge en s'appuyant sur la puissante volonté de changement des masses. Ces populations écrasées par l'arbitraire colonial, leurs chefs traditionnels humiliés et utilisés à des basses besognes sans véritables contre-parties politiques qui les réhabilitent aux yeux de leurs sociétés vont devoir aussi être canalisés dans cette voie. Il est certain que le contenu du changement réclamé par les uns et par les autres, de l'élite au pauvre paysan, n'était pas le même. Ce sont de véritables manœuvres politiciennes qui vont commencer à dominer la scène des transformations en cours.

Se sentant de plus en plus exclus de la marche des événements, de la vie institutionnelle et politique, les chefs traditionnels (dont certains avaient fréquenté l'école coloniale) vont tenter de réagir de façon préventive. L'exemple le plus significatif, d'un point de vue sociologique et politique est donné par le Moog-Naaba Saaga II. Il refusera de soutenir la candidature du médecin ivoirien, Félix Houphouët Boigny, chef baoulé de surcroît. Il lui oppose son propre candidat, le ministre de la Cour royale chargé du protocole, le Baloum Naaba Tanga (notable non lettré en français) pour être le député élu le 21 octobre 1945, au compte de la colonie de Côte d'Ivoire qui englobait le royaume de Ouagadougou.

L'histoire retiendra que ce fut avec 13 750 voix contre 12 900 voix (soit 850 votes de différence) que l'Ivoirien Félix Houphouët Boigny remportera la victoire électorale et le siège unique de député contre le Baloum Naaba Tanga, candidat de l'Empereur des Moose. En territoire moaaga, la cause était entendue. Il fallait recourir aux élites lettrées, ayant fréquenté l'école coloniale française pour les propulser aux devants de la scène politique nouvelle qui venait d'être montée par la France. Le 2 novembre 1946, de nouvelles élections ont lieu. Le Moog-Naaba Saaga II va préférer négocier une liste unique pour l'élection des trois députés prévus pour la Côte d'Ivoire. Avec le chef baoulé, Félix Houphouët Boigny, l'Empereur préfère cette fois la collaboration et propose son candidat sur une liste où figurent trois noms. 125 282 voix sur un total de 127 000 se portèrent, à l'issue des votes, sur la liste commune composée de Félix Houphouët Boigny, Daniel Ouezzin Coulibaly et Bebzinda Philippe Kaboré. Ce dernier est le candidat accepté du Moog-Naaba Saaga II, chargé de batailler dur afin d'obtenir le rétablissement du territoire de la Haute-Volta, au sein du parlement français. Le monarque moaaga avait fait de son mieux. Il avait inlassablement rencontré toutes les autorités coloniales françaises pour plaider sa cause, celle du rétablissement de la colonie de Haute-Volta, qu'il semblait confondre volontairement à son Empire millénaire, le Moogo. Il avait pour cela fait un déplacement à Abidjan afin de s'entretenir avec le gouverneur français André Latrille auquel il avait clairement exprimé ses

points de vue, retransmis au ministre de la France d'outre-mer, le 21 juillet 1946, en ces termes :

*Nous ne voulons pas être obligés de tourner nos regards vers d'autres nations colonisatrices. Nous voulons rester avec la France. Mais alors, respectez l'unité de nos peuples. Réunissez-nous ! Rétablissez la Haute-Volta !*

En avril 1947, c'est la même requête que le Moog-Naaba Saaga II exprimait au Président de la République Française à Niamey. Au Président Vincent Auriol en tournée officielle en Afrique, l'Empereur des Moose exprimera, au nom des Nanamse des royaumes de Tenkodogo, de Ouahigouya, de Fada Ngourma et au sien propre, la revendication essentielle: le rétablissement de la Haute-Volta.

En vérité, la démission du Général De Gaulle le 20 janvier 1946 de la direction des affaires de l'Etat à Paris, ouvre la voie à une plus grande confusion institutionnelle. Entre 1946 et 1958, la France elle-même ne sait pas toujours où elle va en matière de politique coloniale, tout comme en politique intérieure. Le Moog-Naaba Saaga II tire avantage paradoxalement de cette crise institutionnelle et politique. Pour les dirigeants français de l'époque, l'ennemi principal en Afrique occidentale française, c'est le Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Ce parti politique anti-

colonialiste créé avec le soutien actif du Parti Communiste Français (P.C.F.) devait être combattu par tous les moyens. Et pourtant, au sein même du R.D.A., rares étaient les dirigeants qui épousaient les idées communistes. Très légalistes, les dirigeants du R.D.A. (presque tous des parlementaires évoluant dans les institutions à Paris) n'envisageaient pas la rupture du pacte colonial. Ils voulaient évoluer au sein des institutions de la République. Ils exigeaient un traitement égal pour tous au sein de l'Empire français. Ils ne comprenaient certainement pas que cela était pratiquement impossible. Ils exigeaient la mise en application des dispositions de la constitution française du 27 octobre 1946, qui énonçait dans son préambule que "La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion." L'article 80 soulignait que "Tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyens au même titre que les nationaux français de la métropole."

Pour ne pas accéder à ces revendications, la classe dirigeante à Paris n'avait pas d'autre choix que de réprimer en faisant un amalgame conscient entre R.D.A. et le communisme. La lutte contre l'influence politique du R.D.A. prendra la forme d'un soutien à toutes les forces capables d'être opposées à ce parti en Afrique.

C'est dans cette dynamique que l'Empereur des Moose va être écouté enfin. Le vote de la loi du 4 septembre 1947 rétablissant le territoire de la Haute-Volta doit être analysé dans ce contexte. Le député Lallerêma Henri Guissou, fidèle porte-parole du Moog-Naaba Saaga II au sein de l'Hémicycle du Palais Bourbon à Paris saura argumenter et défendre son dossier dans un sens favorable aux intentions secrètes de la majorité des parlementaires français foncièrement pro-colonialistes et anti-RDA. Le parti politique (Union Voltaïque) créé par le Moog-Naaba Saaga II lui a servi de paravent tactique (un semblant de parti opposé au R.D.A.) pour obtenir un porte-parole au sein du parlement français. Ce parlementaire moaaga fut chargé d'une mission que le R.D.A. refusait obstinément d'accomplir. C'est d'ailleurs cette réticence officieuse qui servira de base aux accusations d'assassinat politique du jeune député de 27 ans, Philippe Zinda Kaboré, mort subitement à Abidjan alors qu'il allait à Paris avec le dossier réclamant la reconstitution de la Haute-Volta. Le dossier sera défendu par son remplaçant L. Henri Guissou qui obtiendra gain de cause.

Les jeux étaient complexes comme on le voit. Le R.D.A. refusait la reconstitution du territoire de la Haute-Volta pour mieux servir les intérêts matériels concrets des planteurs autochtones de la Côte d'Ivoire actuelle. Le Président du parti était le président fondateur du premier syndicat des

planteurs indigènes de son pays. Il avait réussi à arracher des autorités françaises les mêmes droits que les planteurs français blancs sur la main d'œuvre venue en majorité du pays moaaga. Cela ouvrait des perspectives d'enrichissement qu'il ne pouvait pas hypothéquer face aux revendications d'un Moog-Naaba en quête d'un empire condamné à disparaître selon les vues politiques du R.D.A. Félix Houphouët Boigny après sa courte victoire contre le monarque moaaga le 21 octobre 1945 était trop avisé pour ne pas comprendre le jeu des forces en présence et l'enjeu économique. Le rétablissement du territoire de la Haute-Volta, concédé par Paris pour affaiblir le R.D.A. va momentanément lui profiter. Le parti du Moog-Naaba, l'Union Voltaïque, tiendra la dragée haute au R.D.A. sur plus des deux tiers du territoire, grâce aux votes massifs des Moose disciplinés et répondant aux mots d'ordre politiques des chefs traditionnels lors des consultations électorales.

Mais les contradictions au sein de l'élite politique moderne restaient des contradictions secondaires. Elles ne pouvaient pas la divertir au point d'ignorer que la contradiction principale demeurait celle qui opposait l'ensemble des élites nègres au système colonial. Ce système les brimait tous. C'est ce que le Président du R.D.A. ne va pas tarder à exploiter au profit de son parti. Il recherchera le compromis avec les hommes politiques alliés au Moog-Naaba en Haute-Volta. Félix Houphouët Boigny avait déjà

un poids politique incontestable. Bien que taxé de "communiste" à Paris, nul n'ignorait ses origines sociales (chef traditionnel baoulé) et sa formation française puisqu'il était médecin Africain issu de l'école William Ponty. Sa fortune personnelle lui permettait déjà à l'époque de payer des avocats français pour défendre ses militants auprès des tribunaux. Il a su et a pu faire face à tous les procès intentés contre son parti. Il a su résister aux brimades et à l'arbitraire en s'appuyant précisément sur les dispositions institutionnelles françaises. Il a toujours clamé son refus du combat politique en dehors du cadre institutionnel français.

Malgré l'hostilité ouverte contre son parti, Félix Houphouët Boigny, surnommé "le bélier" (Boigny) par ses partisans, sera toujours candidat aux élections françaises. Il adhère aux dispositions et aux réformes institutionnelles de la IV<sup>ème</sup> République française notamment à l'Union Française. Cette Union très conformiste n'avait d'autre but que d'empêcher l'éclatement de l'Empire colonial français. Les termes dans lesquels la Constitution définit cette Union montrent bien les intentions cachées de ses rédacteurs. Le préambule affirme à la fois une chose et son contraire :

*L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien être et assurer leur sécurité.*

Plus loin, l'on revient à la vieille conception coloniale pour dire :

*Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes ...*

Disons tout simplement que rien ni personne ne peut avoir "donné" à la France la mission de "prendre en charge" des peuples pour décider de mettre en "commun ou coordonner leurs ressources". C'est face à ce clair-obscur que le leader vietnamien, Ho-Chi-Minh, va dire au ministre français, Paul Mus que "je ne sais pas ce qu'est l'Union Française où vous m'invitez à entrer. Mais je ne crois pas que ce soit une organisation où l'on accepte les lâches !" Le Vietnam avait déjà fait le choix irréversible de rompre le pacte colonial par la guerre populaire de libération qui sera une école pour les élites et le peuple, afin de reprendre l'initiative historique de penser leurs problèmes par eux-mêmes et y trouver leurs propres solutions.

Pendant les douze ans d'existence de l'Union Française, nul ne saura exactement en quoi elle diffère de l'ancien ordre institutionnel. Certes des organes sont créés comme la Présidence de l'Union Française, l'Assemblée Nationale, le Conseil de la République, le Haut Conseil de l'Union Française et l'Assemblée de l'Union Française, mais le statut réel des colonies reste le même. La dépendance vis-à-vis de Paris reste pleine et entière. La



question même de l'autonomie interne reste non résolue à travers la loi du 7 octobre 1947 et ses décrets qui mettent en place les Assemblées Territoriales, avec des pouvoirs purement consultatifs, y compris le vote du budget, soumis à l'approbation de Paris. L'option claire en faveur de l'Union Française va réussir à convaincre les dirigeants français que l'élite militante du parti de Félix Houphouët Boigny avait opté pour le maintien du pacte colonial. L'essentiel n'étant pas remis en cause (les intérêts économiques français) tout le reste devenait négociable.

#### **2.4.1.3. L'autonomie interne**

Mercredi 30 novembre 1955, le Président du Conseil Français (Edgar Faure) mis en minorité à l'Assemblée Nationale, choisit de la dissoudre et d'en appeler à de nouvelles élections fixées au 2 janvier 1956. Au sortir de ces élections législatives, Edgar Faure fait le commentaire suivant au Journal Le Figaro du 4 janvier 1956: "Les résultats des élections me confirment absolument dans mon point de vue qu'il faut obtenir une réforme extrêmement rapide de nos institutions".

Effectivement, l'évolution institutionnelle se fera très rapidement. Le nouveau gouvernement français comptera pour la première fois un ministre "plein" d'origine africaine. Félix Houphouët Boigny, leader incontesté du

R.D.A., hier haï et combattu, entre par la grande porte dans l'Exécutif français. Avec le ministre de la France d'Outre Mer (le ministre des Colonies), Houphouët Boigny obtient l'adoption par le parlement français de la très fameuse "loi cadre" planifiant la mise en place des institutions devant conduire à l'autonomie interne en Afrique. Et le 31 mars 1957, pour la première fois dans la vie institutionnelle et politique des colonies françaises, des élections se tiennent avec pour principe de base: un homme = un vote. Le suffrage universel ainsi appliqué va permettre l'élection des 70 conseillers territoriaux (les futurs députés) de Haute-Volta qui se chargeront de légiférer localement sous la tutelle du gouverneur français, représentant le Président de la France et Président de l'Union Française. La colonie de Haute-Volta comptait cinq millions d'habitants. Deux millions étaient inscrits sur les listes électorales de 1 550 bureaux de vote. Seulement un million de citoyens voteront pour un million deux cents mille (1 200 000) cartes électorales distribuées. Pendant que s'installait dans la confusion les institutions d'une Haute-Volta qui s'affranchissait du colonialisme direct, la France, elle, continuait dans l'instabilité institutionnelle. La IV<sup>ème</sup> République et son système "partitocratique", (la dictature des partis selon une formule italienne), touchait à sa fin avec la crise algérienne. Désavoué par une assemblée nationale où les alliances au jour le jour entre partis faisaient et défaisaient les gouvernements, le Président du Conseil (Premier ministre de l'époque) remettra sa démission

à un Président de la République (René Coty) complètement désabusé. Le dernier recours restera celui de solliciter le retour aux affaires du Général De Gaulle qui depuis le 20 janvier 1946 s'était mis en "réserve de la République", après avoir dénoncé le jeu stérile des dirigeants de la IV<sup>ème</sup> République. Les généraux français d'Alger avaient déjà pris position pour le retour de De Gaulle. Un émissaire du Général Salan avait remis une lettre à De Gaulle le 28 mai. Des cette lettre, les militaires d'Alger affirmaient que, soit l'Assemblée Nationale vote le retour de De Gaulle, soit c'est la guerre civile. Jacques Foccart (1995: 188) dit clairement que "le Général ne veut pas désarmer la menace qui pèse d'Alger sur les institutions. Il envisage toutes les éventualités ...".

Le 1<sup>er</sup> Juin 1958, L'Assemblée Nationale vote le retour de De Gaulle avec les pleins pouvoirs pour se tailler une constitution à ses mesures et prendre en main la décolonisation de l'Afrique. Coup d'Etat constitutionnel ou Chantage ? L'histoire retiendra qu'un seul député a refusé de se soumettre au diktat de De Gaulle. Il s'appelle François Mitterrand.

De Gaulle va gérer le dossier des colonies en militaire, au pas de course, dans la foulée des réformes institutionnelles de la V<sup>ème</sup> République française: il faudra choisir entre l'indépendance et la communauté. Houphouët Boigny est encore ministre d'Etat dans le gouvernement du

Général De Gaulle. C'est lui qui pilote le sous-groupe du Comité consultatif constitutionnel mis en place pour élaborer un projet de constitution de la France sous De Gaulle. Il refuse d'inclure le député guinéen Sékou Touré (soupçonné d'être un partisan de l'indépendance immédiate) dans le sous-groupe, provoquant de ce fait même un raidissement chez le futur Président guinéen. On le verra plus loin, Sékou Touré n'aura que le mérite historique d'avoir su se ranger du côté des options de son peuple. Ses propres options n'étaient pas opposées à celles de la direction de son parti et de ses collègues africains du RDA. Il restera un homme débordé par les faits et incapable véritablement de maîtriser la situation autrement que par les fuites en avant, le verbiage et surtout la répression de tout esprit critique.

De Gaulle, officier supérieur, héros de la guerre franco-allemande (1939-1945) est un fin stratège. Il ne croit pas beaucoup aux textes. Il opte pour faire la pression psychologique et pratiquer la méthode des relations personnalisées avec les leaders africains. Il maintient Houphouët au gouvernement comme ministre d'Etat pour obtenir sa confiance et pouvoir manœuvrer en s'appuyant sur un homme d'influence. Comme lui, Houphouët avait l'autorité et le passé politique militant utiles et nécessaires pour s'imposer à la classe politique qui émergeait en Afrique Occidentale Française, à la faveur de la nouvelle vie institutionnelle.

Houphouët Boigny est partisan d'une évolution institutionnelle par étapes, sans aucune perspective de rupture avec la France. De Gaulle accepte lui aussi de s'inscrire dans cette dynamique pour éviter d'autres situations comme celles de l'Algérie ou du Viet Nam, où les partisans de l'indépendance avaient déjà opté pour la lutte armée révolutionnaire. C'est la constitution de la V<sup>ème</sup> République qui va ouvrir la voie et CONDUIRE les territoires à l'auto-détermination. Le texte en question est soumis à un référendum le 28 septembre 1958 selon la formule d'un vote en "oui" ou en "non" à la constitution. Cette constitution dans son article 1er posait et résolvait la nature des relations entre les colonies et la France en ces termes: "La République et les Peuples des Territoires d'Outre-mer qui, par un acte de libre détermination, adoptent la présente constitution instituent une Communauté. La Communauté est fondée sur l'égalité et la solidarité des Peuples qui la composent". Chacun peut constater qu'il est question d'une République (la France) et "les peuples des T.O.M." auxquels est implicitement refusé le droit de constituer des Républiques, de même que celui d'avoir eu et d'avoir encore des institutions politiques issues de leur Histoire propre.

Après avoir déterminé les domaines de compétence de cette communauté (article 78) qui couvre tous les domaines de souveraineté (défense, affaires étrangères, monnaie, économie, finances, matières

premières stratégiques), le texte dit que le Président de cette communauté est le Président de la République française qui préside et représente la communauté. C'est une façon toute "gaullienne" de dire: la France accorde l'indépendance, à condition que les Etats africains lui cèdent tous les domaines de souveraineté y compris la Présidence de ses Présidents !

Avec le recul d'un demi-siècle, ces clauses de la Communauté nous paraissent tout simplement des "clauses de style" impossibles à appliquer. La volonté de "donner" et de "reprenre" l'autonomie politique à travers des institutions fonctionnant pour ainsi dire en faisant "un pas en avant et deux pas en arrière", (Lenine) ne pouvait pas durer.

Jacques Foccart (1995: 187-188), le "Raspoutine du Gaullisme", grand acteur, spécialiste des relations entre la France et ses colonies africaines témoigne: "En 1959, l'agitation est réelle, mais dans le cadre de la Communauté (souligné par nous). C'est l'activité d'un immense chantier, car la Constitution est loin d'avoir réglé tous les mécanismes. Les nouveaux Etats doivent se donner des structures. Les relations entre eux et avec la France sont à inventer sur les décombres des fédérations coloniales". En vérité, la Constitution n'avait réglé aucun problème institutionnel de fond concernant l'indépendance de fait des Etats et la rupture du pacte colonial, puisque la nature des relations entre la France et

ses colonies restait la même. Comment, par exemple, Monsieur Félix Houphouët Boigny, Monsieur Léopold Sédar Senghor et Monsieur Philibert Tsiranana pouvaient-ils être "ministres d'Etat" et "ministres conseillers", membres du gouvernement français, et devenir en même temps des Présidents et des chefs d'Etat en Côte d'Ivoire, au Sénégal et à Madagascar sans nier l'un des deux cadres institutionnels et politiques entre lesquels chacun balançait? L'adage populaire dit que "tête de rat vaut mieux que queue de lion". Président d'une République aussi "pauvre" ou "dépendante" qu'elle soit vaut certainement mieux que d'être un ministre parmi une vingtaine d'autres ministres du gouvernement de Paris. Les manœuvres institutionnelles du Général De Gaulle pour maintenir le cadre de la Communauté ne tiendront pas. Les institutions ne pourront pas fonctionner tellement elles se contredisent en pratique. Il s'en tiendra à l'essentiel pour garantir «l'aide», le «soutien financier et technique» qui seuls intéressaient, vraiment ses vis-à-vis africains, qui craignaient la «rupture» et «l'abandon» comme le vivait déjà Sékou Touré.

#### **2.4.1.4. Une communauté franco-africaine mort née**

Les ministres d'Etat et ministres conseillers africains du gouvernement français se réunissent avec le Général De Gaulle à Paris par deux fois de suite le 17 septembre 1959 et le 12 février 1960 alors que dans leurs pays respectifs, ils sont de nouveaux chefs de gouvernements

et de futurs Présidents. C'est Philibert Tsiranana qui va être le premier à "franchir le rubicond". Le 1er mai 1960, il se fait élire Président de la République de Madagascar. Quatre jours après, il vient à Paris pour assister à la réunion du Conseil Exécutif de la Communauté franco-africaine. De Gaulle est obligé de le saluer devant les autres "ministres conseillers" en disant "Monsieur le Président de la République !"

Déjà le 13 avril, Senghor Léopold et Modibo Keita étaient venus à Paris pour annoncer au Général De Gaulle que les territoires du Soudan et du Sénégal ont créé une Fédération du Mali. Modibo Keita était le chef du gouvernement fédéral et Léopold S. Senghor était Président de l'Assemblée de la nouvelle Fédération des deux pays. Au même moment, en Afrique, ce sont encore des gouverneurs français qui sont aux commandes des territoires (des Présidents de fait) et les hauts-commissaires de l'AOF (Pierre Mesmer à Dakar) et de l'AEF (Yvon Bourges à Brazzaville) demeurent actifs à leurs postes dans des cadres qui théoriquement et juridiquement n'existent plus. Pierre Messmer (1998: 294) dans ses récits de la décolonisation, fournit de nombreuses preuves de son activité politique, y compris la supervision de l'opération commando en Guinée pour retirer toutes les réserves de la banque centrale de Conakry et introduire des armes pour déstabiliser Sékou Touré.



La confusion institutionnelle est totale comme on le voit. La volonté du Général De Gaulle de maintenir ses colonies dans les filets de sa communauté "rénovée" ou non se brise contre la forte poussée indépendantiste des masses africaines que les élites ne peuvent pas ignorer. Les jeux sont serrés. De Gaulle en a clairement conscience. Sans le dire ouvertement, il suggère petit à petit, une évolution "contrôlée" vers une indépendance sous tutelle française.

Après Madagascar, c'est le Mali et ensuite la Côte d'Ivoire, le Niger, le Dahomey et la Haute-Volta qui vont tous "exiger" et obtenir l'indépendance politique. Cette série de "décrochages" institutionnels sonne le glas de la communauté en 1960. Dans la dynamique politique de l'époque, le cadre de la communauté arrivait trop tard, après le déclenchement des guerres de libération nationale des peuples du Vietnam et de l'Algérie.

Dans le fond, De Gaulle a su s'élever au-dessus de la mêlée et regarder l'avenir pour comprendre que le courant principal de l'Histoire rendait inéluctable la fin du colonialisme classique. Pendant que Léon Mba au Gabon refusait obstinément de réclamer l'indépendance et préférait que son pays soit transformé en Département français, pendant que Houphouët Boigny s'accrochait désespérément au "mariage France-A.O.F.

au sein de la communauté" et disait être "la mariée attendant sur le parvis de l'Eglise avec un bouquet de fleurs en train de se faner", le Général De Gaulle avait déjà compris le message des masses populaires africaines lors de son passage à Conakry en Guinée le 25 août 1958. Contrairement aux apparences qu'il affichait, aux représailles contre "l'impertinent Sékou Touré" qui a refusé le cadre communautaire, De Gaulle savait que le "cas guinéen" lui indiquait clairement la seule issue d'avenir. La presse française, notamment Le Figaro, n'hésite pas à écrire: "Monsieur Sékou Touré a manœuvré contre la France et a fourvoyé des Guinéens bien dociles. Tout porte à croire que ses sympathies pour le communisme transformeront tôt ou tard son pays en un îlot d'agitation au cœur de l'Afrique noire". Sékou Touré et la Guinée seront de simples victimes expiatoires que De Gaulle utilisera pour mieux soumettre les "leaders modérés" et leurs territoires à ses diktats. Il poussera volontairement Sékou Touré dans les bras de l'URSS en l'isolant et en lui refusant toutes formes d'assistance technique. Par contre les autres seront les "enfants gâtés" de "l'aide et de l'assistance désintéressées" de la France du Général De Gaulle.

Cette tardive mais intelligente récupération politique de la brèche dangereusement ouverte par le NON historique du peuple guinéen au référendum du 28 septembre 1958, montre que De Gaulle a été un fin

stratège politique. Le vote massif des guinéens contre ce projet de «communauté du cheval et du cavalier», selon les termes de Sékou Touré, servira de boussole beaucoup plus au Général De Gaulle qu'à Sékou Touré. Les électeurs guinéens ont voté librement dans le sens de leurs véritables aspirations (la rupture du pacte colonial) et pour la reprise en main de leur destin institutionnel et politique, hors de la communauté trompe-l'œil de De Gaulle. Dans les autres colonies, les élites politiques, beaucoup mieux "domestiquées" et intégrées dans la logique de Paris, ont déployé tous les moyens possibles pour arracher le vote du OUI, avec l'appui de tout le dispositif administratif colonial français.

De Gaulle reprochera à Sékou Touré de n'avoir pas su rester dans les rangs, aligné avec les autres, pour exécuter ses instructions, au sortir du référendum. Il sera sanctionné politiquement pour avoir choisi avant que De Gaulle ne fasse le même choix pour les autres futurs chefs d'Etat.

Surpris par la réaction brutale et sans nuance de la France contre son régime, Sékou Touré n'avait aucune solution institutionnelle et politique de rechange. La Guinée n'avait pas un projet de société post-colonial. Elle n'avait aucune vision sur l'avenir en dehors de la «famille RDA». Une analyse des tâtonnements, des tentatives de "calmer" la colère de De Gaulle, de renouer avec les autres pays et réintégrer le cercle

«francophone», prouvent que c'est en désespoir de cause que la Guinée s'en remettra à l'URSS (pour l'idéologie) et aux USA pour les dollars.

Alpha Condé (1972) décrit minutieusement la progressive mainmise des trusts (le capital étranger) sur l'économie guinéenne dès 1959. Alpha Condé (1972:151) cite Sékou Touré lui-même qui affirme, en février 1959, au journal Der Spiegel (RFA) :

*«... C'est un fait que la Guinée protège la propriété privée sans permettre que les travailleurs soient exploités. Le capital étranger est protégé par l'Etat et nous respectons strictement et loyalement nos conventions. Nous offrons notre protection à tous ceux qui ont la volonté sincère de collaborer avec nous pour leur avantage et pour le nôtre».*

Harvey Aluminium, Mack Truck, Libérien Américain Swedesh Minerals C<sup>o</sup> (LAMCO) et d'autres sociétés parviennent à immoler les intérêts coloniaux traditionnels français en réussissant de grandes mobilisations de capitaux internationaux pour l'exploitation des richesses minières. Cette liquidation du capital colonial français ouvre une marge de manœuvre politique au régime de Sékou Touré qui peut verbalement en tout cas, s'en prendre comme il veut, à la France, dont il ne dépendra plus pour «boucler les fins de mois».

Aujourd'hui, à la lecture de Honoré N'gbanda Nzamboko Atumba (1998) sur «les derniers jours du Maréchal Mobutu», du Zaïre, le rapprochement avec la Guinée de Sékou Touré s'impose. La "révolution" au Zaïre dirigée contre la Belgique au profit des grands trusts anglo américains a permis à l'élite politique de Kinshasa, la même liberté de ton verbal qu'à Sékou Touré face à la France. Dans les faits, les bailleurs de fonds avaient changé ici et là. Les sautes d'humeur du «Fama», commandant en chef de Conakry et du «Léopard» de Kinshasa ne pouvaient ni asseoir des institutions, ni construire des Etats-Nations comme les faits le montreront à leur disparition.

A Conakry, comme à Kinshasa, les dollars U.S., versés par les trusts anglo-américains ont servi à enrichir des individus et non pas les pays. Certes, ici et là, l'argent a servi aux cultes de Sékou Touré et du Maréchal Mobutu. Mais les notions de «dignité africaine» et «d'authenticité zaïroise» ont incontestablement bénéficié à l'affirmation d'une identité culturelle (musiques, sports) que l'on aurait tort de ne pas savoir reconnaître et capitaliser pour les efforts actuels de construction d'Etat-Nation. La Guinée de Sékou Touré a été le porte-flambeau de la promotion de la musique traditionnelle et moderne de l'Afrique de l'Ouest francophone. Tout comme la musique zaïroise a imposé ses rythmes et sa langue (le lingala) sur tout le continent.

## **CHAPITRE III**

### **L'ETAT POST-COLONIAL**

## Introduction

Sociologues, politologues et historiens ont beaucoup dit et écrit sur l'accession des pays africains à l'indépendance politique entre 1958 et 1960. On retrouve de nombreux témoignages, de "petits faits vrais", des phrases assassines, des discours érigés en "affronts" comme celui de Ahmed Sékou Touré face au Général De Gaulle le 25 Août 1958 à Conakry.

Ce qui nous paraît le plus important dans l'analyse de cette période charnière est le projet de construction de l'Etat post-colonial dans les pays qui revendiquaient légitimement le droit à l'autodétermination hors du système colonial français. Peut-on affirmer qu'il existait vraiment une vision claire de l'exigence historique de construire des Etats endogènes modernes, et à partir de quoi? La question se pose. Le 11 septembre 1959, lorsque Mamadou Dia (Sénégal), Modibo Keita (Mali) et Philibert Tsiranana (Madagascar) disent au Général De Gaulle que leurs pays vont bientôt demander l'indépendance, ce dernier répond sèchement: "Il n'y a pas d'indépendance qui vaille sans Etat. Organisez d'abord vos Etats. Ensuite, vous verrez."

C'était une autre façon de constater et de faire savoir à ces trois futurs hommes d'Etat qu'ils n'avaient aucune structure, aucune administration, aucune institution propre à eux, qui pouvaient s'apparenter à un Etat afin d'exiger son indépendance vis-à-vis de l'Etat français. Et dans les faits, au centre de tous les problèmes économiques, financiers, militaires, politiques, culturels et juridiques que les anciennes colonies ont vécus depuis 1960, se trouve l'impossibilité de construire des Etats-Nation enracinés dans le vécu socio-culturel de la majorité de leurs citoyens. L'indépendance politique n'a pas réussi à doter les pays d'Etats africains indépendants de l'Etat français, quoiqu'on dise et quoi que l'on fasse pour expliquer la situation actuelle et la rendre compréhensible. Comme le dit fort bien Leroy (1996: 9), "l'Etat en Afrique n'est pas un objet d'études et d'analyse, c'est un problème à élucider". Hier comme aujourd'hui, le problème de l'Etat post-colonial reste entier. C'est une question à laquelle, il faut une réponse pour avancer.

Boubacar Niane (1991: 1) pose une question qui, en 1960 aussi, avait toute son actualité concernant la nature des Etats post-coloniaux:

*« quand Max Weber soutient que l'Etat est l'ensemble des institutions détenant le "monopole de la violence", Pierre Bourdieu fait noter que l'Etat est le principe d'organisation du consentement, de l'adhésion aux principes fondamentaux de l'ordre social. Il serait le lieu neutre, le point de vue des*



*points de vue; c'est-à-dire ce par rapport à quoi s'organisent tous les points de vue. Alors, si ces postulats ne sont plus vérifiés, ou le sont de moins en moins, n'est-on pas fondé à dire que l'Etat-nation disparaît, dépérit, est disqualifié au profit d'une ou d'autres instances que sont les "méta-états" ou "trans-états" quand bien même de nouveaux "segments nationaux" sont présentés et/ou pressentis comme devant dorénavant être au centre du pouvoir? Assiste-t-on à une véritable alternative ou simplement à une "rupture continuée", à une consécration sans pouvoir effectif ?*

### **3.1. De la Haute-Volta au Burkina Faso: le processus de construction de l'Etat post-colonial.**

L'expérience institutionnelle et politique vécue dans la colonie reconstituée de la Haute-Volta (4 septembre 1947 - 5 Août 1960) offre un "cas d'école" pour s'interroger sur la nature de l'Etat post-colonial africain en général.

Pendant treize ans, il a fallu reconstituer un appareil administratif propre à ce territoire de Haute-Volta, dans le cadre institutionnel de l'Afrique Occidentale française, partie intégrante de l'Empire français. Sous le régime colonial, nous l'avons vu, l'administration est restée avant tout

une matérialisation physique de l'occupation militaire. Le gouverneur Mouragues sera affecté à Ouagadougou en 1947 pour déclarer à qui voulait l'entendre que: "Toute la Haute-Volta est calme sous l'ombre de ma cravache". L'image est pleine de symbolisme.

Selon Balima (1996: 242),

*Après la reconstitution du territoire autonome, de nombreux problèmes urgents se posaient à la Haute-Volta. En fait, la Colonisation avait été pour le pays synonyme de stagnation, voire de régression sociale et économique ... on aurait dit que l'administration coloniale était mue par une sorte de politique qui consistait à ne laisser sur place qu'une infime minorité de hauts fonctionnaires blancs, chargés d'encadrer avec l'aide la complicité ou la docilité des chefs noirs, la laborieuse masse des honnêtes paysans, si nécessaires à l'armée, ou pire encore, aux entrepreneurs et aux planteurs des fertiles sols du sud ... Les autorités nouvelles ... le gouverneur, ses collaborateurs les administrateurs et le conseil territorial avaient grand peine à trouver à Ouagadougou même les locaux nécessaires ...*

Si ailleurs on pouvait parler d'un appareil administratif (police, justice, santé, travaux publics, éducation, agriculture, élevage, etc.) relevant de l'Etat français, en Haute-Volta, parler d'un appareil, c'était manifestement un abus de langage. La suppression du territoire avait favorisé ses voisins sur tous les plans. La petite élite locale avait été éparpillée au Soudan français (actuel Mali), en Côte d'Ivoire et au Niger pour renforcer le tissu administratif colonial. Formés techniquement pour servir dans un appareil colonial français et après avoir effectué tout leur

apprentissage politique au sein des institutions françaises, attachés à un statut économique et social tributaire du trésor français, les hommes politiques et les agents de l'administration locale voltaïques étaient franchement limités dans leurs ambitions. L'idée de devoir construire un Etat propre à eux, déconnecté de l'Etat français, ne pouvait tout simplement pas s'enraciner dans leurs consciences. Ils devaient tout à la colonisation, même s'ils ont dû combattre ses aspects les plus humiliants et les plus dégradants pour eux-mêmes et leurs concitoyens. Ici, plus que partout ailleurs notamment dans les autres colonies, on attendait presque tout de l'Etat français et rien d'un Etat voltaïque indépendant n'ayant plus aucun lien institutionnel, culturel, politique et économique avec la France. Les conseillers territoriaux (futurs députés locaux) et les tous nouveaux ministres en 1958 avaient tous les yeux tournés vers Paris pour recevoir l'aide financière, l'assistance technique et l'expertise nécessaire pour créer un Etat. L'Etat post-colonial ne pouvait être dans ces conditions qu'un Etat néo-colonial au vrai sens du terme. Et De Gaulle, cité dans Jean Raymond Tournaux, (1967: 599) avait raison de s'écrier: "On dit que l'Abbé Fulbert Youlou est indépendant. Mais c'est moi qui paie sa solde ... Alors, pour moi, l'Abbé Youlou n'est pas indépendant... Je donne l'argent à Houphouët Boigny, à Fulbert Youlou, à Tsiranana, à d'autres. Mais en contre partie, ils ont signé des accords d'assistance. Notre armée est à Dakar, à Tananarive. Mais je ne donne rien à Sékou Touré."

La perspective de construire un nouvel Etat-Nation avec des institutions enracinées dans le vécu socio-culturel du territoire ne pouvait se concevoir et se réaliser en Haute-Volta que dans le lien avec la logique historique pré-coloniale. De 1932 en 1947, seuls les chefs traditionnels, avec le Moog-Naaba de Ouagadougou en tête, ont effectivement et de façon permanente, travaillé à l'émergence future d'un Etat-Nation autochtone qui engloberait et phagocyterait la toute petite tradition de l'administration coloniale, offrant une expérience sur l'organisation européenne de l'Etat. Dès le 11 avril 1932, le Moog-Naaba Koom II, le Wiid-Naaba, le Gung-Naaba, le Lagd-Naaba et le Balem Naaba signaient une lettre adressée à Monsieur Blaise Diagne, unique député africain à l'Assemblée Nationale française. Ils s'indignaient de l'intention de supprimer la colonie de Haute-Volta. Ils soulignaient l'inconsistance des arguments avancés par les autorités coloniales françaises. En précisant que les raisons budgétaires avancées ne résistaient pas à la vérité des faits et des chiffres. La lettre disait que le budget de la colonie était passé de Cinq Millions (5.000. 000) en 1920 à Trente Six Millions (36. 000. 000) en 1932. La colonie avait réussi à faire face, "sans concours étranger, à toutes les dépenses d'administration et de mise en valeur" (cf. Balima, 1996: XXVI). Les raisons de la suppression étaient essentiellement politiques. Il fallait diviser et briser une dynamique unitaire qui transcendait

dangereusement l'Empire moaaga pour créer un esprit nationaliste voltaïque. De nombreux documents écrits attestent de cette constance des chefs traditionnels dans le combat pour obtenir un Etat autochtone en Haute-Volta, dans la construction duquel, bien sûr, ils auraient apporté une expérience parfois millénaire pour le cas de l'Empire moaaga. Cette voie sera constamment rejetée par le colonisateur qui mettra tout en oeuvre pour promouvoir sa propre élite administrative et politique, grâce surtout à l'école française. La promotion sociale et politique de cette nouvelle élite va marginaliser de plus en plus, la classe dirigeante traditionnelle et surtout la perspective de construction d'un Etat moderne s'appuyant sur les cultures politiques et institutionnelles locales. A défaut d'être une "construction contingente, donc historique, pérennité de l'unité de la collectivité politique malgré les dissensions qui déchirent le corps social" l'Etat voltaïque sera principalement, selon les termes de Lahouri Addi (1992: 151), une "opération technique".

La parenthèse d'à peine un siècle de colonisation française allait devenir dans les faits, l'unique source de légitimation et de légalisation de l'Etat post-colonial en Haute-Volta. Le contexte très particulier de cette création qui s'appuyait sur un insignifiant tissu administratif colonial allait nécessairement être confronté aux réalités sociologiques, institutionnelles et politiques du terrain dès les lendemains du référendum du 28 septembre

1958. Deux faits politiques d'importance méritent d'être soulignés dans cette introduction sur la nature de l'Etat post-colonial en Haute-Volta. Il s'agit des disparitions successives de deux personnages clés dans le processus de la marche vers l'indépendance: le Moog-Naaba Saaga II (1942-1957) et Daniel Ouezzin Coulibaly (1909-1958). L'Empereur, Naaba Saaga II avait pu et su s'imposer en interlocuteur incontournable face à l'autorité coloniale, tout comme son père, Naaba Koom II qui a régné de 1905 à 1942. Naaba Koom II fut incontestablement le principal artisan de la reconstitution de la colonie de Haute-Volta. Il avait réussi à obtenir le soutien de l'ensemble des autorités traditionnelles du pays pour conduire ce combat politique. Son fils bénéficiera du rapport des forces qu'il a créé face au colonisateur français. En l'absence de partis politiques, de syndicats ou d'associations pouvant défendre les intérêts des colonisés, la chefferie traditionnelle était le seul recours institutionnel reconnu par les autorités coloniales.

De 1947 à 1957, le Moog-Naaba Saaga II sera au centre de la vie politique du territoire en marche vers l'indépendance. Il tisse dès 1946 un réseau composé de fidèles au sein de l'élite politique moderne et crée son parti politique, l'Union pour la défense des Intérêts de la Haute-Volta (U.D.I.H.V.) qui deviendra plus tard le Parti Social pour l'Emancipation des Masses (P.S.E.M.A.). Le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.)

se verra obligé de négocier âprement son implantation sociale en Haute-Volta, avec le Moog-Naaba Saaga II. C'est la fusion des deux partis (P.S.E.M.A et R.D.A.) avec le Moog-Naaba et Ouezzin Coulibaly comme Président d'honneur et leader, qui créera le Parti Démocratique Unifié (P.D.U.) vainqueur avec 37 élus sur 70 aux élections des conseillers territoriaux du 31 mars 1957.

Ouezzin Coulibaly était le prototype du nouveau leader nationaliste africain, formé comme instituteur à l'Ecole William Ponty de Dakar au Sénégal. Grand tribun et polémiste à loisir dans ses écrits, il était l'organisateur de toutes les structures de son parti, le R.D.A., en Afrique Occidentale avec le soutien sans faille du Président du parti, le riche planteur, Félix Houphouët Boigny. Originaire de l'Ouest de la Haute-Volta, pur produit de l'ethnie des Bwaba, initié traditionnellement dans sa tribu (ses cicatrices raciales en faisant foi), il était doublement un lutteur. En Haute-Volta, dans la classe dirigeante, Ouezzin était arrivé à s'imposer à tous comme le meilleur des meilleurs hommes politiques. C'est presque naturellement qu'en 1957, il est chargé de former le premier gouvernement du pays. Les tractations, intrigues et complots furent nombreux. Selon les témoignages doublés de documents écrits dont Balima (1996: 248) fait état, un accord secret entre Ouezzin Coulibaly et le capitaine Michel Dorange patronné par Houphouët Boigny à Abidjan

aurait été à la base du ralliement du parti de Michel Dorange, le Mouvement Démocratique Voltaïque (M.D.V.) qui avait réussi à obtenir 26 élus sur les 70 conseillers issus du scrutin du 31 mars 1957.

Ouezzin avait donc réussi à rassembler la presque totalité des hommes politiques voltaïques pour engager la bataille de la construction d'un nouvel Etat, en commençant par un gouvernement d'union formé le 17 mai 1957. Mais cinq mois après, le 12 novembre 1957, le Moog-Naaba Saaga II mourait, au moment même où une crise interne au parti unifié (P.D.U.) dirigé par Ouezzin venait d'éclater. La seule personnalité qui pouvait aider Ouezzin Coulibaly à résoudre cette crise était le Moog-Naaba Saaga II. Les contestataires au sein du P.D.U. étaient tous des dirigeants du parti créé par le Moog-Naaba défunt et qui se disaient lésés par Ouezzin dans le partage des postes ministériels. Etaient-ils ignorants des termes de l'accord secret du 29 avril 1957 dont il a été question plus haut ? Nous reproduisons en annexe la copie de ce «protocole» publié par Balima (1996).

La disparition du Moog-Naaba Saaga II bouleversait toutes les cartes du jeu politique que Ouezzin croyait conduire à terme. Il confessera publiquement dans son discours aux funérailles de son ami - Empereur des Moose que :



*Le gouvernement n'oublie pas que le progrès de ce pays comporte deux facteurs déterminants: la sagesse des grands dignitaires de la coutume qui ont compris que dans ce monde du 20ème siècle, les mœurs doivent évoluer; ensuite, l'administration qui a saisi, elle aussi, la nécessité de ne pas tout bouleverser, l'utilité de composer avec une civilisation africaine qui, si différente qu'elle soit, a prouvé sa vitalité et sa valeur par la sanction de plusieurs siècles d'existence ... (Souligné par nous). Aussi, nous l'avons dit, nous le répétons sur cette tombe : il n'y a pas, il n'y aura pas, il ne peut y avoir un conflit de pouvoir entre l'autorité coutumière et l'administration du gouvernement voltaïque. Les deux systèmes vivant en symbiose (souligné par nous) conduiront harmonieusement ce pays vers son destin.*

Ce passage du discours du premier chef du premier gouvernement autonome de la Haute-Volta nous est nécessaire pour expliquer ce que nous qualifions de "cas d'école" lorsque nous parlons plus haut de la genèse de l'Etat moderne en Haute-Volta. Plus que tout autre leader politique de l'époque, Ouezzin Coulibaly avait compris la nécessité de la symbiose entre "l'ancien" et le "nouveau" pour enraciner des institutions nouvelles et construire un Etat-Nation en Haute-Volta. Le Moog-Naaba avec lequel il négociait cette symbiose était un ex-sergent de l'armée française qui avait combattu en France dans les rangs de la résistance à l'Allemagne nazie. Il parlait et écrivait le français. Il connaissait la vie politique française et le système institutionnel qui y fonctionnait avec le rôle des partis. Conscient de l'autorité et du poids social que sa position

d'Empereur des Moose lui conféraient dans le pays, il avait choisi de ne briguer aucune position dans l'appareil institutionnel que la décolonisation mettait en place. Il préférait rester à l'écart et placer ses hommes tout comme le faisait l'autorité coloniale depuis Paris. Le fameux protocole secret signé à Abidjan entre Houphouët Boigny (Ivoirien et ministre français à l'époque), et Michel Dorange, capitaine français, député et futur ministre implanté de longue date dans la vie politique voltaïque, voulait sceller le destin institutionnel d'un pays (la Haute-Volta) hors du pays, par deux étrangers et naturellement contre le Moog-Naaba Saaga II, tenu à l'écart. Dans les termes de l'accord, il était prévu, selon Balima (1996: 248), d'imposer l'emprise du parti M.D.V. de Michel Dorange sur "le pays mossi en entier" et envisager la création par Houphouët Boigny d'un "Fonds de Solidarité en faveur de la Haute-Volta".

Ni Ouezzin Coulibaly, ni le Moog-Naaba n'ont été signataires de ce pacte secret. Pourquoi? Aucun document de tous ceux qu'il nous a été donné de consulter ne le dit. Le discours de Ouezzin sur la tombe du Moog-Naaba permet d'affirmer qu'il n'était pas un partisan de l'exclusion de l'influence politique des chefs moose dans les institutions à créer dans le cadre de l'Etat moderne. Après le Moog-Naaba Saaga II, c'est au tour de Ouezzin Coulibaly de succomber des suites d'un cancer (selon les médecins) le 7 septembre 1958.

Les deux véritables "pères de la nation voltaïque" disparaissent de la scène au moment même où l'Etat post-colonial doit se construire, en s'appuyant sur l'expérience accumulée (1896 - 1958) dans les relations complexes qui se sont tissées entre administration d'occupation coloniale et administration traditionnelle. Ouezzin et Naaba Saaga II étaient plus que des symboles vivants de cette coexistence (conflictuelle mais aussi complémentaire) qui a permis de forger une identité politique et culturelle à la colonie de Haute-Volta. Ils étaient des hommes d'Etat qui avaient de "l'épaisseur historique". Cette substance est difficile à définir. L'épaisseur historique s'acquiert dans le temps, à travers l'affirmation d'un caractère et d'une personnalité qui imposent l'autorité et façonnent les chefs. Elle se double aussi de "hauts faits" qui marquent le cours des événements politiques. Le Moog-Naaba Saaga II avait littéralement battu le colon commandant de cercle français de Ouahigouya avec sa canne, en l'insultant publiquement, pour défendre la dignité de son peuple. Ce fait est entré dans la légende. Le Moog-Naaba Saaga II était un des deux fils de son père qui avaient été publiquement présentés à Ouagadougou, comme les premiers soldats que Naaba Koom II envoyait en France, aux côtés du Général De Gaulle, pour se battre contre l'occupation allemande (1939-1945). Pour cet homme, c'est la France qui lui devait une dette de sang.

Gabriel D'Arboussier, secrétaire Général du R.D.A., parle de Ouezzin Coulibaly en ces termes: "Ouezzin était un être d'exception, absolument remarquable, une intelligence prodigieuse ... Il possédait un très grand ascendant, car il avait été le premier instituteur africain à avoir accédé au cadre supérieur et il était surveillant général de William Ponty où il avait formé des générations d'élèves. ... Homme doué, intellectuel et militant à la fois. Il était bobo. Les Bobos sont des guerriers extraordinaires..." (Bingo N° 285, octobre 1976).

Les deux personnalités réunissaient les conditions qui permettent, comme le dit Montesquieu, que "dans la naissance des sociétés, ce sont les chefs des Républiques qui font l'institution, et c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des Républiques". La Haute-Volta indépendante manquera précisément de ses deux premiers hommes d'Etat et ces faits marqueront profondément la nature de l'Etat post-colonial.

### **3.2. La Première République (1960-1966).**

Max Weber définit la sociologie comme une science qui cherche à comprendre par interprétation l'activité sociale pour expliquer ses causes et ses effets. Interpréter, expliquer et comprendre implique la prise en compte des situations sociales, la recherche des sens visés et des buts

des acteurs de l'activité sociale. En 1960, la Haute-Volta entre dans un contexte sociologique caractérisé par une activité politique intense. La situation est marquée par le départ programmé du pouvoir colonial et l'arrivée d'un pouvoir nouveau. Les hommes politiques se battent pour occuper les premières places et combler le "vide institutionnel" créé par le retrait officiellement annoncé du colonisateur français. Au sein des forces sociales en présence on peut dégager les deux principales tendances suivantes :

1. Les tenants de l'ordre traditionnel et des institutions endogènes qui se sont impliqués très fortement dans la défense de l'identité culturelle des sociétés jusqu'ici soumises à la colonisation française. Garants, détenteurs et défenseurs des valeurs de civilisation et des institutions propres aux sociétés qui ont victorieusement résisté aux reniements exigés par la présence coloniale, les chefferies voltaïques dans toutes leurs diversités voyaient leur réhabilitation avec la fin du régime colonial. Tout au plus, ils pouvaient se situer dans un cadre institutionnel parallèle à celui que la classe politique dite moderne (issue de l'histoire de la présence coloniale) pouvait imaginer et mettre en place. Mais la marginalisation et même l'hostilité ouverte ne pouvaient pas être envisageables pour quiconque avait une connaissance profonde des sociétés locales, de leurs histoires institutionnelles et de leurs rapports

avec les autorités coloniales. Le chef du premier gouvernement voltaïque (Ouezzin Coulibaly) et toute son équipe se sont rendus dès le 17 mai 1957 (jour de la composition du gouvernement) au palais de l'Empereur des Moose à Ouagadougou pour lui présenter leurs hommages. Cette attitude n'honorait pas uniquement le Moog-Naaba, mais l'ensemble des pouvoirs et des institutions traditionnelles du pays. Ce message fort annonçait une ère de collaboration fructueuse et il ne pouvait pas être interprété autrement.

2. La classe politique produite par le système colonial et qui en Haute-Volta regroupait pratiquement tous les salariés de l'appareil administratif qui avaient fréquenté l'école française des colonies et reçu ou non une formation spécifique comme infirmiers, médecins, instituteurs ou autres. Cette catégorie sociale, nous l'avons vu, avait un statut à part, celui des assimilés, des "blancs-noirs", des "évolués" ou des "civilisés" qui étaient autorisés à être candidats et électeurs à partir de 1946. L'indépendance politique en perspective, après l'autonomie interne, était l'aboutissement heureux de leurs ambitions de "commander enfin chez eux", en accédant aux premiers postes de responsabilité du pouvoir et de l'Etat. La multitude de partis politiques créés à cette époque (1946-1960) visait le double objectif de mettre fin au régime colonial par le vote du 28 septembre 1958 et accéder au pouvoir.

Si on peut affirmer que les pouvoirs traditionnels voltaïques avaient déjà réussi à pérenniser, à institutionnaliser le pouvoir charismatique, au sens wébérien du terme, tel n'était pas encore le cas au sein de la classe dirigeante qui émerge avec l'indépendance. La perte de Daniel Ouezzin Coulibaly, leader charismatique pratiquement destiné à être un "père de la jeune nation" va créer une totale désorganisation sociale et politique au sein de la classe dirigeante. Concernant le destin de la première République, on se retrouve, comme le dit Millon (1995: 31), dans "une véritable prévision imprévisible ... un devenir réglé par une logique de l'aléatoire". De toute la classe dirigeante, parmi tous les militants anti-colonialistes aguerris, c'est un véritable parvenu politique, un "ouvrier de la vingt cinquième heure" qui va s'imposer et devenir le premier président de la première République de Haute-Volta. Intrigant et comploteur, Monsieur Maurice Yaméogo n'entrera véritablement en politique que lors des élections législatives du 31 mars 1957. Le commandant de cercle colonial de Koudougou (ville natale de Maurice Yaméogo) est à la recherche d'un candidat à sa solde pour l'imposer à la population, contre l'unique candidat depuis 1947 qui a toujours été régulièrement élu comme député. Ce dernier protégé par son immunité parlementaire depuis 1947 avait commis le crime de gifler publiquement le commandant de cercle de Koudougou. C'était un véritable "crime de lèse majesté" contre la France,

à travers son représentant le plus haut placé dans la hiérarchie du pouvoir colonial. Le geste du député Henri Guissou visait à défendre de vieux notables locaux que le commandant français venait d'humilier publiquement. Cette gifle et aussi la poursuite au coutelas moaaga contre le gouverneur français Mouragues aura des répercussions politiques importantes comme il fallait s'y attendre. Les colons français décident de se venger en interdisant la réélection du député Henri Guissou; celui là même qui, à Paris, le 4 septembre 1947 avait obtenu le vote de la loi rétablissant la colonie de Haute-Volta.

Nous étions là à Yamoussoukro en octobre 1986, lorsque Félix Houphouët Boigny relatait de vive voix cette période de sa vie politique en Haute-Volta, au 40ème anniversaire de la création du R.D.A.. Dans la circonscription électorale de Koudougou, il fallait coûte que coûte trouver un concurrent postiche pour barrer la route à l'élection du candidat du P.D.U. (Alliance R.D.A. et P.S.E.M.A.) le député Henri Guissou. Et c'est ainsi que Maurice Yaméogo fut approché pour se présenter comme tête de liste du parti M.D.V. adversaire déclaré du R.D.A. taxé de communiste encore une fois pour les besoins de la cause. Le Président Houphouët Boigny, très bien informé des intrigues colonialistes tentera vainement de convaincre Henri Guissou et Joseph Conombo (futur Premier Ministre) de récupérer Maurice Yaméogo et accepter de l'inscrire sur la liste du P.D.U.,



afin de jouer un sale tour aux administrateurs français. Les deux leaders du P.D.U., trop sûrs d'eux, répliquent avec mépris: "Personne ne connaît ce petit à Koudougou et personne ne votera pour lui". Et pourtant, à la fermeture des bureaux de votes le 31 mars 1957, les résultats inventés par les autorités françaises locales supervisant les votes donneront la victoire avec 9 voix de plus à la liste M.D.V. dirigée par un certain Maurice Yaméogo.

Frédéric F. Guirma (1991: 79) commente :

*La veille à 22 heures, soit à deux heures de l'heure limite de dépôt des listes, M. Maurice tente encore de persuader certains amis de compléter la liste qu'il forme avec son cousin Denis, le libano-haïtien Nader Attié et deux autres personnes contre la liste P.D.U. menée par Henri Guissou. A la surprise générale, Maurice Yaméogo remporte tous les sièges à Koudougou. François Bouda, le naaba de Manga donne une autre version: malgré le changement de cap de la politique française, les administrateurs n'ont jamais oublié la fameuse gifle de Henri Guissou, ni surtout sa célèbre poursuite derrière le Gouverneur Mouragues. Ils ont vu, dans ces élections, l'occasion de faire payer ces esclandres et ont fait bourrer les urnes avec les bulletins de vote de Maurice qui se contente de proclamer: "Vox populi, vox Dei" Maurice est victorieux sans les chefs traditionnels puissants de la région de Koudougou. La défaite de Henri Guissou est surprenante.*

On saura plus tard, qu'il n'y a pas eu de dépouillement. Le commandant de cercle a préféré brûler les urnes et les bulletins avant de

remplir lui-même les formulaires et offrir la victoire à son candidat. Ce fut un coup de tonnerre en Haute-Volta. Les conséquences ne tarderont pas à marquer l'évolution politique et institutionnelle de la première République. Le faux élu du 31 mars 1957 réussira à se faire nommer ministre de l'économie agricole le 17 mai 1957. Puis, il changera de parti politique pour rejoindre les rangs de ses adversaires d'hier, le R.D.A. Il se retrouvera Président du Parti et de la République le 5 août 1960, à une allure vertigineuse, mais toujours dans la logique frauduleuse de celui qui pense qu'en politique, seule la fin justifie les moyens.

La première République en Haute-Volta (1960-1966) se transformera très rapidement en une scène de théâtre dirigé par un histrion politique plutôt qu'en un chantier de construction de l'Etat moderne. Le chef de l'Etat n'était pas tout simplement l'homme politique tel que Max Weber le définit avec les trois critères qualitatifs suivants :

1. Avoir le dévouement passionné pour une cause et un but : "passion au sens d'objet à réaliser" précise Max Weber (1959: 162).

2. Avoir le sentiment de la responsabilité face aux conséquences de ses actes, plutôt que la recherche de "l'effet qu'il fait, tout occuper qu'il est, par l'impression qu'il peut faire sur les autres".

3. Avoir enfin le coup d'œil, "qui est la qualité psychologique déterminante de l'homme politique. Cela veut dire qu'il doit posséder la faculté de laisser les faits agir sur lui dans le recueillement et le calme intérieur de l'âme et par conséquent savoir maintenir à distance les hommes et les choses".

Les deux "péchés mortels" pour l'homme politique qui sont le manque d'idéal et la vanité selon Max Weber se manifesteront très tôt à la tête de la jeune République voltaïque. Maurice Yaméogo passe d'un parti politique (M.D.V.) à un autre (R.D.A.) sans aucune considération pour les programmes, les idéaux et les objectifs que chacune de ces deux formations politiques rivales étaient censées défendre dans la société. Sa promotion sociale et politique apparaît dès le départ comme sa seule boussole dans l'arène de la lutte politique. Et ce faisant, on comprend qu'il ne reculera devant aucune compromission pour obtenir "sa place au soleil". C'est lui qui disait à Ouahigouya en 1958 que la Haute-Volta ne sait même pas fabriquer une aiguille et que par conséquence seuls des "fous" osent parler d'indépendance politique pour un tel pays. Le même Maurice réclamera l'indépendance pour ce même pays quelques mois plus tard. Il vote à Dakar pour le projet de création de la Fédération du Mali (avec le Sénégal, la Haute-Volta, le Dahomey et le Soudan) le 14 janvier

1959. Il organise un référendum constitutionnel le 15 mai 1959 pour empêcher son pays d'intégrer cette même Fédération du Mali, en suivant les conseils du gouverneur français de la Haute-Volta. Il dira plus tard qu'il n'a pas voté "oui" à Dakar: "J'ai levé la main pour redresser la manche de ma chemise et non pour voter !". Il suffit de parcourir le livre de Frédéric Guirma (1991: 141) pour recenser la multitude ahurissante des "coups d'éclats" et de retournements spectaculaires de Maurice Yaméogo. Il n'a eu le temps que de régler à sa manière cavalière les intrigues et les querelles byzantines de leadership politique. Ces luttes politiciennes intenses n'ont guère laissé ni le temps, ni le recul critique, ni la place à la mise sur pied d'institutions, en vue de construire un Etat digne de ce nom.

Tout au long de la première République, le combat de positionnement politique au sein de l'élite a totalement noyé la question institutionnelle. L'Assemblée Nationale a pratiquement commencé à fonctionner en votant les pleins pouvoirs pour trois mois en faveur de celui qui n'était alors que le vice-président par intérim du Conseil des Ministres, Maurice Yaméogo. Ces pleins pouvoirs autorisaient presque tout, à commencer par le pouvoir de dissoudre l'Assemblée, et préparer une personnalisation légale du pouvoir dans un pays encore non indépendant, donc sans Etat. Maurice ne s'en priva pas.

"En vertu de ces pouvoirs spéciaux ... il dissolvait peu après l'Assemblée des députés qui, affligés et consternés, n'avaient d'autre issue que de suivre aveuglément le président, car ils voulaient tous être réélus: chacun avait de lourdes dettes à éponger et de sérieux engagements à respecter: promesses de mariage, fiançailles, funérailles, frais d'études des enfants, assistance aux parents, amis et grands électeurs, bref, mille soucis inévitables en Afrique" (Balima, 1996: 287).

De nouvelles élections législatives (30 mars, 1959) sont organisées par le même Maurice Yaméogo qui, après un savant découpage électoral, octroie à son parti et à ses candidats, 64 sièges sur 75. C'est le début de la fin d'une République qui fonctionnera désormais sous le règne du parti unique de fait. L'opposition est instamment invitée à se fondre dans le parti majoritaire. Les refus sont sanctionnés par des décrets présidentiels de dissolution pure et simple, en contradiction flagrante avec les dispositions de la constitution que Monsieur Maurice n'avait probablement pas pris le temps de lire pour se sentir limité par la loi fondamentale.

Entre le 17 octobre 1958 et le 30 mars 1959, par deux fois de suite, le chef du gouvernement intérimaire (Maurice Yaméogo) a violemment attaqué le jeune Moog-Naaba qui venait d'accéder au trône. Il a dénoncé des complots ourdis au palais de l'Empereur pour disait-il, "restaurer un

ordre ancien dépassé". Des mesures répressives vont suivre. Il sera interdit au Moog-Naaba de mettre le drapeau sur sa voiture comme les français l'autorisaient en lui donnant le titre honorifique "d'ambassadeur des Moose à Ouagadougou". Une imprudente sortie de protestation des guerriers traditionnels du Moog-Naaba face à l'Assemblée Nationale en session, le 17 octobre 1958, servira de prétexte pour écartier radicalement toute la chefferie traditionnelle et ses institutions dans la marche vers la construction du nouvel Etat. Plus tard, c'est l'Emir du Liptaako qui sera destitué et exilé dans le sud du pays pour "activités subversives" contre Maurice Yaméogo.

Un décret présidentiel daté du 14 janvier 1962 suspendait de son titre, le Naaba Tigre de Tenkodogo, pour une période indéterminée. Le Naaba Tigre est historiquement le "plus antique dans le grade le plus élevé des chefs traditionnels" (Balima, 1996: 298), comme indiqué dans la présentation de l'Empire Mooaga. L'acte lui-même est révélateur des prétentions injustifiées d'un Président de la République qui décrète des sanctions "républicaines" contre un ordre institutionnel et politique ignoré par les textes constitutionnels et qui ne relève point de ses prérogatives de chef d'Etat. Maurice Yaméogo avait choisi de régner seul, puissant et solitaire dans un vide institutionnel qui ne tardera plus à l'engloutir. Le 24 avril 1964, c'est une loi qui abolit le droit de grève et limite sérieusement

les libertés syndicales. Maurice Yaméogo bouclera la boucle par les élections de l'année 1965. Le 3 octobre 1965, il est le candidat unique de l'unique parti légal autorisé aux élections présidentielles qu'il remporte avec 99,98% des voix. Le 2 novembre 1965, aux élections législatives, c'est encore la liste unique des candidats du parti unique (U.D.V-R.D.A.) qui l'emporte à l'évidence tout comme le 5 décembre 1965, aux élections municipales.

La grève des trois centrales syndicales (qui avaient pu résister à la domestication au sein du parti unique) déclenchée le 3 janvier 1966 se transforme le même jour en révolte populaire et emporte le régime de la première République. Le bilan de construction d'un appareil d'Etat fonctionnel entre 1960 et 1966 se résumera à l'existence de la seule institution créée après un coup de tête nationaliste de Maurice Yaméogo: c'est l'armée nationale. Il refuse de signer des accords spéciaux de défense avec la France comme les autres chefs d'Etat du Niger, du Dahomey et de la Côte d'Ivoire le 24 avril 1961 à Paris. Sentant l'hostilité grandissante du haut-commissaire français (M. Masson) et sa campagne politique au sein de la base militaire française de Bobo-Dioulasso, Maurice Yaméogo préfère prendre les devants. Il expulse Masson et la base militaire française accusés d'avoir été impliqués dans le complot du Moog-Naaba le 17 octobre 1958.

"Le 1<sup>er</sup> novembre 1961, Maurice crée les forces armées voltaïques (F.A.V.). A l'époque Félix Houphouët Boigny s'inquiète de "ces légions voltaïques" comme il les qualifie en privé. Jacques Foccart constate de son côté que ce sont "les seuls soldats qui ont l'expérience du feu en Afrique" en pensant que cette armée était formée d'anciens soldats des guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie" (Guirma, 1991: 124).

Ces jugements étaient largement fondés. L'armée voltaïque sera la seule institution qui incarnera longtemps l'Etat voltaïque en gestation dans les années 1960. Elle donnera l'éclatante preuve dès le 3 janvier 1966 lors du bras de fer entre le chef de l'Etat et son opposition politique, savamment camouflée dans les rangs des syndicats en grève dans la capitale. Face aux pillages et aux actes de vandalisme non imputables aux grévistes mais aux émeutiers qui profitent toujours en de pareilles circonstances, le chef de l'Etat convoque le chef d'Etat Major et lui intime l'ordre d'ouvrir le feu sur la foule. Ce dernier exige un ordre écrit qui ne viendra pas. C'est la version des faits livrée à l'opinion à l'époque. Mais dans ses Mémoires (1999), le Général Président Lamizana Sangoulé, infirme cette version.

Les dirigeants syndicaux informés de ce refus, se sentent plus en confiance, et vont au-delà des premières revendications corporatistes (rejet



du projet de réduction des salaires) pour lancer le célèbre mot d'ordre "A bas Maurice, l'armée au pouvoir !". A minuit, la première République avait vécu. L'armée voltaïque auréolée du titre, d'armée du peuple qui a refusé de verser le sang du peuple, entre, par la grande porte, dans l'Histoire politique du pays. Quant à Maurice Yaméogo, il passera, sans transition, du pouvoir à la prison. Il sera jugé et condamné à cinq ans de travaux forcés pour détournement de fonds publics (un déficit budgétaire de 500 millions) par un tribunal spécial.

La première République n'a pas pu ou su véritablement rompre avec la brève et chaotique tradition de l'administration coloniale du territoire pour engager la construction d'un Etat moderne. Elle s'est aliénée dès le départ, l'expérience millénaire des institutions traditionnelles locales. Elle a mis à l'écart et a combattu la chefferie et les notables. Le chef de l'Etat n'avait nullement l'étoffe d'un bâtisseur en matière institutionnelle et politique. Au contraire, il a très tôt montré son opposition farouche à l'émergence de "grands esprits" et de "grands commis d'Etat", au profit des courtisans et des parents soumis. Mais, il convient toutefois d'apprécier le Président Maurice Yaméogo dans le contexte politique et social de l'époque, comme nous l'avons souligné (Guissou, 1994: 36): "Avec trente trois ans de recul, il serait un peu facile de condamner sans nuance l'œuvre de "Monsieur Maurice". Avait-il vraiment un autre choix

que d'accélérer le rythme pour ne pas tomber dans les pièges d'un sérail politique qu'il ne connaissait que trop bien?"

### **3.3. La deuxième République: 1970-1974**

Le chantier de la construction de l'Etat moderne recommence à partir de l'armée nationale. Propulsée à son corps défendant au sommet de la vie politique et institutionnelle, le 3 janvier 1966, elle ne démériterà pas. En créant une armée véritablement indépendante de toute tutelle extérieure (suite à l'expulsion de la base militaire française), Maurice Yaméogo se donnait en même temps les moyens de sa chute. L'armée nationale voltaïque, créée par défi, pour affirmer l'identité et l'indépendance du pays, peut être considérée à juste titre comme la seule institution qui avait la force, la légalité et la légitimité en fin 1965, face à une Assemblée Nationale illégitime, un gouvernement instable et un Président craint mais isolé, sans aucun passé de grand militant de la cause nationale et anti-colonialiste. Au-delà du consensus forcé créé au sein des syndicats et des partis clandestins (personne ne voulant céder les premiers rôles à l'autre) pour appeler l'armée au pouvoir, il faut constater le vide institutionnel de fait qui explique cette situation au sein de l'élite politique moderne. En réalité, c'est l'extrême fragilité des institutions, l'absence totale d'une franche et consciente adhésion des populations pour les défendre qui ont

imposé le recours à l'armée. Autrement, les insurgés (syndicats et partis) auraient bien pu exiger et obtenir le maintien de la constitution, qui était parfaitement républicaine et démocratique dans son esprit et dans sa lettre. La proclamation du lieutenant-colonel Lamizana Sangoulé, le 3 janvier 1966, est radicale, et balaie tout: suspension de la constitution, dissolution de l'Assemblée Nationale et du gouvernement. Le nouveau Président de la République et le Conseil Supérieur des Forces Armées (C.S.F.A.) concentreront tout le pouvoir entre leurs mains. Ils décident unilatéralement de leur maintien au pouvoir pendant quatre ans avant la mise en place de la deuxième République. Un projet de constitution sera soumis au référendum le 14 juin 1970 avant la mise en place effective des institutions de la deuxième République. Cette constitution de la deuxième République fait la part belle à l'armée. Elle octroi (article 108) à cette dernière, le droit d'imposer l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé sur le fauteuil présidentiel, en dehors de toute consultation populaire. Puis, la constitution dispose clairement qu'un tiers (1/3) des membres du gouvernement sera composé de militaires choisis par le Conseil Supérieur des Forces Armées. Les partis politiques ne sont appelés à concourir auprès des électeurs que pour obtenir une majorité parlementaire aux élections législatives, choisir un premier ministre et un président de l'Assemblée Nationale. Ce dispositif institutionnel est avalisé par les partis

politiques qui obtiennent aussi le droit de mener la campagne en faveur d'un vote positif.

Il suffit de quelques comparaisons pour se rendre compte que, sur le plan de la démocratie, la constitution de cette deuxième République marquait un net recul par rapport à celle de 1960. La classe politique dirigeante abandonnait à l'armée le droit de rester à la tête de l'Etat sans aucune consultation des citoyens. L'article 108 signait l'acceptation par les dirigeants civils des partis politiques que de fait, ils étaient incapables de trouver en leur sein, un homme ou une femme capable de se faire élire démocratiquement comme Président(e) de la République. Ces dirigeants vont même contribuer à forger dans l'opinion, l'image du Président-Militaire, "arbitre du jeu politique national".

L'article 7 dans son esprit comme dans sa lettre consacrait légalement l'intégration de l'armée dans l'arène politique officielle. En effet, cet article 7 disait: "Outre ses fonctions spécialisées: défense de l'intégrité du territoire, maintien de l'ordre, l'armée doit concourir au progrès économique, social, culturel, et d'une manière générale, à toute tâche d'édification nationale". Les missions classiques d'une armée républicaine dans un régime démocratique (dans la logique occidentale) sont totalement remises en cause dans cet article. Au-delà de ses

"fonctions spécialisées", l'armée voltaïque s'octroyait ainsi le droit de faire de la politique à son propre compte. Le Premier Ministre civil issu du parti majoritaire au sortir des élections législatives du 20 décembre 1970, Monsieur Gérard Kango Ouédraogo, avait raison de s'écrier: "Dans ce pays, il n'y a que deux partis politiques, le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) et l'armée". Effectivement, avec 37 sièges de députés, son parti le R.D.A. était largement en tête des suffrages contre, 12 sièges au Parti du Regroupement Africain (P.R.A.), 6 sièges au Mouvement de Libération Nationale (M.L.N.) et 2 sièges à la liste des "Indépendants". Comment expliquer autrement le monopole par l'armée de la Présidence de la République et d'un tiers des postes de ministres au gouvernement par le simple "fait du prince"?

La deuxième République n'a peut-être pas eu tort d'intégrer constitutionnellement l'armée dans la vie politique officielle. Mais d'un autre côté, elle rejettera une autre composante de cette vie politique nationale constituée par les représentants des institutions traditionnelles pré-coloniales. Contrairement aux analyses partielles et partiales véhiculées par de nombreux anthropologues et africanistes européens sur ces institutions, avant comme après la colonisation, sur tout le territoire, les sociétés sont restées soudées dans la défense de leurs identités culturelles, politiques et institutionnelles. Malgré toutes les tentatives de

déstabilisation externes (du colonisateur français) et internes de la première République, la mise en place des institutions de la deuxième République passera aussi par la prise en compte de ces réalités socio-politiques.

Claudette Savonnet-Guyot (1986: 157-158) a raison de souligner que :

*Dès son installation, le gouvernement militaire provisoire entreprend de consolider l'institution de la chefferie. Il sait que sans elle, il lui sera impossible de mobiliser les masses, surtout rurales ... Les rémunérations des chefs sont rétablies, et une procédure nouvelle permet de remplacer à nouveau les chefs disparus ... il s'agissait en fait de revenir à la situation antérieure et de consacrer les choix coutumiers .. Les chefferies se réorganisent en vue des nouvelles échéances électorales qui marqueront ... le retour à une vie constitutionnelle normale. En janvier 1970, sentant l'échéance toute proche, les chefs coutumiers se réunissent et rédigent un communiqué aux accents d'ultimatum: si aucun des partis politiques qui allaient se lancer dans la course électorale n'incluait dans son programme la reconnaissance formelle de la chefferie, celle-ci présenterait ses propres listes de candidats. C'était menacer les partis politiques de les priver de toute possibilité de pénétration des masses rurales ... La menace est fort bien reçue: les trois grands partis ... s'empressent d'ouvrir leurs listes aux candidatures de chefs qui, dès lors, sont assurés de tenir une place importante dans les futures institutions républicaines.*

Savonnet-Guyot campe bien la place et le rôle de la chefferie moaaga dans le jeu institutionnel de la deuxième République. Mais elle a totalement tort et se trompe lourdement en sous-estimant gravement les autres entités institutionnelles et politiques pré-coloniales du pays. Les Emirats du Liptaako, du Jelgooji et du Bobola (les Peuls du nord et du nord-ouest), les familles dirigeantes bobo dans l'ouest du pays (autour de Bobo-Dioulasso) et les sociétés mal nommées qui "n'ont jamais produit l'Etat" (Savonnet-Guyot, 1986: 81) du sud, sont toutes parties prenantes dans le jeu politique officiel de cette deuxième République. A des degrés différents, certes, avec un personnel politique plus réduit (lettrés titulaires de diplômes français de préférence) chaque "communauté humaine stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique qui se traduit par une communauté de culture" (Staline, 1953: 33), va se positionner pour le partage du pouvoir. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, c'est sur tout le territoire (et non pas seulement chez les Moose) que les structures traditionnelles du pouvoir vont se mettre en branle pour infiltrer les rouages du "pouvoir du blanc".

Des chefs traditionnels moose ou peuls, des fils, frères ou neveux de chefs sont sur des listes de candidats à la députation de tous les partis

politiques. D'autres se préparent pour les nombreux postes ministériels et la direction des grands services publics ou parapublics.

Le refus officiel qui se traduit par l'absence de toute référence aux institutions héritées de la tradition politique pré-coloniale dans la constitution de la deuxième République n'a pas réussi à briser le pragmatisme des leaders politiques. Ils se savaient tous largement tributaires des consignes de vote de ceux-là que certains politiciens pour faire "progressiste" disaient représenter des forces dépassées en déclin pour avoir été des serviteurs zélés du colonialisme français. Comment des ex-fonctionnaires coloniaux, éduqués, formés payés et entretenus grassement par l'Etat colonialiste de Paris, pouvaient-ils oser traiter les chefs traditionnels de "serviteurs zélés du colonialisme"?

Les institutions de la deuxième République souffriront dans leur fonctionnement beaucoup plus de l'incurie des leaders, chefs de partis, plutôt que de la présence des chefferies traditionnelles dans les rouages administratifs et politiques. Ni le Premier Ministre, ni le Président de l'Assemblée Nationale, ni aucun leader en vue des trois principales formations politiques (majorité comme opposition) n'était un chef traditionnel en exercice dans son village ou dans son canton d'origine. Et pourtant, les institutions ne pourront pas fonctionner correctement et la



construction de l'Etat moderne restera limitée à l'existence des mêmes structures administratives héritées de la colonisation française. Les relations entre les citoyens et l'administration resteront des relations conflictuelles basées sur l'esprit de méfiance réciproque. L'administration restera, aux yeux des populations, l'appareil répressif colonial dirigé par des africains. La classe politique restera aussi la même qu'en 1960 au sortir de la colonisation. Elle est constituée par les anciens fonctionnaires de l'administration coloniale du territoire. Très peu de jeunes cadres supérieurs issus des universités après 1960 arrivent à se faire une place aux premières loges du parti majoritaire. Le premier ministre est un ancien parlementaire de l'Assemblée Nationale Française pendant la période coloniale. Le Président de l'Assemblée Nationale est aussi un ancien parlementaire de la période coloniale. Il en est ainsi de nombreux ministres, députés et autres. Ils renouent pratiquement avec les mêmes conceptions et les mêmes méthodes que celles de la première République. Incapables d'innovation et d'adaptation aux changements que la société a connus en dix ans, ne tirant aucune leçon fondamentale des erreurs du régime civil renversé le 3 janvier 1966, les "barons de la troisième République" ne tiendront pas quatre années au pouvoir. Une crise politique ouverte éclate au sein du R.D.A. (parti au pouvoir) entre le premier ministre et le président de l'Assemblée Nationale en 1974. D'aucuns y ont vu une banale querelle de chefs en train de se rudoyer pour savoir qui sera

candidat du parti aux élections présidentielles officieusement annoncées pour la fin de l'année. Cette analyse relève, soit du refus, soit de l'incapacité, de voir l'ensemble du processus politique au sein duquel ce fait devient "la goutte d'eau qui fait déborder le vase".

La deuxième République et ses institutions métissées malgré elle, n'ont jamais pu élaborer et proposer à la population un projet concret à même de créer un minimum d'enthousiasme et un minimum d'espoir pour des lendemains meilleurs. Une des plus dures sécheresses frappait les zones rurales où les 90% de la population avaient toutes les peines du monde à trouver une récolte suffisante pour se nourrir au sortir de la saison des pluies. Les vivres envoyés par les "pays amis" au titre de l'aide alimentaire d'urgence étaient détournés par des militaires et des civils chargés de la distribution. Les syndicats des enseignants entameront une longue et dure grève où les revendications politiques l'emportaient largement sur les revendications corporatistes classiques. Les dénonciations de la gabegie et du népotisme trouvaient un écho très favorable au sein d'une opinion publique qui, elle, n'avait pas oublié l'expérience du régime du Président Maurice Yaméogo, tombé comme un château de cartes, dans l'indifférence même des militants de son parti unique.

Les conditions étaient réunies pour que l'isolement du pouvoir soit à son point le plus culminant. La querelle entre le premier ministre et le président de l'Assemblée Nationale ne fera qu'offrir l'occasion idéale à l'armée pour se débarrasser à bons comptes d'une fraction civile de la classe dirigeante qui donnait elle même la preuve qu'elle n'avait ni rien appris, ni rien oublié depuis 1960. C'est donc le Président de la République lui-même, chef du Conseil Supérieur des Forces Armées, le Général Sangoulé Lamizana, qui va perpétrer un coup d'Etat contre son gouvernement, son Assemblée Nationale et sa Constitution, le 8 février 1974. Les partis politiques sont dissous. Une fois encore, c'est le discrédit qui frappe l'ensemble de la classe dirigeante, en particulier les partis politiques et leurs leaders, accusés (à tort ou à raison, peu importe) d'être incapables de taire leurs querelles de préséance, pour prendre à bras le corps les problèmes réels du pays. L'armée s'en tire plutôt bien puisque son coup d'Etat est pratiquement accepté comme un moindre mal qui permettra de "mettre de l'ordre et remettre le pays au travail". Le principal parti de l'opposition, le Mouvement de Libération Nationale (M.L.N.) salue le coup d'Etat et la mise hors-la-loi de toutes les institutions républicaines. Le parti majoritaire, divisé en deux tendances est paralysé et incapable de toute réaction. Et pourtant, il existait bien des formules constitutionnelles (cf. Article 35) pour résoudre cette crise comme l'explique très clairement Edouard Ouédraogo (1996: 35-36) qui remarque: "Cet article, version

voltaïque de l'article 16 de la constitution française, disposait en effet que: lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate, ou que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend, après délibération du Conseil des ministres, et après consultation des Présidents de l'Assemblée Nationale et de la Cour Suprême, les mesures exceptionnelles exigées. Il en informe la Nation par un message. L'Assemblée se réunit de plein droit et ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels."

La première République aura vécu six ans. La deuxième ne vivra que quatre ans. La troisième sera plus brève puisqu'elle ne résistera pas deux ans.

### **3.4. La Troisième République: 1978-1980**

Comme en 1966, l'armée voltaïque reprend le monopole dans la responsabilité de construction de l'Etat moderne post-colonial. L'armée, plus qu'un parti-Etat, devient une institution-Etat en 1974. Le pays est découpé en dix départements confiés à des préfets militaires pour affirmer cette option de militarisation de l'administration post-coloniale. Il est clair

que pour la population (qui continuait d'appeler les préfets "commandants" comme sous la colonisation) cette option venait confirmer l'autoritarisme de fait que l'administration n'a jamais perdu. Sous l'instigation des Généraux Présidents togolais et zairois (venus en visite officielle dans son pays), le Général Sangoulé tente d'officialiser un projet de création d'un parti unique. C'est le tollé général. Les quatre centrales syndicales, divisées sur toutes les questions sauf sur celle de s'opposer et de combattre les régimes politiques (civils comme militaires) organisent un meeting commun le 30 novembre 1975 pour dénoncer le projet et exiger, le retour à une vie constitutionnelle, des élections démocratiques, et un système républicain. Le Général Président entend le message "cinq sur cinq". Il n'insiste pas. Il autorise la reprise des activités politiques des partis dissous et engage la procédure pour la rédaction d'un nouveau projet de constitution. Il faut remarquer que le coup d'Etat ayant entraîné la dissolution de la constitution précédente (1974) n'avait pas provoqué une quelconque réaction des mêmes syndicats qui, en 1975, réclament à cor et à cris, un retour à une vie constitutionnelle. L'existence ou non d'une constitution continue à ne pas être le problème fondamental au yeux de l'ensemble des acteurs de la vie politique et sociale (syndicats et partis). Le problème institutionnel n'est posé qu'en rapport avec les intérêts sectoriels et conjoncturels du moment. Le parti unique menace de fait les syndicats par la perspective d'une éventuelle fusion arbitraire des

quatre centrales, sous la houlette du pouvoir. Les partis politiques officiellement dissous continuaient de vivre en semi-clandestinité. Le principal parti de l'opposition (le M.L.N.) avant le coup d'Etat du 8 février 1974 a été le plus grand bénéficiaire de la mise à mort de la deuxième République. Ses cadres ont pu obtenir presque la moitié des postes de ministres (7 sur 15) dans le gouvernement issu du coup d'Etat. Toutefois, ce parti qui contrôle une des plus puissantes centrales syndicales (enseignants du primaire et du secondaire surtout) n'oublie pas que c'est grâce à son existence légale qu'il a été fait appel à lui pour "teinter" le régime putschiste d'une coloration civile et technocratique non militariste. S'opposer au projet de parti unique à créer par les militaires et pour les militaires devient beaucoup plus une lutte pour la survie qu'une bataille pour la démocratie républicaine que ce parti a contribué à tuer une année plus tôt. C'est là une des facettes de la complexité du jeu institutionnel et politique en Haute-Volta, qui étouffera en permanence le processus de construction d'un Etat de droit ayant la reconnaissance des populations et l'appui consensuel de tous les acteurs de la vie politique nationale.

La troisième République s'installera dès la levée de l'interdiction des partis politiques en fin 1977. Au lieu de trois partis comme en 1970, il y a sept partis qui se créent pour aller aux élections. Les vieux partis n'acceptent pas facilement l'intrusion des nouveaux venus qui ne sont en

fait que des dissidents. En accord avec les tuteurs militaires au pouvoir, une clause spéciale est introduite dans les dispositions constitutionnelles. La liberté de créer un parti est totale avant les élections législatives, mais, au sortir des votes, seuls les trois premiers partis victorieux seront légalement reconnus. Les vaincus ont le choix, soit de s'auto dissoudre, soit de fusionner avec un des trois partis vainqueurs. La plus importante disposition constitutionnelle de la troisième République sera la suppression de l'article 108 de la précédente constitution. La troisième République connaîtra donc une élection présidentielle au suffrage universel direct et secret. Mieux, le Général-Président Sangoulé Lamizana est mis à la retraite de l'armée. Il devra trouver un parti politique pour endosser sa candidature aux élections, car l'armée ne le reconnaît plus comme son candidat. Encore une fois, le rappel des troupes a lieu au sein des structures politiques et institutionnelles pré-coloniales. Les chefs traditionnels, leurs fils, leurs neveux, les oncles et les tantes vont redéployer leurs toiles au sein de la classe politique dite moderne avec une ingéniosité construite depuis des siècles.

Après le référendum constitutionnel du mois de novembre 1977, les électeurs vont se rendre aux urnes en avril 1978 pour les élections législatives et en mai 1978 pour voter le candidat de leur choix à la Présidence de la République. Comme cela était prévisible, c'est le plus

ancien parti politique, le R.D.A., qui remporte la victoire aux élections législatives avec 28 sièges sur 59. Le R.D.A. est suivi de loin par une de ses fractions dissidentes, l'Union Nationale pour la Défense de la Démocratie (U.N.D.D.) avec 13 députés élus.

La troisième force politique qui ferme le peloton des partis qui seront légalement reconnus est le Front Progressiste Voltaïque (F.P.V.) avec 9 députés. Ce parti est une coalition entre le M.L.N. devenu U.P.V. et le Front du Refus, une dissidente issue encore une fois du R.D.A.

Le constat du verdict des urnes montre très clairement que le M.L.N.-F.P.V. qui manipule ouvertement le syndicat des enseignants et qui se veut "progressiste" n'arrive toujours pas à vaincre le R.D.A. dans une course démocratique (les élections) vers le pouvoir. Ses prétentions excessives pour obtenir plus de postes ministériels sous la deuxième République sous le prétexte d'être le parti des intellectuels avaient irrité le chef du Gouvernement. Ce dernier avait choisi de se passer des services des technocrates prétendus du M.L.N. et il a formé son gouvernement sans eux. On sait ce qui arriva. Le M.L.N. va se replier dans le mouvement syndical pour attiser les tensions sociales (grèves, manifestations, revendications) jusqu'à obtenir le coup d'Etat du 8 février 1974 qui lui donnera satisfaction avec 7 postes ministériels. Sa défaite aux élections



législatives d'avril 1978, le conduira inéluctablement à la recherche d'un officier supérieur capable d'opérer un coup d'Etat, et lui assurer le chemin vers le pouvoir sans passer par le verdict des urnes.

Les élections présidentielles à deux tours voient la victoire au deuxième tour du Président sortant qui triomphe avec 24,15% des voix contre 18,76% à son rival. Le Général Président est visiblement affaibli, de même que toute la classe politique qui assiste à un taux d'abstention des populations évalué à 64,81% pour le premier tour des élections présidentielles. Aucun des problèmes fondamentaux du pays n'avait reçu une réponse, ni même une tentative de réponse clairement exprimée dans un programme ou un message fort destiné aux populations. La question de l'Etat moderne restait entièrement posée. Seules les structures administratives héritées de la colonisation continuaient d'assurer les services publics. Comme sous la colonisation, cette administration n'avait rien, ni en termes de moyens (financiers et humains), ni en termes de structures et de méthodes qui pouvait rapprocher d'elle l'immense majorité des populations. En l'absence de toute tentative de créer une confiance qui n'a jamais existé entre citoyen et administration pour espérer construire un Etat du citoyen, ce sont les anciens rapports coloniaux qui persistaient : payer les impôts et les taxes, remplir des fiches dans une langue étrangère (le français), y coller des timbres fiscaux achetés trop

cher pour les revenus monétaires de paysans maintenus hors du marché des échanges modernes.

La troisième République abandonnera cette population en dehors de toute la sphère "moderne" de la vie économique, sociale, culturelle et politique. Tous les efforts, toutes les énergies et toutes les intelligences se mobilisent autour des questions strictement réservées à ceux qui ont le pouvoir (et entendent le garder) et ceux qui aspirent à y accéder. Le parti d'opposition (M.L.N-F.P.V.) mettra très vite en marche sa machine politico-revendicative des syndicats. Le parti majoritaire au pouvoir (le R.D.A.) lui aussi se braquera essentiellement sur la défense de son droit de gouverner acquis démocratiquement par les urnes et refusera la déstabilisation. L'armée qui avait déployé son personnel de commandement sur l'ensemble du territoire comme nous l'avons dit plus haut a été contrainte au retour dans les casernes. Unique institution qui avait la force de ses ambitions administratives et politiques, ayant fait ses preuves au pouvoir depuis une vingtaine d'années, elle avait opéré un recul purement tactique. Tous les officiers supérieurs, les plus anciens dans les grades les plus élevés, savaient très bien que l'Etat est inexistant, que les institutions de la troisième République ne bénéficient pas d'un quelconque ancrage dans la société. Le taux d'abstention aux élections est une des preuves évidentes de l'isolement réel de la classe dirigeante, toutes tendances politiques

confondues. Les cadres politiques du parti (M.L.N-F.P.V.) commencent à faire une cour assidue aux officiers pour solliciter un coup d'Etat que leurs syndicats préparent par des grèves intempestives. Et c'est dans ce climat de crises sociales à répétition dans la capitale (cœur et corps des acteurs de la politique moderne) qu'un colonel et ses amis vont décider de mettre un terme à la troisième République, au petit matin du 25 novembre 1980. Après quinze ans passés à la Présidence, le Général Lamizana est renversé par un coup d'Etat dirigé par un Colonel. D'apparence anodine, cette remise en cause du respect de la hiérarchie militaire va ouvrir une brèche importante au sein d'une armée jusqu'ici unie, disciplinée et cohérente dans sa hiérarchie. C'est grâce à cette discipline qu'elle avait réussi son rôle de substitution à l'Etat moderne, donnant l'illusion que l'armée, le pouvoir politique et l'Etat n'étaient qu'une seule et même chose. En sachant mettre à son service des cadres civils qui se battaient pour accéder aux postes ministériels (vainqueurs comme vaincus aux élections), le Général Sangoulé avait beaucoup contribué à se donner et à donner à l'institution militaire un statut d'arbitre et de sage, au-dessus des "enfantillages des politiciens".

Durant ses quinze ans au pouvoir, le Général Sangoulé Lamizana pouvait se vanter de ne compter dans son pays aucun prisonnier politique. Les droits de l'homme étaient respectés et la répression politique était

inexistante. Même lorsque officiellement, les partis politiques étaient dissous, le Président s'arrangeait toujours pour les faire tous participer au pouvoir en nommant leurs dirigeants comme ministres, directeurs généraux des grands services, en tenant compte du poids électoral de chacun. Le Général Lamizana, sous ce rapport, était un Président aux pratiques politiques néo-patrimonialistes. Il se voulait le "père de la nation" ou plus simplement un chef traditionnel. Il dira lui-même plus tard qu'il a assumé ses charges de Président de la République comme un "père de famille". Parallèlement aux véritables chefs des multiples tribus, clans, villages, cantons et royaumes qui se partageaient l'espace territorial, le Général-Président a su et a pu s'aménager un espace politique moderne où il exerçait le pouvoir en utilisant plutôt bien, de façon informelle et non officielle, les recettes des institutions politiques pré-coloniales. Il n'a jamais eu un conflit ouvert ou souterrain avec les pouvoirs nés de la tradition. Et quelque part, il existait une complicité qui a permis au pays de ne jamais rompre avec la permanente cohabitation non conflictuelle des cinquante neuf (59) groupes linguistiques. Issu d'une ethnie minoritaire dans le pays (les Sanan ou Samos), il avait l'avantage d'être de ce fait un "parent à plaisanterie" des Moose, qui constituent le groupe majoritaire. Ce statut autorise Moose et Sanan à s'insulter au-delà de toute retenue, quelles que soient les circonstances, sans conséquence sur la convivialité entre les deux peuples. Il était de fait interdit de se fâcher, d'en venir aux mains ou

à toute forme de violence ou de rupture. Lors d'une conférence publique sur le thème de la parenté à plaisanterie entre Sanan et Moose, le 6 mai 1999 à Ouagadougou, l'ancien Président Lamizana Sangoulé, est intervenu pour dire: "Pendant toute ma carrière militaire, jamais je n'ai constaté un seul jour, un Moaaga et un Samogo se faire la bagarre. Lorsque j'étais Président, un de mes opposants notoires, Joseph Ouédraogo, m'insultait lors de ses meetings publics, mais cela ne l'empêchait pas d'arriver tard dans la nuit chez moi à domicile et exiger une bouteille de champagne que nous buvions ensemble tout en discutant politique pendant des heures."

Tous ces aspects doivent être pris en compte pour évaluer scientifiquement le long règne du Président qui a dirigé deux Républiques et deux régimes issus de coups d'Etat. Le départ du pouvoir du Président Sangoulé Lamizana qui sera arrêté et emprisonné avec tous les membres civils de son gouvernement pendant deux ans, marque un tournant capital dans l'évolution politique et dans la vie institutionnelle au Burkina. C'est l'échec complet de toutes les tentatives de construction d'un Etat de droit moderne par la première génération des hommes politiques du pays qui est consacré par la déclaration des putschistes du 25 novembre 1980.

**UNIVERSITE DE COCODY**

\*\*\*\*\*

**U.F.R. DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE**

\*\*\*\*\*

**DE L'ETAT PATRIMONIAL  
A L'ETAT DE DROIT MODERNE AU BURKINA FASO :**

Esquisse d'une théorie de la construction  
de l'Etat-Nation en Afrique

**Thèse pour le Doctorat d'Etat en Sociologie Politique**

Présentée par  
**Basile Laetare GUISSOU**

**Tome III  
Vers l'Etat des citoyens ou l'Etat de droit moderne**

Sous la direction  
**Du Professeur Lancine SYLLA**

Jury : Pr. ALOKO NGUESSAN Jérôme : Président  
Pr. LANCINE SYLLA : Directeur de thèse  
Pr. KOUAKOU NGUESSAN : Membre  
Pr. BAHA BI YOUZAN : Membre  
Pr. ESSANE SERAPHIN : Membre

Soutenance : Le samedi 13 juillet 2002 à 9h00 dans l'amphithéâtre  
Léon Robert de l'Université de Cocody (Abidjan)

Mention : Très honorable

**Juillet 2002**

**TROISIEME PARTIE**

**VERS L'ETAT DES CITOYENS  
OU L'ETAT DE DROIT MODERNE**

## Introduction

La fin de la troisième République dévoile très clairement une réalité: l'Etat moderne post-colonial n'arrive pas à exister. Il existe un pouvoir, mais pas un Etat, même à l'état embryonnaire. Le pouvoir c'était le chef, le Président qui se faisait appeler chef de l'Etat. Par la force et la crainte qu'inspirait l'administration militarisée, les séquelles des services publics coloniaux ont pu survivre grâce aux assistants techniques français et les aides budgétaires extérieures. Pendant quinze ans, le Général Lamizana avait su s'inspirer des méthodes de gestion patrimoniale des Etats pré-coloniaux pour combler un vide institutionnel qui se manifestait au dessus de la somme des entités politiques traditionnelles se partageant l'espace territorial moderne constituant le pays. Il a su jouer au "père de la nation" et au chef d'un Etat qui n'existaient que dans les esprits de ceux qui en avaient besoin pour s'expliquer leurs rivalités politiques dans la course au pouvoir. En arrivant au pouvoir, le Colonel Saye Zerbo, nouveau Président, épaulé fortement par les intellectuels (ou plutôt les diplômés) du M.L.N-F.P.V., le parti de ceux qui prétendent détenir le savoir moderne, va se heurter à cette réalité. Au-delà des villes et précisément de la capitale où se faisait et se défaisait le pouvoir moderne, le pays profond ne se sentait nullement impliqué dans la vie politique nationale, monopolisée par la minorité citadine. Il y avait certes des gouvernants, mais pas de gouvernés



acceptant de l'être volontairement et consciemment. Le Président entreprend des tournées dans toutes les régions du pays pour se faire connaître comme le "chef de tous les Voltaïques". Dans la capitale, le régime des colonels, le Comité Militaire pour le Redressement et le Progrès National (C.M.R.P.N.) veut se faire respecter en prenant le contre-pied du paternalisme du Général-Président déchu. Les ordres du régime résonnent quotidiennement à la radio, sur fond de musique militaire. Les syndicats qui ont préparé le terrain et dont certains ont salué le coup d'Etat anti-républicain des colonels seront les premières victimes. Les colonels, pour éviter d'être à leur tour victime d'une grève syndicale préfèrent prendre les devants. Ils suppriment purement et simplement le droit de grève. Les premiers syndicats qui vont protester seront interdits par décret. Le secrétaire général de la principale centrale Soumane Touré est activement recherché par la police. Un mandat d'arrêt national et international est lancé contre lui.

Après la rupture de la tradition du respect de la hiérarchie militaire, c'est la rupture de l'alliance entre syndicats et armée qui arrive après le coup d'Etat. La troisième rupture viendra avec la décision de dégrader de jeunes capitaines de l'armée et de les affecter en sous ordres dans des unités stationnées à l'intérieur du territoire. Parmi ces jeunes officiers soupçonnés de sympathies "communistes et gauchistes" par les

conseillers politiques civils des colonels au pouvoir, il y avait deux capitaines qui étaient particulièrement visés: Les capitaines Thomas Sankara et Blaise Compaoré. Cette rupture par le bas de la hiérarchie militaire aura beaucoup plus de conséquences pour l'institution militaire qui demeurait la structure institutionnelle moderne la plus solide, la plus stable et la plus unie depuis sa création en 1961. L'effritement de l'armée entraînera sa perméabilité aux influences idéologiques et politiques de l'élite civile de la nouvelle génération issue des universités africaines et européennes, entraînée à la dialectique, à la rhétorique et à la polémique des débats intellectuels de la gauche marxisante et marxiste. Au-delà du conflit classique des générations d'âge, il se posait ici, une véritable rupture idéologique et politique.

## **CHAPITRE 1**

**CO-EXISTENCE CONFLICTUELLE :**

**CLASH DES CULTURES**

## Introduction

De 1980 à 1987, un Général, un Colonel, un Médecin Commandant et deux Capitaines seront tour à tour, chefs d'Etat au Burkina Faso, toujours par coups de force. Le Colonel Saye Zerbo après avoir renversé le Général Lamizana est renversé le 7 Novembre 1982 par le Médecin-Commandant Jean-Baptiste Ouédraogo qui sera renversé par le Capitaine Thomas Sankara le 4 Août, 1983. Et le 15 Octobre, 1987 c'est le Capitaine Blaise Compaoré qui accède au pouvoir comme chef d'Etat par le dernier coup de force en date. C'est une série qui révèle clairement que toute la hiérarchie des officiers supérieurs a fini de défiler à la tête du pays. Cinq chefs de l'Etat en sept ans et même quatre en trois ans (1980-1983), cela ne peut s'analyser autrement que comme la preuve d'un vide institutionnel et d'une chronique instabilité politique. Statistiquement, cette cascade de coups d'Etat a produit en moyenne moins d'une année et demi (18 mois) de présence au pouvoir pour chacun des cinq chefs d'Etat entre 1980 et 1987. C'est pratiquement l'armée qui était devenue l'Etat et qui se chargeait de le doter annuellement d'un chef. En d'autres termes, l'armée était devenue la seule et unique institution qui monopolisait la direction de la vie économique, sociale, culturelle et politique de la Haute-Volta. Le parti unique qui a été la règle dans de nombreux pays africains, se confondait ici à l'armée nationale. Le Burkina Faso et le Nigeria sont les

deux pays en Afrique de l'Ouest qui, de 1960 à 1999 auront aligné le plus grand nombre de militaires à la tête de leurs pays.

Dans cette pratique, l'armée elle-même se transformait en un champs clos de luttes politiques intenses et de contradictions multiples dans la recherche de positions prédominantes entre officiers supérieurs aux convictions idéologiques et politiques divergentes, et parfois radicalement opposées.

Le Colonel Saye Zerbo et son CMRPN ne règneront que du 25 novembre 1980 au 7 novembre 1982. Les plus jeunes officiers aux idées politiques nettement plus révolutionnaires sauront rassembler les mécontents de tous bords, au sein des troupes et des officiers supérieurs pour constituer un hétéroclite "Conseil Provisoire du Salut du Peuple" qui renverse les colonels putschistes. Le 7 novembre 1982, le Burkina Faso (toujours Haute-Volta à l'époque) se retrouve avec une direction politique qui éprouve toutes les peines du monde à se doter d'un chef de l'Etat. Des Généraux à la retraite, des colonels précédemment marginalisés par leurs pairs qui dirigeaient le CMRPN, des jeunes capitaines politiquement excités, des lieutenants rêvant de se faire des galons par la politique et même de simples soldats se retrouvaient au sein d'une même structure, pour se choisir un chef d'Etat. Bien sûr, dans ce contexte militaro-

politique, il n'était pas possible d'imposer le strict respect des grades et de l'ancienneté pour le choix des responsables selon la logique purement militaire. C'est ainsi que, peut-être pour la première fois de son histoire politique (1966-1982) une structure militaire issue d'un coup d'Etat va devoir recourir aux votes, comme dans un parti politique démocratique. La majorité des voix se porte sur un Médecin-Commandant, sans aucun passé politique connu de l'opinion. Le Médecin-Commandant Jean-Baptiste Ouédraogo devient Président et Chef d'Etat, surtout parce qu'il était le seul que nul ne pouvait soupçonner d'avoir des ambitions politiques sur le long terme. Chacun des clans politiques au sein du Conseil voulait d'un homme de compromis à la tête de l'Etat, pour se donner le temps nécessaire afin d'asseoir son hégémonie. Chacun savait que l'alliance circonstancielle pour renverser le clan des colonels ne pouvait pas durer. Il fallait savoir prendre du recul, se préparer pour les affrontements inévitables qui seuls, permettront à la tendance victorieuse d'imposer ses vues. C'est une logique de guerre toute militaire qui prévaudra tout le temps au sein de ce Conseil Provisoire de Salut du Peuple. Il ne tardera d'ailleurs pas à connaître des secousses. Dès le 17 mai 1983, le Premier Ministre (le Capitaine Thomas Sankara) accusé de sympathies "khadafistes" et communistes, est mis aux arrêts. Le Capitaine Blaise Compaoré, lui aussi recherché pour être mis aux arrêts, échappe à la traque et rejoint ses troupes de para-commandos stationnées à 140

kilomètres de Ouagadougou. De là, il tiendra le pays officiel et légal, sous tension, avec des "lettres ouvertes au Président du CSP", des interviews à la presse, et aussi des menaces d'intervention armée pour libérer ses camarades injustement incarcérés.

La principale victime de ces règlements de compte qui excluaient le verdict démocratique direct des populations, des partis et de l'élite intellectuelle, sera le projet de construction d'un Etat moderne pour le pays. Le minimum des conditions pour entamer ce chantier était l'existence de propositions d'organisation et de méthodes de gestion collectivement partagée entre un centre et une périphérie (le pouvoir et le peuple) concernant la forme et le contenu de l'Etat à construire. C'est-à-dire un cadre institutionnel.

Il faudra attendre que les affrontements au sein de l'armée (détentrice exclusive de la force et de la violence officielles dans le pays) consacrent le clan des vainqueurs. C'est ce qui se produira le 4 Août, 1983, lorsque triomphe le coup d'Etat du Capitaine Blaise Compaoré, à la tête de l'unité des para-commandos basée à Pô. Il viendra littéralement "ramasser" un pouvoir qui cherchait preneur depuis le 17 Mai 1983, date de l'arrestation et de l'emprisonnement du premier ministre, le capitaine Thomas Sankara. Ce dernier, porte-parole de l'aile dite radicale ou

révolutionnaire de l'armée, allait occuper le fauteuil de chef d'Etat le 4 Août 1983 et annoncer par message radiotélévisé à la nation, que la Haute-Volta entre dans une nouvelle ère, celle de la Révolution Démocratique et Populaire.

### 3.1.1. La Révolution du 4 Août 1983 et la naissance du Burkina

#### Faso

C'est le 5 Août 1960 que fut proclamé la naissance de la République indépendante de la Haute-Volta par le Président Maurice Yaméogo. Trente quatre ans après cet événement historique qui marquait la sortie du pays de la nuit coloniale et l'affirmation de son identité juridique et politique sur le plan international (adhésion à l'Organisation des Nations Unies en particulier), quel bilan institutionnel et politique en faisait le nouveau chef de l'Etat, Thomas Sankara, le 2 Octobre 1983 dans son Discours d'Orientation Politique ?

*Tous les régimes politiques qui se sont succédé jusqu'alors se sont évertués à instaurer un ensemble de mesures pour une meilleure gestion de la société néo-coloniale ... Aucun de ces régimes ne voulait et ne pouvait entreprendre une remise en cause des fondements socio-économiques de la société voltaïque. C'est la raison pour laquelle ils ont tous échoué.*



*La Révolution d'Août ... vient en rupture avec tous les régimes connus jusqu'à présent. ... La Révolution sera ... un bouleversement total et profond qui n'épargnera aucun domaine, aucun secteur de l'activité économique, sociale et culturelle ...* (Sankara, 1983:32).

Aucun secteur de la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays ne sera épargné (en bien ou en mal) par cette révolution démocratique et populaire entre 1983 et 1991. Au delà du discours volontariste, populiste et révolutionnaire, des actions transformatrices concrètes seront conduites pour changer l'univers institutionnel et politique. Les services administratifs, les hautes hiérarchies militaires et judiciaires seront secoués par des drastiques mesures "d'épuration et de révolutionnarisation" tout comme les hiérarchies institutionnelles héritées de l'époque pré-coloniale, dans tout le pays :

1. Dès la nuit du 4 Août, 1983, Thomas Sankara annonçait, en même temps que l'arrivée au pouvoir du Conseil National de la Révolution, la création dans tous les villages, villes et quartiers de Comités de Défense de la Révolution (C.D.R.). Le pouvoir et ses démembrements naissent donc en même temps, sans aucune possibilité pour le centre (la capitale) d'influer négativement ou positivement sur ces structures insurrectionnelles constituées presque spontanément. Les élections se faisaient par alignement à la queue leu leu derrière le candidat de son

choix. Le candidat qui avait le rang le plus long était naturellement le vainqueur, au vu et au su de tous, aucune tricherie n'étant possible. Cette démocratie directe consacrait un véritable éclatement du pouvoir central, ouvrant la voie à une possibilité de présence des populations aux instances dirigeantes sans aucun "filtrage". Tous les malheurs et tous les bonheurs de la Révolution passeront par cette liberté sans garde-fous, laissée en fait (et non pas conquise) à tous les mécontents, revanchards, et laissés pour compte de l'ordre ancien, de prendre des revanches parfois totalement injustifiées sur tous ceux auxquels ils reprochaient quelque chose. L'accusation de "contre-révolutionnaire" suffisait à justifier toutes sortes de "sanctions révolutionnaires", loin de toute possibilité d'enquête et de vérification par une autorité supérieure, bénéficiant d'un plus grand recul critique et d'objectivité que seule l'expérience pratique permet d'acquérir.

Ces C.D.R. venaient comme des centres de pouvoir totalement indépendants, et de la hiérarchie traditionnelle du pouvoir, et de l'administration post-coloniale. S'ils ont pu être domestiqués dans certains villages par les chefferies traditionnelles (en faisant élire soit le chef lui-même, soit un de ses fils ou neveux), ils ont globalement participé à la lutte contre la chefferie taxée de "vestiges des forces féodales qui entretenaient l'idéologie moyenâgeuse dans les campagnes arriérées".

L'ordonnance du 14 Novembre 1983 (soit trois mois après le 4 Août) qui réglementait les C.D.R. les définissait comme "organe de base du pouvoir démocratique et populaire ... authentique organisation de base du peuple dans l'exercice, le contrôle, la défense et la consolidation du pouvoir révolutionnaire".

Pour renforcer l'implantation et le pouvoir des C.D.R., le conseil des ministres du 14 Septembre 1983 décide de réorganiser le territoire en 25 provinces subdivisées en départements, arrondissements et villages.

Le 15 Août, 1984, après le changement du nom du pays qui de Haute-Volta (d'origine portugaise) devient Burkina Faso (la patrie des hommes intègres, selon ces mots composés dans les deux plus importantes langues nationales) le Conseil National de la Révolution re-découpe le pays en 30 provinces et 250 départements. Tous ces découpages révolutionnaires visaient deux objectifs: créer une nouvelle administration de proximité contre "l'administration néo-coloniale éloignée du peuple" et désorganiser les anciens "fiefs féodaux", en déplaçant les frontières des entités politiques pré-coloniales.

**2.** Des Tribunaux Populaires de la Révolution (T.P.R.) sont installés selon les termes de l'ordonnance du 19 Octobre, 1983. Dès le 3 Janvier,

1984, ces juridictions commencent à siéger à la Maison du Peuple de Ouagadougou, ouvert au public, pour juger tous les anciens dirigeants politiques des régimes passés, les anciens chefs d'Etat (il y en aura 3), les anciens ministres et anciens directeurs généraux. Le tribunal est composé de 17 membres (10 responsables C.D.R., 3 magistrats de l'ordre judiciaire, 3 militaires et 1 gendarme) et est dirigé par un magistrat. Les accusés doivent se défendre eux-mêmes sans l'assistance d'un avocat. Ils ont la charge de la preuve de leur innocence. Les débats sont retransmis en direct par la radiodiffusion nationale. N'importe qui dans l'assistance peut apporter son témoignage à charge ou à décharge d'un accusé. Les objectifs visés sont politiques et pédagogiques. Il fallait décrier l'ancienne classe dirigeante en étalant ses méthodes de gestion catastrophiques des deniers publics et démonter les ficelles des magouilles politiciennes comme celles des détournements crapuleux. Les tribunaux ont su garder la mesure et éviter certains excès comme les condamnations à des peines de mort. On retiendra que l'ancien Président Sangoulé Lamizana quittera le tribunal sous les acclamations de la foule qui saluait son acquittement pur et simple.

L'ambition affichée de ces T.P.R. était aussi d'arracher les services de la justice héritée de la colonisation, de leurs procédures gréco-latines, de leurs textes napoléoniens pour les ancrer dans le vécu culturel et social

des masses populaires. Mais comment le faire ? La méthode n'y était pas. La collaboration volontaire et consciente des magistrats professionnels a manqué. Le rejet aveugle de l'expérience des "tribunaux coutumiers" a complètement isolé les T.P.R. de l'adhésion consciente des masses populaires surtout des campagnes. Privée de ces deux sources vitales, cette expérience novatrice fut rapidement condamnée à tourner pratiquement en foires d'empoignes parfois tragi-comiques.

**3.** Le Conseil National de la Révolution, "seul détenteur du pouvoir d'Etat", chargé entre autres du "pouvoir de conception, de direction et de contrôle de la vie nationale dans les domaines politique, économique et social", va sévir au sommet pour asseoir son pouvoir. Dès le 25 Août, 1983, l'ancien chef de l'Etat (7 Novembre 1982 - 4 Août 1983), le médecin commandant Jean-Baptiste Ouédraogo est rayé des cadres de l'armée avec 30 autres officiers supérieurs. 5 lieutenants et 18 sous-officiers sont mis à la retraite dans la gendarmerie. Dix lieutenants de l'armée de terre, 1 sous-lieutenant et 20 sous-officiers sont frappés. Ensuite, trois sous-officiers de l'armée de l'air sont victimes de ces mesures de bannissement qui ne reposaient véritablement sur aucun motif autre que la délation. Il fallait fabriquer des ennemis pour justifier le radicalisme verbal et la violence que n'importe quel médiocre pouvait

utiliser pour régler ses vieux comptes et assurer son ascension en ces périodes où la confusion rendait possible n'importe quoi.

Le même esprit conduira les mesures "d'épuration" au sein de la haute administration. Si des absentéistes chroniques, des alcooliques invétérés ont été dégagés de la fonction publique, il faut ajouter que des fortes personnalités, des cadres de valeur refusant de se prosterner devant les "puissants du jour", voulant rester en dehors du clan des néophytes révolutionnaires (C.D.R.) ont été frappés sans état d'âme pour insubordination. Des syndicalistes subiront les foudres des C.D.R. armés qui les emprisonnaient et les torturaient. Au nom de la lutte des classes entre "réactionnaires" et "révolutionnaires", tout détenteur d'une parcelle de ce pouvoir littéralement éclaté (et sans aucun contre pouvoir) se livrera, selon sa conscience ou ses fantasmes au meilleur comme au pire.

La Révolution a voulu s'en prendre à tous et à tout à la fois: les anciens hommes politiques, les représentants du pouvoir traditionnel pré-colonial, l'administration néo-coloniale, les syndicats, l'armée et la justice héritée de la colonisation. Aucune grève syndicale n'a pu se dérouler pendant 4 ans dans un pays où les syndicats avaient fait et défait des régimes. C'est dire combien le régime avait «réussi» à s'imposer à tous.

Son bilan institutionnel et politique même s'il reste de loin inférieur à ses incontestables succès économiques et sociaux au profit de la collectivité, n'est pas du tout aussi négatif que de nombreux analystes trop partisans l'écrivent. Si tous les citoyens pris individuellement, peuvent tous affirmer avoir subi l'arbitraire sous la Révolution (dans leurs intérêts matériels surtout), il est incontestable que la société et le pays ont globalement bénéficié d'importants acquis au profit du progrès collectif. N'est-ce pas là aussi le paradoxe de toutes les révolutions?

En créant le vide par la destruction et la démystification des vieilles structures, la Révolution s'est condamnée aussi à inventer et à créer dans tous les secteurs de la vie institutionnelle et politique. Mais comment créer des réflexes utiles et surtout durables lorsque c'est la peur et non pas la conviction profonde qui oblige l'élite intellectuelle non partisane à suivre ? Il suffit de lire toute la littérature produite de nos jours pour dénoncer la Révolution, sur des bases subjectives et excessivement personnalisées pour mesurer le traumatisme vécu.

Les nouvelles structures administratives ont incontestablement rapproché l'administration et l'administré, plus qu'aucun régime politique ne l'avait fait auparavant. En sortant la justice (symboliquement surtout) des salles d'audiences obscures du Palais de Justice pour l'amener avec

tambours et trompettes à la Maison du Peuple de Ouagadougou et en radiodiffusant les procès, les Tribunaux Populaires de la Révolution ont incontestablement détruit une barrière psychologique et culturelle entre la justice et le peuple.

En décentralisant effectivement le pouvoir politique par la création des Comités de Défense de la Révolution (C.D.R.) du plus petit hameau aux quartiers populaires des villes, l'expérience d'une gestion populaire a été acquise, malgré le prix qui fut payé en humiliations, en abus, en sueur et en sang. Ces C.D.R. ont permis au pays par exemple de vacciner tous ses enfants de 0 à 14 ans de la polio, de la variole et de la fièvre jaune en quinze jours. Ces C.D.R. ont planté des millions d'arbres, construit des milliers d'écoles, des centaines de petites retenues d'eau, contribué au lotissement des villes et à la construction de cités dans tout le pays. Ils ont contribué à la lutte contre les feux de brousse et contre la divagation anarchique des animaux dans les villes. Ils ont joué un rôle dans l'assainissement du cadre de vie des citadins et des villageois sur toute l'étendue du territoire.

Enfin, c'est avec cette Révolution que l'ensemble des habitants du pays ont pu se refaire une identité culturelle et une dignité quelque soit le degré d'amour ou de haine que tout un chacun pouvait avoir vis à vis du



Conseil National de la Révolution. Le Burkina Faso est né sur les cendres d'une Haute-Volta qui a vécu, dans sa prison de complexes de petitesse, de culte de la pauvreté et de quête d'assistance financière et alimentaire, confectionnée par l'ordre colonial français entre 1919 et 1983. La Révolution a réussi par pur volontarisme à convaincre chaque burkinabè que son cerveau et ses bras peuvent servir au moins à le nourrir par le travail. Toutes les villes et tous les villages rivalisaient sainement pour construire, planter, produire en comptant d'abord sur leurs propres capacités de mobilisation.

A tort ou à raison, au delà des frontières du pays, la jeunesse africaine et de nombreux intellectuels patriotes ont salué l'espoir d'une reprise de l'initiative historique à partir d'un des pays réputés les plus pauvres et les moins capables d'oser s'inventer un futur hors des sentiers battus du "développement" à l'occidentale. En secouant aussi violemment l'ensemble de la société, en provoquant des ruptures et des déchirures au sein d'un tissu social qui avait su résister à la colonisation et à l'indépendance politique, cette Révolution a permis une remise en cause et un nouveau départ à tous les niveaux. C'est un constat.

### **3.1.2. Le renouvellement de la classe dirigeante et les nouvelles tentatives de construction d'un Etat moderne**

En 1983, c'est la troisième génération de l'élite intellectuelle moderne du Burkina qui accédait au pouvoir par le coup d'Etat du 4 Août (date de la proclamation par la Révolution française en 1789, de la fin des privilèges) et qui remettait en cause "l'héritage néo-colonial". Après la génération des pères de l'indépendance politique (civils et militaires issus des écoles coloniales), il y a eu l'ère des technocrates universitaires et des premiers officiers sortis des écoles de formation en France. La troisième génération, issue elle aussi des universités et des grandes écoles supérieures de formation d'officiers d'Europe et d'Amérique, avait une toute autre culture politique. Formée dans une période de désillusions intenses face aux piteux résultats socio-économiques de leur pays entre 1960 et 1980, elle s'était radicalisée idéologiquement et politiquement. Le contexte international, marqué par l'intensification des guerres révolutionnaires en Asie (Vietnam, Cambodge, Lao) contre la puissante machine de guerre américaine qui sera vaincue et humiliée, voyait poindre la possibilité concrète pour un peuple aussi petit soit-il, de triompher de la domination extérieure, de la misère et de la faim, en osant lutter. La crise universitaire et ensuite politique de Mai 1968 en France crée les conditions d'une politisation toujours plus poussée des étudiants africains en France,

notamment des militants de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F.). Les débats théoriques s'intensifient au sein de cette université parallèle des étudiants ressortissant des 14 anciennes colonies françaises de l'A.O.F. et de l'AEF. L'orientation politique s'affirme dès 1971 et prend une direction nettement révolutionnaire anti-impérialiste. Le 19ème congrès de la F.E.A.N.F. lance l'historique mot d'ordre de l'intégration consciente aux masses pour y travailler à l'émergence d'organisations anti-impérialistes à même de libérer effectivement l'Afrique. Les conditions d'une véritable indépendance sont redéfinies après avoir dénoncé les indépendances factices de 1960 et le réformisme impénitent des technocrates de la deuxième génération des élites politiques en Afrique, qui monnayaient trop chèrement leurs diplômes universitaires contre les postes de ministres et de directeurs généraux grassement payés, et totalement pris en charge.

Dans les conditions d'une véritable indépendance, la rupture et la dénonciation de tous les accords de coopération signés avec les puissances impérialistes, notamment la France, et le renvoi de toutes les bases militaires étrangères figuraient en bonne place. La nécessité d'une profonde remise en cause des institutions héritées de la colonisation pour autoriser l'émergence d'un Etat indigène propre était au centre des réflexions théoriques de cette génération d'intellectuels africains qui saura

diffuser largement ses idées sur le continent, au sein des associations d'élèves et d'étudiants, comme au sein des syndicats.

Sans jamais se réclamer du marxisme-léninisme (la F.E.A.N.F. dénonçait Sékou Touré comme Marien Ngouabi ou Mathieu Kérékou en tant que pseudo révolutionnaires en Guinée, au Congo-Brazaville comme au Bénin) cette réorientation idéologique et politique va avoir de sérieuses répercussions au Burkina Faso. Le pays avait connu en vingt ans, presque toute la gamme des combinaisons institutionnelles et politiques (régimes civils et régimes militaires) que pouvait réaliser la classe dirigeante issue du colonialisme pour stabiliser la situation politique et sociale. En vain. Il ne restait plus que la tentation d'une expérience révolutionnaire.

C'est donc, la conjugaison de ces deux principaux facteurs (externe et interne) qui va propulser la troisième génération au pouvoir, en rupture complète avec les deux précédentes. Et c'est ce qui permet aussi d'affirmer que le Burkina Faso ne pouvait pas objectivement et subjectivement faire l'économie de cette Révolution. Edouard Ouédraogo (1996: 277) en observateur averti de la vie institutionnelle et politique fait le constat: "Ce dont on peut être certain, c'est qu'au moment des faits, il n'y avait plus à Ouagadougou une armée soudée, obéissant au doigt et à l'œil aux ordres hiérarchiques. Il y avait des clans qui s'épiaient sur fond

de hauts gradés qui ne réalisaient pas très bien les enjeux majeurs des bouleversements qui se préparaient. De ce point de vue, il faut convenir que le 4 août fut un coup sans Etat, (souligné par nous) dans la mesure où le tout premier de ses corps constitués, l'armée, s'était totalement délité."

La génération d'hommes qui prend le pouvoir le 4 Août 1983, n'avait plus aucun lien idéologique, politique et culturel avec les précédentes. Elle ne leur devait que le fait d'être leurs géniteurs au sens biologique du terme. Les expériences syndicales et politiques avaient totalement changé. Les formes et les méthodes d'organisation avaient passé du légalisme hérité du jeu politique au sein des institutions françaises à ceux de la lutte clandestine au sein de structures illégales ou semi légales. La nouvelle élite se voulait "techniquement compétente et politiquement consciente" selon ses propres mots d'ordre.

La passion juvénile, l'inconscience même face aux dangers réels qu'elle courait dans sa volonté de vouloir tout changer et tout de suite condamnait cette Révolution (malgré ses mérites qu'il faut savoir lui concéder) à un rapide essoufflement. Elle a voulu construire un Etat là où il n'y avait eu qu'une addition de services administratifs historiquement reliés à l'Etat français qui continuait effectivement à financer son

fonctionnement grâce aux aides issues des accords de coopération post-coloniaux.

La société réelle, celle dans laquelle évoluait 90% de la population, restait profondément attachée aux institutions sociales et politiques pré-coloniales. En s'attaquant frontalement aux structures politiques, administratives et aux valeurs culturelles pré-coloniales sans aucune nuance, aucune porte de sortie n'existait plus pour la construction d'un Etat moderne du citoyen. Les instances dirigeantes du Conseil National de la révolution (C.N.R.) se sont elles-mêmes enfermées dans un cercle au sein duquel aucune règle institutionnelle, juridique ou politique n'existait pour résoudre les inévitables contradictions que génère toute gestion du pouvoir politique.

A défaut d'avoir pu commencer à construire un Etat de droit en 1987, c'est dans le cadre informel de l'Etat de non-droit que la crise politique du 15 Octobre va se résoudre par le crépitement des armes au sein même du pouvoir. Le Président Thomas Sankara y perd la vie avec douze autres membres ou proches du C.N.R.. L'implosion tragique du C.N.R. et la disparition de son numéro Un (Thomas Sankara) consacre l'accession au pouvoir du "king maker" comme le disent les anglais, Blaise Compaoré. Seul second incontesté de Thomas Sankara pendant toute la

période terrible de la Révolution (1983-1987), il n'avait objectivement aucune autre alternative que d'assumer à la fois la crise mortelle et la succession plutôt difficile. La société burkinabè et ses institutions endogènes avaient subi, quatre années durant, une division manichéiste entre les bons et les mauvais, les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires, les riches voleurs et les pauvres volés, les politiciens véreux et les militants conséquents ... Autant dire que tout le monde était contre tout le monde dans une ambiance de violence latente, sans aucune plate-forme de consensus minimal autour même d'un projet institutionnel et politique, toujours en l'absence d'un Etat véritablement unitaire reconnu par tous et existant comme émanation d'une évolution historique interne propre à la Nation.

Situation de NON DROIT par excellence, la période révolutionnaire en remettant tout en cause, dans l'ordre pré-colonial et post-colonial, ouvrait des perspectives à tous les possibles aussi. Durant ces quatre années révolutionnaires, le Burkina Faso a vécu sur le plan institutionnel, culturel et même psychologique, de sérieuses et profondes remises en cause, qui ont eu des répercussions bien au-delà des frontières du pays. De nombreux mythes se sont écroulés. C'est ce qui nous a fait écrire (Guissou 1995: 125), concernant le bilan du Programme Populaire de Développement (1984-1985) :

*Ce programme aura permis à neuf millions d'habitants, de paysannes et de paysans surtout, de se convaincre par eux-mêmes qu'ils possédaient les moyens et les énergies nécessaires pour transformer, qualitativement et quantitativement leurs conditions de vie. Ainsi furent brisés des mythes tenaces, dans les esprits d'une population littéralement matraquée, jusqu'ici, par une propagande misérabiliste (nationale comme étrangère, de droite comme de gauche), vouant le pays à sous-estimer toutes ses réserves d'espérance. Ces mythes peuvent se résumer au fatalisme de la misère, au culte de la pauvreté érigée en vertu et à la résignation face aux fléaux tels que la sécheresse, la désertification et les mauvaises saisons de pluie, dans un pays qui exploite à peine 29% de ses terres agricoles utiles. Avec une densité de 25 habitants au km<sup>2</sup>, sur une surface relativement plane de 274.000 km<sup>2</sup> et recevant, dans les zones les plus mal arrosées par les pluies, le double de la quantité d'eau qui tombe du ciel annuellement sur Israël par exemple, le désespoir n'est pas fondé".*

Le bilan de la révolution burkinabè attend toujours d'être scientifiquement étudié. En d'autres termes, le pire et le meilleur se sont entremêlés tout au long de la Révolution Démocratique et Populaire. Sur le plan institutionnel et politique, le refus absolu de concevoir et organiser des règles du jeu politique au plus haut niveau de la Direction du pouvoir (le Conseil National de la Révolution n'a jamais pu se structurer et établir par écrit ses hiérarchies dans le partage des responsabilités) a conduit inexorablement aux choix de la violence armée pour résoudre les contradictions politiques en son sein. L'implosion sanglante du 15 octobre 1987, au-delà de sa très forte médiatisation, des jugements sans nuances



qui l'ont caractérisé, révèle cette vérité historique que sans règles de jeu politique (Constitution) tout pouvoir est exposé à tous les dangers. Confusément, c'est surtout le sentiment d'insécurité généralisé au sein des acteurs de la vie politique nationale qui va présider à la marche vers la recherche d'un Etat de droit. Ce sentiment tirait sa force du passé politique récent, mais aussi et surtout des multiples expériences politiques passées qui ont, depuis 1946, rendu la scène du jeu politique particulièrement fragile, instable et dangereuse.

s'amorce pour tout le pays. Mis à part donc les querelles de repositionnement dans les instances décisionnelles du Front Populaire où se bousculent "militants de la première heure", "déviationnistes fascisants", "anarcho syndicalistes repentis" et "opportunistes caméléons de toutes couleurs", le reste de la société est maintenue de longs mois dans une attitude d'attentisme prudent. Intuitivement, chaque citoyen sent que le pays traverse une période trouble au niveau de sa direction politique.

Relancer la machine révolutionnaire est impossible faute de conditions identiques à celles d'Août 1983. Sortir du cercle infernal de la "violence révolutionnaire" implique le démembrement et le désarmement de plus de 8 000 villages et secteurs des villes où les comités de défense de la révolution (C.D.R.) devenus les comités révolutionnaires (C.R.) sous le Front Populaire, ne semblent pas disposés à perdre les privilèges de ce pouvoir populaire qui leur a tout donné et tout permis pendant quatre ans.

Les services administratifs soumis aux mesures de révolutionnarisation sous la bonne garde des C.D.R. puis des C.R. ne savaient plus dans quelle direction un éventuel retour à la normale, ou une sortie de l'épopée révolutionnaire allait s'opérer. Les secteurs économiques privés dominés depuis toujours par les gros et les petits commerçants

## Chapitre II

### LA DECENNIE DES RUPTURES (1983-1993)

## Introduction

Entre le 15 Octobre 1987 et le 2 Juin 1991 plus que jamais, le Burkina Faso traverse une phase dangereuse à tous les points de vue, au sortir de la période révolutionnaire. Le Front Populaire qui se crée pour remplacer le C.N.R. (1983-87) est contesté dès le départ par des officiers à la tête de militaires armés. Les groupes et partis politiques civils ayant activement participé à tout le processus révolutionnaire se livrent à la guerre des tracts et des dénonciations. Les puissants du jour supervisent des arrestations et ordonnent des tortures. Tout le monde accuse tout le monde. Tout le monde a raison de vouloir anéantir tout le monde.

Les anciens hommes politiques, les syndicalistes et les cadres fonctionnaires non impliqués activement dans les luttes politiques partisans au sein du régime se remettent difficilement des traumatismes subis durant les "années terribles" de la Révolution. Les paysans comme d'habitude se tiennent tranquilles. Ils attendent que les puissants du jour exigent des applaudissements, des plantations d'arbres ou la construction de nouveaux barrages. L'essentiel pour eux reste qu'il pleuve bien pendant les 3 mois de la saison hivernale pour assurer de bonnes récoltes. Les conflits de pouvoir dans la capitale ne les concernent guère directement. Et pourtant, c'est une difficile et mortelle décennie de ruptures qui

traditionnels (que les économistes appellent avec mépris "secteurs informels"), rompus aux techniques d'adaptation aux changements politiques dans le pays, eux, ils fonctionnaient au ralenti. Pendant les années terribles de la révolution, beaucoup avaient largement profité des mesures nationalistes de reprise en main des circuits commerciaux rentables par les privés burkinabè. Pendant que les services publics par exemple étaient soumis aux restrictions en matière d'achats de véhicules neufs chez les concessionnaires, le marché des véhicules d'occasion s'imposait de plus en plus grâce au dynamisme des petits commerçants qui circulaient entre le port de Lomé au Togo voisin et Ouagadougou. La réfection des grands axes routiers relançait le transport des biens et des personnes au profit de ceux qui avaient des bus et des camions. Prudents, les plus gros commerçants exportaient leurs bénéfices dans les pays voisins où ils allaient passer de bons moments loin des angoisses révolutionnaires et post-révolutionnaires de Ouagadougou.

Face à cette situation d'ensemble caractérisée par l'attentisme et les spectatives, les seules structures et les seuls ensembles institutionnels socioculturels et politiques qui ont pu rester stables étaient les pouvoirs traditionnels locaux (les chefferies), les institutions religieuses modernes (islam, catholicisme et protestantisme) et bien sûr le complexe tissu des relations sociales solidement tissées par les ancêtres depuis des générations.

### **3.2.1. Une vision nouvelle de l'Etat de droit: comment rompre avec l'Etat de non-droit ?**

La première intervention radiodiffusée du nouveau chef d'Etat issu de la tragédie politique du 15 Octobre 1987 aura lieu le 19 Octobre. Blaise Compaoré apparaît traumatisé comme l'était l'immense majorité de son peuple qui, pour la première fois de son histoire politique post-coloniale, avait vécu la disparition violente d'un chef d'Etat. Le nouveau Président donnera sa version des faits qui ont conduit à l'affrontement mortel au sommet du pouvoir. Il dégage des perspectives pour le futur institutionnel et politique du pays. Il ressort de ses propos la volonté de recoller les morceaux d'un tissu social, culturel et politique sérieusement entamé par les quatre années de révolution. Il en appelle à l'unité du peuple et de sa classe dirigeante pour aider à la reconstruction d'un cadre institutionnel et politique consensuel où chacun pourra légalement jouer sa partition dans une symphonie nationale pour le progrès de la patrie. Même si le problème central de l'Etat de droit n'est pas clairement posé dans cette première adresse au peuple, il apparaît déjà en filigrane. Le 31 Décembre 1987, au cours de son message à la nation, enfin, Blaise Compaoré franchit le rubicond et annonce l'exigence d'un Etat de droit à construire sur la base d'une Constitution qui fixe les règles du jeu sur la scène politique nationale. Ni retour en arrière, ni fuite en avant, la nécessité de sortir

d'une décennie de ruptures violentes, de remises en cause institutionnelles et d'une instabilité politique chronique s'imposait à toute l'opinion publique interne et externe. Mais comment initier ce processus à partir d'une nouvelle vision unitaire et consensuelle entre des acteurs divisés, opposés les uns aux autres, sur la base de critères subjectifs ou presque exclusivement exogènes ?

Les timides ouvertures démocratiques, les quelques libertés d'organisation et d'expression concédées beaucoup plus par la seule volonté du chef de l'Etat que par une ouverture d'esprit de l'ensemble des tenants du pouvoir, serviront à annoncer le futur "printemps" des partis politiques, des journaux et radios privés indépendants, des associations de défense des droits de l'homme, des ONGs de multiples nature et des syndicats.

Les groupes et partis politiques qui tiraient leurs forces et leur pouvoir du seul mérite historique d'avoir accompagné les jeunes officiers putschistes du 4 Août 1983 et du 15 octobre 1987 s'atomisent à la seule perspective de démocratiser la vie politique et d'ouvrir l'espace du pouvoir à tous les courants politiques. Certains crient à la trahison de l'idéal révolutionnaire, à la dérive droite de Blaise Compaoré qui offre aux réactionnaires l'occasion d'enterrer les acquis de la Révolution. D'autres

préfèrent prôner la "voie médiane" consistant à offrir quelques positions officielles de pouvoir (postes de ministres par exemple) aux réactionnaires, mais en conservant l'effectivité du pouvoir. Enfin, il y a ceux qui acceptent qu'il faut jouer à fond le jeu démocratique pour espérer en finir avec les "Etats d'exception", quitte à perdre le pouvoir au sortir d'élections libres et multipartisanes selon des règles élaborées par une Constitution à rédiger. Cette dernière tendance n'est pas majoritaire au sein des jeunes cadres tard venus dans les rangs révolutionnaires, et impatients de jouer les premiers rôles sans devoir affronter l'épreuve des urnes et les règles du jeu démocratique pour accéder au pouvoir.

Les anciens partis politiques qui se partageaient l'espace électoral entre 1960 et 1980 dans le contexte constitutionnel des trois premières républiques, profitaient de la semi légalité existante pour se regrouper et se préparer à revenir sur la scène officielle. Ayant été presque tous surpris par la révolution qu'ils n'ont jamais voulu voir venir, ils ont tous subi les foudres révolutionnaires du nouveau pouvoir sans jamais pouvoir réagir ni individuellement ni collectivement. Il fallait se mettre à l'abri et attendre que passe la tempête et que le beau temps revienne. Mais la tempête révolutionnaire n'avait épargné aucun espace politique ou territorial. La nouvelle génération au pouvoir avait occupé pendant quatre ans tout l'espace du discours politique, des actions de promotion socio-



économique, culturelle et institutionnelle dans un pays où 60% de la population avait moins de 20 ans. C'est dire que les nouveaux acteurs ne connaissaient plus les anciens et leurs hauts faits de la période coloniale et post-coloniale.

En réclamant le "retour à une vie constitutionnelle normale" conformément à leurs anciens repères institutionnels, en considérant la période révolutionnaire avec superficialité comme un mauvais cauchemar et une parenthèse vite refermée, les anciens partis préparaient très mal leur retour et leur réinsertion dans le jeu politique national. La prise en compte sérieuse des mutations profondes subies par la société et surtout l'évolution et l'ouverture des esprits, était nécessaire pour ne pas se retrouver marginalisé dans le nouveau contexte socio-politique. Tout avait changé, en bien ou en mal, peu importe. Mais le contexte dans lequel la Constitution de la quatrième République s'élaborait exigeait une nouvelle vision de l'Etat de droit au Burkina Faso, qui avait cessé d'être la Haute-Volta depuis le 4 août 1984.

### **3.2.2. Le jeu complexe de la société civile**

La mise en place de la commission constitutionnelle chargée de rédiger un projet de Constitution ne fut pas facile comme on pouvait le

deviner à travers les dispositions d'esprit et les prises de position publiques des multiples acteurs de la scène socio-politique. Cent quatre personnes, représentant tout ce que le pays compte de structures, d'institutions, d'associations, de syndicats et de partis politiques (tous officiellement inexistantes, constitutionnellement parlant) vont se retrouver pour élaborer le projet de Constitution sur la base du consensus. Il est facile d'imaginer l'ambiance qui y règnera.

Ouagadougou, la capitale, reste malgré tout un gros village où tout se sait pour celui qui le veut. Les débats au sein de la commission, même en l'absence d'une retransmission radiodiffusée, vont être suivis d'heure en heure, et dans les plus petits détails, dans la presse comme dans les entretiens privés. Au départ, deux positions radicales s'opposent. Il y a ceux qui prêchent pour la reconduction pure et simple d'une synthèse des trois constitutions passées. En face, il y a ceux qui exigent une codification pure et simple de l'expérience révolutionnaire, basée sur la seule vision restrictive de ceux qui exerçaient le pouvoir et ne voulaient pas le partager. Encore une fois, c'était la révolution et la contre-révolution qui s'affrontaient, en voulant ignorer qu'entre "le blanc" et "le noir", il a toujours existé "le gris".

Au delà des deux options partisanes et toutes leurs nuances qui s'exprimaient par la voix des multiples partis politiques, associations et

syndicats, le pays a dû son salut, comme toujours, au riche capital d'expériences de sa société civile. Ici, parlant de société civile, nous excluons toutes les associations et tous les syndicats calqués sur les modèles occidentaux qui, au Burkina Faso comme ailleurs en Afrique, se rangent très facilement sur des positions idéologiques partisans, s'ils ne sont pas créés et manipulés par des partis politiques ou les "bailleurs de fonds" occidentaux.

Par société civile, nous entendons exclusivement, pour le cas qui nous intéresse ici, les représentants des autorités coutumières et religieuses. Il y a les délégués de l'église catholique, de la communauté musulmane, de l'église protestante, mais et surtout les détenteurs des valeurs et de l'héritage institutionnel et politique issus des traditions. C'est à cette société civile là, rompue à l'art du compromis et de la recherche du consensus que le Burkina devra la mouture finale de sa quatrième Constitution. Les magistrats et hommes de droit se chargeront de formaliser un texte que la sagesse politique a réussi dans son esprit.

Ici comme ailleurs en politique, la victoire a eu trop de pères (chaque camp se vantera d'avoir pu s'imposer à l'autre) et la défaite est restée orpheline. Sans analyser l'impact réel du projet sur l'ensemble de la population (nous y reviendrons plus loin), il est indéniable qu'après dix ans

de vie politique nationale dépourvue de toute loi fondamentale, l'espoir d'être au bord de la sortie a été salué positivement par tous ceux qui pouvaient l'apprécier. Nulle part, le projet de Constitution ne mentionnait pourtant cette société civile ancrée dans la culture et les traditions pré-coloniales. Seule la disposition portant création d'une deuxième chambre du parlement, à côté de l'Assemblée des députés du peuple pour jouer un rôle essentiellement consultatif, constitue une innovation relativement originale dans le dispositif institutionnel du Burkina Faso de la IV<sup>ème</sup> République (Cf. Articles 78, 79-80 et 81 de la Constitution). Le poids réel de la société civile, sur qui repose pourtant tout le dispositif institutionnel officiel et légal est minimisé dans les textes fondamentaux. Aucune allusion n'y est faite sur l'héritage institutionnel et politique pré-colonial.

L'article 31 du Titre II de la Constitution dispose que "le Burkina Faso est un Etat démocratique, unitaire et laïc. Le Faso est la forme républicaine de l'Etat". En tant qu'aspiration et idéal pour un pays que la colonisation française a trouvé en voie de constitution d'une Nation (avec une totale inexistence de conflits entre ethnies, tribus ou nationalités différentes) cette disposition constitutionnelle peut être acceptée. Le terme "Faso" veut dire Patrie ou Nation. Mais là où se pose le vrai problème, c'est dans la pratique et la mise en oeuvre, qui exclut totalement l'héritage et les héritiers porteurs de cet idéal. La société civile, comprise comme

nous l'indiquions plus haut aura su jouer dans la subtilité pour éviter sur le papier ce que la réalité imposera de plus en plus dans le processus d'application des dispositions constitutionnelles. Pour la majorité des acteurs politiques, il n'y a aucune place pour "les traditions" dans le jeu institutionnel moderne. Le Burkina, après une décennie de ruptures, de remises en cause, de bouleversements socio-politiques et de repositionnements dans la géopolitique sous-régionale et africaine, saura-t-il capitaliser tous ces acquis pour construire un Etat de droit moderne qui réconcilie la Nation et son Etat? C'est le défi que la IV<sup>ème</sup> République devra relever. Le pourra-t-il ?

### **3.2.3. Les vrais enjeux institutionnels**

Au sortir d'une trop longue succession de coups d'Etat militaires, plus ou moins sanglants (étant entendu que la violence était la méthode consacrée pour prendre le pouvoir) le Burkina Faso, en 1990, possédait un important capital pour asseoir les bases d'une construction institutionnelle exemplaire. Au delà des proclamations de foi des protagonistes de la scène politique, qui revendiquaient, "une vraie réconciliation nationale" et "la paix des cœurs" dans un "véritable Etat de droit", les vrais enjeux institutionnels, concernant les possibilités de réconcilier enfin l'Etat et la Nation, n'apparaissent nulle part dans les préoccupations de la classe

politique. La nouvelle constitution selon la vision restrictive des acteurs de la scène politique, n'avait pour objectif que de définir et consigner par écrit les règles du jeu pour la course au pouvoir. La recherche des voies et moyens pour favoriser, encourager et soutenir une intervention plus directe des populations dans la vie institutionnelle (au-delà de l'acte de voter) est carrément exclue des enjeux pour réussir à bâtir l'Etat de droit, et réaliser la démocratisation de la vie politique. Le péché originel de la IV<sup>ème</sup> République est à ce niveau. Et la marche de ses institutions va de plus en plus révéler ce divorce entre Etat et Nation.

## **CHAPITRE III**

### **LA MARCHE DES INSTITUTIONS**

#### **DE LA IV<sup>ème</sup> REPUBLIQUE**

## Introduction

Créée par le Kiti (décret) N° AN VII 027/F.P. du 20 avril 1990, la Commission constitutionnelle, composée de cent quatre membres, a rédigé le projet de Constitution qui sera adoptée par référendum le 2 juin 1991. La Haute Cour Judiciaire et la Haute Cour d'Etat publient les résultats définitifs le 9 juin 1991 :

Nombre d'inscrits	3.404.451
Nombre de votants	1.656.519 (soit 48,65 % de taux de participation)
Bulletins nuls	39.609
Suffrages exprimés	1.618.910
Nombre de "OUI"	1.502.397 (soit 93 %)
Nombre de "NON"	114.513

Le Président de la Commission constitutionnelle qui a publié un livre sur "Les fondements politiques de la IV<sup>ème</sup> République", le Docteur Yé Bongnessan Arsène (1993: 133-134) s'exerce à l'analyse du faible taux de participation (48,65%) à travers les raisons suivantes : "La mauvaise préparation du référendum, l'insuffisance des bureaux de vote, la période hivernale et le manque d'enjeu du scrutin."



Nous retiendrons la dernière explication sur "le manque d'enjeu du scrutin" pour dire justement que tout le problème est à ce niveau. L'on sait qu'aucun parti politique légal ou clandestin ne s'est opposé au projet de constitution. Aucun parti n'a mené campagne pour voter "NON". Comment la loi fondamentale, comprise et acceptée par au moins 3.404.451 citoyens conscients de son importance pour la construction d'un Etat de droit, peut-elle "manquer d'enjeu" au point de ne drainer que 1.656.519 électeurs, après avoir fait le "consensus" au sein de tous les partis politiques? Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il "neige", il n'existe pas dans un village du Burkina Faso où vit 90% de la population, un père de famille (électeur plein) qui va s'absenter à un rendez-vous où le sort des siens est en jeu, chez le chef de terre, le chef du village ou simplement son chef de clan. Le "manque d'enjeu" du référendum constitutionnel aurait dû et doit être analysé tout autrement. C'est la traduction statistique de l'énorme fossé qui sépare le Burkina légal (ou moderne, si l'on veut) du Burkina réel. C'est la mesure exacte de la rupture entre l'Etat et la Nation. Et la suite de la vie des institutions de la IV<sup>ème</sup> République, nous offrira de nombreuses illustrations concrètes de cette réalité sociologique, malgré, ce que nous appellerons "un timide métissage".

### **3.1. Un timide métissage**

La mise en place de la deuxième chambre du Parlement malgré des protestations formelles basées sur la méfiance des partis d'opposition

(craintes de voir le pouvoir en place en 1991 en faire une réserve de voix à sa dévotion) se fera selon le suffrage indirect (Art. 80) et ses membres sauront, tout au long des deux législatures (1992-1997) et (1997-2001) du parlement jouer leur rôle consultatif. La composition de cette Chambre des Représentants reflète très nettement la vraie société civile. Elle se démarque du brouhaha et des prises de bec partisans que l'on observera au sein de l'Assemblée Nationale. Discrète mais efficace, cette soupape de sécurité institutionnelle a su se faire entendre de l'opinion et des instances politiques sur les plus importantes questions nationales.

Syndicats, opérateurs économiques, chefs traditionnels, congrégations religieuses et associations s'y retrouvent mêlés aux représentants des grands services administratifs. Cette chambre évolue dans des conditions proches du bénévolat, sans véritable siège fixe, sans cadre de fonctionnement (salles de réunions, secrétariats et personnel technique d'appui) comparable à ceux de l'Assemblée Nationale qui, elle, jouit de tout le respect et de tous les honneurs aux yeux de la "communauté internationale". Il ne manque pas de «voix autorisées», tout comme de journalistes pour exiger sa suppression pure et simple. La deuxième chambre a été supprimée effectivement par un vote à l'unanimité de l'Assemblée Nationale en janvier 2002. A leurs yeux, cette chambre est un doublon inutile à l'unique représentation nationale qu'est

l'Assemblée des Députés du Peuple, rebaptisée Assemblée Nationale depuis la deuxième législature. Rien n'est plus faux pour l'observateur critique de la vraie vie institutionnelle et politique du Burkina Faso, au-delà du «trompe l'œil» officiel.

La deuxième petite révolution contenue dans la Constitution (votée par référendum le 2 Juin 1991 et promulguée le 11 Juin) est son article 35 qui énonce: "La langue officielle est le français. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales". Ces deux phrases peuvent paraître anodines à celui qui n'a pas suivi l'évolution du débat presque fratricide qui continue de diviser l'ensemble des intellectuels et des décideurs politiques du pays. En 1960, la première Constitution ne contenait aucune mention des langues nationales. Elle se contentait de consacrer le seul français comme langue officielle. La deuxième et troisième Constitution ont évolué sur la question en incluant la reconnaissance des langues nationales, sans plus. C'est en 1984, en pleine Révolution, que les langues nationales feront irruption dans le vocabulaire officiel du régime révolutionnaire dirigé par le capitaine Thomas Sankara. Le pays change de nom et devient le Burkina Faso. Les citoyens deviennent des burkinabè. L'hymne national devient le Ditanyè. Ces quatre appellations sont des mots composés de quatre langues nationales, du Moore, du Jula, du Fulfulde et du Lobiri. Les décrets

deviennent des zatu, les arrêtés des raabo et les ordonnances des kiti, concernant les actes officiels du chef de l'Etat ou des ministres. A l'indignation des puristes accrochés au bon français de France et aux traditions (qu'ils estiment excellentes) de l'administration coloniale, y compris une correspondance du Président-poète et académicien français, Léopold Sédar Senghor, le Burkina Faso révolutionnaire gardera le silence, contrairement à ses habitudes. Car pour moins que ça, le régime a organisé marches et meetings populaires de « condamnation et de rejet ».

C'est ce petit acquis que la Constitution du pays conservera à travers l'article 35. Mais ce timide métissage est loin de solutionner le problème vital du statut des langues nationales qui demeure la clef du problème institutionnel moderne, de la construction de l'Etat-Nation, laïc et démocratique, comme nous le développerons plus loin.

Enfin, il y a tout de même cette clause constitutionnelle qui autorise l'initiative d'un projet de révision de la constitution à déposer devant l'Assemblée Nationale par voie de pétition signée d'au moins trente mille citoyens ayant le droit de vote. Cet article 161 du titre XV de la Constitution, est une ouverture au peuple réel. Mais dans les conditions où évolue la vie politique, officielle et légale, ce n'est certainement pas de nos jours que 30.000 paysans pourront lire et comprendre cet article au point

d'en faire usage pour contester "l'apartheid" politique et institutionnel dans lequel ils sont réduits en fait, sinon en droit.

### **3.2. Vers l'Etat des citoyens**

Une des conditionnalités des institutions de Bretton Wood vis à vis des pays africains soumis aux programmes d'ajustement structurel est d'obtenir plus de civisme de la part des citoyens. Bien sûr, pour la banque mondiale et le F.M.I., le civisme est d'abord et avant tout fiscal. Il faut faire payer les impôts, taxes et patentes diverses par tous les citoyens, en même temps qu'on leur demande d'aller voter pour asseoir les Etats de droit. Mais comme le constate de nombreux sociologues africains, il est difficile de construire la démocratie sans démocrates et il est encore plus difficile de la faire fonctionner. Il en est de même pour l'Etat moderne au Burkina Faso qui manque de citoyens pour le faire exister d'abord et le mettre à leur service ensuite, en autorisant l'irruption des masses dans le contrôle et la sanction populaire de tous les manquements de l'Etat par rapport à ses missions essentielles. Le cercle clos des «faiseurs de roi» n'est pas disposé à se faire «hara kiri» !

#### **3.2.1. La brèche de la décentralisation**

Rapprocher l'administration de l'administré sur toute l'étendue du territoire et associer ce dernier à la gestion des "affaires locales" est

l'objectif affiché par la décentralisation au Burkina Faso. Une Commission Nationale de la Décentralisation s'attelle à cette mission. Suite aux élections présidentielles (1991) et législatives (1992), des élections municipales ont eu lieu en 1994 pour doter une trentaine de communes de conseillers et de maires démocratiquement élus. La Commission Nationale de la Décentralisation accompagne le mouvement à travers de nombreuses structures de formation, d'équipements et de gestion. C'est une brèche ouverte pour l'implication effective des populations à la gestion de leurs problèmes collectifs locaux.

D'abord, depuis l'indépendance du pays, c'est la première fois que les conseillers municipaux et les maires sont élus. Jusqu'à la Révolution du 4 Août, 1983, ils étaient nommés et les préfets maires ont été souvent des militaires. Les C.D.R. tant vilipendés de nos jours ont été les toutes premières structures administratives et politiques qui existaient sur toute l'étendue du territoire, du village à la ville. Ils assuraient l'établissement des actes de naissances, des cartes de famille et des cartes d'identité burkinabè. Ce fut la première fois qu'un villageois pouvait rester dans son patelin le plus reculé et pouvoir établir ces documents sans devoir parcourir des kilomètres pour affronter l'arrogance et le mépris des "gens de l'administration", les blancs à la peau noire comme il les appelle. Cette expérience a beaucoup contribué à familiariser le peuple avec les "papiers

du blanc". C'est de ce capital que la décentralisation devrait objectivement se construire, mais il existe de trop fortes pressions (bailleurs de fonds et technocrates) sur le processus. Elles risquent de le dévier vers une déconcentration des bureaucrates de l'administration centrale, chargés de perpétuer les très mauvaises traditions militaristes des commandants de l'époque coloniale. L'esprit de partage du pouvoir entre administration centrale et citoyens responsabilisés, du village à la ville n'est pas du tout majoritaire dans les rangs des décideurs politiques et administratifs. L'espace villageois et inter-villageois a été totalement rejeté comme entité à intégrer dans la décentralisation. Visiblement, ce sont les chefs de village et les chefs de canton que l'on cherche (inutilement à notre sens) à mettre entre parenthèses et à soumettre aux autorités centrales, qui seules veulent incarner la légitimité et la légalité modernes. Et pourtant, de nombreuses études sociologiques et économiques prouvent très bien l'anachronisme de ces positions et le dynamisme réel des changements quotidiens au sein des villages. Ni les chefs, ni leurs ex-sujets ne sont demeurés tels que les ethnologues, anthropologues et administrateurs coloniaux les ont présentés et les présentent malheureusement toujours. Il urge pourtant de fondre en un tout "le pays légal et le pays réel" selon les termes même du Président du Faso, le 10 Novembre 1998 à la télévision.

### 3.2.2. Les institutions traditionnelles en attente

Le mardi 26 Mai 1998, l'Assemblée Nationale a reçu les Ministres de la Culture et de l'Administration Territoriale pour répondre à des questions orales portant sur la place et le rôle des institutions traditionnelles dans l'environnement administratif et politique de la IV<sup>ème</sup> République. En rappel, selon les propos du Docteur Joseph Issoufou Conombo, ancien parlementaire au Palais Bourbon (Paris) sous la colonisation française et ancien Premier Ministre sous le III<sup>ème</sup> République, une requête de même nature avait été faite par son collègue de l'époque (Henri Marcel Lalerêma Guissou) et lui à l'Assemblée Nationale Française. Elle demandait une reconnaissance officielle et légale des chefs traditionnels et l'élaboration d'un statut particulier pour eux. Cette demande est restée sans suite. C'est donc le même problème qui, un demi-siècle plus tard, se pose à nouveau au parlement burkinabè où siègent presque une dizaine de chefs traditionnels, investis du mandat de députés, faute d'autres procédures légales et officielles de leur reconnaissance comme partie intégrante de cette République, et que les populations continuent de reconnaître y compris par le vote démocratique. Le chef de Province du Zundweoogo, le Maang-Naaba, né Bouda François, nous a donné un exemple concret en Mars 1991 de cette contradiction entre les principes "anti-féodalité" proclamés sous la Révolution et la pratique effective d'association obligée



des chefs à la gouvernance administrative et politique. Un fougueux jeune linguiste venait d'être nommé Haut-Commissaire (représentant du chef de l'Etat et du pouvoir révolutionnaire) dans sa province. Bien sûr, il s'engage à combattre la "féodalité, les mentalités rétrogrades de servilisme vis à vis des chefs traditionnels et les structures arriérées". Le Maang-Naaba n'a même pas eu droit à une simple visite de courtoisie du Haut-Commissaire pour se faire connaître. En résidence surveillée à l'époque de la Révolution (en tant qu'ancien député et plusieurs fois ministre sous les trois premières Républiques) le Naaba ne pouvait pas s'aventurer hors de son palais pour aller présenter ses hommages au nouveau Haut-Commissaire. Au terme de quelques mois seulement, un soir, il aperçoit la voiture de fonction de ce dernier à sa porte. Le Haut-Commissaire en personne, après les salutations d'usage, s'adresse à lui en ces termes :

*Papa, je viens auprès de vous pour discuter, demander conseil et solliciter votre collaboration. Depuis mon arrivée, je n'en finis pas d'avoir à trancher des conflits liés aux problèmes de femmes et aux problèmes de terres. Mais dès que les protagonistes quittent mon bureau, les conflits repartent de plus belle. Tout le monde s'accorde à me conseiller d'envoyer les belligérants chez vous pour trouver les solutions auxquelles tous se soumettront sans réticence.*

Depuis cet entretien, le "chef féodal" va jouer pleinement et avec succès le rôle traditionnel, hérité des ancêtres, accepté des populations et

valablement compatible avec les exigences de modernisation de la société. Tous ses jugements seront respectés et le Haut-Commissaire fera respecter l'ordre révolutionnaire dans la cohabitation non officielle de deux pouvoirs complémentaires que l'on s'évertue à opposer dans la stricte logique coloniale. Mais jusqu'à quand?

En 1999 encore, les institutions traditionnelles restent en attente au Burkina Faso, au moment où pour la première fois de son histoire institutionnelle post-coloniale, l'Assemblée Nationale a réussi la prouesse de traverser deux législatures sans discontinuité. Personne au Burkina Faso n'ignore le rôle réel que ces structures et ces institutions ancestrales ont joué et jouent toujours dans les élections multipartistes, républicaines et démocratiques en faveur de la consolidation de l'Etat de droit moderne. L'élite intellectuelle, bardée de diplômés et de "parisianisme", bondira d'une indignation de pure façade à l'idée d'innover, de rechercher et de trouver des formes négociées avec les chefs traditionnels, pour leur créer des espaces institutionnels légaux. Et pourtant, toute cette élite doit historiquement aux chefferies la construction des Etats pré-coloniaux que la colonisation française n'a pas réussi à supprimer. Elle doit aux chefferies la reconstitution du territoire en 1947 qui a permis de créer l'espace politique national moderne dans lequel se mènent les luttes actuelles pour le pouvoir et le contrôle de l'appareil d'Etat, et qui s'appelle Burkina Faso.

Toute cette élite politique prend d'assaut les villages pour solliciter auprès des chefs l'appui pour se faire élire conseiller municipal, député ou maire. A la moindre "menace occulte", même le militant marxiste-léniniste le plus radical n'hésitera pas une seconde pour rejoindre son village et demander "la protection des ancêtres".

Et pourtant, comme le dit si bien Georges Soros (1998: 74)

*« Ce qui est imparfait peut être perfectionné, il suffit pour cela de reconnaître notre faillibilité, ce qui ouvre la voie à la pensée critique. Il n'y a pas de limites à notre progression sur le chemin d'une meilleure appréhension du monde. Intellectuellement et socialement, l'éventail des améliorations est infini. La perfection nous fuit. Il nous faut nous rabattre sur une forme d'organisation sociale imparfaite mais accessible au progrès. C'est la définition même de la société ouverte qui repose sur la reconnaissance de notre faillibilité ».*

"L'Etat importé" ou "l'occidentalisation de l'ordre politique" national au Burkina Faso, selon les formules de B. Badié (1993) nous conduira toujours dans des impasses de "non-Etat", ou d'Etat hors de la Nation.

### **3.3. Les choix fondamentaux**

Il faut naturellement mettre fin à ce que Etienne Leroy (1994: 7-11) qualifie fort justement de "navigation dans le brouillard des idées reçues".

Sur les questions en débat, il constate que :

*Face à l'inefficacité des dispositifs transposés de l'occident, seule, me semble-t-il, une indigénisation de l'Etat (souligné par nous) au sens d'une véritable appropriation de l'institution étatique sur la base des représentations du politique actuellement prévalantes chez la très grande majorité des citoyens autoriserait à asseoir sa légitimité sur des bases durables.*

Une rupture du pacte colonial s'impose dans la recherche d'une réponse adéquate au problème de la construction de l'Etat moderne au Burkina Faso. Il ne s'agit pas de rupture épistémologique. Il s'agit d'arrêter une fausse et artificielle construction ex nihilo, concernant la prise en compte du vécu institutionnel et politique réel des populations, pour oser ce que d'aucuns, complètement embourbés dans leurs préjugés, n'hésiteront pas à qualifier de "saut dans l'inconnu".

### **3.3.1. L'école qui ne forme pas des citoyens**

En matière de construction institutionnelle et politique, tout part de la culture et tout revient à la culture. L'identité culturelle, le droit à la différence dans le chantier institutionnel est une donnée de base. Aucun peuple, aucun pays au monde n'a encore réussi à se doter d'un Etat et

d'institutions, garantissant la légitimité, l'efficacité et la sécurité en s'appuyant exclusivement sur une langue officielle étrangère (que moins de 5 % de la population parle et écrit) comme on le voit partout en Afrique francophone et au Burkina Faso. La langue dans le contexte de la construction de l'Etat est beaucoup plus qu'un instrument de communication ou de reconnaissance internationale comme on dit souvent pour expliquer l'usage monopolistique du français dans le jeu institutionnel et politique au Burkina Faso. La langue officielle est, ici plus qu'ailleurs, un véhicule irremplaçable de la culture et de l'identité de toute société humaine. C'est la vision du monde, les valeurs sacrées d'une civilisation que la langue transporte et véhicule, pour souder la collectivité nationale dans sa volonté de vivre ensemble de façon solidaire.

Nous avons montré pourquoi et comment l'école coloniale a été introduite dans les années 1920. L'objectif visé (tel que consigné dans tous les documents consultés) était clair et précis: l'assimilation culturelle à partir d'une élite locale formée dans le moule des valeurs de la civilisation du colonisateur. L'accès à l'écriture, à la lecture et à l'ouverture au monde des sciences (mathématiques, sciences naturelles) pour les jeunes esprits des écoliers est passé par la maîtrise préalable d'une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Le français est resté dans tous ces esprits, la langue de la science. En pensant en français ils ont découvert le

monde en français, se sont crus devenus français et ont consommé français. L'école française reste l'investissement le plus rentable, à tous les points de vue, que la politique coloniale a réussi dans les territoires. Les bénéfices continuent à être récoltés de nos jours encore grâce au maintien de la langue française comme unique médium d'enseignement dans les écoles primaires de l'Afrique francophone, et surtout comme unique et seule langue officielle.

Les statistiques sur les sommes que rapporte la littérature et la presse francophone en 1990 sont claires.

« La presse française se vend de mieux en mieux en Afrique et sept pays africains figurent parmi les 30 premiers importateurs mondiaux. En 1998, sur 100 exemplaires de journaux ou périodiques français vendus à l'étranger, 13 l'ont été sur le continent dont près de sept au Maghreb, selon les résultats des NMPP ( Nouvelles messageries de la presse parisienne), principal exportateur.

En 1998, les NMPP ont vendu 130 millions d'exemplaires de 1890 quotidiens et magazines français dans 112 pays hors de l'hexagone pour une valeur de 2 milliards de FF. Plus d'un exemplaire sur deux est vendu en Europe francophone (Belgique, Suisse, Luxembourg) mais le continent africain fait jeu égal avec les pays non-francophones de l'Union européenne, à environ 13 % des ventes à l'étranger. C'est aussi en Afrique subsaharienne que l'on observe la meilleure progression par rapport à 1997, à l'exception de l'Europe non-communautaire qui ne représente toutefois que de faibles volumes. Ainsi, le Maghreb (Maroc,

Tunisie) a acheté près de 9 millions d'exemplaires, soit environ 7 % des publications françaises exportées en 1998, en progression de 1,6 % sur 1997. L'Afrique subsaharienne a consommé près de 8 millions d'exemplaires, soit 6 % des exportations totales, chiffre en augmentation de près de 7 % sur l'année précédente. On trouve sept pays africains parmi les 30 premiers importateurs qui représentent ensemble 95 % du total. Le Maroc est au 3<sup>ème</sup> rang derrière la Belgique et la Suisse, devant l'Espagne et le Canada. Suivent la Tunisie (7<sup>ème</sup>), le Côte-d'Ivoire (13<sup>ème</sup>), le Gabon (16<sup>ème</sup>), le Sénégal (22<sup>ème</sup>), le Cameroun (23<sup>ème</sup>), l'île Maurice (28<sup>ème</sup>).

L'Afrique subsaharienne a marqué une forte progression grâce à la baisse des prix de vente au Gabon qui a entraîné une augmentation de plus de 9 % des exemplaires vendus. Les ventes de la presse française au Mali ont progressé de 77 %, mais ce pays reste un "petit" importateur avec moins de 3 % des ventes en Afrique subsaharienne.

A Madagascar les ventes ont progressé de 52 %, notamment grâce à l'ouverture d'une maison de la presse dans la capitale. Au Congo les ventes ont repris en 1998 après une chute due à la situation politique (+ 22 %).

En Afrique les publications qui ont le plus la faveur du public sont, de loin, les quotidiens et magazines d'actualité. Ils représentent 45 % du total. Viennent ensuite, la presse féminine (20 %), la presse jeunes (13 %), la presse sports et loisirs (6 %). A noter qu'au Maghreb la presse de jeux vient en seconde position avec plus de 16 % des ventes ». Francine Quentin (cf. Observateur Dimanche n° 166 du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 1999, p.18).

Toute la stratégie de marginalisation progressive des institutions politiques pré-coloniales et de leurs légitimes représentants a commencé par l'école. Des générations entières d'écoliers ont récité des années durant, "nos ancêtres les Gaulois", avant de servir l'administration coloniale, accéder à des postes de responsabilité dans les institutions parlementaires de Paris. C'est donc l'école coloniale qui a produit son élite et ses institutions. L'école burkinabè de 2000 n'arrive toujours pas à produire une élite burkinabè pour des institutions et un Etat burkinabè. Elle reproduit toujours dans la logique du pacte colonial, des "privilégiés", continuateurs de l'œuvre coloniale tropicalisée. Au Burkina Faso, la barrière de la langue officielle (monopole exclusif) exclut dès l'école primaire, la majorité des enfants qui ne seront pas parvenus à maîtriser la langue française. Elle transforme cette majorité de fait en minorité de droit. Le droit d'utiliser sa langue maternelle pour accéder à l'école, aux connaissances et au savoir scientifique moderne est totalement nié à l'enfant burkinabè. Il doit perdre inutilement six à sept années à l'école primaire pour maîtriser la langue française et réussir à comprendre (en français) qu'un point qui se déplace dans l'espace engendre une ligne, selon les principes de base de la géométrie. Depuis 1958, Cheick Anta Diop avait donné cet exemple pour montrer que le jour de la rentrée scolaire au cours préparatoire à l'âge de sept ans, l'enfant wolof, pouvait assimiler ce concept géométrique exprimé dans sa langue maternelle. Il



économisera de ce fait, sept années d'apprentissage extrêmement difficile d'une langue étrangère qu'est le français, avant d'accéder à la science.

Dans le résumé de sa communication, Diallo I. (2000 :3) commente ainsi la situation :

*« le Burkina Faso compte une cinquantaine de langues dites nationales. Plus de 80 % de sa population parle au moins l'une des quatre langues nationales, démographiquement les plus importantes.*

*De toutes les langues parlées au Burkina Faso seul le français a le statut de langue officielle. Il est parlé en famille par 0,30 % des burkinabè et les francophones confirmés du pays constituent 01,09 % de sa population totale (souligné par nous). Toutefois, c'est le français qui sert de langue d'enseignement à l'école primaire. La maîtrise de la langue d'enseignement conditionnant toute réussite scolaire, plus de la moitié du volume horaire de l'école primaire est consacré à la seule acquisition de la langue française au détriment de tout autre besoin en formation. Pourtant au bout des six années que dure l'enseignement primaire, c'est seulement 25 % des élèves en fin de cycle qui s'avèrent capables de lecture courante de textes simples et 20 % de lire et de rédiger en français une petite rédaction décrivant une situation familière, c'est dire que l'enseignement primaire aura donc occupé inutilement plus des  $\frac{3}{4}$  des élèves pendant six ans et occasionné des dépenses aussi bien au niveau du budget familial que du budget national. En réalité, la langue française telle que, exploitée au Burkina Faso est un véritable obstacle aux efforts de développement » (fin de citation).*

Dans les conditions actuelles, il n'y a rien d'étonnant au fait que les élèves et étudiants burkinabè s'orientent massivement (trop massivement même) vers les formations et les carrières littéraires et juridiques au détriment des sciences et techniques. Le français est la discipline de base de tout le système éducatif.

Un des premier choix fondamentaux pour construire un Etat de droit au Burkina, doit porter sur la politique linguistique. Les langues maternelles sont des passages obligés, les seuls vecteurs pour faire reconnaître, accepter et appliquer le droit à la défense de l'identité culturelle et la culture du droit. L'officialisation et l'utilisation des langues nationales du Burkina Faso, est un choix d'avenir pour faire exister un Etat de droit. Une judicieuse politique des langues, basée sur les études déjà existantes des linguistes nationaux, prouvera aux plus sceptiques qu'il est parfaitement possible (sans aucun risque de léser aucune langue minoritaire) d'intégrer les langues nationales, dans l'enseignement de base, dans la vie de nos institutions modernes, et partant dans le processus de construction de l'Etat de droit moderne. Un pays comme l'Inde avec "plus de 1 800 langues" (Kédrebéogo, 1997) réussit parfaitement l'agencement de l'officialisation des langues, leur utilisation depuis les villages, les provinces et les Etats jusqu'au niveau national où l'anglais indien (différent de l'anglais de la Reine d'Angleterre) cohabite avec le Hindi comme les

deux langues officielles. L'Afrique du Sud post-apartheid qui possède plus de langues nationales que le Burkina Faso a officialisé 11 langues qui sont en usage à l'école, à la justice, au parlement comme dans l'administration du pays. Aucun affrontement tribal n'a jamais été signalé qui trouve sa base dans la politique des langues du régime sud-africain post-apartheid. C'est, au contraire sous l'apartheid que l'imposition des langues au profit d'un enseignement dispensé au rabais pour les Noirs a provoqué des manifestations violentes suivies de carnages répressifs comme à Soweto et à Shaperville.

Le Burkina peut (et doit) avoir des langues à usage international comme l'anglais et le français, qui n'entreront en permanence dans l'enseignement qu'à partir du niveau du cycle secondaire. Les expériences en cours dans les écoles pilotes prouvent scientifiquement que l'enfant qui commence sa scolarité dans sa langue maternelle est, sept ans plus tard, beaucoup mieux outillé pour maîtriser le français et l'anglais dans le cycle secondaire. Son identité culturelle stabilisée (l'initiation aux sciences et techniques ayant été faite dans des langues maternelles), l'ouverture d'esprit à l'égard de toute autre langue étrangère devient plus facile. La question culturelle est essentielle pour garantir l'élimination des complexes et l'émergence d'une citoyenneté enracinée dans les valeurs propres à chaque civilisation qui veut se doter d'institutions reconnues et soutenues

par tous. Le maintien, quarante ans après les indépendances, du monopole exclusif du français comme seule langue officielle coûte trop cher à tous les acteurs de la vie culturelle, institutionnelle et politique. L'école coûte trop cher parce que la formation des enseignants coûte très cher. Les déperditions scolaires augmentent, non pas comme on le prétend trop souvent parce que le niveau de l'enseignement baisse, mais c'est le niveau de maîtrise de la langue française (seule et unique langue d'enseignement) qui baisse. Ce phénomène est normal et logique, en comparaison avec le passé colonial où maîtres et professeurs étaient tous français de souche et enseignaient dans leur langue maternelle. Certes, il y a eu des instituteurs africains de hauts niveaux formés par des français. La promotion d'instituteurs nationaux (formés par d'autres nationaux) n'ayant plus le français comme langue maternelle et obligés d'en faire leur outil de travail après l'avoir assimilé à l'école, compromettait et continue de compromettre la transmission correcte du savoir et du savoir-faire que l'on proclame vouloir intégrer au milieu sociologique, culturel et environnemental. Même les enseignants demeurent majoritairement hermétiques à cette compréhension de la «baisse du niveau» de l'enseignement. Leurs syndicats exigent en permanence «l'amélioration des conditions matérielles de vie et de travail des enseignants», en occultant cette question essentielle de la défense de l'identité culturelle

des enfants, à travers la langue d'enseignement qui demeure une langue étrangère qu'on le veuille ou non.

Le Burkina Faso investit depuis plus d'une décennie, 25% de son budget national dans l'éducation. Malgré tout, en 1998, selon le Ministère de l'Enseignement de Base, seulement 40% des enfants fréquentent l'école primaire. Les raisons de cette stagnation sont principalement sociologiques et culturelles. Dans de nombreuses régions, les parents ont de la peine à voir arracher leurs enfants pour un univers étranger au leur, où ils iront désapprendre des valeurs du terroir, au profit de celles liées à une langue étrangère, chrétienne (pour les parents islamisés) qu'est le français. Au rythme actuel, il est illusoire de croire à une victoire sur l'analphabétisme, la sous-scolarisation et la déscolarisation, en refusant l'introduction des langues maternelles comme langues premières de la scolarisation des enfants à l'école primaire.

En attendant que les "têtes pensantes" du pays fassent l'option salutaire de scolariser les enfants dans leurs langues maternelles (les études techniques existent déjà, des expériences concluantes ont été faites), le premier concours et le premier diplôme de l'enfant burkinabè reste la maîtrise de la langue française, présentée, acceptée et pratiquée

comme l'unique langue d'accès à la science, au savoir, et plus tard, à l'avoir et au pouvoir.

Hors des murs de l'école, il n'est pas étonnant d'entendre des citoyens répondre à la question de savoir ce qu'est pour eux la démocratie, que: "la démocratie c'est les élections du président et des députés". Ce type de réponse traduit, mieux que toute démonstration théorique, combien le chemin de la construction de l'Etat de droit moderne reste éloigné de la simple compréhension du "monsieur tout le monde" au Burkina. La démocratie est censée être au service de l'Etat de droit moderne qui, lui aussi, est une construction identitaire nationale.

### **3.3.2. Balayer les scories du passé colonial**

Au sortir de trois Constitutions, de nombreux coups d'Etat et d'une Révolution, le Burkina Faso, sous la IV<sup>ème</sup> République de son histoire post-coloniale, reste prisonnier sur le plan politique et institutionnel d'une vision et d'une pratique héritées de la colonisation. Le pays officiel, légal et reconnu sur le plan international reste la chasse gardée d'une infime minorité d'initiés. Elle s'érige en véritable classe hégémonique. Malgré ses contradictions internes (multipartisme avec une cinquantaine de partis,

cinq centrales syndicales de fonctionnaires et salariés du secteur dit moderne de l'activité économique) elle conserve intacts des réflexes dignes d'une assistance technique étrangère dans sa propre patrie. C'est par elle et pour elle que fonctionne toute la machine baptisée l'Etat et qui reste étrangère à plus de 90% de la population. Cette population a raison de réduire la démocratie à la stricte fonction de vote pour lequel il ne manque pas de leaders de partis politique pour traiter cet électorat de "bétail électoral", qu'on achète et qu'on utilise à toutes les fins politiques et politiciennes surtout. Une observation objective des relations entretenues entre partis politiques, militants et électorat soulève des questions de fond sur la défense des principes d'un Etat de droit moderne dont se réclame pourtant toute la classe dirigeante du haut de son tremplin que protège fortement les barricades de la Constitution, des lois et de l'administration, renforcées par le soutien des bailleurs de fonds et des pays amis. Le pacte colonial continue de bloquer toute irruption responsable des populations dans les hautes sphères de décision, toute pression populaire constitutionnellement autorisée par des mécanismes à la portée de ceux qui ne savent ni lire ni écrire en français. C'est pourquoi un des choix fondamentaux en matière de construction d'un Etat de droit à la portée et à la disposition de l'immense majorité des populations demeure la reprise en main, idéologique, culturelle et politique de l'initiative historique perdue par tout le continent africain avec l'application des décisions du

Congrès de Berlin du 15 Novembre au 26 Février 1885. L'acte final de cette conférence autorisait et autorise toujours l'Europe à s'arroger le droit de coloniser, de décoloniser, et de "développer" l'Afrique selon ses critères et ses valeurs. Tant que les élites modernes de l'Afrique et du Burkina Faso ne réaliseront pas toute la portée historique, politique, idéologique et culturelle de cet acte pour opter de rompre le pacte, rien de permanent et de solide ne se construira de façon endogène en matière institutionnelle et politique. Les Etats resteront, quelles que soient les appellations (dictatures ou démocraties) des scories de la colonisation, fragiles et à la merci de n'importe quelle secousse interne ou externe.

Cette reprise en main de l'initiative historique peut se résumer en très peu de choses. Elle n'est pas dans les sempiternelles jérémiades sur l'impérialisme occidental, la détérioration des termes de l'échange nord-sud, ou l'absence d'investissements privés. Elle peut se résumer à des questions très simples. Pourquoi, par exemple, la Lituanie comme la Mauritanie ou le Ghana ont une monnaie nationale alors que 8 pays membres de l'U.E.M.O.A. en sont incapables et s'en vantent, louant les "avantages de l'appartenance à la zone franc" ? Pourquoi importer tout ce que l'on peut produire ici en Afrique? Pourquoi exporter du coton brut et pas des tissus ou des habits? Comment faire pour produire du chocolat et ne plus vendre du cacao? Comment s'organiser entre africains pour vendre



et acheter entre nous, pour réduire au minimum notre dépendance des marchés extérieurs à l'Afrique?

### **3.3.3. Construire l'Etat sans le peuple ?**

C'est exactement à cet exercice que les classes dirigeantes s'emploient depuis un demi siècle sans succès au Burkina Faso. L'analyse sectaire et unilatérale du phénomène socio-politique de la création des C.D.R. sous la Révolution par la majorité des sociologues, anthropologues et politologues burkinabè conduit à la conclusion logique que l'Etat de droit qu'ils ambitionnent pour le pays implique d'abord l'exclusion du peuple.

A l'inverse, nous soutenons que sans le peuple, il n'y a pas de construction institutionnelle viable dans la durée. C'est l'exclusion qui crée l'instabilité institutionnelle et les crises socio-politiques à intensités variables sur le continent africain.

Dans son discours devant l'Assemblée Nationale Française, le Roi du Maroc disait ceci en 1995 :

*Il me semble que l'usage du terme modernité dans la vie politique est matière à malentendus. Certains paraissent croire que la modernité politique exige, en dépit de la géographie et de l'histoire, l'uniformité des institutions dans tous les Etats du monde. ... Ils se trompent. ... Il ne s'agit pas de nous copier les uns les autres. En matière de Constitution, il n'existe pas de procédé industriel permettant de livrer des usines institutionnelles clés en mains. La simple imitation serait stérile. Si l'on veut s'adonner à la métaphore, mieux vaut voir chaque Constitution comme un vêtement. Un vêtement se dessine et se coud en fonction des formes et des mesures de celui qui devra le porter.*

Le roi a raison. Les 59 groupes linguistiques, l'ensemble des sociétés humaines vivant sur le territoire burkinabè, possèdent un inestimable capital de règles d'organisation de la vie institutionnelle et politique d'où l'Etat de droit et la Constitution burkinabè doivent être "taillés sur mesures". Autrement, l'esprit de suivisme et de facilité suicidaire en vigueur, ne peut conduire qu'aux vaines tentatives de construire un Etat sans le peuple et son histoire. Ces exercices sur papier n'ont pas réussi encore à enraciner des institutions stables et à faire fonctionner un Etat qui reflète les valeurs cardinales de la Nation entière. N'importe quel acteur politique et n'importe quel parti peut remettre en cause, à tout moment, n'importe quelle institution, dans l'impunité la plus totale, et dans l'indifférence de l'immense majorité du peuple qui ne sait ni lire, ni écrire en français et ne comprend rien aux règles importées du jeu institutionnel.

Malgré toutes les sommes astronomiques (au moins des dizaines de milliards de francs CFA) qui sont englouties dans les révisions des listes électorales, les référendums constitutionnels, les élections législatives, municipales et présidentielles, il ne manque jamais d'occasions pour crier haut et fort, au sein des classes dirigeantes (pouvoir et opposition confondus) que "les Blancs disent de s'amuser, on va s'amuser, sinon, depuis quand en Afrique, un bout de papier va choisir un chef " ?

Boycott, dénonciations de fraudes, refus de tout consensus minimum entre forces politiques en compétition, accusations permanentes et réciproques de "violation de la Constitution" sont au menu quotidien de la vie politique de presque tous les pays africains depuis au moins 1990. Où allons-nous?

## CONCLUSION

Amadou Hampaté BA définit le colonialisme :

*«C'est un plus fort qui vient chez un moins fort mais naturellement plus riche que le plus fort. Et le plus fort a des moyens d'exploiter les possessions du moins fort. Il vient alors s'installer, soit disant, pour vous civiliser parce que votre manière de vivre n'est pas bonne. Le colonisateur c'est celui qui vous dira d'accepter qu'il vaut mieux que vous. Il vous demandera d'être comme lui en reniant vos coutumes, votre culture qui, pour lui, ne sont pas bonnes. Ce qui est à vous sera à lui tandis que lui, il gardera jalousement ses acquis et veillera à ce que vous ne soyez jamais égaux».*

Extrait de «Oui mon Commandant !»

## Introduction

Tout au long de notre analyse, nous avons cherché à cerner la nature véritable de l'Etat post-colonial. Dans la théorie comme dans la pratique, bien avant ce travail, il n'a pas manqué d'efforts intellectuels pour cerner au mieux cette "nébuleuse" construction institutionnelle qui entame en l'an 2000, son demi siècle d'existence de jure et de facto. Le chantier reste ouvert. Nous espérons y avoir apporté notre petite pierre taillée à nos mesures et avec nos limites théoriques et pratiques. Le chemin reste long, même si, inéluctablement, le débat sur l'Etat moderne africain se densifie.

Notre conclusion s'inscrit modestement dans ce même cadre, sans aucune ambition de vouloir clore un débat qui ne fait que commencer sur le "comment construire l'Etat-Nation". Nous apprécierons la scène africaine, à travers la synthèse des efforts passés et présents pour réussir l'intégration sous-régionale au service de l'unité africaine. Ensuite, nous reviendrons sur notre terrain de recherche, le Burkina Faso, pour esquisser notre théorie de la construction de l'Etat-Nation, à travers la dynamique en cours dans ce pays. Où va-t-on? Quelles sont les tendances futures pour l'avenir de l'Etat-Nation? Quelles sont les tendances souhaitables et réalisables, à quelles conditions?

## 1. L'intégration sous-régionale et la construction de l'Etat moderne en Afrique

Depuis 1960, il y a eu de nombreuses tentatives de créer des institutions au service de l'intégration en Afrique de l'Ouest. La sourde rivalité entre Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire) et Léopold Sédar Senghor (Sénégal) pour jouer le rôle de leader politique sous-régional sera à la base des premiers échecs de ces tentatives. Dès le 13 Décembre 1959 à Dakar, l'Assemblée Fédérale du Mali se tient sous la présidence de Léopold Sédar Senghor, et devrait regrouper le Sénégal, le Soudan et la Haute-Volta dans un cadre institutionnel dénommé Fédération du Mali.

Selon Pierre Messmer (1998:157), le Général De Gaulle était présent dans la salle et il dira aux futurs chefs d'Etat réunis pour créer cette fédération ceci: "Le Mali et avec lui les Etats qui le composent vont accéder, avec l'appui, l'accord et l'aide de la France, à la souveraineté internationale". Ces propos, en apparence anodins, traduisent une hostilité du Président français qui avait fait le choix de soutenir les positions d'Houphouët Boigny (à l'époque ministre français) contre celles du fédéraliste L. S. Senghor. Le Général De Gaulle n'ignorait pas qu'au même moment son ministre Félix Houphouët Boigny s'activait de son côté pour arracher Maurice Yaméogo du trio des leaders fédéralistes afin de renforcer

le Conseil de l'Entente créé le 29 mai 1959 avec Hamani Diori (Niger) et Hubert Maga (Dahomey). Maurice Yaméogo va effectivement quitter la Fédération du Mali pour adhérer au Conseil de l'Entente, tout en s'écriant: "La Haute-Volta ne veut pas choisir entre Dakar et Abidjan. Elle dit qu'il faut à la fois Dakar et Abidjan" (Savonnet-Guyot, 1986: 143). La rumeur à l'époque disait que c'est à coup de fortes liasses de billets de banque (l'argent) que Houphouët arracha son « petit frère Maurice » des « griffes » de Modibo Keïta (le communiste) et L. S. Senghor, l'homme qui ne savait que parler le « gros français ».

Réduite à deux pays membres, la fédération éclate. C'est le Conseil de l'Entente qui s'impose comme premier cadre institutionnel d'intégration en Afrique de l'Ouest. Mais, il s'agit d'un cadre pratiquement informel, créé par Félix Houphouët Boigny, sans textes fondamentaux, qui regroupe beaucoup plus des amis politiques que leurs pays, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger. Le Conseil de l'Entente possède un fonds de solidarité qui sert à financer des petits projets et aussi les campagnes électorales des Présidents autres que celui de la Côte d'Ivoire, unique bailleur de fonds de cette caisse. Ce cadre informel, survit jusqu'à nos jours à tous ses membres fondateurs. Il s'est même élargi au Togo qui en est devenu le cinquième membre. Son avenir est incertain dans le contexte des mutations politiques en cours dans la sous-région et surtout

en Côte-d'Ivoire même où la banqueroute de l'Etat et l'effondrement des finances publiques sont officiellement dénoncés par les nouvelles autorités politiques depuis le 24 décembre 1999.

D'autres structures créées plus tard comme l'Organisation Commune Africaine et Malgache (O.C.A.M.) n'ont pas pu se maintenir. Elles ont disparu. A leurs places sont nées des institutions comme la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) qui a été dissoute dans les années 1990 pour renaître en 1994 avec le nom d'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (U.E.M.O.A.). Selon Célestin Monga (1996: 6-7) :

*« Dans un minable spectacle de désolation et d'auto-flagellation, l'Afrique noire francophone s'offre la palme d'or de l'indignité. Comme si elle souffrait d'un déficit chronique d'imagination, elle se livre sans rechigner à toutes les aventures qu'on lui propose ... elle s'est découvert récemment, elle aussi, les vertus de l'union économique et monétaire. Cédant à un mimétisme juridico-politique déjà ancien ... ses dirigeants ont engagé après la signature du traité de l'Union Européenne un processus dit "d'intégration économique et monétaire" ... centrés sur l'adoption de deux nouveaux traités ... U.E.M.O.A. et C.E.M.A.C. ... Pourtant la lecture des nouveaux textes incite à douter de leurs intentions réelles: ceux-ci semblent n'être que de pâles copies du traité de Maastricht ».*



Lorsque M. Lelart écrit que :

*« c'est l'expérience communautaire européenne qui a servi de base à l'établissement de ces deux traités »,*

il use d'un doux euphémisme pour exprimer la frénésie plagiaire et mimétique qui a animé les "juristes" et les "économistes" africains."

Tous ces cadres institutionnels préfabriqués hors contexte n'auront guère une longue vie et ne pourront nullement jouer un rôle intégrateur autonome. L'U.E.M.O.A. nous paraît condamnée à ne pas survivre au marché unique et à la monnaie unique européenne qui est en marche depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. En attendant, cette institution protège bien les marchés français en Afrique, sans plus. Comme les autres institutions déjà disparues, l'U.E.M.O.A. n'est pas l'émanation d'un processus endogène d'intégration économique culturel et politique qui existe pourtant de fait, mais fonctionne contre la logique légale et officielle. Cette dynamique endogène et parallèle est portée par les secteurs informels des échanges qui alimentent actuellement l'essentiel de la vie économique des sociétés africaines de la zone franc.

La CEAO, ainsi que l'UEMOA, ont été conçues par des cerveaux extérieurs à la sous-région pour s'opposer catégoriquement à la prétendue «menace hégémonique du Nigéria anglophone» contre les «petits pays francophones», dans le cadre nettement plus viable de la Communauté

Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.). Il est évident qu'avec 160 à 200 millions d'habitants (et donc de consommateurs), en s'appuyant sur la mise en oeuvre du traité d'Abuja (3 juin 1991) initiant la Communauté Economique Africaine à la dimension de tout le continent, la CEDEAO réunit toutes les garanties pour réussir à briser des pans entiers de l'obsolète pacte colonial et des marchés protégés.

Mais, dès que les intérêts immédiats et égoïstes des minorités politiques «nationales» sont mises en avant, les perspectives à long terme et la VISION à l'échelle continentale disparaissent des consciences des élites au pouvoir ou dans l'opposition.

Pour en revenir aux réalités présentes, les secteurs informels sont les vrais terrains d'expérimentation de l'intégration par les peuples eux-mêmes, en dehors des cadres artificiels conçus et mis en oeuvre par les «experts».

La perspective de l'Etat de droit moderne ne peut plus se concevoir et espérer se réaliser que dans ce cadre trop méprisé jusqu'ici. Il y a une rupture de logique à opérer. Il suffit de se référer historiquement à la logique de rationalité et de rentabilisation économique ayant conduit à la création des grands ensembles de l'Afrique Occidentale Française. C'est à

travers la création d'espaces économiques complémentaires viables (comme l'A.O.F.) que la conception et la mise en valeur des colonies furent rentables pour la France. C'est en créant des structures administratives, des lois et des règles communes que la machine institutionnelle basée sur la force publique d'occupation coloniale a fonctionné. Toutes les nouvelles constitutions des pays dits de la zone franc font une ouverture en direction de la possibilité de limiter ou de céder la sacro-sainte souveraineté nationale au profit de l'intégration sous-régionale et régionale. Les pressions extérieures, liées à la mondialisation sont telles aujourd'hui qu'il n'est plus possible de jouer à fond la carte du nationalisme obtu de l'époque où le Président Houphouët Boigny pouvait soutenir la balkanisation post-coloniale aux yeux de ses concitoyens, par un argument comme "la Côte d'Ivoire ne sera pas la vache laitière pour les autres pays".

Le 24 décembre 1950 à Bordeaux (France) naissait la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France. La F.E.A.N.F. se voulait une réponse "continentale" à une décision "continentale" prise le 18 octobre 1950 par le R.D.A. de se "désapparenter" du Groupe communiste à l'Assemblée Nationale Française. Les jeunes étudiants et scolaires africains en France, crient à la trahison des aînés qui veulent "pactiser avec le diable colonialiste", et abandonner la ligne politique révolutionnaire du parti. C'est

la jeunesse du parti (R.D.A.) qui se démarque du "repli tactique" de la direction, pour créer son propre cadre d'expression politique, la F.E.A.N.F. Cette Fédération doit être considérée, après le R.D.A, comme la deuxième véritable œuvre autonome d'intégration politique extraterritoriale en A.O.F. La F.E.A.N.F. a été une véritable école de formation politique à l'intégration africaine sur des bases anti-colonialistes. De 1950 à 1980, ce cadre a servi à rassembler les étudiants d'Afrique Noire en France, dans un cadre politique organisé avec des sections académiques (par université) et des sections territoriales. Chaque année, le Congrès de la F.E.A.N.F. analysait la situation politique en Afrique et dans le monde, et dégagait des appels et des mots d'ordre pour ses militants et la jeunesse africaine. Elle fut sans aucun doute, un des cadres politiques, sinon le cadre précurseur de l'idée de création de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1963. La F.E.A.N.F. a toujours bénéficié du soutien politique et financier du Président Kwamé Nkrumah du Ghana. Elle sera dissoute par arrêté ministériel du 05 mai 1980 du gouvernement de Valéry Giscard D'Estaing, avant son départ de la tête de l'Etat français.

## **2. L'unité de l'Afrique et l'Etat**

L'évolution du monde impose même aux esprits les plus attardés dans la réflexion prospective, le constat que la coopération, les échanges

et le commerce s'organisent de plus en plus entre blocs et entre continents. L'A.R.E.N.A., le MERCOSUR, l'A.S.E.A.N. et l'Union Européenne sont les produits de cette réalité que le XXI<sup>ème</sup> siècle annonce. L'Afrique ne peut pas et ne doit pas continuer à se mettre en marge de cette dynamique et se faire accepter comme un partenaire éclaté en 52 parties "indépendantes, souveraines et autonomes" défendant 52 intérêts opposés les uns aux autres.

De l'intérieur comme de l'extérieur, les tendances sont favorables aux regroupements pour constituer à terme une masse critique qui peut peser lourd avec 800 Millions de consommateurs appelés à être solvables un jour ou l'autre. L'Afrique est un marché d'avenir, un terrain relativement vierge que convoitent sans le proclamer, les grandes multinationales qui se partagent les marchés de la planète de nos jours.

Un des obstacles à ce repositionnement de l'Afrique comme acteur et sujet reste sa faiblesse institutionnelle qui se reflète nettement à travers le poids insignifiant de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) dans le jeu politique mondial. Et pourtant, l'O.U.A. est unique en son genre. Pendant que européens et américains notamment s'employaient à leur intégration économique au sortir du conflit 1939-1945 et après la création de l'Organisation des Nations Unies, les premiers pays indépendants

d'Afrique réussissaient à créer l'O.U.A. Elle demeure l'unique cadre politique organisé et structuré de concertation et de débats réunissant annuellement tous les chefs d'Etat à l'échelle d'un continent.

Sa faiblesse est intimement liée à la faiblesse de l'engagement politique des pays membres qui préfèrent la maintenir dans une situation où (comme le disait Karl Marx parlant des petits paysans) l'O.U.A. "ne peut ni vivre ni mourir". Cette organisation reflète fidèlement les Etats qui la composent. Elle est faible parce que ses Etats-membres sont faibles. Elle sera forte si les Etats-membres deviennent forts. L'O.U.A. n'arrive pas à refléter les réalités des nations qui la composent parce que les Etats membres eux-mêmes ne reflètent pas leurs nations. Les Etats africains actuels (malgré quelques exceptions notables comme le Maroc) sont des appareils extérieurs aux nations. Ils ne tirent pas leurs véritables forces du consensus national interne des sociétés, mais du soutien, de la reconnaissance et des financements de la "communauté internationale", cette nébuleuse qui cache mal les bailleurs de fonds, les multinationales, etc. La fragilité des Etats est liée à leur nature étrangère aux nations dont ils sont censés être les produits. Les mêmes jugements de valeur portés sur l'Organisation de l'Unité Africaine peuvent être portés sur ses Etats-membres.

On lit et on entend souvent des intellectuels, des chercheurs et des hommes politiques africains déplorer "l'inaction ou la passivité de l'O.U.A." devant tel drame ou telle situation catastrophique dans un ou plusieurs pays africains. Très rarement, il est dit et précisé que l'O.U.A. n'est que ce que les Etats-membres (pris individuellement et collectivement) lui permettent d'être. Et tout commence par le refus conscient et chronique de payer les cotisations de la part des Etats pourtant à jour vis à vis des créanciers hors d'Afrique. Sans Etats-Nations souverains, l'O.U.A. ne pourra jamais être souveraine. Construire des Etats-Nations souverains ne se limite pas à voter une Constitution, créer des institutions et des partis politiques calqués sur une réalité sociologique, culturelle et politique qui tire sa sève vitale d'une histoire institutionnelle totalement extérieure à celles des Nations concernées. Les peuples africains sont toujours en quête d'Etats de droit propres à eux. Avant de réclamer la reconnaissance de Paris, New York ou Moscou, c'est la reconnaissance nationale qui doit être recherchée en toute priorité, dans le processus de construction de l'Etat-Nation en Afrique.

L'Etat moderne en Afrique ne peut pas exister uniquement comme le produit de l'Histoire institutionnelle de la présence occidentale. L'Etat de droit moderne en Afrique doit être d'abord et surtout le produit de l'Histoire institutionnelle des peuples africains. L'Afrique n'est pas unie

parce qu'il n'y existe pas encore suffisamment d'Etats construits sur la base de l'Histoire institutionnelle propre aux peuples. Il existe "des Afriques" francophone, anglophone, lusophone qui inscrivent leur évolution institutionnelle dans la suite des structures héritées des administrations coloniales. La parenthèse de l'intrusion occidentale doit nécessairement se refermer pour que naisse l'espoir de voir des Etats-Unis d'Afrique se construire sur la base de la charte de l'OUA aujourd'hui l'Union Africaine.

### **3. Burkina Faso : perspectives institutionnelles et propositions concrètes**

Au Burkina Faso, comme nous avons essayé de le démontrer, il existe un réel processus d'indigénisation de l'Etat post-colonial. Ce processus qui est parti de la période coloniale a été longtemps dirigé par les chefferies traditionnelles ou au moins jusqu'à la reconstitution du territoire de la Haute-Volta en 1947. Depuis, l'ordre ancien a su résister et s'est suffisamment adapté aux mutations. La Révolution aurait pu s'appuyer sur ces administrations et ces pouvoirs pour réinventer des rapports d'un type nouveau au service d'un Etat de droit moderne et endogène issu d'une synthèse dynamique des héritages institutionnels et politiques méprisés jusque là. Tout en se déployant parfaitement bien sur tout le territoire national, les structures du pouvoir révolutionnaire n'ont



pas été capables d'assumer un partage équitable du pouvoir. Les C.D.R. ont voulu être les détenteurs exclusifs du pouvoir au profit exclusif du Conseil National de la Révolution contre les autres formes de pouvoirs locaux existants, taxées de féodalo-réactionnaires.

Quinze ans après, ne voilà-t-il pas que les élites révolutionnaires de l'époque siègent à l'Assemblée Nationale et à la Chambre des Représentants (deuxième Chambre du Parlement bicaméral) avec ces mêmes chefs traditionnels pour assurer le bon fonctionnement des institutions de la IV<sup>ème</sup> République du Burkina Faso ?

Une paix sociale relative existe de nos jours au Burkina. Il n'y a aucun prisonnier politique. La presse est libre et les journaux privés sont supérieurs en nombre aux titres gouvernementaux. Il en est de même pour les stations de radio privées. Les élections municipales, législatives et présidentielles se déroulent depuis dix ans avec une relative réussite quant à leur transparence, l'esprit d'équité et de justice, même si ici comme ailleurs en Afrique, les perdants crient toujours à la «fraude massive».

Pour les bailleurs de fonds extérieurs (Banque Mondiale et F.M.I. en tête), les experts consultants en démocratie et développement et les observateurs internationaux, le Burkina Faso est un exemple en matière de

bonne gouvernance, de construction d'un Etat de droit et d'une société de progrès.

Cette vision n'est pas du tout celle de la grande majorité des populations burkinabè qui, en vérité, sont maintenues dans une situation culturelle et politique qui les exclut de toute position leur permettant de voir, d'analyser, de critiquer et de sanctionner positivement ou négativement la bonne ou la mauvaise marche des Institutions. Pour être objectif, il est absolument juste de constater que la majorité écrasante des burkinabè n'a pas une opinion fondée sur les institutions et l'Etat moderne. Cette majorité est exclue même du droit élémentaire d'avoir une opinion et de pouvoir la faire avancer dans le jeu politique où ce sont d'autres qui décident pour elle ce qui est «bon» et ce qui est «mauvais».

Victimes d'un apartheid institutionnel fortement soutenu et encouragé par la communauté internationale, les médias locaux et toute l'élite politique et administrative, 90% des paysannes et paysans ne peuvent pas être qualifiés de citoyens jouissant des mêmes droits et devoirs que la minorité occidentalisée de la société. Ceux qui savent lire, écrire, parler, réfléchir, analyser, critiquer, revendiquer et proposer en langue française sont les seuls vrais citoyens. Ce sont eux qui conçoivent, exécutent et évaluent toutes les activités officielles. Ils font ensuite

interpréter aux 90% restants, dans les 59 (16 en réalité!) langues nationales, la place et le rôle qui leur sont dévolus. L'accès aux sphères décisionnelles de l'Etat moderne et aux institutions est strictement réservé aux privilégiés qui maîtrisent la langue française. Selon Makouta Boukou (1973: 79)

*Dans la société africaine francophone, savoir parler, lire et écrire le français, c'est s'assurer une promotion dont l'importance varie avec la manière de parler, de lire et de l'écrire. Ce sont ceux qui parlent le mieux, qui lisent le mieux, qui écrivent le mieux la langue française, ceux qui sont parés de hauts titres universitaires qui occupent les meilleurs places; celles-ci leur reviennent de droit, ils sont prioritaires.*

Et pourtant au Burkina Faso, sur douze millions d'habitants, à peine 25.000 personnes adultes en 1985, disent qu'elles parlent le français en famille, selon les données du recensement général de la population. Selon une étude récente (Barreteau, D. et Yaro, A., 2000, p.11) le Burkina Faso compte 113.335 francophones confirmés sur une population totale de 10.312.609 habitants. Diallo Issa (2000 :9) précise que « les francophones confirmés seraient ceux ayant au moins le niveau BEPC ». (fin de citation).

Comment créer une dynamique citoyenne dans une société au sein de laquelle la langue d'enseignement et du savoir, la langue du gouvernement, la langue de la justice et la langue de l'administration est ignorée par plus de 90% de la population?

### **3.1. La conquête de l'identité culturelle et de l'initiative historique**

Le Conseil National de la Révolution (1983-1987) a bruyamment manifesté sa volonté de promouvoir officiellement les langues nationales. Paradoxalement, c'est le même pouvoir qui mettra fin à l'expérience des Ecoles Expérimentales utilisant les trois principales langues nationales (Fulfulde, Jula, Moore) comme matières et médium d'enseignement à l'école primaire. Les conclusions de l'évaluation scientifique étaient pourtant largement positives. Avec quatre (4) langues (moore, dioula, fulfuldé et gulmancema), on touche plus de 80 % de la population du pays. Il ne manquait plus que le choix politique d'un régime convaincu que "oser aller à contre-courant est un principe révolutionnaire" lorsqu'on est convaincu d'être dans le courant principal de l'Histoire. Le courant historique actuel impose le choix clair et sans équivoque d'officialiser et de pratiquer l'usage des langues maternelles de tous nos enfants pour leur éducation à l'école primaire avant l'accès à toute autre langue étrangère, si nous voulons «fabriquer des citoyens burkinabè» pour demain.

L'opinion intellectuelle nationale continue jusqu'à nos jours à penser que le CNR était le pouvoir qui avait tous les moyens pour réussir cette révolution de l'école burkinabè et l'on continue à se demander pourquoi il n'a pas osé franchir ce pas en s'appuyant précisément sur les conclusions de cette évaluation qui ne souffrait pas de préjugés politiques partisans. Des décisions ont été prises et des actes concrets furent posés, comme nous l'avons souligné plus haut, par ce pouvoir qui ne s'est pas embarrassé de loi fondamentale ou de constitution pour diriger le pays. Il a fallu attendre le vote d'une constitution le 2 Juin 1991, pour y voir mentionner timidement à l'article 35 que "La langue officielle est le français. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales."

Jusqu'à nos jours, sous la deuxième législature de la IV<sup>ème</sup> République, aucune loi n'a été votée par l'Assemblée Nationale fixant les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales. Ces langues maternelles des Burkinabè "demeurent donc des "langues vernaculaires" au sens de Ferguson (1966), c'est-à-dire orales, non standardisées et utilisées primordialement pour la communication dans les communautés linguistiques. Aucune langue nationale n'est encore intégrée, à quelque niveau que ce soit, dans le système institutionnel

national (Gouvernement, Assemblée Nationale, Justice, Administration, Education)" (Kedrebéogo, 1998: 7).

La barrière de la langue constitue un des principaux obstacles à l'engagement plus conscient et plus responsable de la majorité du peuple à la vie institutionnelle et politique moderne. Depuis plus de vingt ans, les linguistes burkinabè et les spécialistes de l'éducation ont travaillé inlassablement en collaboration avec l'UNESCO et toutes les structures étatiques intéressées par le problème des langues nationales, pour mettre à la portée des décideurs politiques, l'essentiel de ce dont un Etat a besoin pour concevoir et appliquer une judicieuse politique des langues nationales. Il ne manque plus que les choix politiques et la mise en oeuvre pratique. La reconquête de l'identité culturelle du citoyen et aussi de l'initiative historique passe par ce chemin là. Il faut rendre justice à certains rares intellectuels burkinabè, notamment les professeurs comme l'historien Joseph Ki-Zerbo, qui ont toujours défendu le principe de la scolarisation des enfants dans leurs langues maternelles à l'école primaire, avant l'apprentissage du français. Est-ce la peur des représailles de Paris et de la «communauté francophone» (dont un seul centime ne finance pas l'école primaire burkinabè) qui terrorise tant l'élite politique ?

Le projet d'introduction des langues nationales dans l'enseignement primaire fut vilipendé et sur des bases essentiellement subjectives,

idéologiques et politiques. L'auteur de ces lignes a été aussi un farouche adversaire de la scolarisation en langues maternelles, en s'appuyant sur la réaction négative des paysans au cours des enquêtes et des interviews dans les campagnes. Ces réactions, à l'analyse, sont légitimes et pragmatiques. C'est la maîtrise de la langue française qui est perçue par les paysans comme l'unique voie de promotion économique, sociale et politique. Ce faisant, il est normal que chaque père de famille veuille garantir la réussite sociale de sa progéniture. Scientifiquement, nous l'avons déjà expliqué, l'apprentissage de l'écriture et de la lecture pour maîtriser plus tard les sciences et techniques se fait beaucoup plus facilement et mieux lorsque l'enfant apprend dans sa langue maternelle. Une fois que l'enfant maîtrise l'écriture et la lecture dans sa langue maternelle, il lui est plus facile de maîtriser toute autre langue étrangère comme le français ou l'anglais. Toutes les expériences faites au Burkina Faso confirment le bien fondé de cette démarche. Les enfants consolident leur identité culturelle et leur personnalité dans leur environnement social "naturel" avant d'accéder aux langues étrangères, sans aucune perturbation psychologique et culturelle.

### **3.2. Réajuster la décentralisation**

La décentralisation en cours doit se fondre dans la dynamique organisationnelle de base de nos sociétés rurales. La référence de départ ne doit pas être la commune urbaine, mais le village. La démocratie impose cette conception au départ. C'est 90% de la population qui vit dans les villages organisés selon leurs logiques propres. Les villes sont elles aussi majoritairement peuplées de paysans, d'ex-paysans, de fils de paysans, rarement de petits fils et d'arrière petits fils de paysans.

L'unité de base de la décentralisation en cours doit être aussi en meilleur, l'héritière des structures du pouvoir populaire de l'expérience révolutionnaire (1983-1991) sans aucun complexe, afin de dépasser les carences structurelles, politiques, idéologiques et culturelles des comités de défense de la Révolution. Les comités de défense de la Révolution épousaient les vrais contours du pays entier, du plus petit hameau aux grandes villes et à la capitale. La structuration remontait aux pouvoirs révolutionnaires départementaux et aux pouvoirs révolutionnaires provinciaux avant d'être chapeautés au sommet par la bureaucratie non élue du Secrétaire Général National. C'est pourquoi nous disions que le CNR a voulu "donner" le pouvoir au peuple, sans vouloir lui permettre d'arracher tout le pouvoir. Le centre auto proclamé, "détenteur exclusif de tout le pouvoir d'Etat", comme l'indiquait clairement tous les textes fondamentaux des C.D.R., excluait de fait les organes démocratiquement



élus. Une contradiction logique diront les dialecticiens, car le pouvoir se déploie du sommet à la base selon la vision marxiste.

C'est dans cette articulation entre le pouvoir local et le pouvoir central que se jouera aussi l'avenir de la décentralisation administrative et politique au Burkina. Si les bureaucrates, héritiers de la hiérarchisation centralisée à outrance de l'administration coloniale française ont le dessus dans ce processus, la construction de l'Etat de droit moderne traînera encore des lustres. Les héritiers légitimes des structures populaires de l'époque révolutionnaire restent capables d'exiger et obtenir l'intégration même à 50% des acquis de la participation des masses à la gestion quotidienne de leurs "affaires locales", dans la démocratie pluraliste de la IV<sup>ème</sup> République. Enfin, la décentralisation offre une opportunité d'officialiser l'usage des langues maternelles à l'école, dans l'administration et à la justice. Il nous revient que déjà, au sein des Conseils municipaux existants, les élus francophones terrorisent littéralement les non-francophones en exigeant que les procès-verbaux soient exclusivement écrits en français et non pas en langues nationales. C'est dire que la lutte pour le partage du pouvoir est déjà engagée.

### **3.3. Pour que vive l'Etat de droit**

Une des clarifications essentielles dans la théorie de la construction de l'Etat de droit moderne au Burkina sous la IVème République est liée à la confusion idéologique qui a gagné les esprits au sein de l'élite intellectuelle à partir de 1991. Sous les évidentes et grossières pressions des Institutions de Bretton Woods (F.M.I./BM), le Burkina Faso a basculé presque à l'aveuglette dans la libéralisation de son économie et la démocratisation de sa vie politique selon les schémas standards "made in DC". Avec une dette extérieure qu'elle ne pouvait plus honorer à cause de sa très faible intégration au marché mondial plutôt qu'à cause d'une mauvaise gestion macro-économique comme le prétendent les "experts", le pays n'avait plus aucune marge de manœuvre autonome. Cette chute dans la jungle néo-libérale des privatisations sauvages des rares sociétés publiques, des compressions de personnel aggravant le chômage, a été accompagnée par l'encouragement à dénoncer l'Etat, le combattre et le fragiliser au maximum. Sur le terrain idéologique et politique (où la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire se défendent d'être mêlés, au contraire de la réalité vécue) la libéralisation-démocratisation des années 1990 encourageait les partis politiques de l'opposition à un travail de sape et de désintégration du sens de l'Etat. Les émeutes, les destructions d'immeubles administratifs et des biens publics comme les feux de signalisation et les véhicules de l'Etat, les revendications de conférence nationale souveraine et de commission nationale indépendante pour

l'organisation des élections, les dénigrements sans nuances de la Justice, de l'Administration, participent tous, à la fragilisation et à la déstabilisation du minimum d'Etat existant. L'amalgame entre pouvoir, parti au pouvoir et l'Etat reste la règle qui régit les comportements «démocratiques» de nombreux partis politiques, d'associations et de syndicats.

Un des paradoxes au Burkina Faso de nos jours est qu'une partie non négligeable de la majorité politique issue des élections partage ces conceptions qui, pratiquement conduisent au culte du droit à l'enrichissement individuel par tous les moyens au détriment de l'Etat, de la communauté et des investissements sociaux. L'air du temps est dans le culte de l'argent roi, sans odeur ni couleur. Cette guerre psychologique et idéologique contre toute valeur de solidarité nationale cherche à "ouvrir des espaces sans frontières aux lois du marché et de la libre concurrence".

Les héritiers du CNR et des C.D.R. refusent d'assumer (en l'améliorant qualitativement dans un contexte démocratique libéral) l'option fondamentale de défense des acquis sociaux par une meilleure implication des masses populaires dans la production de richesse nouvelles. C'est dans les rangs des élites politiques pourtant promues par la Révolution que l'on recrute les plus grands chantres de l'hymne du

désengagement total de l'Etat pour livrer le pays aux lois sectaires et injustes du marché libre de la mondialisation.

Georges Soros (1998/ 198:230) que nul ne peut soupçonner de marxisme, observe que :

*Les programmes du F.M.I. ont servi à tirer d'embarras les prêteurs et les ont encouragés à agir de manière irresponsable.... Il existe une asymétrie dans la façon dont le F.M.I. traite prêteurs et emprunteurs. Il impose des conditions aux seconds, non aux premiers. quand le Mexique s'est trouvé dans l'incapacité de payer, le Trésor américain et le FMI sont intervenus et ont volé au secours des investisseurs. Si les valeurs du marché ont été promues au rang de valeurs sociales, elles sont incapables de tenir cette fonction. ... aujourd'hui, la recherche du profit a été érigé en principe moral.... Dans certaines zones d'Afrique qui ont retenu mon attention, j'ai constaté que les populations des pays qui disposent de ressources rares sont pauvres au même degré que celles des pays aux ressources abondantes (souligné par nous). La seule différence est que les gouvernements des pays riches sont beaucoup plus corrompus. Les intégristes du marché abhorrent la prise de décision collective sous toutes ses formes parce que le mécanisme d'auto-régulation automatique d'un marché en quête d'équilibre lui fait défaut. Pour eux, la meilleure façon de servir l'intérêt général consiste à laisser les gens se préoccuper de leurs intérêts particuliers. Les entreprises n'ont pas pour objectif de créer des emplois. Si elles recrutent (aussi peu et aussi bon marché que possible), c'est pour réaliser des profits. Les sociétés de produits pharmaceutiques ne se créent pas pour sauver des vies mais pour gagner de l'argent. Le principe du profit à lui seul ne peut garantir des retombés sociales positives.*

La Révolution au Burkina a sérieusement entamé le pouvoir d'achat et les intérêts individuels de la petite bourgeoisie salariée des villes au profit exclusif de la construction d'infrastructures collectives: routes, écoles, dispensaires, barrages, retenues d'eau, forages, maisons d'habitation, marchés, théâtres populaires, salles de cinéma, terrains de sport et de loisirs, opérations d'alphabétisation, opération de reboisement-reforestation.

Sous le prétexte de la construction d'un Etat de droit, l'idéologie néo-libérale veut s'imposer en encourageant l'individu à l'enrichissement solitaire tous azimuts en appauvrissant son pays et son peuple. Les discours, analyses, études et projets sponsorisés et financés par la Banque Mondiale et le F.M.I. au Burkina Faso reflètent tous cette idéologie corruptrice du devoir de s'enrichir en solitaire, contre l'Etat et contre l'esprit de solidarité nationale que la Révolution avait réussi à revaloriser et à entretenir dans le pays. La société de consommation dont un pays comme le Burkina a besoin est celle où se produit des richesses à consommer et non pas une société où l'on recherche "l'aide extérieure" en crédits pour consommer des produits importés, se bâtir "son petit paradis" contre tout le reste de la société et contre l'héritage ancestral de solidarité, sur lequel toute la société est bâtie et résiste depuis des siècles aux assauts du "marché libre".

L'Etat de droit se construira plus vite et mieux dans une société qui apprend à acheter le moins possible hors de ses frontières, tout en y vendant le plus possible, non pas des matières premières brutes, mais des produits avec une valeur ajoutée. C'est le vrai secret de l'enrichissement, du renforcement et de la consolidation d'un Etat de droit. La direction inverse conduit inéluctablement à l'Etat de "droite", à l'égoïsme suicidaire dans un pays où le sens de la solidarité et de la famille demeure l'unique socle unitaire vivace au sein de la société. L'esprit de solidarité, le sens du partage et la volonté d'agir ensemble pour progresser ensemble, restent des valeurs que l'on retrouve dans toutes les ethnies, dans toutes les tribus et dans tous les clans au Burkina Faso. Construire un Etat de droit, c'est apprendre ou ré-apprendre précisément à codifier les règles existantes qui fondent et légitiment la vie en société. Le constat que fait Loada (1995: 220) dans son article "Burkina Faso, les rentes de la légitimation démocratique" est très partial: "Si la réaction du néopatrimonialisme constitue un fait notable depuis la fin de la Révolution sankariste, l'une des innovations politiques majeures de l'élite dirigeante post-révolutionnaire, c'est de l'avoir systématisé comme mode de régulation politique en irriguant l'espace politique burkinabè de réseaux clientélistes, grâce au maillage politico-administratif de l'espace territorial opéré par le parti présidentiel. Cette innovation tient notamment à

l'émergence d'un leadership incontesté, celui du Capitaine Compaoré, porteur d'un projet de rotation des élites, défini depuis la Révolution d'Août, 1983 ... Ce qui soulève le problème de la sincérité de l'élite dirigeante du point de vue des valeurs et des principes de "l'Etat de droit" qui sont avant tout ceux de l'Etat de facture libérale".

S'il a raison se stigmatiser "l'utilitarisme vulgaire de l'élite post-révolutionnaire qui entend jouir hic et nunc des rétributions du multipartisme", il a tort par contre de ne pas pousser plus loin l'analyse concernant les causes exogènes de cette situation liée à l'explosion de la "pensée unique néo-libérale" sponsorisée par tous les bailleurs de fonds du Burkina. Ce n'est pas «la sincérité de l'élite dirigeante» l'absence d'alternative, l'atrophie de l'opposition institutionnelle, ou l'hypertrophie de la "mouvance présidentielle" qui menacent l'institutionnalisation du jeu démocratique en soi.

Dans le pouvoir comme dans l'opposition, c'est l'adhésion inconditionnelle et le zèle frénétique déployés pour accepter de sacrifier tout l'héritage institutionnel pré-colonial, toutes les valeurs de solidarité et de partage avec les couches sociales défavorisées des villes et des campagnes sur l'autel du libéralisme en prêt-à-porter importé qui pose problème. C'est le cœur du débat qu'il faut savoir ne pas occulter avec les

jugements à l'emporte-pièces en guise d'analyses et d'argumentation scientifique.

L'Etat de droit ne saurait se construire dans l'exclusion et la paupérisation du plus grand nombre au profit d'une classe dirigeante (pouvoir et opposition) qui se dispute les juteux marchés d'Etat, la direction des projets financés par la Banque Mondiale où les cadres nationaux sont mieux payés que leurs ministres, jouissent d'un statut social et d'un niveau de vie "à l'américaine" dans leur propre pays. Les privatisations des sociétés d'Etat montrent très clairement comment se tissent les liens entre corrupteurs (étrangers et nationaux) et corrompus dans une dynamique basée sur la philosophie néo-libérale qui enseigne que les privés corrompus valent mieux que l'Etat sous toutes ses formes. C'est là que gît le lièvre dont parle Loada. Le néopatrimonialisme, s'il contribue essentiellement à accroître la production nationale de vivres pour éliminer l'insécurité alimentaire chronique, s'il contribue à indigéniser l'école et la formation citoyenne selon les réalités nationales pour défendre l'identité culturelle, n'est pas un mal en soi. S'il devient un mal national, il aura aussi son remède national. La fragilisation des institutions (avec ou sans néo-patrimonialisme) passe par le mépris, le combat contre l'héritage institutionnel pré-colonial et le culte des "modèles venus d'ailleurs". Nous le voyons hier, comme nous le voyons aujourd'hui, à travers la boulimie



des importations tous azimuts de biens de consommation, la recherche du gain facile, le refus du moindre sacrifice salarial au profit d'actions sociales et le rejet des travaux d'intérêt communs assimilés aux travaux forcés de la triste époque coloniale. Ces tares ne sont pas propres aux intellectuels du parti présidentiel du Burkina Faso ou à ceux des partis d'opposition. Elles traversent l'ensemble des élites intellectuelles militantes ou «neutres» et toutes sont touchées à des degrés divers. Le mal est là, dans "l'âme" de l'élite, et dans "sa tête".

Nous avons essayé de montrer que pour la majorité de l'élite post-coloniale issue des universités françaises, l'occupation des postes de responsabilités politiques les plus importants et les mieux rémunérés était un dû. Le peuple, précisément l'exploitation de son vote démocratique, ne constitue que l'échelle pour accéder aux postes de pouvoir. Et ce pouvoir sert prioritairement à accumuler l'avoir (la richesse) trop souvent, hélas, au détriment du savoir. C'est ce que Monga (1996:5) a raison de stigmatiser dans son humour sarcastique:

*Frais émoulus de "grandes universités de l'Hexagone" (sic), nourris de parisianisme, de suffisance et de frilosité, ils s'accommodent parfaitement de l'absence de toute réflexion de fond sur les vrais déterminants de l'échec économique du continent noir. Ils souffrent, sans le savoir, d'une forme perverse de claustrophobie intellectuelle qui les pousse à accepter l'enfermement: rebelle*

*à toute idée nouvelle, ils brandissent leurs diplômes pour se prouver qu'ils existent et réclamer ainsi le statut "d'élite" que la société leur doit. Ne leur demandez surtout pas de solutions aux problèmes de leurs pays: ils ont "étudié à Paris" (sic) et attendent que la patrie les appelle au secours ... Le pire, c'est cela: l'imagination semble avoir été castrée au sud du Sahara.*

Le clivage politique au sein de l'élite au Burkina ne passe plus par la distinction entre une "gauche caviar" et une "droite bonbon", selon la classification de Loada (1995: 220). De plus en plus, toute la classe dirigeante, toutes tendances confondues, de l'unique parti clandestin existant (le Parti Communiste Révolutionnaire Voltaïque), jusqu'aux associations de défense des droits de l'homme, en passant par les syndicats dit radicaux, c'est l'accès au "pouvoir" et à "l'avoir" et rien d'autre qui est essentiel. Tous ceux qui parlent français, qui ont fréquenté l'université, justifient d'un diplôme, estiment que le droit de diriger et d'occuper des hauts postes de responsabilité est un dû. Peu importe les idéaux et le modèle de société, la procédure et les moyens mis en oeuvre : voies électorales, grèves sauvages, émeutes destructrices, putschs militaires, création d'ONG ou d'Association des droits de l'homme financées à «fonds perdus» par les pays occidentaux. L'acharnement presque unanime à décrier, dénoncer et attaquer les institutions sans aucune nuance, montre jusqu'à quel point chacun est prêt à balancer par-

dessus bord les règles et les principes de l'Etat de droit, sous le prétexte facile que le régime en place lui-même ne les respecte pas.

### **3.4. Les implications théoriques de l'étude: Fermer la parenthèse coloniale dans les esprits**

L'interrogation fondamentale de cette étude se retrouve dans ce cri du cœur, de l'esprit et de l'intelligence que lance le Professeur L. Sylla (1972: 650) pour provoquer les élites politiques africaines :

*Qu'est-ce au fond qu'une conscience nationale, qu'est-ce qu'un sentiment national, qu'est-ce enfin qu'une nation si l'élite qui prétend diriger le peuple ne s'intéresse guère à l'originalité d'une civilisation pour en tirer un schéma institutionnel compris et accepté de tous, au-delà de toute querelle politique partisane ou tribale?*

La théorie juste pour la construction de l'Etat de droit moderne ne peut partir que de l'observation, de l'analyse critique du vécu culturel et institutionnel de "l'originalité" des civilisations africaines. L'émergence d'un ordre institutionnel et politique parfaitement endogène se fera au rythme inversement proportionnel au choix de marcher vers la fermeture de la parenthèse ouverte par le pacte colonial. C'est une bataille intellectuelle qui se poursuit, malgré ses hauts et ses bas, et l'issue nous paraît inéluctable. Non pas dans le sens marxiste de la prophétie, mais dans le sens de valeur ultime qui, comme l'explique Leroux (1995:77),

"même méprisée, continue d'être un pouvoir irremplaçable à la disposition de qui saura la voir et la mettre en jeu".

Dans la réalité institutionnelle et politique que nous avons voulu analyser, expliquer et comprendre à travers l'évolution d'un pays (le Burkina Faso) il se retrouve assez nettement ces lignes de force qui soutiennent partout en Afrique les tentatives de construction de l'Etat-Nation moderne. Ces dynamiques en apparence contradictoires parce que trop complexes, surtout aux yeux extérieurs des «spécialistes», font percevoir la réalité d'un phénomène socio-politique endogène venu du "ventre du village" comme l'ont dit les wolofs sénégalais à Etienne Leroy (1996: 14).

La bonne solution aux problèmes de l'Etat n'existe qu'à ce niveau là. Etat de droit, décentralisation, engagement citoyen et implication de la société civile ne s'obtiendront qu'au prix de l'abandon de l'eurocentrisme (structuraliste ou positiviste) basé sur la conception judéo-chrétienne de l'Etat et du "transfert des institutions". La "réelle polyphonie des mouvements sociaux" que Leroy entend et veut comprendre dans les récents travaux de recherche du CODESRIA consacrés à la lutte pour la démocratie en Afrique est celle qui, sur des fondements néo-communautaires, construit l'Etat moderne africain.

Tout comme la théorie du développement tant recherché, la théorie de construction de l'Etat de droit ne viendra pas d'un ailleurs situé en dehors du vécu institutionnel et politique des populations africaines. Chaque jour, comme à chaque occasion de vote «démocratique», c'est un ensemble de réseaux qui se font, se défont, se rassemblent pour imposer d'une façon ou d'une autre, la spécificité locale à un niveau ou à un autre, dans les constructions institutionnelles en cours surtout depuis 1990. S'entêter à ne vouloir comprendre les transformations actuelles en Afrique (économies, sociétés, institutions, cultures) que dans le cadre théorique sectaire et manichéen de la lutte entre "traditions rétrogrades à combattre" et "modernisme occidental à imposer par des élites blancs-noirs", c'est choisir la confusion théorique. Le Professeur Sylla (1972: 681) résume ainsi cette réalité: *« dans une société, n'importe laquelle, rien ne se comprend si ce n'est par rapport au tout, à la collectivité toute entière, et non par rapport à des parties séparées; il n'est aucun phénomène social qui ne soit partie intégrante du tout social. L'individu lui-même, l'être humain n'est autre que l'ensemble des rapports sociaux »*. C'est l'apartheid institutionnel hérité de l'ordre colonial qu'il s'agit de dénoncer et de combattre.

Seule cette attitude de l'esprit permet de pratiquer la sociologie comme un art de la conjoncture, une futurologie qui s'appuie sur les

"tendances lourdes" au sein de la dynamique sociale. Elle seule permet d'être scientifiquement capable de prévoir et d'ouvrir les voies d'évolution vers le progrès endogène, auto entretenu, comme le disent sans conviction les experts en développement. Les théories basées sur les exclusions (langues, ethnies, tribus, cultures et valeurs) nous ont conduits jusqu'ici dans les impasses et les échecs en matière de construction de l'Etat moderne en Afrique. Les faux débats concernant l'antériorité de l'Etat sur la Nation en Afrique relèvent de l'arsenal que nous qualifions de divertissement intellectuel de l'élite. Ils bloquent toute capacité à penser l'avant et l'après colonisation dans un tout institutionnel et politique qui se construit et qui est apte à refermer la parenthèse coloniale concernant l'indigénisation ou la domestication de l'Etat moderne. Se positionner comme de simples continuateurs de l'œuvre institutionnelle de la colonisation (en niant l'héritage indigène qui ne demande pas à être jugé mais compris) conduira toujours à des conclusions assassines comme celles de la nécessité de "capturer" les paysanneries dans le système institutionnel imposé par l'Occident, comme le pense, par exemple Hyden Goran (1980). D'autres analystes concluent à "l'indocilité" des masses africaines face à l'Etat moderne et aux institutions. Ils dénoncent ce fait et affirment comme Savonnet-Guyot (1986: 196) : « *Au Burkina, ce qui me semble faire problème. C'est la non intégration des masses paysannes, restées en marge de l'institution étatique ... c'est leur intégration qui doit être recherchée en priorité* ».

Ces approches suicidaires tentent toutes d'exiger des sociétés africaines ce qu'on ne demanderait aujourd'hui ni à l'Arabie saoudite, ni à l'Iran, ni au Japon, ni à la Chine ou à l'Inde. C'est à dire leur exiger de savoir marcher la tête au sol et les pieds en l'air. C'est l'institution étatique qui doit apprendre à s'intégrer, s'adapter, se faire reconstruire et porter par les sociétés (la Nation) et non pas l'inverse.

Lignagères, acéphales, anarchiques ou féodales, les sociétés africaines, elles aussi, doivent revendiquer et arracher le droit de forger leur Etat moderne en tant que produit de leurs cultures politiques et institutionnelles au sein desquelles, somme toute, l'intrusion coloniale du modèle occidental n'est qu'un accident de l'Histoire et non pas «une bénédiction divine» chargée d'une civilisation supérieure en quoi que ce soit.

### ***3.5. Les implications pratiques de l'étude: oser le changement***

L'Etat moderne n'existe pas en formules "prêt à porter" comme la propagande actuelle (sur la bonne gouvernance, la décentralisation, la démocratie politique et l'Etat de droit) veut le faire croire. La mise au pas que les experts de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International

imposent à tous les pays africains depuis une dizaine d'années n'a pas réussi à produire un Etat du citoyen, reconnu, accepté, soutenu parce que compris comme un produit du génie propre à chaque peuple. Chaque pays africain résiste et s'adapte comme il peut. A défaut de constituer un bloc pour défendre le droit à la différence et à l'exception culturelle comme on l'a vu faire par la France (soutenue par le Sommet des chefs d'Etat de France et d'Afrique), seuls les pays dotés d'un solide socle institutionnel précolonial comme le royaume chérifien arriveront à résister en attendant des jours meilleurs.

Plus les processus de construction de l'Etat de droit moderne sauront intégrer les valeurs et les cultures locales propres aux sociétés (langues, institutions et références historiques) plus les institutions seront reconnues par les peuples. Plus l'Etat moderne reflétera sa société et la Nation, plus le citoyen s'y reconnaîtra et adhérera de façon consciente et volontaire pour l'améliorer, selon des mécanismes et des procédures qu'il maîtrisera de plus en plus. Mais comment oser le changement sans reconquérir l'initiative historique ?

Sans vouloir ériger l'évolution institutionnelle du Burkina Faso en modèle, "l'odyssée de l'Etat" qui y a été vécue avant, pendant et après la colonisation française, nous semble caractéristique de la complexité des processus institutionnels en cours sur le continent africain. A partir de sa



secousse révolutionnaire du 4 août, 1983, et ce jusqu'en ces années 2000, la vie politique et institutionnelle y a assurément accentué son caractère atypique. L'aveuglement passionnel et volontariste avec lequel les révolutionnaires ont attaqué à la fois "l'Etat néocolonial" et les "vestiges des forces féodales" a provoqué de profondes remises en cause institutionnelles. Sociologiquement le choc n'a épargné aucun secteur, aucune structure ni aucun individu. Le recul historique demeure insuffisant pour une analyse multidimensionnelle objective et détaillée des effets internes et externes de ce violent bouleversement des valeurs et des situations acquises.

L'écho de la Révolution Démocratique et Populaire du Burkina Faso dans les consciences au sein du continent africain n'a pas encore été vraiment évalué scientifiquement, comme nous l'avons déjà souligné. Mais l'on peut, à son propos, emprunter ces mots d'Alain Peyrefitte (1991: 16): "Non vraiment, le "sens de l'histoire" n'est pas à sens unique. Le sentiment que les valeurs disparaissent est sans doute tout relatif. Elles ont vacillé. Elles se sont couchées sous le vent, comme une flamme. Elles jaillissent et brillent à nouveau." Au Burkina, la Révolution a permis aux valeurs et aux institutions ancestrales de rebondir et de revivre mieux en 2000. Il est incontestable que, au-delà du leader charismatique qu'a été Thomas Sankara, les transformations sociales, culturelles, institutionnelles

et politiques opérées sous sa direction au Burkina Faso, ont créé plus que de l'espoir et ont contribué à enrichir la théorie et la pratique des acteurs sociaux et politiques, qui prennent la peine de réfléchir sérieusement.

La relative paix sociale et la relative bonne marche de la vie économique et politique sous les institutions de la quatrième République doivent beaucoup aux déchirures et aux chocs vécus entre 1983 et 1987. Les quatre plus importantes entités politiques de l'Empire moaaga, tout comme l'Emirat peul du Liptaako ou les autres entités politiques ne sont pas du tout sortis indemnes de la bourrasque révolutionnaire. La Haute-Volta d'avant la révolution n'est plus du tout le Burkina Faso sur le plan institutionnel et politique. Pour le meilleur comme pour le pire, il y a eu des changements qui restent pour l'essentiel le produit de l'audace novatrice d'une génération politique qui est arrivée au pouvoir en 1983, sans liens de dépendance idéologique, culturelle ou matérielle vis à vis de tuteurs externes ou internes. Elle a eu les mains relativement libres pour troubler l'ordre existant et provoquer de nouvelles dispositions des forces sociales et politiques en présence. Cette secousse (salutaire selon les uns et suicidaire selon les autres) a permis au processus dit de démocratisation de la vie institutionnelle et politique des années 1990 de se dérouler sous le contrôle de cette nouvelle génération déjà au pouvoir. Ailleurs, il fallait littéralement déboulonner du pouvoir des dinosaures politiques et leurs

partis uniques rivés depuis des décennies et même presque un demi siècle, afin d'ouvrir des perspectives nouvelles.

La tragique implosion politique du 15 Octobre, 1987 au sein de l'instance dirigeante du pays qui a coûté la vie au chef de l'Etat, le Capitaine Thomas Sankara, a certes été vue et analysée hors du Burkina Faso, comme un retour en arrière ou une restauration. A l'intérieur, aucune force sociale, aucune structure active au sein de la société ni aucun esprit critique ne pouvait se laisser aller à de telles spéculations. Au vu et au su du maintien au pouvoir de la même classe dirigeante, avec en tête, le numéro 2 du pays pendant les quatre ans de régime révolutionnaire, il faut réfléchir plus. Certes, une période de confusion a existé au sein du régime et de nombreuses querelles intestines ont suivi, sans fragiliser le système au point de le mettre véritablement en danger face aux anciennes formations politiques ressuscitées à la faveur de la démocratisation.

Cette démocratisation aura plutôt servi le régime qui a pu civiliser davantage les mœurs politiques, en codifiant les règles du jeu dans une constitution adoptée par référendum le 2 juin 1991, avec le soutien de tous les partis politiques légalement reconnus. Les élections présidentielles du 1<sup>er</sup> décembre 1991 ont donné une occasion d'éprouver la stabilité du régime confronté à la fronde subite des partis d'opposition. Après avoir

déposé quatre candidatures, ces partis vont choisir de se retirer de la course et de boycotter les consultations. Le Président sortant ira seul devant les électeurs, dans un contexte de démobilisation. Des militants de l'opposition ont répandu des rumeurs alarmistes, présentant les agents de sécurité convoyés dans tout le pays pour surveiller les bureaux de vote, comme des "militaires décidés à tirer sur tous ceux qui iront pour voter". Des témoins oculaires nous ont rapporté avoir vu des populations fuir dans les collines à Zorgho (centre du pays) pour éviter d'être tuées par les militaires, le jour des élections. Le taux de participation relativement faible (27%) sera brandi comme la preuve du poids réel des partis d'opposition ayant prôné le boycott. Cette même opposition, censée contrôler les 73% de voix abstentionnistes, va se retrouver laminée au sortir des élections législatives suivant les présidentielles. Sur 101 députés élus, elle comptera à peine une vingtaine, toutes tendances de l'opposition confondues. Le parti au pouvoir sort vainqueur avec 79 députés. Aux élections municipales, ce fut le même scénario. Le parti au pouvoir raffle presque toutes les 33 communes en 1994, sans aucun soucis de modération dans ses appétits gloutons. Politiquement, c'était une erreur d'appréciation liée à une foi aveugle au verdict des urnes dans un contexte socio-culturel caractérisé par le fossé réel entre «pays légal» et «pays réel», entre l'Etat et la Nation.

La vie institutionnelle et politique post-révolutionnaire se poursuit normalement. L'Assemblée Nationale a été renouvelée au sortir des élections législatives du 11 mai, 1997. C'est la première fois dans l'histoire politique particulièrement instable du pays, qu'une législature se termine normalement pour être recommencée sans rupture et sur la base de la même constitution. L'année 1998 fut celle des deuxièmes élections présidentielles après celles de 1991. Le 15 novembre, les citoyens étaient appelés à choisir librement le Président du Faso pour les sept années à venir. Dès le 25 octobre, la campagne électorale est lancée. Trois candidats se présentent aux électeurs: Blaise Compaoré, Frédéric-Fernand Guirma et Ram Jean-Baptiste Ouédraogo.

Un groupe de partis politiques baptisé "Groupe du 14 février" a décidé encore une fois de boycotter le scrutin, parce que leurs revendications n'ont pas été satisfaites concernant entre autres les attributions de la Commission Nationale Indépendante d'organisation des élections (CENI). Ce groupe exigeait que la CENI gère les fonds, l'établissement des listes électorales, la distribution des cartes d'électeurs, la supervision des opérations de votes, le dépouillement et même les contentieux électoraux, sans l'administration et sans la Cour Suprême. Objectivement, ce sont là des exigences jamais vues dans le cadre d'un Etat de droit, et elles s'apparentent trop aux situations insurrectionnelles créées en Afrique par les trop fameuses Conférences Nationales

Souveraines des années 1990-91. Les trois candidats lancés dans la course à la Présidence du Faso reflètent parfaitement le paysage sociologique et politique au sein de la classe dirigeante au Burkina Faso, même si la présence des "boycotteurs" aurait certainement apporté un "plus" en faveur de la démocratie au Burkina, aux yeux de l'opinion internationale.

Le Président sortant, Blaise Compaoré, a déclaré lors du meeting électoral du mardi 10 novembre 1998 à Koudougou que "mon programme de développement solidaire, c'est le sankarisme plus la liberté". Ce qui montre clairement que ce candidat à sa propre succession continue de penser et continue d'agir dans la dynamique du 4 août 1983. Il est le légitime héritier politique de Thomas Sankara et le candidat de la génération des révolutionnaires bien ou mal reconvertis à la démocratie multipartite. Personne au Burkina ne lui conteste sa place et son rôle de N° 2 au sein du Conseil National de la Révolution entre 1983 et 1987.

Le candidat Frédéric F. Guirma est l'échantillon type des hommes politiques du passé post-colonial. A 67 ans, au nom de son parti "le Front du Refus R.D.A.", il sollicite le suffrage des électeurs pour, dit-il, "liquider les séquelles de la révolution marxiste sanguinaire du 4 août 1983". Il incarne l'esprit de revanche de la vieille génération qui a effectivement été "liquidée" sur le plan politique depuis 1983. Il rêve de rebaptiser le pays

du nom de Haute-Volta. Il affiche le drapeau Noir, Blanc, Rouge (le drapeau voltaïque) comme couleurs de son parti, pendant toute la campagne. Ancien et premier ambassadeur du Burkina aux Nations Unies (ONU) et auprès des Etats-Unis d'Amérique (1960), son Excellence Frédéric Guirma est l'auteur de plusieurs publications et de nombreux articles de presse.

Le candidat Ram J.B. Ouédraogo se présente au nom de son parti "Les Verts du Burkina" et son programme prône l'écologie politique comme option pour le progrès du pays. Fils d'immigré burkinabè en Côte d'Ivoire, rentré au pays depuis à peine dix ans, il est pratiquement mal connu. On peut affirmer qu'il a eu l'intelligence de vouloir profiter des élections présidentielles pour se faire connaître et arracher une place sur l'échiquier politique national. En cela, le vide laissé par le groupe du 14 février (ayant opté pour le boycott du scrutin) lui sera absolument bénéfique car, en politique aussi, la nature a horreur du vide.

Comme on le voit, les deux grandes options politiques qui se présentent aux quatre millions d'électeurs burkinabè s'expriment très clairement à travers les deux candidats, Blaise Compaoré et Frédéric F. Guirma. C'est la génération des "pères de l'indépendance politique de 1960" qui affronte "la génération des révolutionnaires du 4 août, 1983".

Ram Ouédraogo n'étant pas du sérail, il peut être considéré comme un "outsider" qui ouvre une toute nouvelle orientation, "l'écologie politique".

La continuation du processus d'indigénisation de l'Etat et des institutions selon la dynamique lancée en 1983, avec toutes les corrections pratiques proposées ici, sur la base des leçons tirées de l'expérience des quinze dernières années, reste pour nous la voie du salut. Le Burkina Faso possède, en 2000, l'essentiel de ce qui lui faut pour construire un Etat des citoyens, à partir du tissu culturel et institutionnel existant. Mais les obstacles idéologiques et culturels demeurent nombreux surtout dans les esprits de l'élite intellectuelle et politique. La majorité de cette élite reste prisonnière de l'apartheid institutionnel dont nous avons déjà parlé. Les habitudes et les réflexes entretenus par les privilèges liés au statut des cadres supérieurs diplômés, enferment beaucoup dans le carcan institutionnel d'importation occidental sinon exclusivement français. Nombreux sont les hauts responsables administratifs ou politiques qui ne veulent nullement entendre parler d'introduction des langues maternelles locales dans les systèmes éducationnels ou de prise en compte des chefferies traditionnelles dans la construction institutionnelle de l'Etat moderne. Des partis politiques et leurs leaders lettrés et diplômés stigmatisent, dans des communiqués, tracts ou interviews dans la presse francophone locale, l'immixtion des chefs traditionnels dans le jeu



institutionnel et politique moderne. Ils s'indignent de voir des députés élus siégeant au Parlement, qui "peuvent à peine formuler une phrase correcte en français". Un enseignant en droit de l'Université de Ouagadougou nous a personnellement exprimé son vœu de voir exiger à tout candidat à l'Assemblée Nationale, de justifier d'un "niveau au moins égal au baccalauréat". En d'autres termes, pour être élu député, ce n'est pas le vote populaire (le peuple connaît très bien ses propres critères) qui importe d'abord. Le plus important, c'est la maîtrise d'une langue étrangère, la possession d'un diplôme qui ne représente absolument rien aux yeux des électeurs sinon un niveau certain d'acculturation. Le mythe de la langue française comme unique et exclusive porte d'accès à la connaissance et au savoir reste tenace dans les esprits. La maîtrise de la langue française risque de demeurer encore longtemps le premier diplôme scolaire de l'enfant burkinabè, la condition sine qua non de l'accès à la promotion sociale par l'école et les diplômes scolaires.

### **3.6. Implications pratiques pour l'Afrique**

L'Afrique, avec ses 52 Etats reconnus au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est trop souvent présentée, vue et comprise comme le concentré de la misère, des maladies, de l'ignorance, des guerres tribales, de la corruption, de la mauvaise gouvernance. C'est l'image

partiale et partielle qui sert à "démontrer" qu'en dehors d'une soumission servile aux modèles institutionnels d'importation, d'une attente permanente de l'aide financière extérieure et d'un renforcement de fait des liens économiques imposés depuis le pacte colonial, il n'existe pas de salut pour l'Afrique. «C'est ainsi et on n'y peut rien» entend-t-on répéter dans tous les milieux «bien pensant» et «politiquement correct» des élites locales.

Eclaté en 52 morceaux appelés Etats indépendants et souverains, c'est véritablement en pièces détachées que le continent africain entre en l'an 2000 dans la dynamique de la mondialisation. Des structures d'intégration économique déjà mortes comme la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) jusqu'aux nouvelles qui se mettent en place comme l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Southern African Development Community (SADC) en passant par l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.), le bilan africain en la matière est globalement négatif. Les statistiques, les taux et les pourcentages en matière d'éducation et de santé sont alarmants.

En ne s'en tenant qu'aux statistiques et aux chiffres, on en arrive à désespérer de l'Afrique du futur. Et pourtant, c'est au-delà de ces réalités chiffrées qu'il faut apprendre à se positionner pour lire autrement les réalités africaines. Pour nous, par exemple, le Burkina Faso, classé

172ème sur 174 pays dans le rapport sur le développement humain durable (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1997, est de ce fait, 172ème des pays les moins intégrés dans le marché mondial. Il n'y a absolument rien d'humiliant, de dramatique ou d'alarmant en cela. Bien au contraire, cela montre que la marge d'autonomie de manœuvre hors du marché mondial reste très grande. Ce pays comme tous les autres derniers de la liste ont de beaux jours devant eux pour réorienter, transformer, changer et innover dans tous les secteurs de leur vie économique, sociale, culturelle, institutionnelle et politique, hors des camisoles de force confectionnées par les experts en développement venus de Washington ou de Paris.

Pourquoi chercher à s'endetter, à commercer et à s'accrocher dans une dynamique de développement qui jusqu'ici est loin d'avoir apporté le bonheur à aucun peuple ou pays dit en développement sur le continent noir ? C'est une opportunité historique à saisir fortement pour oser le changement et bousculer les tabous, les vérités absolues, les règles et modèles imposés. L'Afrique reste relativement vierge et riche de tous les avènements possibles. Comme le dit si bien Francis Bacon, "même si tout n'est pas permis, tout est possible". Il reste possible de refuser un statut issu d'une logique, d'une conception des relations internationales, à l'élaboration de laquelle (Berlin, 1885) le Continent était totalement absent

en tant qu'acteur. La remise en cause de la place de l'Afrique dans le concert des nations d'aujourd'hui est un impératif absolu. Ce n'est qu'à partir de ce refus là que tout deviendra possible au niveau institutionnel, politique, culturel et économique. L'Afrique n'est en retard par rapport à rien ni à personne, dans cette perspective tout à fait autonome et endogène.

Par exemple, la récente position d'un pays comme le Nigéria qui revendique haut et fort un siège pour l'Afrique au Conseil de Sécurité de l'O.N.U. est une des multiples formes de remise en cause du pacte institutionnel colonial. Pourquoi la France et pas le Nigéria ? Pourquoi trois pays européens (France, Grande Bretagne et Russie) et pas un seul pays africain? S'il s'agit de garantir la sécurité de la planète, tous les acteurs doivent y être représentés sur un strict pied d'égalité. C'est la démocratisation des relations internationales qui l'exige. Les règles établies en 1945 par les vainqueurs de la guerre (1939-45) ne reflètent plus les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Si l'Inde revendique un siège, pourquoi pas l'Afrique, surtout que le conseil de sécurité se réunit le plus souvent sur des dossiers africains ?

La reprise de l'initiative historique prônée à un niveau universitaire, depuis la soutenance trop controversée de la thèse de doctorat du

Professeur Cheick Anta Diop à la Sorbonne en 1960, reste un chantier à peine entamé. Cette initiative reste aussi et surtout du ressort des intellectuels africains, pris individuellement et collectivement. Il s'agit de renouer le cordon ombilical qui fut tranché au sabre entre l'Afrique officielle et ses origines institutionnelles, culturelles et politiques. "Les premières réalisations africaines nous renvoient à la vallée du Nil, et c'est seulement en renouant avec la culture de cette vallée que nous pourrons bâtir un corps de sciences humaines", a dit Cheick Anta Diop, en conclusion de sa conférence au Centre Georges Pompidou de Paris, le 7 juin 1985.

**"Le devenir est une affaire de responsabilité"** (Th. Obenga).  
Aujourd'hui en 2000, sur le continent africain, dix sept conflits armés sèment la mort, la désolation et la misère. Ceux qui commandent toutes ces armées rebelles, milices et bandes se réclament de "l'élite intellectuelle et politique". Ils veulent accéder au pouvoir, diriger des Etats qu'ils promettent de démocratiser au mieux et gérer dans la plus parfaite transparence. A côté de ces foyers de conflits armés, il existent d'autres situations socio-politiques qui portent aussi en elles des germes de violence, toutes liées à la lutte pour le pouvoir et le contrôle de l'appareil d'Etat post-colonial. Les chefs de partis politiques, au pouvoir ou dans l'opposition, parties intégrantes des élites intellectuelles virtuellement

chargées de penser, de concevoir, de projeter et d'inventer le futur de l'Afrique, s'enferment dans un discours idéologique plus que suicidaire :

- "il manque une culture démocratique en Afrique".
- "la démocratie ne peut pas fonctionner parce que les populations sont analphabètes".
- "les chefs d'Etat africains ne veulent pas de l'alternance politique. Ils sont en majorité des anti-démocrates, sinon des dictateurs".

Une lecture critique de ce discours simpliste conduit au constat que la culture démocratique dont il est question n'est autre que la culture occidentale. Les normes démocratiques dont il est question sont celles venues tout droit de l'Europe. L'analphabétisme perçu comme une tare se limite à l'ignorance des langues européennes et non pas la non maîtrise de l'écriture en langues africaines. Laissons aux chefs d'Etat en exercice la charge de la preuve de leur adhésion ou non au principe de l'alternance au pouvoir. Un constat très actuel est le départ effectif d'un des doyens d'âge des actuels chefs d'Etat. Le président du pays le plus puissant du continent, (sous le rapport strict des critères occidentaux), Nelson Mandela, Prix Nobel de la Paix et Président de la République d'Afrique du

Sud a quitté le pouvoir, très officiellement. D'autres exemples existent comme la défaite électorale d'Abdou DIOUF au Sénégal après 21 ans à la tête de l'Etat. L'analyse exige la nuance et pas la généralisation superficielle. L'essentiel des énergies intellectuelles sur le continent est gaspillé dans une direction absolument improductive et condamnée à l'échec : le mimétisme institutionnel, culturel et politique, dans la seule course au pouvoir et à ses privilèges.

L'Etat moderne en Afrique doit être une construction d'abord culturelle et endogène qui se bâtit dans la rupture avec les modèles institutionnels venues d'ailleurs pour défendre des valeurs de civilisation venues d'ailleurs. Cette construction doit s'inscrire dans la continuité des recherches universitaires africaines (Cheick Anta Diop et Théophile Obenga entre autres) qui ont réussi à fermer la parenthèse coloniale pour relier l'Afrique à l'Histoire de l'humanité depuis l'Egypte nègre des pharaons de la vallée du Nil.

*« L'histoire de l'Afrique est beaucoup plus longue et beaucoup plus intéressante que ces récentes périodes qui retiennent le plus l'attention des gens, à savoir "la traite négrière atlantique", la "découverte de l'Afrique au 19<sup>ème</sup> siècle", la "colonisation de l'Afrique". Pour se réconcilier avec leur histoire, les Africains doivent nécessairement recouvrer toute leur longue histoire "précoloniale" et renforcer leur collective mémoire culturelle. Cheick Anta Diop indique du doigt, tel un devin, la vraie direction à prendre pour que renaisse et resplendisse l'Afrique-Mère, dans le contexte difficile du monde*

*d'aujourd'hui. Toutes les sociétés du monde sans exception ont eu besoin de leur passé pour définir leur avenir » (Obenga, 1996).*

Les images de paysans debout dans leurs champs de culture au village, les pieds trempés dans la boue de la terre sacrée de leurs ancêtres, scrutant le ciel en priant leur Dieu afin qu'il leur envoie toujours plus d'eau, sont des symboles puissants d'espoir pour l'Afrique qui refuse l'europanisation. Ces docteurs vétérinaires, ces médecins-dentistes et autres officiers supérieurs retraités qui se re-enracinent dans leurs terroirs villageois, assument des responsabilités traditionnelles pour empêcher la rupture historique avec les valeurs sacrées léguées par les ancêtres, sont des symboles puissants d'une Afrique qui refuse de mourir dans l'europanisation à outrance. Les puissantes machines médiatiques des autoroutes de l'information nous présentent comme irréversible l'intégration dans le marché global, commandé depuis Washington et le web. Enfin, il reste la petite minorité des "gens de la ville" qui s'activent, s'excitent, crient, écrivent pour répéter les sempiternelles jérémiades sur "le retard économique et technologique de l'Afrique qui exige la démocratie, l'aide financière extérieure et le développement". C'est elle, malheureusement, qui reste aux yeux des analystes et des experts, la seule Afrique officielle, légale et reconnue par la communauté internationale. C'est elle et elle seule qui doit assurer de nos jours :



1. les grands équilibres macro-économiques dans la gestion des Etats africains,
2. relancer la croissance économique par la relance des exportations de matières brutes constamment dépréciées sur des marchés extérieurs spéculatifs à loisir et fortement protégés par les lois sacrées du marché,
3. garantir la démocratisation de la vie politique dans les pays grâce au multipartisme intégral, la liberté de presse, et le choix des dirigeants politiques à travers des élections régulières, transparentes et en conformité avec les dispositions consignées dans les constitutions.

Dans l'Afrique de cette fin du 20ème siècle, au sortir de siècles d'esclavage (non reconnu de nos jours comme crime contre l'humanité), de la colonisation et de la néocolonisation contemporaine, les problèmes de développement, de démocratie, de progrès et de modernisation des institutions reposent tous sur le même socle. Ce socle est le fondement propre à toutes les sociétés humaines: c'est l'identité culturelle, les valeurs non monnayables comme la morale, la philosophie, la solidarité, l'amour du

prochain, les langues maternelles et les relations sociales héritées des ancêtres.

Nous avons essayé, tout au long de ce travail sur la construction de l'Etat de droit moderne au Burkina Faso et en Afrique, de prouver que l'essentiel des obstacles est lié au refus d'intégrer la dimension culturelle endogène comme socle de la construction institutionnelle. Ce refus est à la base des multiples contre-performances et des échecs enregistrés par les "aides", "projets", "ONG" et autres activités dites de développement au Burkina Faso. L'Etat du citoyen n'existe toujours pas pour la large majorité des populations africaines qui subissent jusqu'à nos jours, ce que Guichaoua (1993: 136) caractérise comme "la tyrannie du marché et la rationalité instrumentale de celui-ci". L'Etat, qu'il soit patrimonial, néo-patrimonial, monarchique, républicain ou autre, est d'abord et avant tout, une construction identitaire produite par les valeurs culturelles et l'héritage institutionnel de chaque communauté humaine, historiquement constituée.

L'Etat de droit moderne qu'un pays comme le Burkina Faso s'efforce de construire depuis un demi siècle, rencontrera toujours plus de problèmes pour s'enraciner, aussi longtemps que ses principaux architectes (intellectuels et hommes politiques) ne se soumettront pas humblement à une vérité simple, puissante et profonde dictée par

l'expérience d'un vieil instituteur burkinabè reconverti de longue date à l'action coopérative paysanne, à travers une association, "Savoir Se Servir de la Saison Sèche au Sahel" ou "6S". Bernard Lédéa Ouédraogo, résume son expérience en ces termes :

*Développer sans abîmer à partir de ce que le paysan est, de ce qu'il vit, de ce qu'il sait, de ce qu'il sait faire, de ce qu'il veut.*

L'Etat-Nation de droit moderne en Afrique sera d'abord et avant tout un Etat des paysans, ou il ne sera pas. L'essentiel c'est de se convaincre que rien n'est perdu. Les tristes performances actuelles des modèles importés et tropicalisés de l'Etat occidental constituent des expériences, des "écoles par la négative". Et comme le disait Napoléon, "les armées défaites sont à bonne école". Les classes dirigeantes africaines sont de plus en plus intégrées dans le "village planétaire", où il n'est plus question que de rentabilité, de performances et de compétitivité. Elles perdent de plus en plus le droit à l'ignorance, qui profitait tant aux replis identitaires égoïstes et à la jouissance inconsciente. Le marché et le libre jeu des forces du marché mondial, nous enseigneront à tous la formule de C. Vidrovitch (1999: 10) : "c'est la NATION qui génère l'ETAT et non l'inverse. Il est vain de croire ou de feindre de croire, en la nécessité préalable d'un ETAT FORT sans NATION. Un ETAT FORT sans NATION n'engendre que la DICTATURE."

L'Afrique des partis uniques, des chefs forts et uniques a fait son temps. Depuis 1990, les échecs constatés des Etats forts en modèles importés, imposés aux peuples et aux nations, ont conduit aux expérimentations cahotiques et dramatiques par moment (Zaïre, Congo Brazza) des démocratisations multipartisanes qui continuent d'ignorer la Nation et les nationalités dans la construction de l'Etat de Droit recherché.

L'Etat-Nation en Afrique comme partout ailleurs dans le monde, sera une construction multinationale ou ne sera pas. Au-delà de la démocratie multipartiste, de la multiplication des titres des journaux, des radios et des télévisions privées, de la défense des droits de l'homme, il restera toujours à combler le gouffre institutionnel entre ETAT et NATION.

Au Burkina Faso, les syndicats, les associations, les organisations de la société civile et les partis politiques sont multi-ethniques et multi-nationaux. Il n'y existe aucun parti politique qui s'identifie à une ethnie, à une nationalité ou à une région du pays. C'est un important capital dans le chantier complexe de la construction de l'Etat-Nation, multinational et multi-ethnique, si l'élite politique ose persévérer dans la bonne direction de l'affirmation identitaire dans l'innovation institutionnelle et politique. Elle en a tous les moyens. Il manque la VISION et l'engagement à payer le prix de la déconnexion d'avec le pacte colonial qui continue de régir la vie

institutionnelle et politique officielle, sous le maquillage défraîchi de l'indépendance des années 1960.

A l'autre extrême, pour prendre un exemple, l'élite politique moderne de la Somalie, à réussi la «prouesse» de libérer les fureurs destructrices de «sous-clans» dans un pays et sur un territoire où n'existe qu'une seule ethnie (Somali), une seule langue et une seule religion. Elle a anéanti l'Etat post-colonial, faisant disparaître la présence de la Somalie dans toutes les instances internationales (OUA/ONU) depuis une décennie.

C'est dire, en un mot comme en mille, que l'avenir de l'Afrique repose toujours et exclusivement sur les choix de sa classe dirigeante moderne de son élite intellectuelle et politique. Le meilleur et le pire demeurent des choix ouverts dans tous les domaines. Les peuples africains, comme ceux de tous les autres continents sont à la recherche d'une vie meilleure dans un cadre institutionnel et politique (les Etats) que seul le savoir et le savoir-faire de leurs filles et leurs fils les plus éduqués, les plus instruits et les plus savants leur auront confectionné, en s'appuyant principalement sur des valeurs et des références propres à eux.

Le «paradoxe burkinabè» réside en ceci qu'il possède tout ce qui lui est nécessaire pour réussir, sans que la classe dirigeante ne soit capable de se hisser à la hauteur des véritables défis institutionnels, sur la base

d'un consensus minimum. Une société civile active et vivante se manifeste très bruyamment et doit servir à la démocratisation.

Au niveau des hommes au pouvoir, du parti majoritaire et du chef de l'Etat, absolument rien ne justifie objectivement les réticences face aux exigences d'une véritable ouverture démocratique incluant toutes les sensibilités politiques sans exclusive dans le jeu institutionnel.

Depuis 1983, les efforts déployés pour cultiver l'esprit de «compter sur ses propres forces pour se développer à compte-propre» ont commencé à porter des fruits palpables et visibles.

Le pays avance sur le plan économique. Les tensions politiques et sociales des dernières années s'expliquent beaucoup plus par un refus d'ouverture de la part d'une fraction au pouvoir qui mesure très mal la capacité de nuisance des «exclus», que par les clichés réducteurs et caricaturaux des extrémistes véhiculés dans les médias occidentaux. Cette réticence à oser prendre l'initiative d'aller au devant des revendications (fondées ou non) de son opposition, comme celle de la durée du mandat présidentiel, de l'adoption du bulletin unique pour les élections et du droit aux candidatures individuelles en dehors des listes de partis etc... fait perdre au pouvoir un crédit politique qu'il doit savoir capitaliser pour l'avenir. Comme tout pouvoir qui dure, son audience va nécessairement se

réduire. Mais jusqu'à nos jours, malgré tout se qui se dit et se raconte sur la situation politique au Burkina Faso, aucune menace sérieuse d'explosion nationale n'existe au-delà des dix villes moyennes où exercent des fonctionnaires syndiqués ou militant dans les multiples partis et associations, capables de «débrayages actifs» ou autres «boycotts actifs».

Au Burkina Faso et à l'évidence la plus totale, c'est l'opposition politique dans toutes ses variantes qui a tout à craindre d'un verdict des urnes qui se joue sur d'autres registres que ceux de l'agitation syndicale et politique dans les rues des villes et dans les colonnes des journaux.

L'émergence d'un présidentiable doté de la même légitimité historique (origine tribale et professionnelle, parcours militant et option de philosophie du développement) que l'actuel Président du Faso reste une œuvre de longue haleine. Si l'opposition ne se repositionne pas en transformant son discours politique et en se redéployant dans le pays réel à la recherche d'un électorat qu'elle devra découvrir, informer et former, l'alternance sera toujours du changement dans la continuité. C'est un signe qui ne trompe pas. Les vrais problèmes ne sont toujours pas posés concernant les voies et moyens pour construire ensemble un Etat moderne des citoyens. Quoi qu'on dise et quoi qu'on prétende, l'observateur averti aura vite compris qu'au delà des «affaires à la une» sur la justice ou les droits humains, il ne reste au fond que «les querelles entre caïmans du

même marigot». Comme le propose Thierry Michalon (1998 :25) après une analyse critique des élections, ne faut-il pas militer, « pour une suppression de l'élection présidentielle en Afrique »?

Les récents troubles et les violentes manifestations qui ont suivi l'assassinat odieux du journaliste Norbert ZONGO le 13 décembre 1998 doivent être analysés en relation avec une situation antérieure d'exclusion sectaire très mal supportée par la classe politique et particulièrement par l'opposition qui a été littéralement laminée aux dernières élections municipales et législatives grâce surtout au mode de scrutin majoritaire. Avec 90 députés sur 102, le parti au pouvoir peut trop facilement être accusé de manque de volonté réelle dans ses prétentions d'équilibrer au mieux et de civiliser le jeu politique national. L'enracinement des institutions démocratiques et leur meilleur fonctionnement possible passera nécessairement par l'adhésion consciente et librement acceptée de tous les acteurs politiques légaux. Les évolutions récentes sont encourageantes. Des discussions sont en cours entre tous les partis, le gouvernement et le chef de l'Etat depuis le 15 mai 2000. Elles permettent de garder l'espoir d'une reconstruction plus équilibrée du paysage institutionnel et politique national si la volonté commune s'impose...



Le chantier de la construction de l'Etat de droit moderne reste à peine entamé en Afrique. Partout c'est l'expérimentation qui a cours avec un recommencement permanent apparent. En l'an 2000 on peut cependant affirmer que l'Afrique depuis 40 ans déjà a fait le pire. Elle ne peut plus aller au-delà sous peine de disparaître en tant que partenaire sur le marché mondial. Pour avoir déjà réalisé le pire, il faut croire qu'il ne reste plus que le meilleur à faire. Mais à quel prix ?

En l'an 2000, c'est principalement là où diamants, pétrole et autres richesses minérales existent ou sont découvertes sur le continent africain, que les guerres fratricides s'intensifient : Angola, ex-Zaïre, Sierra Leone. Et bizarrement, rien que l'annonce officielle de l'exploitation prochaine des gisements de pétrole au Tchad, devient comme de l'huile jetée sur le feu de la rébellion armée intérieure.

Pour ceux qui ont entendu un trafiquant de diamant européen dire haut et fort sur une radio internationale, à partir de la Sierra Leone en feu , que : «la guerre est favorable au commerce du diamant», il est permis de se demander si la construction d'Etats de droit modernes en Afrique intéresse réellement le reste du monde puisqu'à l'évidence, le libéralisme intégral semble se nourrir mieux des guerres intestines qui anéantissent totalement jusqu'au sens même de l'Etat en Afrique. Entre les trop grosses

larmes que l'on verse quotidiennement pour pleurer le triste sort des populations africaines et les trop belles affaires financières, politiques et humanitaristes (aides alimentaires, médicaments etc.) qui se cachent derrière ce chaos, où peuvent bien se loger les préoccupations intellectuelles sur l'esquisse d'une théorie de la construction de l'Etat Nation en Afrique ?

## **Références bibliographiques**

## I. Ouvrages Théoriques

**Albarello, L. et alii.** 1995. *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*. Paris : Armand Colin.

**Aron, R.** 1967. *Les grandes étapes de la pensée sociologique*. Paris:Gallimard.

**Aron, A.** 1981. *Le spectateur engagé*. Paris: Julliard

**Assidou, E.** 1992. *Les théories économiques du développement*. Paris : la découverte.

**Blei, F.** 1936. *Talleyrand, Homme d'Etat*. Paris : Payot

**Carfantan, J. Y. et C. Condamines,** 1980. *Qui a peur du Tiers-monde ?* Paris: Seuil

**Colloque de Cabris.** 1974. *Sociologie et révolution*. Paris: Anthropos.

**Conte, A.** 1965. *Bandoung, tournant de l'histoire*. Paris : Laffont

**Demichel, F.** 1986. *Eléments pour une théorie des relations internationales*. Paris: Berger Levrault.

**Dimitrov, G.** 1972. *Oeuvres choisies* (3 tomes). Sofia: Sofia Presse

**Diouf, M.** 1998. *Sénégal, les ethnies et la nation*. NEA du Sénégal (NEAS) Dakar. 281p.

**Durkheim, E.** 1930. *Le suicide*. Paris: Presses Universitaires de France.

**Duvignaud, J.** 1966. *Introduction à la sociologie*. Paris: Gallimard

**Engels, F.** 1963. *Anti-Dühring*. Paris: Editions Sociales

- Fédosséev, P. et alii.** 1973. *Karl Marx, sa vie, son oeuvre*. Moscou: Editions du Progrès.
- Furet, S.** 1978. *Penser la révolution française*. Paris: Gallimard
- Gaborit P. et Gaxie D.** 1976. *Droit constitutionnel et institutions politiques*. Paris : Mementos Themis P.U.F.
- Garaudy, R.** 1967. *Le problème chinois*. Paris: Seghers
- Garaudy, R.** 1975. *Parole d'homme*. Paris: Seuil
- Garaudy, R.** 1979. *Appel aux vivants*. Paris: Seuil
- Garaudy, R.** 1981. *Promesses de l'islam*. Paris: Seuil
- Guittou, H.** 1976. *Economie politique*. Paris: Dalloz
- Hamon, L.** 1981. *Mort des dictatures ?* Paris: Economica
- Leclercq, C.** 1998. *Sociologie politique (2è Edit.)*. Paris : Economica.
- Lénine, V.** 1977. *Oeuvres* (45 tomes). Paris/Moscou: Editions Sociales/du Progrès.
- Millon, P.** 1995. *Max Weber et le destin des sociétés modernes*. Grenoble: G.R.P.L.
- Peyrefitte, A.** 1991. *Le monde contemporain*. Paris: Chêne Hachette
- Schwartzberg, R. G.** 1998. *Sociologie politique (5è éd.)*. Paris : Editions Montchrestien.
- Silk, L.** 1978. *Après Keynes: cinq grands économistes*. Paris; Les Editions d'organisation.
- Simon, P.** 1966. *Le contrôle des naissances*. Paris: Payot.

- Snow, E.** 1962. *La Chine en marche*. Paris: Stock
- Stuart, S.** 1972. *Mao Tsé TOUNG*. Paris: Armand Colin.
- Suyin, H.** 1972. *Le déluge du matin*. Paris: Stock
- Suyin, H.** 1975. *Le premier jour du monde*. Paris : Stock
- Touraine, A.** 1994. *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris : Fayard.
- Toinet, M. F.** 1988. *Et la constitution créa l'Amérique*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy.
- Weber, M.** 1959. *Le savant et le politique*. Paris: Plon
- Weber, M.** 1963. *Economie et société*. Paris: Plon
- Weber, M.** 1963. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Plon.
- Weber, M.** 1963. *Essai sur la théorie de la science*. Paris : Plon.
- Winkin, Y.** 1981. *La nouvelle communication*. Paris : Seuil.
- Wolton, D.** 1997. *Penser la communication*. Paris : Flammarion.
- Ziegler, J.** 1983. *Contre l'ordre du monde: les rebelles*. Paris : Seuil

## **II. Burkina Faso**

- Aicardi de Saint Paul, M.** 1993. *De la Haute-Volta au Burkina Faso, tradition et modernité au "pays des hommes intègres"*. Paris: Albatros.
- Andriamirado, S.** 1987. *Sankara le rebelle*. Paris: Jeune Afrique Livres.
- Andriamirado, S.** 1989. *Il s'appelait Sankara*. Paris: Jeune Afrique Livres.

- Asche, H.** 1994. *Le Burkina Faso contemporain: l'expérience d'un auto-développement*. Paris : L'Harmattan
- Atampugre, N.** 1993. *Au-delà des lignes de pierres*. Une publication Oxfam/UK and Ireland
- Ba, A. A.** 1996. *Oui, mon commandant !* Paris: Actes Sud Babel.
- Balima, S. A.** 1996. *Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso*. Paris: J. A. Conseil.
- Bamba, S. A. et B. Compaoré,** 1993. *La réincarnation du renouveau*. Abidjan: Dunuya.
- Bamouni, B. P.** 1986. *Burkina Faso, le processus de la Révolution*. Paris: L'Harmattan.
- Bassolet, E. F.** 1968. *Evolution de la Haute-Volta de 1898 au 3 janvier 1966*. Ouagadougou : Imprimerie Nationale.
- Bazié, J. H.** 1987. *Au Burkina la parole est à tous: Maurice Yaméogo, Sangoulé Lamizana*. Ouagadougou : Imprimerie Nationale.
- Camilleri, J. L.** 1993. *Dialogue avec la brousse*. Paris: L'Harmattan.
- Compaoré, B.** 1998. *Les voies de l'espérance*. Ouagadougou: G.I.B.
- Conombo, I. J.** 1989. *M'ba Tinga, traditions des mossé dans l'empire du Moogho Naba*. Paris : L'Harmattan.
- Conombo, I. J.** 1994. *Bouda François Timpiga de Manga, chef coutumier et homme politique : biographie*. Ouagadougou: Imprimerie SOGIF.

**Delobsom, D. A. A.** 1932. *L'Empire du Mogo Naba: coutumes des mossis de la Haute-Volta*. Paris : Librairie Emile Nourry.

**Delobsom, D. A. A.** 1934. *Les secrets des sorciers noirs*. Paris: Librairie Nourry.

**De Rouville, C.** 1987. *Organisation sociale des Lobi, Burkina Faso-Côte d'Ivoire*. Paris : L'Harmattan.

**Deschamps, A.** 2001. *Burkina Faso (1987-1992) « Les pays des hommes intègres »*. Paris : Harmattan.

**Diallo, I.** 2000. *La langue française dans le système éducatif burkinabè : le cas de l'enseignement primaire*. Communication au congrès mondial de linguistique africaine de Lomé, INSS/CNRST Ouagadougou (BF).

**Englebert, P.** 1987. *La Révolution burkinabè*. Paris: L'Harmattan.

**Guilhem, M. et al.** 1964. *Histoire de la Haute-Volta*. Paris: Ligel.

**Guirma, F.** 1991. *Comment perdre le pouvoir? Le cas de Maurice Yaméogo*. Paris: Editions Chaka.

**Guissou, B. L.** 1995. *Burkina Faso : un espoir en Afrique*. Paris: L'Harmattan.

**Ilboudo, P.** 1990. *Croyances et pratiques religieuses traditionnelles des mossis*. Stuttgart : Franz Steiner Verlag.

**Izard, M.** 1992. *L'Odyssée du pouvoir d'un royaume africain: Etat, société, destin individuel*. Paris: Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

- Izard, M.** 1985. *Le Yatenga pré-colonial*. Paris: Karthala.
- Kaboré, B.** 2002. *Histoire politique du Burkina Faso*. Paris : l'Harmattan
- Kambiré, F.** 1987. *Le pouvoir du Bangré, enquête initiatique à Ouagadougou*. Paris : Presses de la Renaissance.
- Kambou-Ferrand, J.M.** 1993. *Peuples voltaïques et conquête coloniale 1885-1914 - Burkina Faso* - Paris: A.C.C.T. / L'Harmattan.
- Kedrebéogo, G.** 1997. "*Linguistic Diversity and Language Policy: The Challenges of Multilingualism in Burkina Faso*". Varsovie: Polish Academy of Sciences, Hemispheres Studies on Cultures and Societies N° 12: 5-27.
- Labazée, P.** 1988. *Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso*. Paris: Karthala.
- Lamizana, S.** 1999. *Mémoires*. Tome 1 et 2, Paris : Jaguar Conseil
- Lajus, M.** 1960. *L'évolution politique et économique de la Haute-Volta*. Ouagadougou: Imprimerie Nationale.
- Le Groupe de recherche et d'appui pour l'auto-promotion paysanne (GRAAP).** 1988. *Nouvelles paroles de brousse, expériences villageoises au Burkina Faso*. Paris : Karthala.
- Loada, A. M. G.** 1995. "*Burkina Faso, les rentes de la légitimité démocratique*" in *l'Afrique politique*, Paris: Karthala.
- Martens, L.** 1989. *Sankara, Compaoré et la Révolution burkinabè*. Bruxelles: Editions EPO.



- Merlet, A.** 1995. *Textes anciens sur le Burkina (1853-1897)*. Paris-Ouagadougou : Editions Séphia-ADDB.
- Muase, K. C.** 1989. *Syndicalisme et démocratie en Afrique Noire: l'expérience du Burkina Faso*. Paris: Inadès/Karthala.
- Napon, A.** 1998. *En quelle langue dire la démocratie au Burkina Faso*. Communication donnée au Séminaire "Médias, Démocratie et Langues Nationales" à Ouagadougou.
- Otayek, R.** 1986. "*Le Burkina Faso*". In *Politique africaine* N° 20, Paris: Karthala.
- Otayek, R.** 1991. "*Retour au Burkina Faso*" in *Politique africaine* N° 33. Paris: Karthala.
- Ouédraogo, E.** 1995. *Voyage de la Haute-Volta au Burkina Faso*. Ouagadougou : Editions Paalga.
- Pacéré, Y. F.** 1979. *Ainsi on a assassiné tous les mossé*. Québec: Naaman.
- Rapp, J. F.** 1986. *Sankara, un nouveau pouvoir africain*. Paris: Editions ABC.
- Riesman, P.** 1974. *Société et liberté chez les peul djelgobé de Haute-Volta*. Paris-La Haye:Mouton.
- Sankara, T.** 1983. *Discours d'orientation politique*. Imprimé en République Populaire démocratique de Corée
- Savonnet-Guyot, C.** 1986. *Etat et Sociétés au Burkina*. Paris: Karthala.

- Skalnik, P.** 1978. *Early states in Voltaic Bassin*. La Haye: Mouton.
- Skalnik, P.** 1979. *The Dynamics of Early State Development in the Voltaic Area*. La Haye: Mouton.
- Skinner, P. E.** 1972. *Les mossis de la Haute-Volta*. Paris Editions Nouveaux Horizons, E. 180.
- Société des Missionnaires d'Afrique.** 1948. *Rapports annuels 1945-1946*. Issy les Moulineaux : Imprimerie Saint Paul.
- Somé, V. D.** 1990. *L'espoir assassiné*. Paris: L'Harmattan
- Tarab, G.** 1989. *Les années Sankara*. Paris: L'Harmattan.
- Tauxier, L.** 1912. *Le noir du Soudan, pays mossi et gourounsi*. Paris:Larose.
- Tauxier, L.** 1917. *Le noir du Yatenga*. Paris: Larose.
- Van Dijk, M. P.** 1986. *Burkina Faso: le secteur informel de Ouagadougou*. Paris: L'Harmattan.
- Yaméogo, H.** 1990. *La Illème République Voltaïque*. Koudougou: Imprimerie des Quatre Vents.
- Yaméogo, H.** 1994. *Repenser l'Etat africain*. Paris : L'Harmattan.
- Yé, B. A.** 1995. *Profil politique de la Haute-Volta coloniale et néo-coloniales ou les origines du Burkina Faso révolutionnaire*. Ouagadougou: Imprimerie Nouvelle du Centre.
- Yé, B. A.** 1994. *Burkina Faso: les fondements politiques de la IV<sup>ème</sup> République*. Ouagadougou: Presses Universitaires de Ouagadougou.

**Zagré, P.** 1994. *Les politiques économiques du Burkina Faso*. Paris:Karthala.

**Zan, S. B.** 1995. *Ouézzin Coulibaly, le lion du R.D.A.*. Abidjan Presses Universitaires de Côte d'Ivoire.

### **III. Afrique**

**Ba, A. et alii.** 1984. *L'organisation de l'Unité Africaine*. Paris: Silex.

**Bâ, H.A.** 1991-1992. *Amkoullel, l'enfant peul*. Paris: Editions Babel/Actes Sud.

**Bâ, H.A.** 1994. *Oui mon Commandant*. Paris: Editions Babel/Actes Sud.

**Badié, B.** 1993. *L'Etat importé: l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris: Fayard.

**Balandier, G.** 1955. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Paris: P.U.F.

**Bayart, J. F.** 1989. *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*. Paris: Fayard.

**Bédié, K. H.** 1999. *Les chemins de ma vie*. Paris : Plon

**Ben Yahmed B.** 1999. *Eux et nous*. Paris : Jeune Afrique n° 2017, page 6.

**Benchenane, M.** 1983. *Les armées africaines*. Paris: Publisud.

**Benchenane, M.** 1984. *Les régimes militaires africains*. Paris: Publisud.

**Benchik, M.** 1983. *Droit international du sous-développement*. Paris: Berger/Levrault.

- Benot, Y.** 1972. *Idéologie des indépendances africaines*. Paris: Maspéro.
- Benot, Y.** 1987. *La révolution française et la fin des colonies*. Paris: Editions La découverte
- Benot, Y.** 1989. *Les députés africains au Palais Bourbon de 1914 à 1958*. Paris: Chaka
- Biarnes, P.** 1980. *L'Afrique aux Africains*. Paris: Armand Colin.
- Boni, N.** 1962. *Crépuscule des temps anciens*. Paris Présence Africaine
- Boni, N.** 1972. *Histoire synthétique de l'Afrique résistante postume* Paris Présence Africaine
- Cabral, A.** 1980. *Unité et lutte*. Paris: P. C. Maspéro.
- Classes, Etat, Marchés, Politique Africaine N° 26, Juin, 1987.**  
Paris: Karthala.
- Condé A.** 1972. *Guinée : Albanie d'Afrique ou néo-colonie américaine?*  
Paris : Editions Git le coeur
- Coquery-Vidrovitch, C.** 1999. *Au Congo, de la rébellion à l'insurrection?*  
Paris: Le Monde Diplomatique N° 538.
- Coulon, C. et Martin, D. C.** 1990. *Les afriques politiques*. Paris: La Découverte
- Dadié, B. B.** 1985. *Carnet de prison*. Abidjan: CEDA.
- Diabaté, M. M.** 1970. *Janjon et autres chants populaires du Mali*. Paris: Présence Africaine.

**Diané, C. 1990.** *La FEANF et les grandes heures du mouvements syndical étudiant noir.* Paris : CHAKA.

**Diop, C. A. 1974.** *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire.* Paris: Présence Africaine.

**Diop, C. A. 1977.** *Parenté génétique de l'Egyptien pharaonique et des langues négro- africaines, initiations et études africaines N° 32.*  
Paris: IFAN/NEA.

**Diop, C. A. 1981.** *Civilisation ou barbarie.* Paris: Présence Africaine.

**Diop, C. A. 1982.** *L'unité culturelle de l'Afrique noire.* Paris: Présence Africaine.

**Diop, C. A. 1990.** *Alerte sous les tropiques, articles 1946-1960.* Paris: Présence Africaine.

**Diop, C. A. 1992.** *Nations nègres et culture.* 2 t. Paris: Présence Africaine.

**Diouf, M. 1998.** *Sénégal, les ethnies et la nation.* Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS). Dakar.

**Ela, J. M. 1994.** *Afrique, l'irruption des pauvres.* Paris: L'Harmattan.

**Fall, B. 1993.** *Le travail forcé en Afrique occidentale française.* Paris: Karthala.

**Fauvelle-Aymar, F. et alii. 2001.** *Afrocentrisme. L'Histoire des Africains entre Egypte et Amérique.* Paris :  
Karthala

**Fanon, F. 1961.** *Les damnés de la terre.* Paris: Maspéro. Sociologie.

- Foccart, J.** 1995-1996. *Foccart parle, entretiens avec Philippe Gaillard*. 2 t. Paris : Fayart/Jeune Afrique.
- Goudou, T.** 1987. *L'Etat, la politique et le droit parlementaire en Afrique*. Paris : Berger/Levrault.
- Grimal, N.** 1988. *Histoire de l'Egypte ancienne*. Paris: Fayart.
- Guichaoua, A. et Yves Goussault.** 1993. *La culture: de la "dimension oubliée" du développement à l'anti-développement", article dans "Sciences et développement"*. Paris: Armand Colin.
- Hyden, G.** 1980. *Beyond Ujamaa in Tanzania: underdevelopment and an uncaptured peasantry*. London: Heineman.
- Kabou, A.** 1991. *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris: L'Harmattan.
- Kassé, M.** 1991. *Le développement par l'intégration*. Dakar: Les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal.
- Kesteloot, L.** 1972. *Amadou Traoré, Da Monzo de Ségou*. Paris: Fernand Nathan.
- Kodjo, E.** 1985. *Et demain l'Afrique*. Paris: Editions Stock.
- Koukou, D.** 1999. *Le pouvoir, démon d'Afrique*. L'Autre Afrique N° 83. Paris.
- Lahouari, A.** 1992. *Etat et pouvoir, approche méthodologique et sociologique*. Alger: Office des Publications Universitaires.

**Leroy, E.** 1984. *L'introduction du modèle européen de l'Etat en Afrique francophone :logiques et mythologiques du discours juridique.* Lille: Presses Universitaires de Lille.

**Leroy, E.** 1996. *L'odyssée de l'Etat, article "Politique Africaine" N° 63.* Paris: Karthala

**Machel, S.** 1977. *Le processus de la révolution démocratique populaire au Mozambique.* Paris: L'Harmattan.

**Malek, J. Et W. Forman.** 1988. *Les Egyptiens à l'ombre des pyramides.* Paris: Atlas.

**Mane, I.** 1996. *Etat, Démocratie, Société et Culture en Afrique.* Dakar: Démocraties Africaines.

**Manguelle, D. E.** 1985. *Cent ans d'aliénation.* Paris: Silex.

**Manguelle, D. E.** 1991. *L'Afrique a-t-elle besoin d'un ajustement culturel?* Paris: Editions Nouvelles du Sud.

**M'Bokolo, E.** 1985. *L'Afrique au XXème siècle.* Paris: Seuil

**Messmer, P.** 1998. *Les blancs s'en vont.* Paris: Albin Michel.

**Michalon, T.** 1998. *Pour la suppression de l'élection présidentielle en Afrique.* Paris : Le monde diplomatique .

**Monga, C. Et J.C. Tchatchouang.** 1996. *Sortir du piège monétaire.* Paris: Economica.

**Monga, C.** 1997. *L'argent des autres.* Paris : L.G.D.J.

**Mudimbe, V. Y.** 1980. *La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier*. Ouvrage collectif, Actes du Congrès International des Etudes africaines de Kinshasa. Paris: Berger-Levrault.

**N'Gbanda, Nzambo Ko, Atumba H.** 1998. *Les derniers jours du Maréchal Mobutu*. Paris : Editions Gideppe.

**Niane, D. T.** 1960. *Soundiata ou l'épopée mandingue*. Paris: Présence Africaine.

**Niane, B.** 1999. *Les dossiers du III<sup>ème</sup> Forum Franco-Africain, N° 6*, Juillet 1999, Paris-Ouagadougou.

**Nkrumah, K.** 1970. *La lutte des classes en Afrique*. Paris: Présence Africaine.

**Nkrumah, K.** 1994. *L'Afrique doit s'unir*. Paris: Présence Africaine.

**Obenga, T.** 1990. *La philosophie africaine de la période pharaonique (2780-330 avant notre ère)*. Paris: L'Harmattan.

**Obenga, T.** 1996. *Cheick Anta Diop, Volney et le Sphinx*. Paris: Présence Africaine/Khepera.

**Owona, J.** 1985. *Droit constitutionnel et régimes politiques africains*. Paris: Berger/Levrault.

**Cabral.** 1983. Ouvrage issu du Symposium International Amilcar Cabral (Praia, Cap-Vert, 17-20 Janvier, 1983). Paris: Présence Africaine.

**Pradervaud, P.** 1989. *Une Afrique en marche*. Paris: Plon



- Pré, R.** 1951. *L'avenir de la Guinée française*. Conakry: Les éditions guinéennes
- Rodney, W.** 1986. *Et l'Europe sous-développa l'Afrique*. Paris: Caribéennes.
- Samir, A.** 1986. *La déconnection*. Paris: La Découverte.
- Samir, A.** 1988. *L'eurocentrisme, critique d'une idéologie*. Paris: Anthropos
- Samir, A.** 1989. *La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers Monde*. Paris: L'Harmattan.
- Samir, A. et P. A. Nyongbo.** 1988. *La longue marche vers la démocratie*. Paris: Editions Publisud.
- Schwaller De Lubiez, R. A.** 1977-1981-1985. *Le temple de l'Homme, Apet du sud à Louksor*. 3 t. Paris: Dervy Livres
- Senghor, L. S.** 1971. *Liberté, nation et voie africaine du socialisme*. Paris: Seuil.
- Sine, B.** 1983. *Le marxisme devant les sociétés africaines*. Paris: Présence Africaine.
- Smith, S. Et A. Glaser.** 1992. *Ces messieurs Afrique*. Paris: Calmann Lévy.
- Soros, G.** 1998. *La crise du capitalisme mondial: l'intégrisme des marchés*. Paris: Plon.

**Suret-Canale, J.** 1960. *Afrique noire, (géographie, civilisation, histoire), Afrique noire (l'ère coloniale 1900-1945) et Afrique noire (de la colonisation aux indépendances)*. 3 t. Paris: Editions Sociales.

**Sylla, L.** 1977. *Tribalisme et parti unique en Afrique Noire*. Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

**Sylla, L.** 1977. "Réflexions sur la typologie classique des systèmes politiques africains" *Annales de l'Université d'Abidjan, Série D (Lettres)*, tome 10.

**Sylla, L.** 1981. "Le tribalisme, stratégie de participation au pouvoir dans les Etats africains ou de la démocratie médiatisée à l'illusion démocratique". *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. LXVIII (1981).

**Sylla, L.** 1985. "Genèse et fonctionnement de l'Etat clientéliste en Côte d'Ivoire", *Archives européennes de Sociologie*, XXVI (1985): 29-57.

**Staline, J.** 1953. *Le marxisme et la question nationale et coloniale*. Paris: Editions Sociales.

**Terray, E.** 1987. *L'Etat contemporain en Afrique*. Paris: L'Harmattan.

**Traoré, S.** 1985. *La Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF)*. Paris : L'Harmattan

**Tournoux, J. R.** 1967. *La tragédie du Général*. Paris:

**UNESCO (éd.).** 1981. *Le concept du pouvoir en Afrique*. Paris: Unesco.

**UNESCO** 1999. *Histoire Générale de l'Afrique*. 8 t. Ouvrage collectif. Paris: Unesco/NEA.

**Wade, A.** 1989. *Un destin pour l'Afrique*. Paris: Karthala.

**Willard, G.** 1955. *Formation de la nation française*. Paris: Editions Sociales.

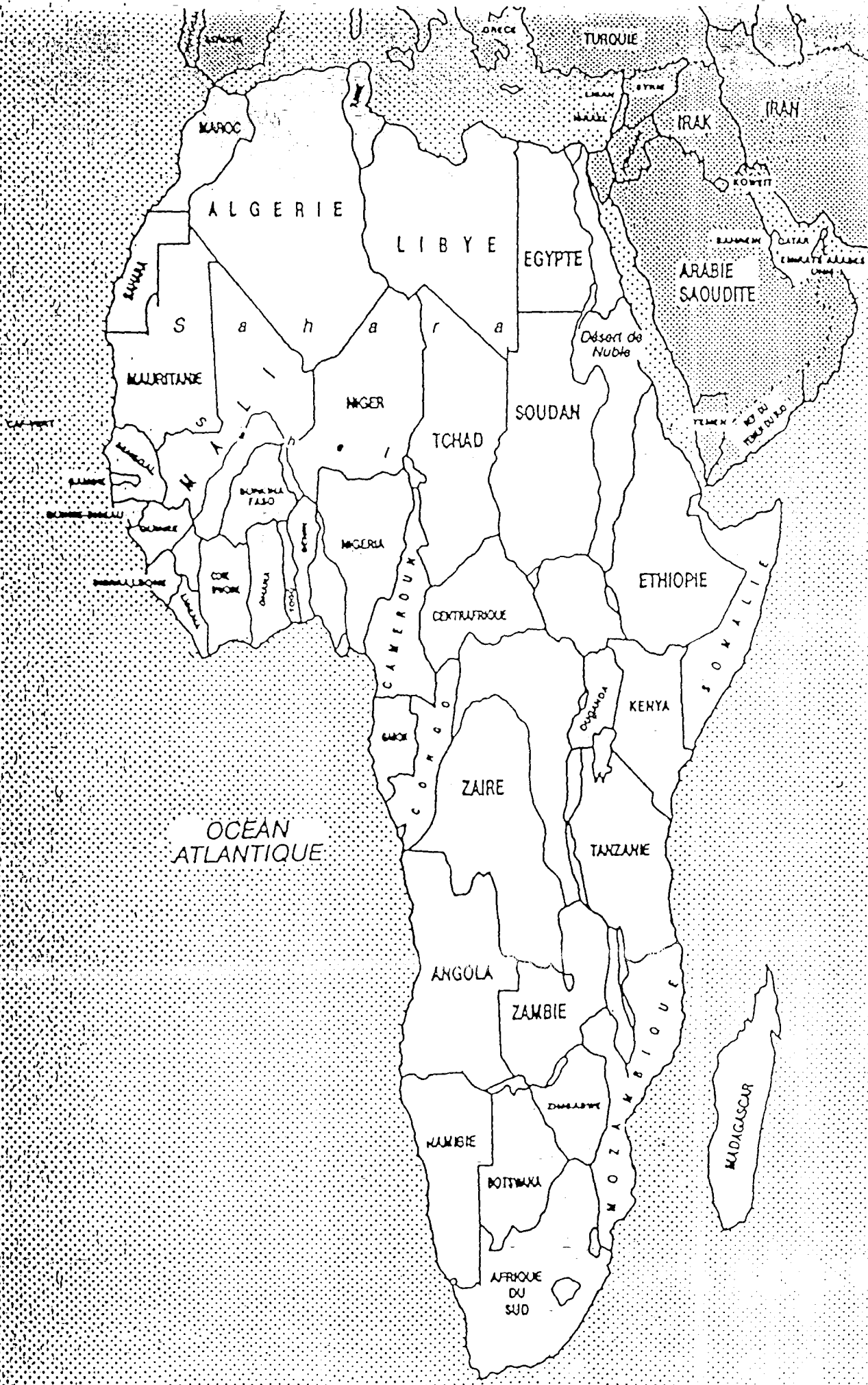
**Ziegler, J.** 1964. *Sociologie de la nouvelle Afrique*. Paris: Gallimard.

**Ziegler, J.** 1980. *Main basse sur l'Afrique, la recolonisation*. Paris: Editions du Seuil.

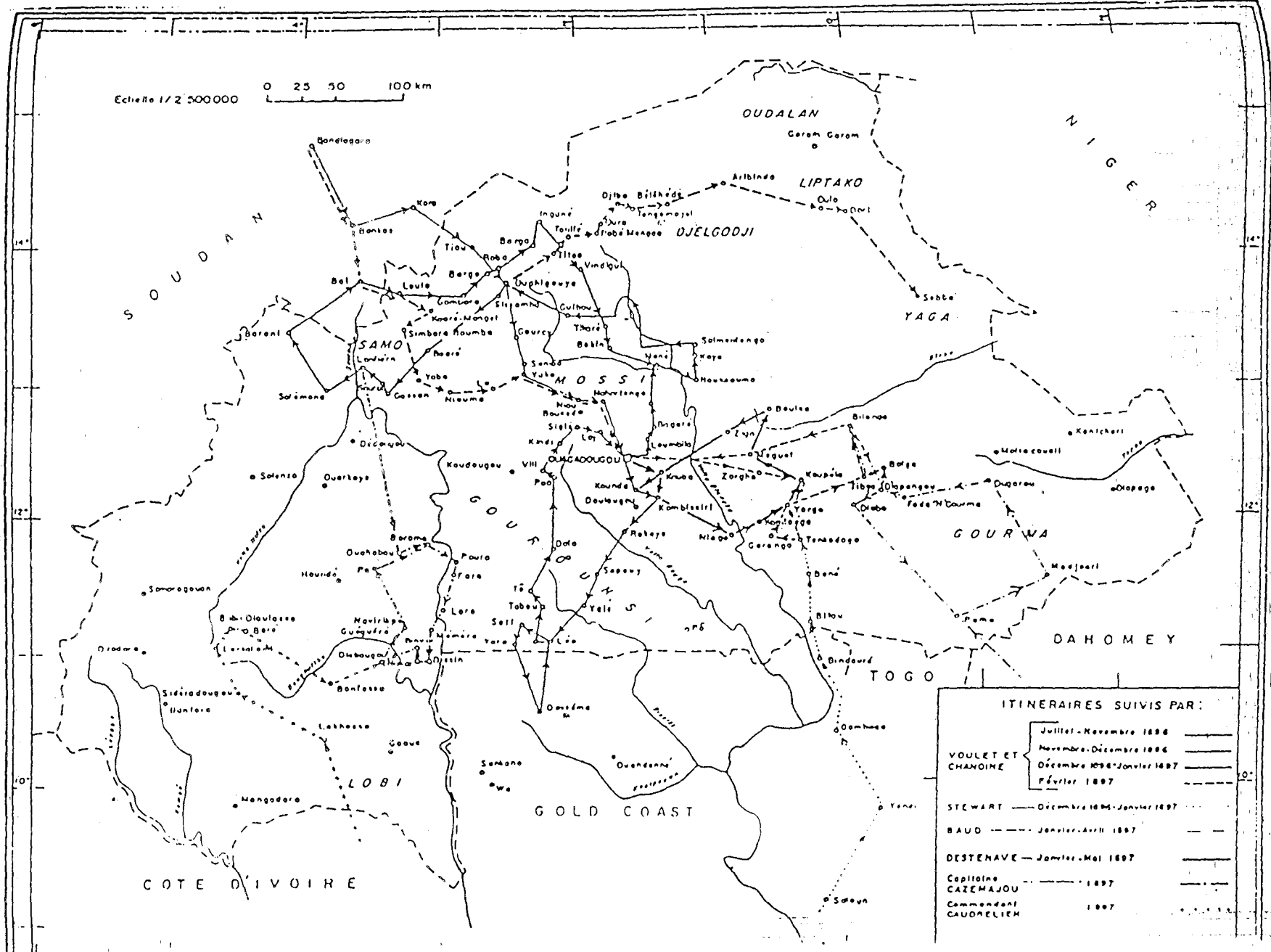
**Ziegler, J** 1988. *La victoire des vaincus*. Paris: Seuil.

## **ANNEXES**

- I. Cartes
- II. Documents d'archives
- III. Photos
- IV. Coupures de presse



Carte de J.M. Kambou-Ferrand

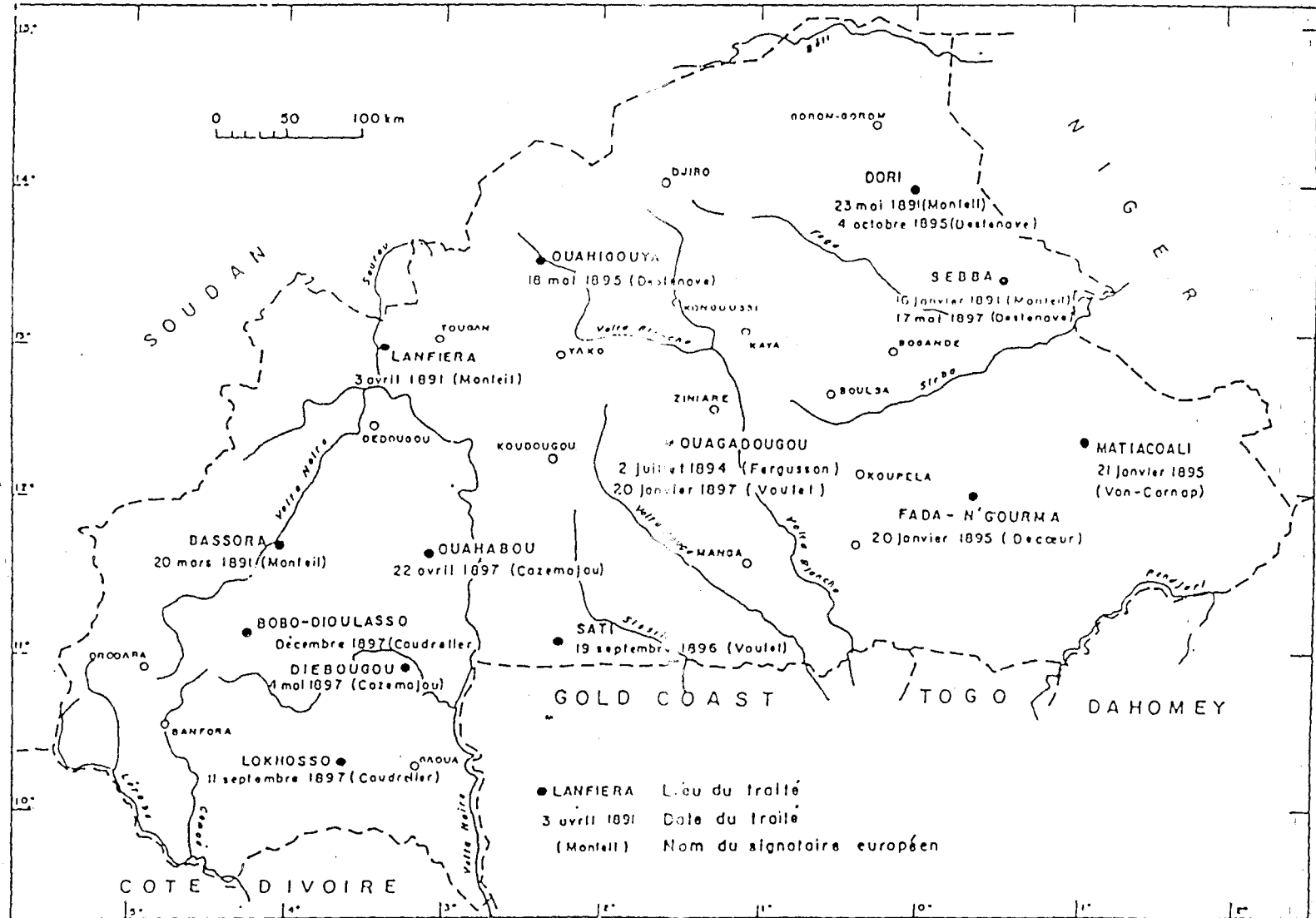


ITINERAIRES SUIVIS PAR :

VOULET ET CHANOINE	Jullet - Novembre 1886	—————
	Novembre - Decembre 1886	—————
	Decembre 1886 - Janvier 1887	—————
	Février 1887	—————
STEWART	Decembre 1886 - Janvier 1887	—————
BAUD	Janvier - Avril 1887	—————
DESTENAVE	Janvier - Mai 1887	—————
Capitaine CAZEMAJOU	1887	—————
Commandant CAUDRELIEN	1887	—————

LA CONQUÊTE DE LA HAUTE-VOLTA

# HAUTE-VOLTA CARTE DES TRAITÉS DE PROTECTORAT



Carte de J.-M. Kambou-Ferrand

A. Sourou, le 18 Novembre 1896

## Renseignements recueillis par Mr le Lieutenant CHANOINE

Renseignements donnés par Ouidi, chef des Foulbés de Baram sur la situation politique dans le pays des Samos et le pays des Bobos e sur les agissements de Samon

\*\*\*\*\*

Le pays des Samos est troublé et en révolte ouverte contre l'autorité de Ouidi et celle d'Ousman Oumarou. Après la destruction de Bossé en 1894, les Samos voyant la colonne française rentrer à Bandiagara, se trouvant délivrés d'Alikary, pensèrent et dirent que les Français ne s'occupant pas d'eux, chaque village deviendrait indépendant et ne subirait plus désormais l'autorité de personne.

Le marabout de Lanfiéra qui s'était mis en de mauvais termes avec Alikary, eut après la prise de Bossé, que le commandement du pays des Samos lui serait donné. Déçu dans ses espérances, il entretient depuis cette époque une agitation continuelle dans le pays. C'est par la raison énoncée en premier lieu et par les menées continuelles du marabout de Lanfiéra que le pays des Samos se met en insurrection contre Ouidi et Ousman Oumarou. La révolte des Habés du Dacol eut aussi du retentissement chez les Samos.

Le marabout de Lanfiéra fit courir le bruit partout que Bokar Hamadou Koladi et les Habés nous avaient chassés de Bandiagara. Il dit ensuite que grâce à la puissance des gris-gris faits par lui, les Samos sont très fétichistes, jamais les blancs ne viendraient dans le pays des Samos et qu'il fallait faire la guerre à Ouidi. Quand notre mission s'enfonça dans le Mossi, le marabout de Lanfiéra fit dire que c'était grâce à ses pratiques des gris-gris que les blancs s'éloignaient. C'est lui qui pendant notre voyage fit courir le bruit le plus fameux sur notre compte. Quand la mission revenant de Sati se dirigea sur... et rentra au Mossi, le marabout de Lanfiéra raconte que nous avons subi un désastre et que nous retournions à Bandiagara, épuisés. Des émissaires du marabout de Lanfiéra vinrent jusqu'à Divago dans le Bamaso répandre ces bruits.

Quand la mission arriva le 1er novembre à Wahigouya, le marabout de Lanfiéra fit dire que pour nous écarter, il fallait faire un sacrifice aux fétiches et sur son conseil, les Samos enterrèrent vivante une femme.

Enfin, quand on apprit que nous venions au secours de Ouidi, assiégé par les gens de Giassan, le marabout de Lanfiéra fit dire à ces derniers que grâce à ses gris-gris, nous allions nous brouiller avec Ouidi et qu'en tout cas nous n'avions pas de canon et que nous ne pourrions rien faire contre eux.



SECTION DU MOSSI

N° 9 -

Bando, 11/11/11

Le Lieutenant DOULET chargé de mission  
à

Monsieur le Colonel Lieutenant Gouverneur  
KAYES -

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des événements suivants :

La mission est parvenue à Barani le 25 novembre. OUIDI dont la blessure est en voie de guérison, y est arrivé le même jour.

La mission, après avoir été ravitaillée en munitions et avoir évacué 29 tirailleurs, ou auxiliaires devenus indisponibles, à la suite de fatigues, a repris sa marche sur le Yatenga, afin de rattraper un convoi de vivres dirigé de Bandiagara sur Tibou, et d'être ainsi en mesure d'exécuter les ordres contenus dans votre dépêche B.1371.

Dans le but de parvenir sans incident et sûrement au Yatenga, nous avons dû faire un vaste détour vers le Nord, évitant ainsi la partie centrale du pays des Samos, où les centres de résistance sont les plus importants et les plus nombreux. La mission a traversé ainsi, de Bai à Bango, la partie septentrionale du pays des Samos. Cette marche nous a conduits à Louta, où réside Ousmane Oumarou.

Quel que fût mon désir d'éviter le pays des Samos, il n'était pas possible de passer au Nord de Louta. Nous avons d'ailleurs traversé le pays des Samos dans sa partie la moins étendue.

A Louta, la situation est bien celle dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Monsieur le Capitaine Résident de France à Bandiagara, c'est-à-dire fort précaire. Il est juste de dire qu'Ousmane a fait les plus louables efforts dans toute l'étendue de son commandement. Il n'a pas dépendu de lui que l'ordre et la tranquillité ne fussent dans cette région.

L'insurrection des Samos contre Ouidi et Ousmane Oumarou est imputable, en majeure partie, aux agissements coupables du Marabout de Lanfiéra, qui a su supérieurement exploiter l'agitation produite au Macina par la venue du marabout Colado et les événements qui en ont été la conséquence.

.../...

Aussi, je dois dire que sans l'arrivée à Dango de vingt cinq tirailleurs de la 16ème compagnie, — il nous eût été fait de difficile de rester en hauteur des événements.

Vous me permettrez, mon Colonel, de vous exprimer toute ma reconnaissance au sujet de l'ordre que vous avez bien voulu donner à Monsieur le docteur HENRIC de rejoindre la mission d'urgence.

Au Yatenga, la situation demeure stationnaire. Backari manque toujours d'autorité et est incapable du moindre effort en notre absence. En toute circonstance, et ainsi qu'au cours des divers engagements livrés au Yatenga, il a été impossible de faire sortir Backari et ses gens de leur rôle tout platonique de spectateurs. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire dans mon rapport daté de Wahigouya le 5 septembre et enregistré sous le n° 5, notre autorité s'établira facilement au Yatenga, mais seulement quand nous nous y établirons à demeure.

Backari ne dispose pas d'une troupe permanente. Ses contingents se réunissent pour une courte durée, quelques jours au plus, puis d'eux-mêmes, rentrent dans leurs villages respectifs. Ainsi, chaque fois que la mission s'est trouvée en opérations avec Backari, ce dernier avait autour de lui une troupe fort nombreuse de cavaliers et de fantassins, qui s'évanouissait dès que les circonstances obligeaient la mission à marcher hors du Yatenga.

C'est ce qui explique comment Backari a pu être chassé de Wahigouya une deuxième fois durant les opérations de la mission en pays Samo. Lors de notre entrée à Boré, frontière du pays des Samos, Backari nous avait quittés pour rentrer à Wahigouya. Ses contingents retournèrent alors chez eux, et Backari resta avec les consigus à Wahigouya.

C'est dans ces conditions qu'il s'est laissé surprendre par ses adversaires et que, sans combat d'ailleurs il s'est réfugié à Dango (18 K de Wahigouya), où la mission est venue le rejoindre le 8 octobre.

Cette lutte entre Backari et ses adversaires, véritable guerre civile, est peu sérieuse, et ne doit point nous émouvoir outre mesure. Cependant, il est du plus haut intérêt évidemment que cet état de choses prenne fin. Mais, il ne sera possible d'arriver à ce résultat qu'en s'établissant à demeure à Wahigouya, et en se consacrant entièrement à cette oeuvre.

.../...

de 20 Janv 1897  
Paris le 20 Janv 1897

En nom de la République Française  
Le Sénat de l'Union Française  
d'indépendance de nos  
Sénateurs de la Région d'Annemasse, réunis par le  
Sénat de l'Union Française, de l'indépendance de nos  
Sénateurs de la Région d'Annemasse, chargé de nous et  
de nos collègues, d'une part, et de l'Union Française de la  
Région d'Annemasse, d'autre part,  
a été conclu le traité de paix et de fraternité suivant :

أما نحن بقرعة من  
الجمعية العامة للجمهورية الفرنسية  
مكونة من أعضاء من  
الجمعية العامة للجمهورية الفرنسية  
مكونة من أعضاء من  
الجمعية العامة للجمهورية الفرنسية  
مكونة من أعضاء من

Le traité de paix entre la France et le Haut-Volga  
entre les régions annemasse, à l'effet de la région de l'indépendance

واحد  
الافتتاح بين الجمهورية الفرنسية  
اليوم السبت هذه الكتب من البروتوكول

Article Premier. Le Haut-Volga, ayant au milieu du droit de nos  
Sénateurs de l'Union Française, réunis le 20 Janvier 1897,  
chargé de nous et de nos collègues, d'une part, et de l'Union Française de la  
Région d'Annemasse, d'autre part,  
a été conclu le traité de paix et de fraternité suivant :

وكانت  
ما كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه

Article Second. Le Haut-Volga, au nom de la France et de l'Union Française  
de l'indépendance de nos Sénateurs de la Région d'Annemasse, réunis le 20 Janvier 1897,  
chargé de nous et de nos collègues, d'une part, et de l'Union Française de la  
Région d'Annemasse, d'autre part,  
a été conclu le traité de paix et de fraternité suivant :

والثلاث  
ان كفايت كان امير مونت اليوم  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه

Article Troisième. Le Haut-Volga et l'Union Française de l'indépendance de nos  
Sénateurs de l'Union Française, réunis le 20 Janvier 1897, chargé de nous et de nos collègues,  
d'une part, et de l'Union Française de la Région d'Annemasse, d'autre part,  
a été conclu le traité de paix et de fraternité suivant :

رابع  
ان كفايت كان امير مونت اليوم  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه

Article Quatrième. Le Haut-Volga et l'Union Française de l'indépendance de nos  
Sénateurs de l'Union Française, réunis le 20 Janvier 1897, chargé de nous et de nos collègues,  
d'une part, et de l'Union Française de la Région d'Annemasse, d'autre part,  
a été conclu le traité de paix et de fraternité suivant :

خمس  
ان كفايت يجب بلده مونت  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه

Article Cinquième. Le Haut-Volga et l'Union Française de l'indépendance de nos  
Sénateurs de l'Union Française, réunis le 20 Janvier 1897, chargé de nous et de nos collègues,  
d'une part, et de l'Union Française de la Région d'Annemasse, d'autre part,  
a été conclu le traité de paix et de fraternité suivant :

ستة  
ان كفايت كان امير مونت اليوم  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه  
الذي كان امير مونت انه

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 3 septembre 1946

MINISTERE DES COLONIES

CABINET DU MINISTRE

10 393/CAB

Mon Cher Moro Naba,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 juillet 1946, par laquelle vous avez bien voulu émettre le vœu de voir reconstituer la Haute-Volta et obtenir une représentation parlementaire distincte pour les régions formant ce territoire.

C'est avec la plus vive sympathie que j'ai pris connaissance de vos demandes.

Je connais la fidélité de votre famille, de vous-même et des populations Mossi à la France.

J'ai vivement apprécié les sentiments d'amitié et les assurances de loyalisme et d'attache dont vous avez tenu à me faire part.

Je fais étudier les réformes que vous suggérez avec le plus vif désir de vous être agréable.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître la suite qu'il me sera possible de réserver à vos demandes, dès que j'aurai réuni tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Je vous prie d'agréer, mon Cher Moro Naba, avec l'expression de ma haute considération, mes fidèles amitiés.

Le Ministre de la France d'Outre-Mer

Signé : Marius HOUTET

Au MORO NABA SAGHA  
Chef Supérieur des Provinces Mossi  
OUAGADOUGOU

OUAGADOUGOU, le 21 juillet 1946

Monsieur le Ministre de la France d'Outre-Mer,

A l'issue d'un conseil de famille tenu à Ouahigouya (Soudan Français) le 17 juillet, nous Naba SAGRA, Moro-Naba de Ouagadougou (Côte d'Ivoire), et Naba-TIGRE, Yatenga-Naba de Ouahigouya (Soudan Français, agissant en notre nom, au nom de nos collègues, les chefs de Fada (Niger), de Tenkodogo et de Boussouma (Kaya) (Côte d'Ivoire), et au nom de 2.400.000 habitants que nous administrons, exprimons au Gouvernement Français, le mécontentement général de notre pays.

En effet, placé sous le protectorat français, notre pays est toujours resté fidèle à la France, tant aux heures tragiques qu'aux heures de prospérité. Ce pays a toujours consenti d'une façon désintéressée à tous les sacrifices au profit de ses voisins.

1°) - S'agit-il de construire la digue du Niger ? Le pays mossi est là, prodiguant sans compter les bras de ses enfants mourant comme des mouches.

2°) - S'agit-il de la construction du chemin de fer Thiès-Kayes ? notre pays est encore là, offrant les bras de ses fils, qui succombent à la besogne pour le bien-être d'autres terres et d'autres races.

3°) - S'agit-il de la construction du chemin de fer d'Abidjan-Bobo et ou celle du port d'Abidjan ? les enfants de notre pays sont toujours là, sur un sol qui leur est inhospitalier.

4°) - S'agit-il de la défense du sol français, tant en 1914-1918 qu'en 1939-1945 ?

En tout et partout notre pays a toujours manifesté son loyalisme à la France.

Qu'a-t-il reçu en retour pour sa fidélité, son loyalisme et pour tous les sacrifices consentis ?

Pour toute réponse : division de la famille, partage cruel du sol, de ses enfants. Cette famille que la France a trouvée unie par le sang, unie par le sentiment, a subi cette division cruelle :

1°) - Une 1ère portion a été jetée au Soudan (Ouahigouya) pour offrir ses bras à l'Office du Niger. Au profit de qui travaille-t-on à l'Office du Niger ? En tous les cas pas pour notre pays.

2°) - Une 2ème portion a été cédée à la Côte d'Ivoire pour mettre ses enfants à la merci des planteurs, pour l'intensification du café, du cacao. Sur cette terre inhospitalière, meurtrière pour les enfants voltaïques, ils doivent intensifier café, cacao, pour qui ? Encore une fois pas pour notre pays.

.../...

CIRCULAIRE A TOUS LES CHEFS DE CANTON DES PAYS MOSSI

---

Ouagadougou, le 26 juillet 1947

Monsieur le chef de canton de .....

Vous serez appelé, le 17 août prochain, à élire le remplaçant de notre regretté Philippe KABORE au conseil général de la Côte d'Ivoire. Certes, les candidatures seront multiples, mais vous ne devez et ne pouvez choisir qu'un candidat capable de défendre la cause du pays tout entier.

Pour cela, vous devez, sans distinction de race ni de religion, prendre le seul candidat présentant de réelles garanties : je veux parler de M. NAZI BONI, instituteur du cadre commun supérieur en service à Dédougou. Ce dernier s'est partout montré digne de son pays, digne d'être voltaïque. Il est un de ceux qui, sacrifiant leurs intérêts personnels, oeuvrent pour le pays.

Il est donc juste que nous fassions confiance à lui. C'est pour cela que je vous invite tous, le 17 courant, à voter pour M. NAZI BONI qui, seul, sans parti pris, défendra notre cause.

Avec espoir de croire que vous donnerez satisfaction à ma lettre, recevez mes remerciements anticipés.

MORO-NABA SAGHA,  
Chef Supérieur des Provinces Mossi  
à Ouagadougou

Juillet 1956

"Le R.D.A. a conscience qu'à travers l'Afrique française là où il existe et là où il a été suspecté et interdit, son action a consisté à faire prendre conscience aux Africains. C'est pourquoi, avec raison, il se méfie des démagogues et des extrémistes, messies modernes qui gâcheraient sans scrupule dix années de patients efforts.

"Pendant longtemps, la Haute-Volta a été tenue à l'écart du R.D.A. On a voulu qu'elle soit la chasse gardée de certain Parti politique. Il a fallu l'affubler à plaisir de toutes les étiquettes pour en faire un épouvantail. L'Administration d'alors créa des partis artificiels, traduisit en justice pour les rendre inéligibles tous les dirigeants locaux du RDA. Peut-être croyait-on que le Mossi, parce qu'il a une longue tradition d'autoritarisme dans son histoire, était fermé aux voix nouvelles qui ne sont autres que celles d'une France qui déménage de sa vieille case qu'était l'Empire pour aménager dans cette autre plus belle, plus saine et autrement plus commode pour tous qu'est l'Union française. On oublie un peu trop que le peuple Mossi est le seul qui ait gardé son entité dans l'histoire africaine et que, pour se faire, il lui a fallu un esprit d'organisation qui ne peut exclure l'intelligence des continuelles réadaptations aux circonstances.

"J'ai trouvé un peuple plus vibrant dans ses grands chefs et dans la multitude de ses terriens. Tous ont saisi avec peut-être plus de conscience que les autres territoires que le moment des ralliements est arrivé pour affronter ensemble avec harmonie le tournant décisif d'une évolution qu'ils auront eu le temps de digérer pendant six ans.

"Je n'ai rencontré que grande compréhension auprès de sa Majesté le MORO NABA qui a accepté de prendre lui-même la Présidence d'honneur du Parti Démocratique unifié. Il réalise qu'il doit, aujourd'hui comme hier, être à la barre du bateau qui conduit son peuple.

"Le P.S.E.M.A., Parti politique qui embrasse tout le pays Mossi, a accepté de fusionner avec le R.D.A. pour prendre ensemble le nom de PARTI DEMOCRATIQUE UNIFIE et d'être présent à BAMAKO le 17 octobre à la Grande confrontation des Africains.

"Le P.D.U. qui va s'étendre de BANFORA à FADA N'GOURMA, sera sans nul doute la plus grande formation politique par le nombre. La colossale Haute-Volta a pris le départ et s'est élancée dans l'arène. Souhaitons-lui bonne route et bonne chance. Nous sommes avec elle".

Ouezzin COULIBALY

PROTOCOLE

— Entre le Comité de Coordination du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) —  
et Monsieur le Conseiller de l'Union Française DORANGE, au nom du M.D.V.

il a été convenu ce qui suit :

— Dans l'intérêt supérieur de la Haute-Volta et de la Communauté franco-africaine en construction, le M.D.V. et la Section locale du R.D.A. s'engagent à coopérer étroitement. A cet effet, ils se proposent de partager équitablement les responsabilités nouvelles, découlant de l'application de la loi-cadre pour les Territoires d'Outre-Mer, tant en ce qui concerne le bureau et les commissions de l'Assemblée Territoriale, qu'en ce qui concerne la désignation des membres du Grand Conseil de l'A.O.F. et des membres du Conseil de Gouvernement.

Pour ce qui est du Conseil de Gouvernement, ils ont décidé d'attribuer sept (7) portefeuilles au R.D.A. et cinq (5) au M.D.V.

Pour le Grand Conseil de l'A.O.F. trois (3) postes reviendront au R.D.A. et deux (2) au M.D.V.

S'agissant du bureau et des Commissions de l'Assemblée Territoriale de la Haute-Volta, ils ont convenu, dans le même esprit d'union dans la diversité, de répartir sur place, le moment venu, les différents postes de responsabilité.

Enfin, en vue d'assurer un avenir toujours meilleur à la Haute-Volta, ils estiment que le M.D.V. et le R.D.A. doivent faire un effort incessant de sincérité mutuelle et de grande compréhension, en éliminant tout ce qui peut les diviser, pour favoriser tout ce qui peut les raffermir dans une union constructive.

Fait à Abidjan, en double original, le vingt neuf Avril mil neuf cent cinquante sept.

Le Président du R.D.A.  
mandaté par le Comité de

Coordination

Signé : Félix HOUPHOUET-BOIGNY

Le Conseiller de l'Union Française  
DORANGE, mandaté par le  
M.D.V.

Signé : DORANGE

**NB** : Ce protocole d'accord était secret.

En Haute-Volta, seulement trois personnes étaient au courant de sa conclusion et de sa signature.





Le Mogho-Naba sur son trône

Extrait de «Histoire de la Haute-Volta»  
de Marcel GUILHEM, Sylvain TOE, Jean HEBERT  
1964 Paris LIGEL

## LECTURES

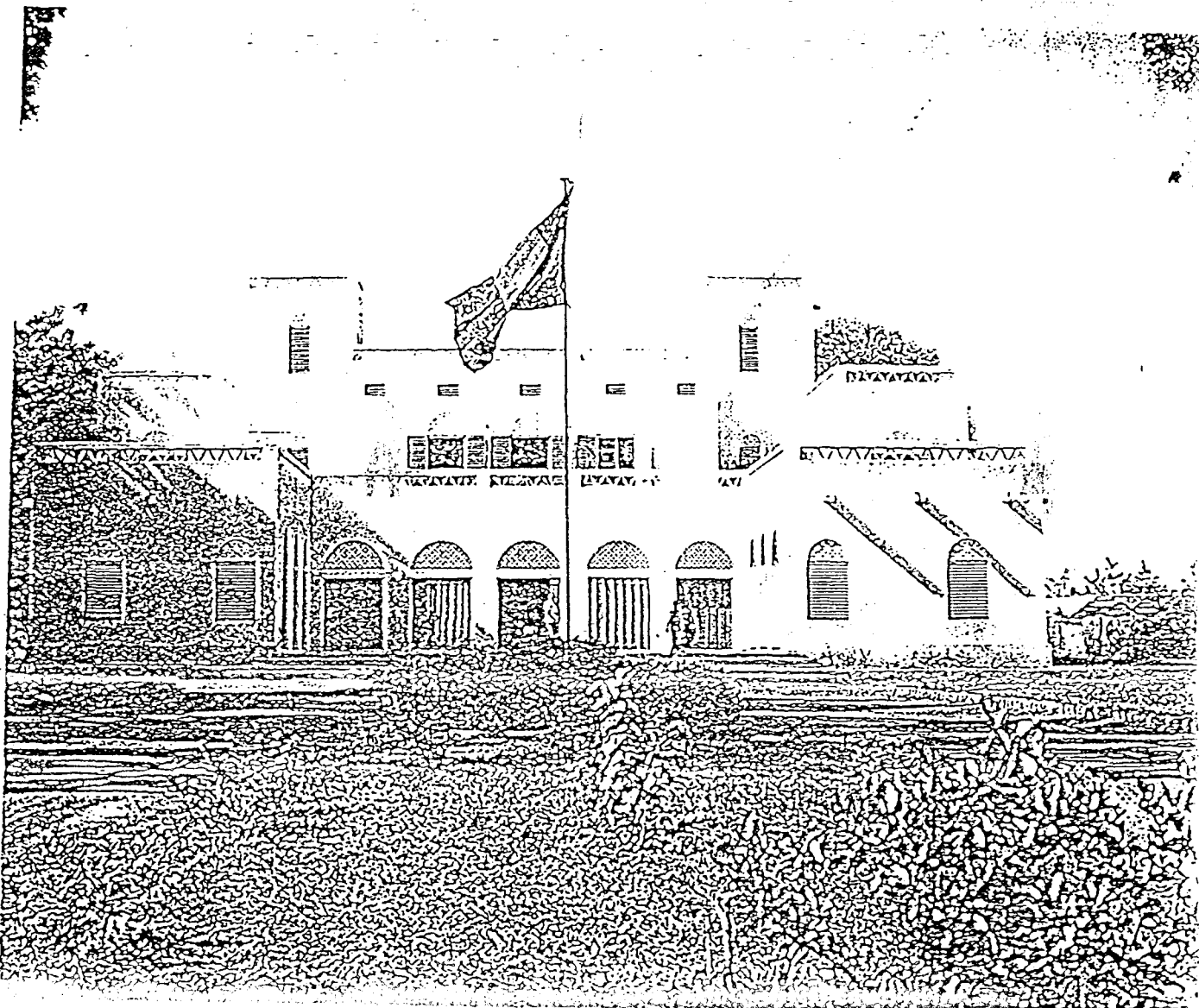
*Ordre et sécurité au Mossi.*

« L'Empire mossi était centralisé. Les luttes intestines qui avaient souvent lieu chez les autres peuples noirs, de village à village, de quartier à quartier et même de soukala à soukala, n'existaient pas au Mossi. Il y avait donc paix et sécurité intérieures. De plus, le pouvoir centralisé qui empêchait l'anarchie, préservait le pays d'être dévasté par des conquérants de fortune. Ainsi, tandis que les Djerma bé pillaient le Gourounsi, pays de villages indépendants ou de petits cantons et y fondaient par le fer et par le feu un royaume, ils n'osaient pas s'attaquer au Mossi dont ils étaient cependant voisins, redoutant les 10 000 cavaliers du Mogho-Naba : tranquillité intérieure et tranquillité extérieure, tout cela était assuré... On était frappé en entrant au pays mossi de l'absolue sécurité dans laquelle vivait la population alors que partout ailleurs la guerre et la chasse aux esclaves désolaient les villages. Et l'on citait avec envie les paysans du Mossi se rendant isolément à leurs champs, la pioche sur l'épaule, alors que partout ailleurs le chef de famille devait avoir nuit et jour ses armes à la portée de la main.

... Au XIX<sup>e</sup> siècle, sur le territoire de cet empire, il y avait 25 habitants au kilomètre carré, tandis que chez les Gourounsi voisins restés libres, il y a les 5 ou 6 habitants au kilomètre carré de l'Afrique occidentale en général. De plus, tandis que les Gourounsi étaient en proie aux Djerma bé, les Habé aux Toucouleurs, les Malinké et les Bambara à Samory, nos Mossi vivaient, eux, en sécurité. Moins d'indépendance, moins de liberté anarchique, mais la tranquillité intérieure, la sécurité extérieure. Nécessité d'obéir aux chefs mais pas de luttes entre soi, pas d'écrasement par des pillards étrangers. Somme toute, les Mossi étaient entrés dans la voie des États policés et représentaient un état supérieur de civilisation ».

Tauxier, *Noir du Soudan.*

Edit. Larose 1912.



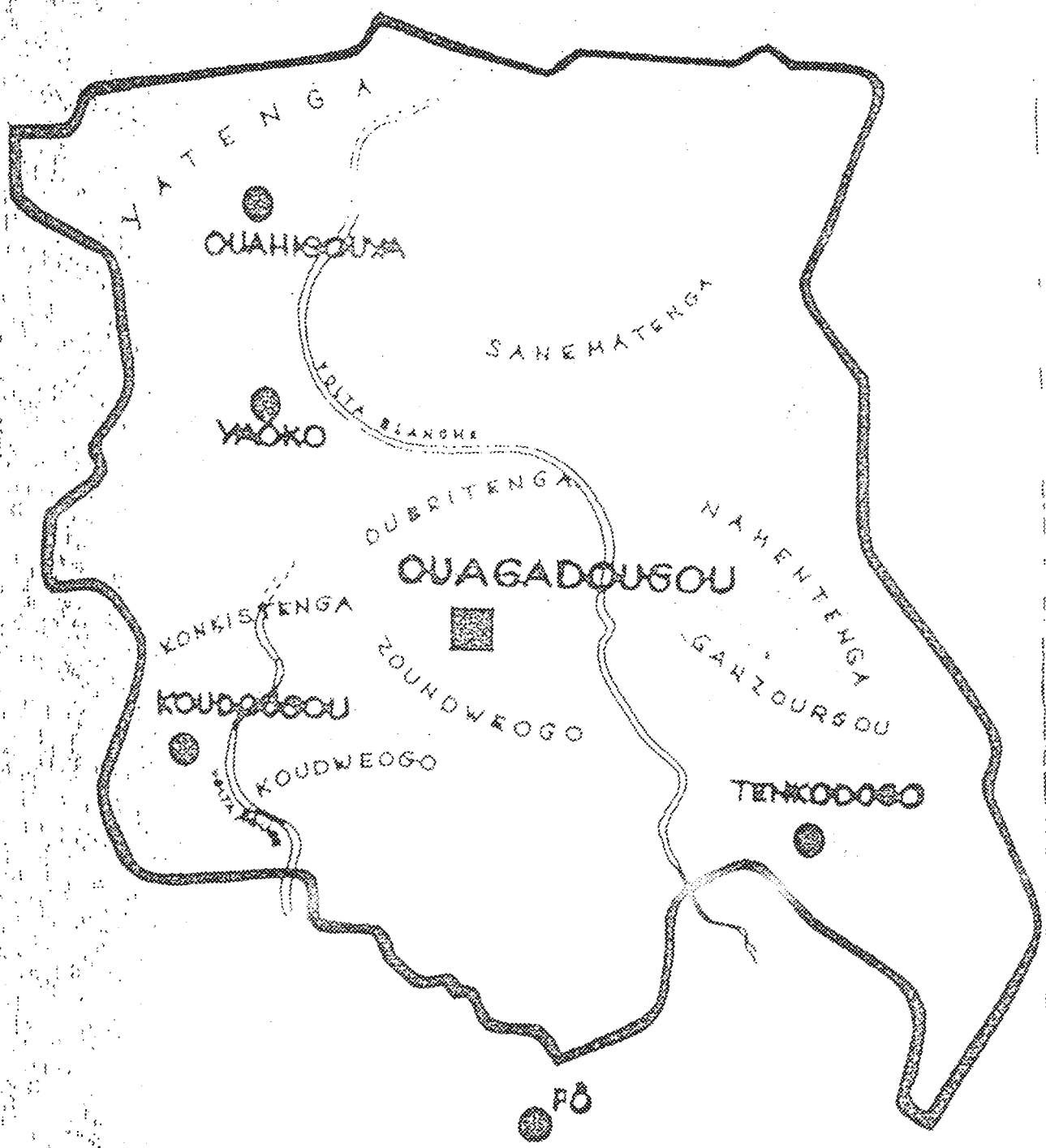
Palais du Moro Naba

Les deux Moogho Naaba successifs (Naaba Kom II et Nāaba Saaga) ont su s'imposer aux administrateurs français. Le palais de Ouagadougou avait rang de bâtiment officiel devant lequel le drapeau français flottait comme on le voit sur cette photo.



Gare du chemin de fer à Ouagadougou.

Naaba Kom II a exigé et obtenu de la France, le prolongement du chemin de fer Abidjan-Niger jusqu'à Ouagadougou en 1958. La belle gare en style architectural soudano-sahélien (cf. photo) fut détruit dans les années 1970 au profit d'un hangar en béton.

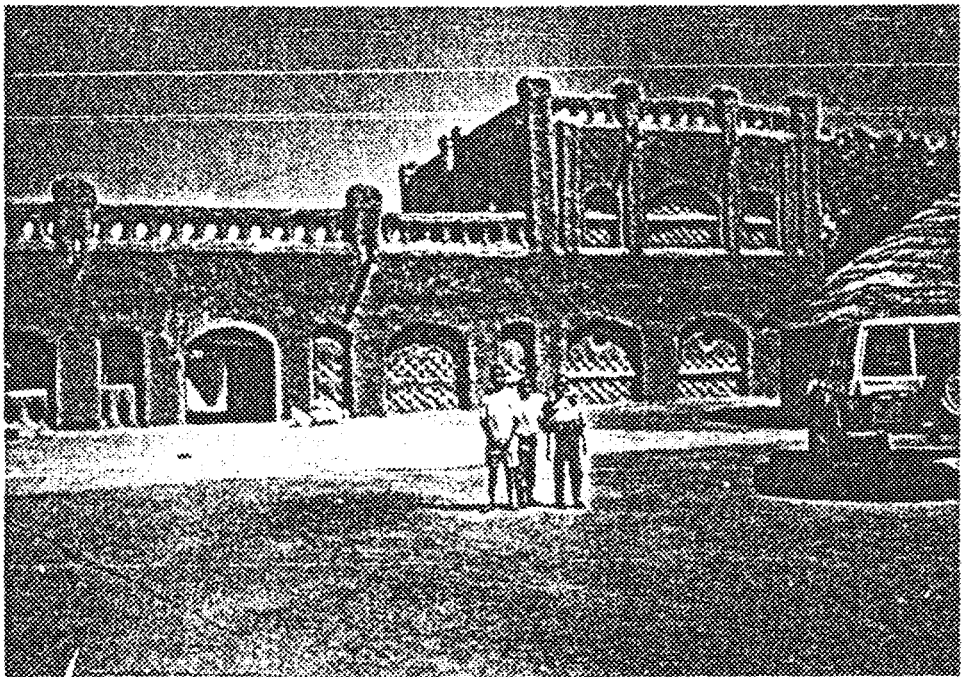


L'Empire du Moogho Naba  
ou pays moagha

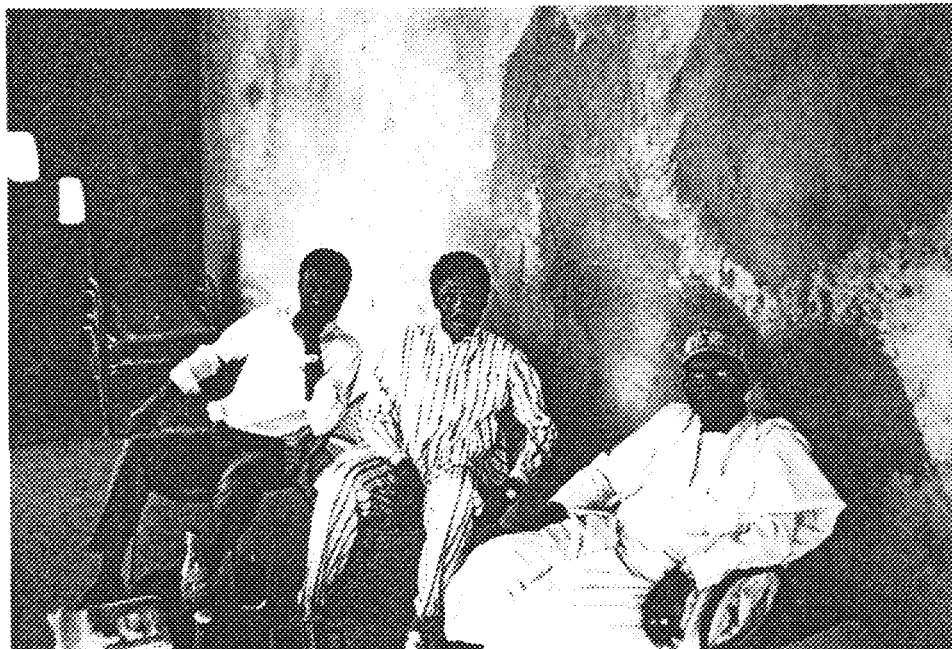
Extrait «M'BA TINGA, traditions des mpssé  
dans l'empire du Moogho Naba»  
de Joseph-Issoufou CONOMBO, 1989, Paris, l'Harmattan.



1995 : Feu Naaba Buli (Antoine Kaboré), chef de la province de Kokologho (1942-1995). Ancien agent de l'administration coloniale, il a su se tenir à l'écart de toute activité politique moderne après l'indépendance en 1960



1995 : Une vue du palais traditionnel construit en briques de terre battue (banco) et toujours fonctionnel de nos jours en 1999





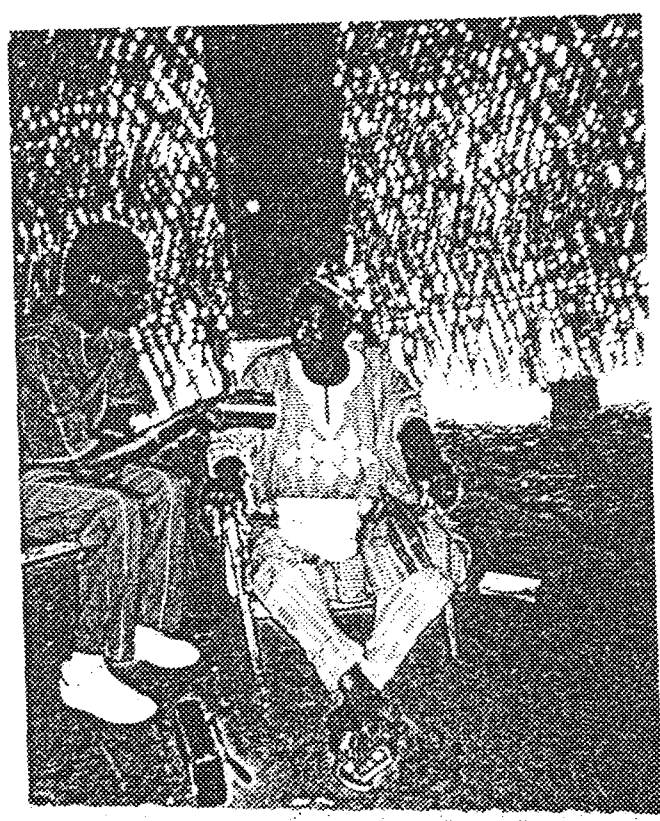
3 février 1990 : feu Niaba Baongo (François Timpiga Bouda) Chef traditionnel de Manga. Il a été un des quatre premiers bibliothécaires africains formés à l'École William Ponty de Dakar. Plusieurs fois élu conseiller et député de la Haute-Volta il a occupé les fonctions de Ministre des Finances et de la Défense Nationale dans les gouvernements d'après l'Indépendance. Retraité de l'administration, il a assumé ses fonctions de chef de Manga jusqu'en 1992, année de sa disparition.







1992 : Feu Naaba Sapilma (Cyprien Zoungrana) de Koupéla, en compagnie de l'auteur, au cours d'un atelier sur la gestion des périmètres irrigués du Burkina

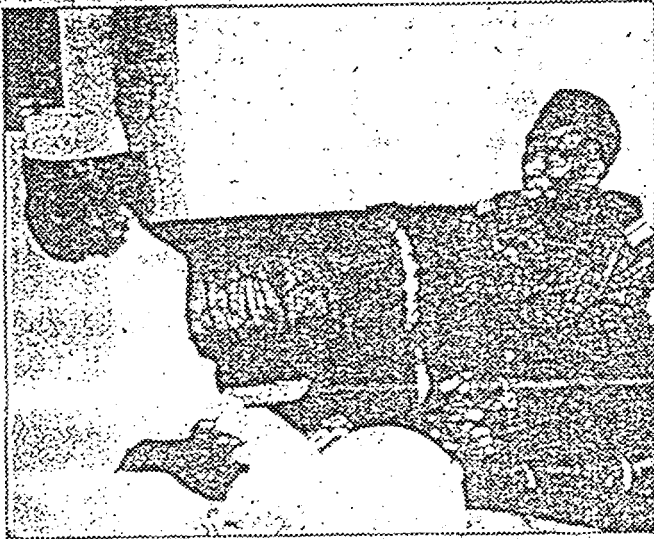


27 février 1990 : Entretien avec Naaba Sapilma dans le modeste vestibule de son palais à Koupéla. Ancien député de la Haute-Volta, totalement reconverti en exploitant agricole, Naaba Sapilma était un exemple dans son milieu.

DATES	YATENGA	OUAGA-DOUGOU	TENKO-DOGO	GOURMA
1100			Yennega, fils de Médéga du Ouagadougou et marie à RIMÉ.	
1120			OUÉDRAGO, fondateur de l'empire mossi.	
1140				
1160				
1180	RAYA fonde le roy. de Zandoma		ZGURGRANA	DIABA LOMPO
1200		Ouhri		fils ou cousin de Ouédraogo
1220		Fondateur du Roy de Ouagadougou	SÈBÈ	fonde le roy. du Gourma (1204-1248).
1240			Bonsogha Klumgo	Tidarpo (1248-1293).
1260	Ouémantango, fils d'Ouhri, fonde un royaume éphémère	Sorba, fils d'Ouhri	(Combat dure-ment les Bour-ruanté).	
1280		Mastikiemé fils de Sorba		
1300		Nassébiré, fils d'Ouhri	Nabugha	Ountari
1320	YADEGA, fils de Nassébiré, vrai fon- dateur du Yatenga.	Ninguem		Banydoba
1340	Yiououmia	Koundoumié		
1360		Kouda	Viré	
1380	Goula Tounougoum.	Dawodéma		Labidiébo (1380-1395).
1400	Pouinga, Nasségué Soma, Vanté- Bourguin.	Zetembousma	Dibouanga	Téni-Touidibi
1420	Bonga, Sougounoun	Niandébo		
1440	Kinoun Zangayella Lanassé	Hatta Mamofro	Zaré	Tokourmou
1500	Narsédoba (1475-1505)	Kida Kimba	Gigembodé (Vers 1500, Victoire des Mossi à Kom-touga contre les Bourruanté).	Gulma
1520	Tamba (1505-1535)	Kolera Sans	Karwényuda	Gori
1540	Niaga (1535-1565)	Gouliga Ouhri	Folghé (Vers 1550, les Mossi s'instal- lent à Koupéla)	Bogoro (1571)
1580	Parima (1565-1595)	Moutoba	Bendza	Kampadihougbi (1571-1615)
1600	Koumpougoum (1595-1625)	Gouaga titre contre Mamal, Riklam-Naba.	Bougoum	Kambadi
1620	Mabasséré (1625-1655)	Zoumbéré	Piga	Tandiri (1659-1684)
1640	Toussourou (1655-1685)	Kom 1 <sup>er</sup>	Kougri Abgha	Lissougui (1684-1709)
1680		Sagha 1 <sup>er</sup>	Sigri	YENDARRI (1709-1736)
1700	Sini (1685-1720)	Boulougou	Gigempollé	Yemhirima (1736-1761)
1720	Pigo 1 <sup>er</sup> (1720-1739)	Savadoro	Zepaté Yemdié Webgho	Bughama (1761-1791)
1740	Ousbégo (1739-1754)	Karlo		
1760	Kango (1754-1787)	Baogo	Baogo Saluka	Yenchama (1791-1820)
1780	Sagha (+ 1803)	Koutou (1830-1840)	Sapilem	Yenklama (1820-1847)
1800	Kango (+ 1806)	Sanom (1850-1890)	Nyambéré	Yenclabéri (1849-1853)
1820	Fougouri (+ 1822)			Yempahou (1853-1856)
1840	Kom (+ 1835)	Yobou (1890-1897)	Salma Karéngo	Yempadigou (1856-1863)
1860	Ragongo, Aidimba Diagoré, Toubé- labo, Yamda (1850-1877)	Kom II (1904-1942)	Kom	Yenkoussa (1883-1892)
1880	Sanom, Naboga, Pigo II, Baogo (1885-1895)			Barchande (1892-1911)
1900	Baga 1 <sup>er</sup> , Ligidi, Kobogré (1902-1914), Tiguis (1914-1934)	Sagha II (+ 1957)	Kiba en 1913	Kambambori (1911-1953)
1920	Sigueli (1924-1940)	Kougri (1957)	Tiguis (1957)	Tamtlouri (1952...)
1940	Kom (1960...)	...		

Yemlongou

## AUDIENCES DU CHEF DE L'ETAT



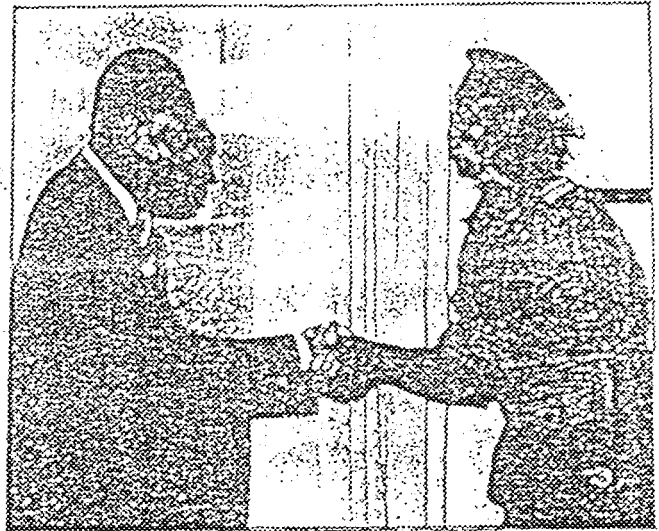
Le chef de l'Etat en conversation avec M. Kouramoudou Doumbouya, ambassadeur de Guinée en Haute-Volta

Le chef de l'Etat, le médecin-commandant Jean-Baptiste Ouédraogo a reçu successivement en audience mardi dernier le secrétaire administratif du Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente, M. Paul Kaya, et l'ambassadeur de la Guinée en Haute-Volta (avec résidence à Bamako), M. Kouramoudou Doumbouya qu'accompagnait le consul général de l'ambassade de Guinée à Ouagadougou.

A sa sortie d'audience, M. Paul Kaya a déclaré qu'il était venu s'entretenir avec le chef de

l'Etat de l'avancement des projets économiques du Conseil de l'Entente en Haute-Volta. Ces projets concernent surtout le milieu rural avec notamment la création de 480 points d'eau dont les travaux débiteront en janvier 83.

M. Doumbouya, quant à lui, a dit que sa visite au chef de l'Etat s'inscrivait dans le cadre de celles qu'il effectuait périodiquement. Il a ensuite ajouté qu'il venait apporter le soutien de la Guinée aux nouvelles autorités et au peuple voltaïques.



Le chef de l'Etat recevant M. Paul Kaya

## LE MOGHO EN DEUIL

# Naba Kugri n'est plus

Sa majesté le Mogho-Naba Kugri s'est éteint le mercredi 8 décembre, aux environs de midi. 36ème empereur de la dynastie mossi, Naba Kugri succède au trône à son père, le Mogho-Naba Saga en novembre 1957.

Malgré les soubresauts de l'histoire africaine, profondément marquée par la colonisation, la dynastie impériale mossi qui date du 10ème ou du 11ème siècle, ne s'est pas déracinée.

Certains empereurs mossi s'étant identifiés aux forces nationalistes, ont lutté contre la domination coloniale et milité pour l'indépendance et l'unité nationale.

Plutôt qu'une simple résignation,

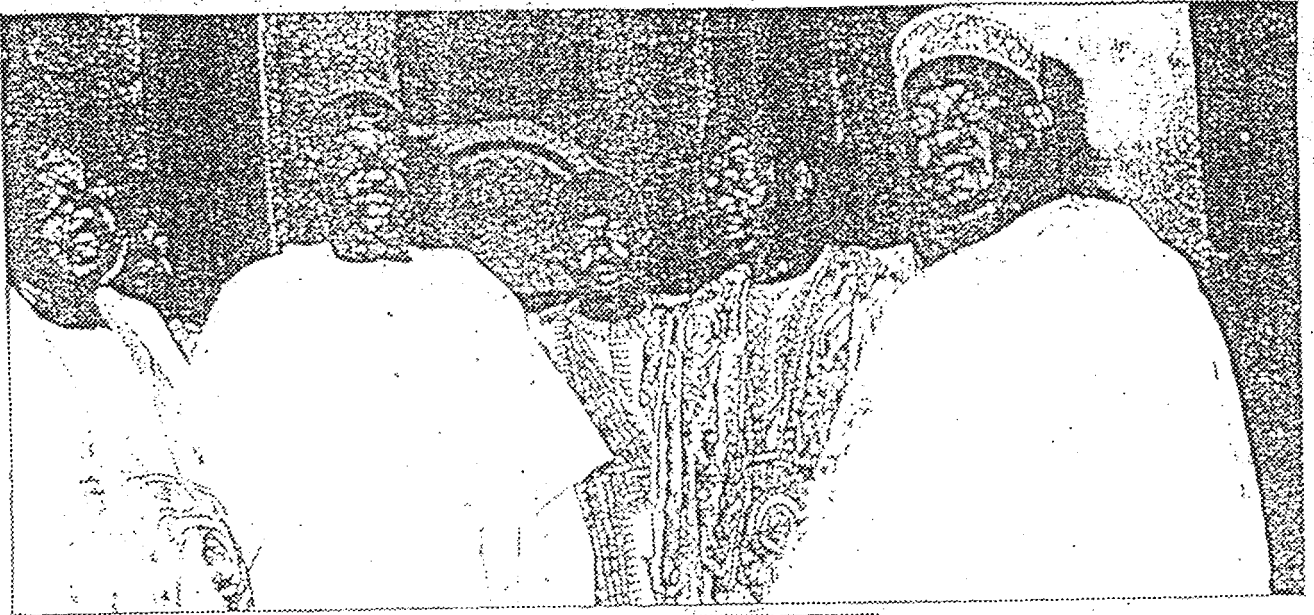
Naba Boukari Kutu dit Wobgo (1889-1897) résiste à la mission expéditive des lieutenants Chanoine et Voulet, avant de quitter son royaume.

En février 1945, Naba Saga II (1942-1957) crée l'Union démocratique pour la défense des intérêts de la Haute-Volta (U.D.I.-HV). Ce parti soutient la candidature de Balm-Naba, Tanga Ouédraogo, contre M. Félix Houphouët Boigny aux élections de la

première Assemblée constituante de France en octobre 1945. Du reste, l'U.D.I.-HV est le parti politique national où les premiers leaders politiques font leurs premiers pas.

Aujourd'hui, les pouvoirs des empereurs ne sont plus que symboliques. Mais sur le plan coutumier, l'empereur reste l'autorité suprême incontestée.

Tous les régimes politiques se sont accommodés avec cette autorité mo-



## Les différents empereurs mossi (41)

- 1/ - Naba Ouédraogo (fondateur de la chefferie MOSSI, mort vers 1142).
- 2/ - Naba Zoungrana (cinquante ans de règne : 1142-1192)
- 3/ - Naba Oubri (soixante deux ans de règne : 1192-1254)
- 4/ - Naba Nzaklemé (quarante ans de règne : 1254-1296)
- 5/ - Naba Nasbiré (vingt ans de règne : 1296-1317)
- 6/ - Naba Sorba (seize ans de règne : 1317-1333)
- 7/ - Naba Yingnemdo (quatorze ans de règne : 1333-1347)
- 8/ - Naba Eumdumié (vingt ans de règne : 1347-1368)
- 9/ - Naba Kuda (quarante trois ans de règne : 1368-1411)
- 10/ - Naba Dawlingma (huit ans de règne : 1411-1419)
- 11/ - Naba Zwetrebuzma (trente ans de règne : 1419-1451)
- 12/ - Naba Nandfo (soixante ans de règne : 1451-1521)
- 13/ - Naba Naki dit Nakienzanga (trente ans de règne : 1521-1551)
- 14/ - Naba Namagué (un an de règne : 1551-1552)
- 15/ - Naba Kiha (dix neuf ans de règne : 1552-1571)
- 16/ - Naba Klumba (vingt et un ans de règne : 1571-1592)
- 17/ - Naba Gpabga (dix sept ans de règne : 1592-1609)
- 18/ - Naba Guirma (six ans de règne : 1609-1615)
- 19/ - Naba Zana (vingt huit ans de règne : 1615-1643)
- 20/ - Naba Oubi (vingt six ans de règne : 1643-1669)
- 21/ - Naba Motiba (sept ans de règne : 1669-1676)
- 22/ - Naba Warga (quinze ans de règne : 1676-1691)
- 23/ - Naba Zombiré (soixante trois ans de règne : 1691-1754)
- 24/ - Naba Kom Ier (dix huit ans de règne : 1754-1772)
- 25/ - Naba Saga Ier (vingt et un de règne : 1772-1793)
- 26/ - Naba Dubugu (dix neuf ans de règne : 1793-1812)
- 27/ - Naba Sawadogo (trente ans de règne 1812-1844)
- 28/ - Naba Karfo (huit ans de règne : 1844-1852)
- 29/ - Naba Bougo (huit ans de règne : 1852-1860)
- 30/ - Naba Kutu (vingt et un ans de règne : 1860-1881)
- 31/ - Naba Sanem (dates controversées)
- 32/ - Naba Boukari Kutu dit Wobgo (huit ans de règne : 1889-1897)
- 33/ - Naba Seguiri (1897-1905)
- 34/ - Naba Kom II (1905-1942)
- 35/ - Naba Saga II (1942-1957)
- 36/ - Naba Kugri (1957-1982).

rale. La tentative de suppression de la chefferie traditionnelle par M. Maurice Yaméogo, premier président de la République crée la rupture entre lui et le Mogho-Naba.

Autant des empereurs ont joué un rôle politique positif, autant d'autres n'ont pas su bien défendre les intérêts de leur peuple. N'ayant pas su évoluer avec le temps, la chefferie traditionnelle apparaît comme un frein au développement par son opposition à la transformation de certaines structures traditionnelles.

La disparition du Mogho-Naba Kugri intervient dans une période fort délicate. Les vicissitudes des expériences politiques voltaïques ont plus d'une fois terni l'image de l'empereur et démythifié un empire actuellement flétri, mais qui fait la fierté de plus d'une personne.

Aussi, la personnalité du nouvel empereur sera-t-elle déterminante dans la révision de la structure traditionnelle et dans la réconciliation d'un peuple qui croit en majorité à la pérennité de son empire millénaire.

Luc-Adolphe TIAO

(41) communiqué par notre confrère le quotidien L'OBSERVATEUR



3 Août 1996 : Entretien avec l'Emir du Liptako,  
Maire élu de la Commune de Doni

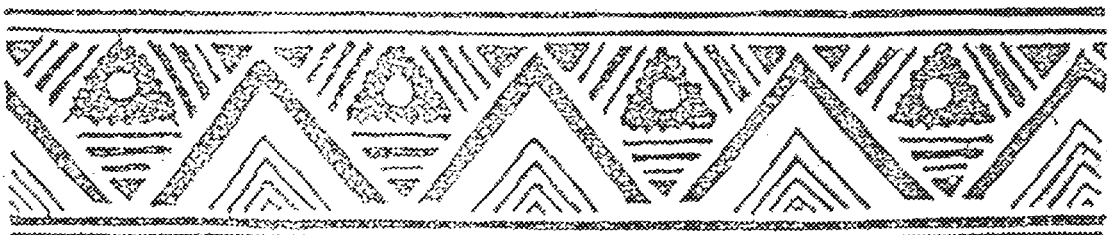
TABLEAU VI  
PRINCIPALES DYNASTIES DE L'OUEST-VOLTA

Dates	GOUÏRIKO Rois Ouattara (1)	État de BOBO Chefs bobo-dioula	TIEFO Chefs (1)	GAN Plassa (Rois) (1)	KOMONO Chefs (1)
XVI <sup>e</sup> XVII <sup>e</sup> 1700		Ladji Mahamudu	Sanaké	Ekomas- sissa Torkoné- gué Habini Kpensa	Bongo traverse la Volta
1710 1720	Famagan, fon- dateur (1714- 1729)	Molo Sanou	Tiéfo Bwa	Dabila  Yokpanpo- re	
1730 1740	Famagan denn Tiéba (1729- 1742) Kéré-Massa (1742-1749),			Tokpansa Gouroko- yo Mani	
1750 1760	Magan-Oulé, (1749-1809)	Koroma Soro	Mory	Finguéyé- gué	Koffi <sup>a</sup>
1770		Molo Ziri	Kélétigui	Woukoû- sânyâ Mwinhas- soro	Dankira Tiéoulé
1780 1790			Ladeni Assoro	Fako Fo	Magan
1800 1810	Dramani (7 mois) Diori (1809- 1839)	Molo Samoro	Batiémoko	Yiègué  Dingara	Sory
1820			NAKE (+ 1840) li- bère les Tiéfo	Pabikanga	
1830 1840	Baco-Merou (1839-1851)	MORIBA (+ 1866) libé- re les BOBO	Tiédougou dit Domba	Pabatan Sébikanga	Souleyma- ne

(1) Liste complète.

## PRINCIPALES DYNASTIES DE L'OUEST-VOLTA (suite)

Dates	GOUIRIKO Rois Ouattara (1)	Etat de BOBO Chefs bobo-dioula	TIEFO Chefs (1)	GAN Massa (Rois) (1)	KOMONO Chefs (1)
1850	Laganfiela- Morou (1851-1854)			Kpinkieba	
1860	Ali-Dian (1854-1878)		Kolohobo	Gbannami- han	
1870		Noumouryé (1866-1888)		Mwinsissa	Bakary
1880	Kokoroko- Dian (1878-1895)			Tokpanpiré	Tiéoulé
1890	Sabana (1885-1892)	Zéïolou Gwembélé (1888-1897)	AMORO (- 1897)	Daya- Tokpan	Gnimi Koltou
1900	Tiéba Niandane (1892-1897)	Guagna Ziri Kélamoro	Dagaségui Somadouklo	Porisayan Fanguélé	Bwa
	Pintieba (1897-1909)				
	Karamoko (1909-1915)	Mamounou Salia	Bakary Siébi	Mwinsaba	
1960		Moussa Sous	Mama Domba ( 1956)	Sandy (vivant)	



# Regard

Mensuel burkinabè d'information

## Chefferie traditionnelle et politique Les Burkinabè s'inquiètent



Ouidi Naba



Naba Baongo



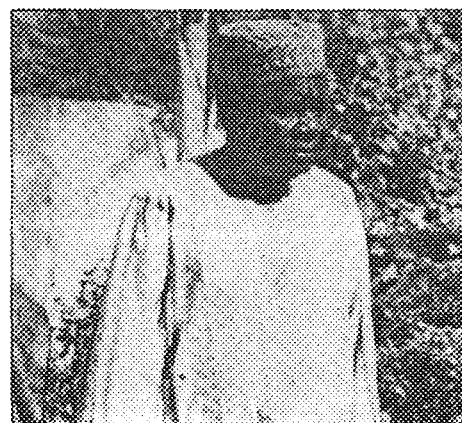
Larihé Naba



Goungha Naba



Baloum Naba



Kamsaongho Naba

# Des chefs coutumiers expliquent



Professeur Joseph Ki-Zerbo

# "Les chefs, un enjeu électoral"

D'un point de vue historique comment les chefs traditionnels ont-ils été mêlés à la politique ?

Question bizarre !

Par définition, un chef est un homme politique !

D'ailleurs beaucoup de chefs se sont vus déposséder par la guerre qui est la forme la plus extrême, la plus barbare et inhumaine de la politique. Je vous renvoie à Voltaire : *Le premier qui fut roi, fut un soldat heureux !* Certes, il y a des guerres justes et des paix injustes. Cependant, il y a toujours eu concomitamment, des chefferies soumises à un droit coutumier et des chefferies tyranniques.

Tous ces modèles ont existé dans l'histoire africaine précoloniale depuis l'Égypte antique jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Bien des monarchies ou chefferies africaines étaient en temps normal des chefferies constitutionnelles, réglées par des normes auxquelles le roi était le premier assujéti, et parfois par un serment solennel échangé avec le peuple (Ashanti). On a beau distinguer artificiellement les Sociétés à Etat et les Sociétés sans Etat (Stateless), en réalité, il y avait toujours un *gouvernement* et des responsables politiques.

La traite des Noirs a terriblement ébranlé les systèmes politiques africains, ne serait-ce que par l'éclatement et l'errance des établissements humains. Des Etats négriers africains puissants ont pourtant été constitués. Ils étaient souvent à caractère tribal. Par contre, au XIX<sup>e</sup> siècle, des efforts gigantesques pour

créer de vastes empires supratriaux comme au temps des empires du Ghana, du Mali, de Gao, ont été déployés (Chaka Zoulou... Ousman Dan Fodio, Samory).

Trop tard ! Les colons, déjà là, ont brisé et parfois mis en pièces détachées le système des chefferies africaines : pour en utiliser les morceaux utiles à leur propre système, et dans leur intérêt. Les résistants étaient cassés ou acculés à l'exil (Nagba Kuta). Les pouvoirs néo-coloniaux africains ont souvent poursuivi la même politique partagée entre les deux options suivantes : l'instrumentalisation de la chefferie ou son démantèlement ; parfois les deux successivement. Mais l'instrumentalisation par le pouvoir moderne se fait toujours dans le sens de l'exploitation du peuple, comme au temps colonial (recrutement pour le travail forcé sur les chantiers publics ou privés ; soumission aux diktats économiques, politiques, militaires ou culturels).

Aujourd'hui, comment appréciez-vous l'implication des chefs traditionnels dans le jeu politique ?

Ce qu'on peut dire c'est que la synthèse par intégration harmonieuse de ce qu'il y a de positif dans le patrimoine africain avec les réalités, les intérêts et les valeurs d'aujourd'hui, n'a pas été réalisée dans beaucoup de secteurs (pharmacie, alimentation, système hospitalier, éducation, langues, cultures etc.).

Nous autres Noirs africains,

contrairement aux Asiatiques, nous ne réussissons pas parce que nous n'entreprenons pas la transition volontaire et endogène de notre société dans le système contemporain.

Nous campons dans nos sociétés, dans nos chefferies comme au milieu de ruines, ou de vestiges promis à la ruine. Ce n'est pas le génocide et l'ethnocide culturel brutal des Indiens d'Amérique ; mais c'est une Apocalypse au ralenti. C'est d'autant plus grave qu'en matière de chefferies, tous les peuples ne sont pas organisés de la même manière. Par ailleurs, les pays francophones ont hérité de la tradition française où l'on a décapité le Roi ; pour ensuite créer un régime démocratique présidentiel qualifié souvent de monarchique...

Les chefs africains francophones sont moins assimilés dans les Institutions de la République que dans les pays anglophones (Lesotho - Ghana).

On pourrait dresser une typologie des chefs africains face aux pouvoirs en place : certains sont peu mêlés au pouvoir et vivent presque clandestinement, en tout cas parallèlement aux régimes politiques dirigeants.

D'autres font semblant d'être indépendants et sont en fait au service des gouvernements ; recevant en échange des subsides ou prébendes. D'autres enfin s'engagent ouvertement, soit dans le soutien au pouvoir dont ils deviennent une courroie de transmission, soit dans l'opposition.

La position à prendre n'est pas fa-

cile ; car la neutralité totale est malaisée surtout pour les chefs les plus importants qui constituent d'office un enjeu électoral considérable.

Quelles recommandations avez-vous à formuler à l'endroit des chefs traditionnels en ce qui concerne leur rôle dans la société ?

La chefferie constitutionnelle apparaît aujourd'hui impossible en Afrique dans des pays qui ne constituent pas un ensemble homogène.

est une organisation autonome reconnue par la Constitution ; mais elle ne fait pas partie de l'appareil d'Etat dont elle n'est pas un démembrement. C'est ce que nous rappelons récemment dans l'affaire d'interdiction illégale et même inconstitutionnelle imposée par le Gouvernement au Dima de Bousouma pour l'empêcher de nommer des chefs coutumiers. N'étant pas stricto sensu, membre de la classe politique (car alors il faudrait structurer les pays sur la base de circon-

scrptions administratives calquées sur les royaumes et fiefs divers), la chefferie, en tant que telle aujourd'hui, fait partie plutôt de la société civile au même titre que les syndicats, les hiérarchies religieuses, les corps professionnels.

C'est pourquoi elle peut être démocratique, si elle sait éviter deux écueils principaux : l'inféodation au Pouvoir dont elle serait alors la vassale patentée ; et la tentation de traiter les citoyens de son ressort territorial comme de simples sujets. En d'autres termes, les chefs doivent souscrire de A à Z à la Constitution qui instaure l'Etat de droit, où le souverain est le peuple : le peuple des citoyens disposant de droits imprescriptibles.

Mais en l'occurrence, dans l'Afrique d'aujourd'hui, ce ne sont pas tellement les chefs traditionnels (privés de la force des armes) qui martyrisent les peuples et les dépouillent de leur droit : ce sont les dictateurs de toute extraction.

Le statut des chefs et leur insertion positive dans la dynamique de la démocratie et du développement dépend donc surtout de la capacité des dirigeants politiques à leur reconnaître leurs droits, tout en mettant leur autorité au service de la démocratie et du développement ; un tel projet n'a rien à voir avec la cohabitation scabreuse et presque honteuse d'aujourd'hui.

Enfin, il ne faut pas oublier la dimension *patrimoine culturel* de la chefferie : histoire, anthropologie, sociologie, politologie, traditions orales, religion, artisanat etc.

Pas seulement la musique ou la danse : l'écume du folklore dans laquelle on laisse mijoter à petit feu et dépérir la chefferie ; à l'instar de ces cavalcades qui allaient en grande pompe saluer le gouverneur colonial le vendredi.

Mais où sont les chevaux d'antan ? En vérité, la chefferie n'a pas de sens en dehors du peuple. C'est dans ce sens que les Africains disaient justement : *Ce n'est pas le roi qui a la royauté ; c'est la royauté qui a le roi.*



Mogho Naba Saghā

monolinguisque, à caractère national.

Mais même dans ce cas de figure (Lesotho, Burundi, Rwanda, etc.) l'Histoire récente montre que les impasses sont de taille. La formule républicaine de la démocratie s'impose donc. Dans ce cas, la chefferie

est une organisation autonome reconnue par la Constitution ; mais elle ne fait pas partie de l'appareil d'Etat dont elle n'est pas un démembrement. C'est ce que nous rappelons récemment dans l'affaire d'interdiction illégale et même inconstitutionnelle imposée par le Gouvernement au Dima de Bousouma pour l'empêcher de nommer des chefs coutumiers. N'étant pas stricto sensu, membre de la classe politique (car alors il faudrait structurer les pays sur la base de circon-

criptions administratives calquées sur les royaumes et fiefs divers), la chefferie, en tant que telle aujourd'hui, fait partie plutôt de la société civile au même titre que les syndicats, les hiérarchies religieuses, les corps professionnels.

C'est pourquoi elle peut être démocratique, si elle sait éviter deux écueils principaux : l'inféodation au Pouvoir dont elle serait alors la vassale patentée ; et la tentation de traiter les citoyens de son ressort territorial comme de simples sujets. En d'autres termes, les chefs doivent souscrire de A à Z à la Constitution qui instaure l'Etat de droit, où le souverain est le peuple : le peuple des citoyens disposant de droits imprescriptibles.

Dr. Basile Laetare Guissou

**"Les sages ne font jamais les Révolutions"**

On assiste aujourd'hui à une entière participation des chefs traditionnels au jeu politique. Selon vous, qu'est-ce qui explique cette situation ?

Les chefs traditionnels, qu'on le veuille ou non, qu'on l'accepte ou non, ont de tout temps, participé à la vie politique. La vie politique n'a pas commencé au Burkina Faso avec l'arrivée des colonisateurs français à partir de 1896. Ils sont des pouvoirs politiques au sens scientifique du terme. Ils jouissent d'une légitimité inscrite dans les coutumes (constitutions non écrites comme c'est le cas en Grande Bretagne par exemple) ; et il faut absolument s'en convaincre pour savoir faire avec.

Avant les partis politiques, les syndicats et autres associations, les chefs étaient seuls à affronter ou à subir l'arbitraire colonial, en tant que forces organisées représentant les populations indigènes. Le combat pour la reconstitution de la Haute-Volta (1932-1947) a été mené d'abord uniquement par les chefs traditionnels et le Mogho Naba en tête. Je l'ai écrit dans mon livre, *Burkina Faso : un espoir en Afrique*, publié aux Editions L'Harmattan (Paris) en janvier 1995. J'ai envie de dire que la question que vous me posez ne mérite pas d'être posée, au regard de l'évolution politique de notre pays, pour celui qui a pris la peine de l'étudier un tout petit peu.

Feu le Manga Naba, François Bouda, a été plusieurs fois élu et ministre dans des gouvernements de la Haute-Volta. Il a été un des quatre premiers bibliothécaires africains formés à Dakar.

Feu le chef de Kaya, Victoire

Ouédraogo a été plusieurs fois élu et a été le président du Conseil économique et social de la Haute-Volta : paix à leur âme ! Le Ouidi Naba actuel de Ouagadougou, Tinga Douamba dentiste de formation (issu d'une des plus grandes universités françaises) a été ministre de la Santé de la Haute-Volta.

En quoi, peut-on parler d'un phénomène nouveau en la matière ? Le vice-président de l'actuelle Assemblée des députés du peuple est le Naba de Boussouma, démocratiquement élu dans sa circonscription, comme d'autres Naba l'ont été avant lui dans notre pays.

C'est notre histoire politique qui explique cette situation, indépendamment de nos volontés subjectives. C'est un constat. Est-ce bien ? Est-ce mal ? Ces questions ne se tranchent pas par un oui ou non.

**Sous la Révolution les chefs traditionnels ont été l'objet d'un traitement spécial. Qu'est-ce que la Révolution reprochait à ces dignitaires ?**

Je ne connais pas une décision du C.N.R (et j'étais ministre du gouvernement de 1983 à 1987) qui visait spécifiquement les chefs pour un quelconque *traitement spécial* à leur endroit. La Révolution a reproché quelque chose à tout le monde et à toute la société. Chacun a payé individuellement un tribut à la Révolution, y compris les révolutionnaires eux-mêmes. Arrêtons ce jeu dangereux des victimes et des coupables. Il n'y a pas que les chefs qui étaient les dignitaires des trois Républiques d'avant la Révolution. Tous ont défilé aux T.P.R, avec ou sans un titre de Naba.

**Ce que la Révolution craignait en traquant les chefs traditionnels, existe-t-il toujours ?**

La Révolution n'avait rien à craindre des chefs en particulier pour les traquer plus que d'autres. Sachez que ce ne sont jamais les sages qui font les Révolutions. C'est clair. Mais les Révolutions rendent les hommes plus sages et civilisés.

**A l'état actuel des choses, quel est le grand risque de maintenir les chefs traditionnels dans l'arène politique ?**

Seuls les chefs, qui sont des acteurs politiques, conscients et responsables, s'appuyant sur une expérience millénaire du pouvoir et de la gestion des hommes peuvent répondre à votre question, pas moi.

Ils sont les seuls à savoir pourquoi ils participent aux élections et à l'animation de la vie politique nationale. Le grand risque dont vous parlez, je ne le vois pas. Personne ne peut avoir la prétention de pouvoir *maintenir* ou *exclure* les chefs traditionnels d'une arène politique où le principe de base est la démocratie au service de tous les citoyens quelque soit leur rang social et leur fortune.

Chaque citoyen a le droit d'élire et de se faire élire. Le choix appartient exclusivement au citoyen. Et le chef est un citoyen. Son choix lui appartient aussi.

En tant que citoyen et démocrate, je m'interdis d'interdire à autrui de jouir de tous ses droits tels qu'ils sont consignés dans la loi fondamentale du Faso que j'ai votée le 2 juin 1992, au référendum constitutionnel.


# LE PAYS

QUOTIDIEN  
INDEPENDANT  
INFORMATIONS  
GENERALES  
DU BURKINA

C.I.E.H  
**Les travailleurs  
en chômage  
technique**  
Page 9



INTRONISATION DE NABA  
KOANGA



la majesté  
Naba  
Koanga

## Fortes émotions à Kaya

Page 12

RDA Page 8  
**La polémique recommence**

USA 94  
**Le Brésil 4 fois  
champion**  
Page 16

ETAT DE DROIT ET DROIT  
SYNDICAL Page 4  
**Le partenariat  
plutôt que  
l'affrontement**

SNES - SYNTHÈRE Page 9  
**La "Résolution du 12  
juin" en question**

## INTRONISATION DE NABA KOANGA Fortes émotions à Kaya

Alexandre LE GRAND

*Samedi 16 juillet 1994. La province du Sanmatenga est en ébullition. Toute la population converge vers Dimassa, un quartier de Kaya. Là, au bord d'un barrage dégagant une fraîcheur bienfaisante, se hisse la cour royale de Dimassa. Ses alentours étaient bondés de monde. Un monde qui attendait la sortie du 26<sup>e</sup> chef dans l'histoire des Naba dans la lignée de la dynastie du Sanmatenga : Naba Koanga. 56 ans après...*

**F**emmes, hommes, vieux, vieilles et enfants, attendaient tôt le matin du 16 juillet, vêtus des tissus à l'effigie du chef qui allait être bientôt intronisé. 37 troupes (troupe Nongobzanga, Zougnezagmda, groupe de Pogni...) s'activaient chacune de son côté pour donner à la fête tout son sens. Pendant ce temps, des groupes de personnes se succédaient dans l'enceinte de la cour royale pour dire... bonjour et félicitations au chef. Sa Majesté Naba Koanga. Cela va prendre une bonne heure.

Dix heures à l'horloge : Naba Koanga fit son apparition. Dehors. En destination d'un hangar où d'autres groupes allaient faire la même chose : ressortissants nigériens à Kaya, commerçants de Kaya, Conseiller spécial du Président du Faso, partis politiques (CNPP et RDA représentés respectivement par MM. Alphonse Kaboré et Pierre Tapsoba, Moussa Kargouguou originaire de la région), le Chargé d'affaires de l'Ambassade des Pays-Bas, les autres confessions religieuses, les représentants des ONG (Organisations non gouvernementales), les directeurs et chefs de service, le ministre de l'Environnement et du tourisme, etc.

Un défilé qui engloutit 2 heures de temps. Le modérateur annonça à 12h 00 que tout le monde était passé. Pouvait-on maintenant écouter le chef ? Pas encore. Car un représentant de la

famille royale s'était fait l'obligation d'adresser les salutations distinguées de la famille, des 84 villages que compte le Sanmatenga à tous ceux qui ont fait le



Sa Majesté Naba Koanga. "Celui qui veut être chef peut l'être s'il le veut"

déplacement de Dimassa. Des coups de feu qui retentissaient depuis tôt le matin feront même un

bruissement vers la fin de la cérémonie.

### Une longue traversée de désert

Les intronisations se voient rarement. Peut-être une fois dans sa vie. Depuis plus de 5 siècles, le Sanmatenga n'a enregistré samedi dernier que son 26<sup>e</sup> chef. Des chefs se sont succédés, certes. Mais depuis le 21 juillet 1939, l'administration coloniale ayant "destitué froidement du trône Naba Sawadogo", ne permit pas au Sanmatenga d'avoir son chef. Le temps a assez duré. 56 ans se sont écoulés. Et "un destin nouveau vient de frapper à la porte de la grande famille de Dimassa" avec pour bénéficiaire, cet ex-

agent de FUCOBAM : M. Prosper Ouédraogo, Naba Koanga. (Une cinquantaine d'années). Naba Koanga. "Ponr nan dou Koanga, ba a pussa a tenda" (en mooré) : ce qui veut dire : Si le handicapé physique réussit à grimper sur un rônier, il doit sa reconnaissance à celui qui l'y a aidé. C'est pourquoi, le 26<sup>e</sup> chef, Naba Koanga, dira à 12h 53 : "A tous ceux qui m'ont soutenu et m'ont combattu, je leur tends fraternellement la main". La joie et la surprise ont envahi le cœur de Sa Majesté qu'il les professe : "De 1714 à nos jours, après Naba Koabga, fils authentique de Sanmatenga, l'ancêtre de Kaya, 17<sup>e</sup> régnant du trône, rien ne pouvait laisser présager qu'un des descendants directs, en fin de 20<sup>e</sup> siècle, assumerait, dans la conjoncture qui prévaut actuellement, des responsabilités coutumières". Mais le Boussouma Naba, Naba Sonré, s'est battu, dit-on, pour rétablir l'ordre. On comprend donc pourquoi le discours assez long de Naba Koanga était plein d'actions de grâces à son endroit : "Qu'il me soit permis de rendre publiquement et avec beaucoup de respect, un hommage autant si grand que solennel à sa Majesté Naba Sonré (...), cela, pour l'acte exceptionnel, courageux et plein de magnanimité qu'il vient d'accomplir". La foule déjà fouettée par ce soleil de Dimassa ne tarissait pas pourtant en applaudissements.

Ce qui a débuté depuis le 9 juillet (la cérémonie d'intronisation a connu plusieurs phases depuis une semaine auparavant), se poursuivait avec allégresse.

### Les 3 luttes à l'honneur

"Tout discours de trône comporte un programme de règne, d'action qui commande sensibilisation, mobilisation et mise en œuvre de réalisations concrètes", a dit Sa Majesté Naba Koanga. C'est ainsi qu'il s'est engagé devant les responsables coutumiers de l'antiquité territoriale de Sanmatenga à "collaborer

Suite page 15




La Voix de l'Amérique

Koudougou, 98,7  
Ouagadougou, 100,4  
Ouagadougou, 104,4  
Bako Ouagadougou, 102,7

# HORIZON FM

## Fréquence Magic



## Historique du canton de Sanmatenga

Bien avant l'instauration d'une autorité centrale, les populations de la région de Kaya étaient perpétuellement victimes de toutes sortes d'exactions, à savoir entre autres, les razzias, les pillages, d'innombrables enlèvements, de continus actes de banditisme caractérisés de crimes odieux de tout genre. Les jeunes filles, les récoltes, le bétail étaient ravies en ces temps là. Comme cela se voit, c'était l'insécurité totale, insupportable et traumatisante qui empêchait constamment l'existence de la population de Kaya. Face donc à ces misères, les habitants du village de Kifou, situé à 7 km du centre de Kaya, conçurent l'idée d'aller solliciter avec insistance auprès du Moro Naba, un prince, "un Nabiga", qui viendrait s'installer dans la région aux fins de leur protection. Ce faisant, la présence de ce prince servirait de garantie précieuse pour la paix et la sécurité.

C'est ainsi qu'après de multiples démarches, vers 1471, le prince Sann Bondo, un des fils du Moro Naba Qubri, fut désigné et devint le premier chef de canton qui devait désormais porter son nom : Sann Bondinga. Ce qui veut dire tout simplement "la terre ou le pays de Sanna Bonds".

Au III<sup>e</sup> des années, plusieurs descendance de Naba Sann Bondo s'illustrèrent dont notamment Naba Sanem qui marqua son règne par des exploits extraordinaires. Le canton prit alors le nom de l'appellation Sanmatenga en souvenir de ce héros.

## INTRONISATION DE NABA KOANGA (Suite de la page 12)

étroitement avec les autorités administratives pour la bonne marche de l'administration publique". Il "encouragera et soutiendra l'action éducative des enseignants, du personnel de la Santé, des encadreurs de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, les formateurs FJA, les alphabétiseurs, les forces de l'ordre etc."

Sa Majesté Naba Koanga promet d'apporter sans réserve son appui à toutes les instances pour le succès des activités des services publics et para-publics

concourants au développement global du territoire patronal du Sanmatenga". Loin de s'arrêter à côté, le nouveau locataire de Dimassa "soutiendra également toute action sociale qui sera menée pour le bien-être des populations de son canton, à savoir entre autres la lutte contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois et la divagation des animaux".

Pour un accomplissement de ces nobles objectifs, Sa Majesté aura besoin d'un capital de confiance pour régner et se doit

de s'ouvrir aux autres comme lui-même l'a promis : "Tous les agents de tous les secteurs chargés d'animer et de promouvoir le développement de notre population, trouveront en moi un chef coutumier ouvert et disponible".

Il aura à commander 120 chefs coutumiers de Kaya. Et Naba Koanga, à leur endroit, n'a pas hésité à les mettre (quelque peu) en garde quand il dit "celui qui veut être chef le sera s'il le veut". Comme pour dire, sera et demeurera chef celui qui se soumettra à son programme et l'exécutera sérieusement. ☐

### Liste des Naba dans la lignée de la dynastie du Sanmatenga

N°	Noms des Naba	Durée du règne	Résidence
1	Naba Sann Bondo (1471)	45 ans	Kaya
2	Naba Zanda	20 ans	Kaya
3	Naba Pazondé	19 ans	Kaya
4	Naba Sibégo	21 ans	Rikliga
5	Naba Samboie	25 ans	Kaya
6	Naba Salga	21 ans	Paspanga
7	Naba Wouga	20 ans	Paspanga
8	Naba Maskinda	19 ans	Katambaogo
9	Naba Tarwobgo	12 ans	Tangasgo
10	Naba Sigi	13 ans	Paspanga
11	Naba Yang-na	5 ans	Katambaogo
12	Naba Yoaga	20 ans	Tanghin
13	Naba Zanzi	18 ans	Rikliga
14	Naba Zil-raoua	7 ans	Rikliga
15	Naba Gaigneté	19 ans	Kaya
16	Naba Yibrougwandbanda	9 ans	Kaya
17	Naba Koabga	20 ans	Nougfane
18	Naba Yelango	4 ans	Silmiugu
19	Naba Karfo	20 ans	Ouemtenga
20	Naba Koutou	50 ans	Ouemtenga
21	Naba Yendé	40 ans	Dimassa
22	Naba Sonté	17 ans	Dimassa
23	Naba Sanmenms	9 ans	Dimassa
24	Naba Kuliqa	1 an	Silmiugu
25	Naba Sawadogo	24 ans	Dimassa
26	Naba Koanga	16/07/94	Dimassa

## "LE REVENANT DE KIBANGO"

Texte et dessin  
TAMPOUS KABORE



# LE PAYS

QUOTIDIEN  
INDEPENDANT  
D'INFORMATIONS  
GENERALES  
DU BURKINA

## CONFIDENCES DU WEEK-END

- ☐ Mine d'or de Poura : les problèmes continuent
- ☐ La colère noire d'un député contre les "Sages"

P. 16-17

## EVENEMENTS DE BANFORA

☐ *Le DG de la police explique*

☐ *La température dans la ville*

P. 3



Le Commissaire Palquim Sambaré, Directeur général de la police

CHEFFERIE  
TRADITIONNELLE

**La  
politique  
ou  
le trône**

P. 5

**GREVE DES 18 ET 19 AOUT**

**Les appels  
du SYNATEB  
et du SYNATIC**

P. 6

**AFRIQUE**

**Les  
syndicats  
sous  
surveillance**

P. 9

**MILITAIRES  
BURKINABE AU LIBERIA**

**Pathétiques  
révélations au Collège  
de sages**

P. 19

**AVIS**

Demain, vous pourrez lire dans nos colonnes, une interview exclusive du chef d'Etat du NIGER, Daouda Malam Wanke. Une interview pleine de relief. A lire absolument

## CHEFFERIE TRADITIONNELLE

# La politique ou le trône

La 10<sup>e</sup> conférence du ministère de la Communication et de la culture s'est tenue le jeudi 12 août 1999 à la Caisse générale de péréquation (CGP). La conférence avait pour thème : "La chefferie dans les sociétés traditionnelles du Burkina Faso". Elle a été donnée par le Doyen de la Faculté des lettres, des langues, des arts et des sciences humaines et sociales (FLASHS), M. Albert Ouédraogo qui avait à ses côtés un ancien ministre, M. Ali Lankoandé.

Par **Christophe SIBU**

Pour le conférencier, la chefferie a toujours posé une problématique jamais résolue jusqu'à nos jours. Elle désigne une unité territoriale sur laquelle s'exerce l'autorité d'un chef. Dans le royaume mossi par exemple, la chefferie qu'on appelle "naam" est perçue comme une force d'origine divine qui permet à un homme de dominer un autre. Par ailleurs, selon Albert Ouédraogo, il faut établir une différence entre le chef et le roi. Bien avant la colonisation, tous les chefs étaient sous l'autorité du roi. Ils devaient se soumettre à lui ou se démettre. Le chef était nommé par le roi et le roi élu par un collège d'électeurs. Chez les mossés de Ouagadougou particulièrement, nul ne peut prétendre à la magistrature s'il n'appartient pas à la descendance des Ouédraogo.

Pendant la période coloniale, les chefs ont échoué dans leurs missions qui étaient celles de défendre le territoire et les administrés. Et pour cause : une force supérieure des colons. Un échec rendu d'autant plus sévère qu'il y avait des conflits inter-chefs ; une querelle de leadership qui amenait les chefs, corrompus par le pouvoir colonial, à trahir leur peuple. Il faut également dire que les chefs tombaient dans le piège des colons quand ils signaient des protectorats avec eux-ci. Ils se rendaient par la suite compte que le naam qu'ils aimaient si bien "manger" commençait à leur échapper. Conscients de cette impuissance, les chefs vont finir par composer avec les colons. L'administration coloniale va se servir des traités pour perpétuer ses desseins politiques. Toute résistance à l'autorité coloniale était dorénavant sanctionnée. La chefferie traditionnelle devient un organe d'exécution aux ordres de l'administration coloniale. Cette dernière va créer ses propres chefs qu'elle voulait jeunes parce que plus malléables. Les



Albert Ouédraogo propose la réformation d'un sénat pour les chefs traditionnels, afin de leur éviter d'être des partisans politiques.

chefs deviennent des collecteurs d'impôts pour servir l'administration coloniale et pour se servir. Conséquence, c'est l'impopularité des chefs traditionnels. La couleur qui sera difficile à avaler pour la chefferie, ce sont l'arrivée des missionnaires chrétiens et la suppression de la Haute-Volta. La préoccupation pour elle devient alors le rétablissement de la Haute-Volta.

En 1947, c'est la victoire

de la chefferie, car la Haute-Volta est rétablie. Echaudés par les événements, les chefs créent l'Union des chefs traditionnels dont le chef de file est le Mogho Naaba de Ouagadougou. C'est la victoire de la chefferie. Mais le vent va se retourner. En 1956, une campagne anti-chef est menée pour écarter de la politique, la chefferie. Le pouvoir n'est plus une affaire de naam.

### La chefferie depuis les indépendances

Aux premières années des indépendances, Maurice Yaméogo, le Président à l'époque, n'est pas en odeur de sainteté avec la chefferie. Sa chute va d'ailleurs être une grande joie pour elle-ci. Sous Lamizana, son successeur, la chefferie reprend le poil de la bête suite à sa réhabilitation. Du reste, sous ce régime, ce sont des volte-face. En 1974 à 1976, les chefs traditionnels sont négligés. De 1978 à 1980, Lamizana est soutenu par la même chefferie.

Sous le Conseil national de la révolution (CNR) (règne de Sankara), la chefferie a réellement "chauffé" à cause de la révolution. Le CNR affiche son appartenance idéologique à la révolution. Il est lutté maintenant contre toutes les forces rétrogrades et féodales. Un décret du 30 décembre 1983 stipule que la chefferie n'a plus de droit sur les plans administratif et territorial. Les émoluments des chefs sont suspendus par les autorités. La réforme agraire foncière assèche le coup de bouton sur les chefs traditionnels. Certains passent même devant les tribunaux populaires de la révolution. Ils sont vilipendés par les Comités de défense de la révolution (CDR). Mais la plus

grosse poignée de la chefferie traditionnelle réside dans la suspension de l'électricité dans la cour royale du Mogho Naaba pour factures impayées. Le conférencier a relevé cependant un paradoxe : pendant que l'on combat la chefferie traditionnelle, une autre forme de chefferie s'instaure par les maîtres du moment (Blaise Compaoré, Thomas Sankara, Boukary Lingani et Henri Zongo).

Sous le Front populaire (1987-1991), la chefferie a du répit. Elle se "requinque", car elle est maintenant consultée. Sous la IV<sup>e</sup> République, le pouvoir entreprend une réconciliation avec la chefferie dans l'optique de recueillir des voix. Vent de démocratie oblige ! Du reste, les rapports entre la chefferie traditionnelle et l'Etat sont toujours critiques, car les chefs ont toujours à l'esprit la révolution. Mais le paradoxe que le conférencier a relevé, c'est qu'aucun chef traditionnel n'a jamais accédé au pouvoir d'Etat. Après le rejet et la méfiance de la part des autorités, la chefferie est acceptée. Elle aura ensuite le vent en poupe. Conséquence, elle fait l'objet de tractations, car elle sert de passerelle pour avoir un strapontin dans la sphère de la politique moderne. Mais cet état de fait ne comporte-t-il pas de risque, s'est demandé le conférencier ? Que deviendrait le Burkina s'il avait un jour comme président, un chef traditionnel ? Et le conférencier de s'interroger encore si la démocratie est conciliable avec les engagements politiques des chefs ? Il a averti qu'en s'engageant publiquement, les chefs traditionnels courent vers leur suicide. Mais à leur décharge, le conférencier a fait remarquer que ces chefs accourent vers la politique parce qu'ils sont les perdants d'un monde qu'ils n'ont pas su prévoir. Comme solution, il a proposé que l'on définisse aujourd'hui une place exacte des chefs pour qu'il n'y ait pas d'amaïgame. Il propose dans ce sens la création d'un sénat qui évitera aux chefs d'être des partisans politiques. Pour lui, il est clair qu'il faut créer une incompatibilité entre la politique et la chefferie. Si les chefs veulent prétendre à un poste politique, ils doivent renoncer publiquement à leur trône. En cela, ils montreraient toute la noblesse dont ils se prévalent.

A la conférence, on notait la présence de notabilités coutumières. La salle a failli refuser du monde. L



Un public nombreux, qui a bien apprécié certaines vérités du conférencier.




# SIDWAYA

Quotidien d'information du Burkina Faso

N° 3829 du mercredi 18 août 1999 Prix 150 F CFA

UN MURMURE

- ★ Nucléaire : un Burkinabè meurt des conséquences de Tchernobyl 
- ★ Les petits bruits des cabarets : il paraît que...
- ★ Enjeux politiques : le printemps du wack P. 3

## INFO-SANTÉ

*Y a-t-il un service d'urgence  
à Yalgado ?* P. 15

## FAIT DIVERS

Lorsque les «bonnes»  
dépassent les bornes P. 19

## DECENTRALISATION AU QUOTIDIEN

Séjour du chef  
de Téma-Bokin  
en Allemagne P. 5

DECENTRALISATION  
AU QUOTIDIEN

Séjour du chef de  
Téma-Bokin en Allemagne

Sa Majesté Naaba Gueguemé, Dimbila de Téma-Bokin et député du Passoré a séjourné en Allemagne du 2 au 15 juillet 1999 sur invitation des autorités de l'arrondissement de Reinickendorf. Cet arrondissement entretient des relations de jumelage avec le département de Bokin.

L'arrondissement de Reinickendorf œuvre inlassablement en faveur du bien-être des populations de Bokin dans plusieurs domaines dont l'éducation, la santé, la jeunesse.

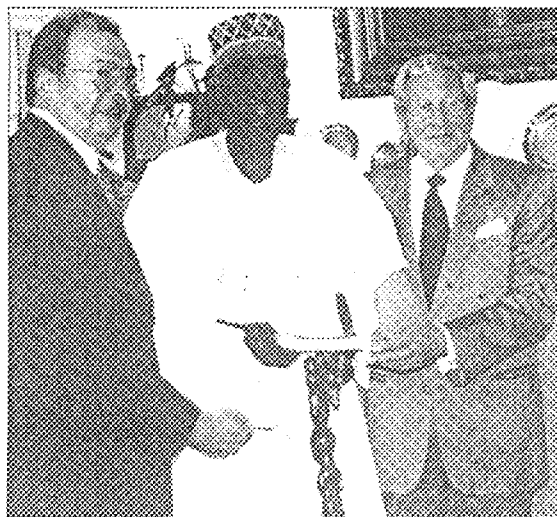
Pour en savoir plus sur ce séjour, nous avons rencontré Sa Majesté, le Dimbila de Téma-Bokin.

**Sidiwaya (S.) :** Quel bilan tirez-vous de votre séjour en Allemagne ?

**Naaba Gueguemé (N. G.) :** Pour un bilan, je peux dire qu'il est satisfaisant, étant donné que bien que ma visite soit privée, j'ai été mis en contact avec toutes les autorités de l'Allemagne. J'ai visité le parlement, le sénat. J'ai eu des contacts avec les volontaires allemands qui viennent

votre attention au cours de votre séjour en Allemagne ?

**N.G. :** C'est la volonté absolue des Allemands de travailler pour le développement de notre pays. Ils sont ancrés là-dessus. Ils aimeraient que tout ce qu'ils envoient pour les populations de Téma-Bokin soit mis à la disposition de ces populations et ont insisté beaucoup là-dessus.



A la mairie de Reinickendorf, Sa Majesté le Dimbila de Téma-Bokin a posé avec le président de l'Assemblée de Reinickendorf à gauche et le vice-maire de Reinickendorf à droite

travailler au Burkina Faso et particulièrement à Téma-Bokin. Donc pour moi, c'était vraiment satisfaisant puisqu'il y a des promesses. Nos amis promettent de faire mieux encore que ce qu'ils avaient fait.

**S. :** Qu'est-ce qui a retenu

**S. :** Vos souhaits.

**N.G. :** Je souhaite que cette manière de coopérer persiste et se développe d'avantage au profit des populations.

Propos recueillis par  
Augustin KIENTEGA  
AIB/Passoré

OPTION INTEGRATION

Soutien à l'idéal démocratique  
et communautaire du CIP

**D**u 3 au 5 mai 1999, le parlement ghanéen a abrité la première conférence des présidents des parlements ouest-africains avec au centre des débats, les voies et moyens en vue de créer le parlement de la CEDEAO. Du 27 juillet au 02 août 1999, le Comité interparlementaire (CIP) de l'UEMOA s'est réuni, à Ouagadougou pour la première fois, pour élaborer un projet de Traité de cette institution sous-régionale. C'est la preuve que dans la sous-région ouest-africaine, l'intégration avance et contribue au renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit. Des parlementaires burkinabés ont pris part à toutes ces rencontres, démontrant ainsi tout l'intérêt que notre pays accorde au processus d'intégration régionale.

Cependant, au cours de la rencontre du Comité interparlementaire de l'UEMOA, un écho paru dans les colonnes du quotidien *Sidiwaya* dans la rubrique «*On murmure*» et relatif à l'avancée de l'UEMOA dans l'intégration parlementaire, a jeté des doutes quant à l'engagement politique du Burkina dans le processus d'intégration régionale. Dans un communiqué de presse rendu public, le CIP a déploré la teneur de cet écho et expliqué en quoi de telles insinuations peuvent porter préjudice à l'intégration régionale. Le ministère de l'Intégration régionale dont la mission principale est la définition et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'intégration régionale voudrait pour sa part rappeler ici l'attachement du Burkina à promouvoir et à défendre l'intégration régionale sur le plan politique, économique et social. Aussi, déplore-t-il ces malheureux échos et affirme son soutien à l'idéal communautaire et démocratique qu'incarne le CIP.

Réussir l'insertion du Burkina Faso dans le processus d'in-

tégration régionale et de mondialisation et rechercher pour lui un rayonnement plus grand ; tel est l'un des objectifs majeur du «*Programme pour un développement solidaire*» du Président Blaise Compaoré. A travers cet objectif, il s'agit d'amener les citoyens burkinabés à prendre conscience de la vocation régionale de leur pays et à y adhérer ; faire jouer au secteur privé burkinabé un rôle de premier plan dans la sous-région ; faire de notre administration publique une référence dans la sous-région, à savoir la rendre diligente, efficace, prévenante et disponible.

La vocation régionale du Burkina Faso se fonde sur la présence sur son sol du siège de plusieurs organisations sous-régionales œuvrant dans le domaine de l'intégration ; l'attachement de la classe politique et de la société civile à l'idéal d'intégration régionale ; sa politique extérieure résolument tournée vers le dialogue politique et la recherche d'une paix durable. Enfin, la position géographique du Burkina qui partage ses frontières avec six (6) pays le rend encore plus sensible et attaché à la cause de l'intégration.

Du fait même de son enclavement, le Burkina Faso est naturellement poussé à développer une politique tournée vers l'extérieur ; ses habitants, attirés par l'émigration en raison des contraintes géographiques, économiques ou par goût, ont renforcé la nécessité de cette politique d'ouverture.

A l'instar des grandes nations qui se regroupent pour constituer les grands ensembles économiques afin de pouvoir s'affirmer à la face du reste du monde, les Etats africains ont senti la nécessité, sinon l'obligation des rapprochements mutuels. Le Burkina Faso n'est pas resté en dehors de cette évolution contemporaine à l'heure de la mondialisation des relations.

Le Burkina Faso a réalisé très tôt qu'il ne peut pas faire fi des facteurs incitatifs que développe l'environnement international en faveur de l'intégration. Et comme les autres pays de la sous-région, le Burkina a mené ses propres expériences en matière d'intégration, mais toujours en relation avec les autres Etats.

En remontant l'histoire, on peut dire qu'il y a eu une constance dans les actions du Burkina en faveur de l'intégration africaine. En témoignent l'adhésion du pays à l'OUA dès sa création, à l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), à la CEDEAO, à la CEAO, au CILSS dont il abrite le siège, à la Communauté économique africaine, à l'Autonté du Liptako-Gourma, à l'Union économique et monétaire ouest-africaine... La liste est loin d'être exhaustive car en examinant les organisations sectorielles d'intégration, on réalise que le Burkina Faso participe également à ce niveau, et de manière active, à la mise en œuvre de cette politique de concertations et de contacts.

Le nombre impressionnant de réunions sous-régionales, interafricaines et internationales qu'abrite le Burkina traduit éloquentement sa disponibilité et son ouverture vis-à-vis du monde extérieur. Au plan politique, la volonté du Burkina de faire de l'intégration africaine une réalité concrète est consacrée par l'article 146 de la Constitution qui stipule que «*Le Burkina Faso peut conclure avec tout Etat africain des accords d'association ou de communauté impliquant un abandon total ou partiel de souveraineté*».

Les dirigeants burkinabés au plus haut niveau ont donc très tôt pris conscience de l'importance de l'intégration qui doit favoriser la croissance économique et un déve-

Suite à la page 7

# Premières réflexions du G-14

N°4966  
XXVII<sup>e</sup> ANNEE  
MARDI  
17 AOÛT 1999

PRIX 150 F  
ZONE UEMOA: 200 F  
QUOTIDIEN  
D'INFORMATION



01 BP: 584 Ouagadougou 01, Burkina Faso Tél: 33 - 27 - 05 / 30 - 55 - 75 FAX: 31 - 45 - 79

# Echos et images de Banfora

PAGE 5

Armée de l'air

## Le col. Brice Bayala aux commandes

P. 2

Pluies d'août

## Des probabilités d'inondations élevées

PAGE 10

Chez nous

## Visite de parlementaires danois

P. 11

Football féminin

## La leçon des super Lionnes de Bamako

P. 12

## Football féminin

## La leçon des Super Lionnes de Bamako

Invitées par les princesses du Kadiogo, les Lionnes venues du Mali ont pris largement le dessus, le dimanche 15 août au stade du 4-Août par la marque de 3 à 1. L'équipe féminine du Kadiogo, au vu de sa prestation, a encore de sérieuses leçons de football à assimiler pour être compétitive. Résumé d'un choc inédit et riche en enseignements

La tenante coupe du monde de football féminin qui s'est déroulée aux Etats-Unis a convaincu observateurs et techniciens: nos sœurs, filles et épouses maîtrisent les techniques du sport-roi. L'équipe des Américaines en arrachant dans ce coup de monde devant les Chinoises, ont démontré qu'elles n'avaient rien à envier à leurs "brothers" dont le habu Alexis Lafia.

En Afrique, les Ghanaïennes et les Nigériennes font la fierté de leurs pays à chacune de leurs sorties, emboitant ainsi le pas aux footballeurs tant en équipes nationales qu'en valeurs individuelles dans les compétitions locales, africaines et mondiales. En somme, en sus des hommes, ils dames ont prouvé qu'elles ont ce talent footballistique nagure et jalousement gardé et entretenu par le seve du fort. Pour preuve, les super Lionnes de la capitale malienne, championnes 1999 du championnat de Bamako ont laissé sur leur soif les remises de tous de Ouagadougou le 15 août dernier.

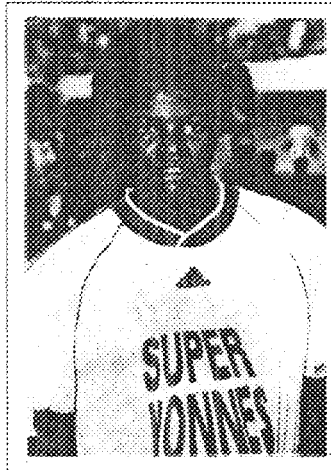
Encadrées par Moustapha L. Traoré, la formation bamakoïse a littéralement mis au pilon les princesses du Kadiogo dont l'assimilation des règles du jeu technique et tactique données par l'entraîneur Gahani Zida, tarde à être faites.

Fily Konaté, Sy Djénéba Camara et leurs coéquipières présentes dans tous les compartiments et distillant à l'aise des passes vivies, de dribbles étourdissants et de tirs châtés et cadrés ont, au cours de cette empoignade, prouvé leur classe acquise grâce au travail et au permanent soude des autorités politico-sportives du Mali de faire du sport féminin une référence en Afrique.

Les super Lionnes qui soufflent cette

année sur leur 7e bougie, se sont aguéries en livrant un duel contre des "go" de la sous-région. Par quatre fois, les Maliennes se sont frottées parfois victorieusement à la Côte d'Ivoire (deux fois), au Ghana et au Sénégal.

A l'issue du match contre les nôtres, les Lionnes se sont envolées pour la Guinée-Conakry où elles en découvriront face aux sœurs et cousines d'Abouhacar Titi Camara. Le passage des Bamakoïses à Ouagadougou a été l'occasion de découvrir et d'observer l'une des artistes du football féminin du Mali dénommée Maïchata Konaté: véritable marteau-piqueur, fine joueuse, gauchère, elle a révélé tout son charme d'artiste en



Maïchata Konaté (n°8). C'était la bonne à abattre



Les princesses du Kadiogo manquent de compétitions pour s'aguerrir

dominant quatre-vingt-dix minutes durant patentes et adversaires.

Maïchata, (n°8) dite "Bita" qui n'a "mangé" que 15 Tabaski est en classe de 8e au lycée Gnamo de Bamako.

"Le rêve de revenir à Bamako une coupe du monde et une CAN. Je veux jouer comme Salif Keita et Nicolas Anelka". C'est en ces mots et presque essouffée que l'inégale "Bita" s'est confiée à nous dimanche dernier. Nul doute que ses rêves deviendront réalité d'ici là car le travail et le sérieux qui entourent la sympathique équipe du président Papa Seïgna Keita (un agent des douanes) porteront des fruits.

Côté burkinabè, le public sportif attend toujours d'apprécier sur le gazon les "Etalones" du vice-président Ahmed Yao, celui-là qui dans le bureau fédéral, a la lourde tâche de faire gagner les sœurs d'Abdoulaye Soullama, Ablassé Albin Nana, "Babou", Rumes et nous en passons...

Mais au vu de la prestation des princesses du Kadiogo, les protégées du duo Gabriel Zida/Adama Nana souffrent de l'absence de matches tests, meilleur moyen pour

parfaire les tares techniques, tactiques et physiques de l'excellente gardienne de but Awa Yao, et surtout de Kady Traoré, la princesse baroudeuse et opportuniste.

Les filles du Kadiogo possèdent néanmoins des qualités qu'elles ont mises en évidence dimanche dernier, mais elles demandent à être mieux suivies et entretenu, car, même avec leurs "Baya" qui bruisaient au rythme des duels, les nôtres ont eu de la réplique et des actions d'éclat dignes des matches vus au même lieu lors du Faso foot 98-99: le but inscrit sur corner à la 78e minute par Kady Traoré restera pour longtemps gravé dans les mémoires.

Le football féminin burkinabè est riche mais n'explosera que si fédération et décideurs politiques s'y attellent en y injectant des moyens matériels et financiers et en organisant régulièrement des compétitions inter-clubs internationales. Il suffit de parler de partir à point.

Kouliga Blaise Yaméogo

## Culture

## Grandes conférences MCC

## Les chefs traditionnels: monarques ou citoyens ?

"Le débat de ce soir porte sur l'une de nos valeurs les plus profondes: la chefferie traditionnelle", précise Albert Ouédraogo, Doyen de la FLASHS (Université de Ouagadougou). En effet, ce docteur en littérature, maître-assistant au Département de lettres modernes, a présenté la dixième grande conférence du ministère de la Communication et de la Culture. Le thème: "La chefferie dans les sociétés traditionnelles du Burkina" a drainé une foule immense à la COP ce jeudi 12 août 1999 à partir de 18 heures. Les chefs ont occupé les premiers rangs. Le doyen Ouédraogo a posé la problématique de la chefferie traditionnelle dans le contexte démocratique actuel.

"Démocratie féodale ou monarchie démocratique: la troisième voie du Burkina?" se demandait Albert Ouédraogo. "Aujourd'hui, sommes-nous sujets ou citoyens?", ajoute le jeune historien

Pamoussa Konsimbo. Et le Laré Naaba, le cellulaire dans la main gauche et la canne dans la droite, de rétorquer: "Où est-ce que vous voulez que la chefferie coutumière laisse entendre la voix de la tradition?" Elle s'ambia être sur la

défensive, la chefferie traditionnelle. Objectivement la chefferie traditionnelle et particulièrement les chefs traditionnels constituent un véritable problème dans un Etat de droit. Le conférencier a tenu d'abord à présenter révolution historique de

la chefferie depuis l'époque précoloniale à nos jours.

Avant le choc colonial, la chefferie, le naam en mooré, était d'assance divine et permettait à un homme de dominer un autre. Le détenteur du naam (le chef) s'appelle naaba



Les chefs traditionnels suivant attentivement le diagnostic sur la santé de leur institution

biuriel; nanambaé). Chez les moosé, Wedraogo représente leur éra. Le Naaba se distingue par un croisement particulier dont le bonnet, symbole du naam. Le naaba est élu par un collège électoral ou nommé par un supérieur. La succession demeure héréditaire, le naam s'acquiert par le sang. Etre de la descendance de Wedraogo constitue une condition majeure pour "souffler" le naam.

avec les divisions entre les différents anambse (Wagdga, Boussouma, atenga...) la conquête coloniale est faite sans difficultés. L'administration coloniale, l'Eglise catholique et certaines élites devenus communistes ont porté un coup rude à la chefferie. D'instance de conception à la période antérieure, la chefferie devient un organe d'exécution sous la colonisation. L'autorité du Moogo Naaba s'en trouve affaiblie. Les chefs deviennent impopulaires avec l'institution de la politique de l'indigénat.

Après 1946, période de l'éveil politique africain (cf. Deschamps, 1987), jusqu'à nos jours, les chefs tentent de se refaire une place au sein de l'Etat en s'engageant dans la politique. Leur intrusion a atteint son paroxysme avec la tentative forcée du Moogo Naaba Kugri d'imposer la monarchie constitutionnelle en 1957. L'échec de ce coup de force a eu certains effets négatifs sur la chefferie depuis toujours.

Après le parti des indépendances, la position des différents régimes à l'endroit de la chefferie a été variable. Maurice Yaméogo, première République (1958-1966) et les jeunes capitaines de la révolution démocratique et populaire (1963-1987) ont rendu la chefferie à sa place. A propos de la révolution, le doyen Ouédraogo note que la chefferie a eu "le bonnet des très bas", pendant cette période. Les "féodaux", symbole de l'obscurantisme, sont combattus. Les autres présidents, et notamment Amizana (1966-1980) et Blaise

Compaoré depuis 1987 ont été indulgents à l'égard des chefs traditionnels. Cela s'explique par leur volonté d'avoir ces grands rassembleurs avec eux. Grands électeurs, les chefs ont la capacité de mobiliser un immense détail électoral. Ce qui permet même de voter pour de piètres politiciens. La démocratie se trouve donc en danger. Au-delà de ce danger, c'est la question de la chefferie en tant que garante des traditions qui est posée.

Aujourd'hui, remarque le doyen de la FLASH, les princes fonctionnaires (instituteurs, gendarmes, policiers, militaires) se ruent pour se faire introniser. Cela se justifie par le fait que la chefferie représente un marchepied qui donne accès à la politique moderne, à l'argent, pour parler franc. Cependant un risque subsiste.

La trop grande implication de la chefferie dans la politique comporte de graves dangers.

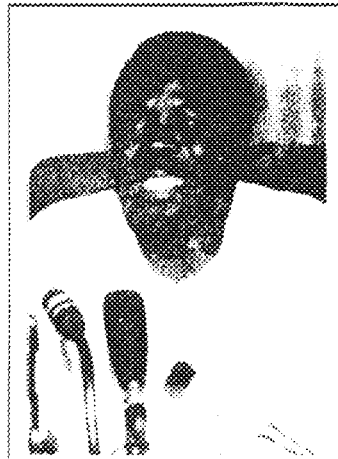
Au regard de la situation nationale

actuelle, le constat alarmant est l'incapacité des chefs de jouer le rôle de "bons arbitres, de bons pompiers". Ils ne peuvent plus créer le consensus à cause de leurs positions partisans. L'engagement politique des chefs provoque la perte de leur crédibilité aux yeux de leurs "sujets". Ils ne sont plus en mesure d'assumer leur mission de sauvegarde de l'unité nationale. Le danger à long terme, selon monsieur Ouédraogo, est l'extinction de notre patrimoine avec la mort de la chefferie. Il situe clairement les responsabilités: "La chefferie mourra (...) ou survivra par le fait des chefs", car "s'engageant politiquement, les chefs préparent sans le savoir les conditions objectives de leur suicide".

Même si certains ont jugé l'exposé partial, (il a porté essentiellement sur la chefferie mooga), Albert Ouédraogo a livré des propositions pour un retrait salvateur des chefs de la politique.

En tant que garants des valeurs coutumières, les chefs traditionnels méritent un cadre officiel d'expression qui les protège des attitudes partisans. Il s'agit d'un Sénat qui regroupera "des sages, des autorités traditionnelles et religieuses, des personnalités de grande valeur intellectuelle et morale dont on requiert l'avis pour des questions touchant à l'unité nationale et à la paix sociale", indique le docteur après son diagnostic. Les membres du Sénat seront soumis à l'obligation de réserve.

Le doyen estime qu'il faut créer une incompatibilité entre la chefferie et la politique. Il s'explique: "Les chefs seront exclus en tant que chefs aux compétitions politiques. Un chef qui désire s'engager dans la politique, devra au préalable renoncer publiquement à la chefferie dont il



Docteur Albert Ouédraogo: "Il existe une incompatibilité entre la chefferie traditionnelle et le pouvoir politique moderne"

est invasif". Dans un Etat qui se veut républicain, "le port ostentatoire des insignes de la chefferie devra être réservé à des circonstances particulières". Monsieur Ouédraogo recommande ainsi la sauvegarde de la chefferie, patrimoine identitaire du Burkina.

Certains chercheurs, notamment monsieur Ham Christophe Sawadogo, sociologue, s'insurge contre l'impérialisme congénital des chefs: ceux-ci, précise-t-il ne constituent pas en réalité les garants de la coutume. Le véritable pouvoir coutumier se trouverait entre les mains des propriétaires de terre.

La chefferie semble gravement malade et il est grand temps que les docteurs en sciences sociales et humaines doivent se pencher à son chevet.

Foussi Sawadogo  
(Stagiaire)

## Naaba Koanga du Sanmatenga Faire la politique pour ne pas la subir !

La dixième grande conférence du ministère de la Communication et de la Culture a vu une grande affluence des chefs politiques traditionnels, étant eux l'objet et l'enjeu du débat. A l'issue des échanges, nous avons rencontré à la CGP, le 12 août 1999 Naaba Koanga du Sanmatenga. Il livre ses sentiments sur la place de la chefferie dans un Etat de droit et sur ses responsabilités. Le chef politique traditionnel. Il aborde aussi ses relations avec les princes d'chus et d'égus et avec son supérieur, le Dima de Boussouma.

Quelles propositions faites-vous pour un retrait de la chefferie traditionnelle de l'activité politique?

\* Je pense qu'il s'agit d'un sujet très important, qui mérite une plus grande réflexion.

Etant donné qu'aujourd'hui, qu'on le veuille ou non la chefferie n'a plus sa valeur traditionnelle. Par contre, elle constitue le dernier rempart de lutte contre la

disparition de notre culture. Toute innovation en la matière devra être discutée autour d'une table avec qui de droit.

Quels sont les problèmes que vous attire votre bonnet et que vous évoquez au cours des débats?

\* Comme le conférencier l'a dit, le chef dans le temps jouait tous les rôles. Et pratiquement aujourd'hui,

il joue encore tous ces rôles-là, pas d'une façon officielle mais de manière tacite. Le chef continue à résoudre les problèmes de terre, les problèmes de femmes, les problèmes de toutes sortes. Il le fait d'une manière pratiquement gratuite. Il n'y a plus ces mesures compensatoires telles que les travaux collectifs pour ses champs, ou autres subsides qu'il tirait de sa position

SUIVE PAGE 18

SUITE DE LA PAGE 13

de chef.

*Autrement dit, ce sont les raisons économiques qui justifient l'engagement des chefs traditionnels dans la politique?*

• Bon ! Pour ce qui me concerne c'est pas tout à fait le cas, vous savez que dans notre pays il y a un langage vulgaire qui dit que : "aujourd'hui si vous ne faites pas la politique, c'est la politique qui va vous faire" ! Alors pour avoir la paix, pour être tranquille dans sa propre activité, vous avez besoin de faire la politique. C'est parce que justement la chefferie n'a pas de statut, de référence. Le chef aujourd'hui est à la merci des politiciens. Je me suis donc engagé pour agir sur la politique et non la subir.

*Vous étiez au PDP et maintenant vous êtes au CDP. Nous savons aussi l'histoire du Sanmatenga, et notamment celle de la chefferie de Kaya. Cela justifie-t-il votre passage de l'opposition à la majorité?*

• En partie oui ! Mais, tout dernièrement j'ai commémoré le cinquième anniversaire de mon trône, au cours duquel j'ai justement eu l'occasion de dire que nous avons été obligé de faire une relecture de notre position politique pour pouvoir participer à la gestion de la cité. Cela montre qu'il y a une certaine modernité dans la chefferie. Je gère une population qui, en majorité, à un certain moment donné m'a plus ou moins poussé à changer de cap. Pour éviter de gêner une coquille vide, nous avons suivi la volonté de la majorité.

*Restons sur cette histoire. Quelles sont vos relations avec les princes du Sanmatenga, ceux de l'ancien famille évincée en 1938, nous pensons au prince André Ouédraogo et son entourage?*



Naaba Kasnga :

*"Faire la politique pour la paix"*

• André Ouédraogo est mon aîné que j'ai supporté plus de vingt ans pour qu'il arbore justement à ce trône. Malheureusement à la veille de la vacance du poste, il a eu un accident très grave, qui l'a rendu impotent jusqu'aujourd'hui. Parant, la famille à l'issue de trois conseils, a décidé qu'il fallait adjoindre au candidat André impotent un candidat de la famille. La chance ou la malchance est tombée sur moi. Et naturellement en tant que candidat malheureux, il n'a pas digéré cette situation.

*Vous avez compété contre lui?*

• Oui, nécessairement. De toutes les façons dans la système, contrairement à ce que disait le conférencier, il y a toujours depuis l'antiquité (sic) une démocratie en la matière. Un candidat isolé ne brigue pas la chefferie moaga, il en faut plusieurs. Depuis ce temps, il (André) est resté sur sa soif. Mais je dois avouer que il n'est pas seul, étant donné que le dicton dit que "c'est seulement trois ans après sa mort que le prince réalise qu'il ne sera plus chef". Ce n'est pas à André seulement que j'ai affaire mais à tous les chefs potentiels.

*Quelles sont vos relations avec le Dima, vous qui l'avez quitté sur le plan politique?*

• Le quitter sur le plan politique, c'est trop dire. Disons que nos relations n'étaient pas à proprement parler, des relations politiques. Mais des relations coutumières.

Jusqu'à preuve du contraire je remplis tous mes devoirs coutumiers, et partant je suis en très bons termes avec Sa Majesté, le Dima de Boussouma.

*N'avez-vous pas un appel à lancer à l'endroit des autorités pour qu'elles permettent les intronisations à Boussouma?*

• Votre question est sans objet, car depuis quatre mois de cela cette

interdiction est levée.

*Pourquoi accepteriez-vous de jeter votre bonnet au profit de la citoyenneté c'est-à-dire jeter la tradition pour la modernité?*

• Je n'ai pas dit tout à fait cela. J'ai bel et bien dit que je suis un citoyen de ce pays et rien ne pourrait me ravir mes attributions de citoyen, même pas le bonnet. En tant que citoyen, je me sens libre de brigner quoi que ce soit !

Interview réalisée par

**Poussi Sawadogo**

(Stagiaire)

## Maîtriser la langue française

### L'accord du verbe

14. Les sujets sont joints par ainsi que, aussi bien que, non moins que, etc.

Lorsque deux sujets sont joints par ainsi que, comme, aussi bien que, autant que, de même que, non moins que, non plus que, pas plus que, etc., le verbe s'accorde :

1° Avec le premier sujet s'il exprime l'idée dominante; dans ce cas, la conjonction a une valeur comparative et le second sujet est placé entre virgules :

- Sa sœur, ainsi que son frère, était venue.
- Paulin, non moins que Georges, n'était satisfait.
- L'aller, de même que le retour, fut difficile.

2° Avec les deux sujets si la conjonction marque l'addition; dans ce cas, le second sujet n'est pas placé entre virgules :

- Sa sœur ainsi que son frère étaient venus.
- Paulin non moins que Georges n'étaient satisfaits.
- L'aller de même que le retour furent difficiles.

15. Les sujets sont joints par moins que, plus que, non, et non, et non pas, plutôt que, etc.

C'est le premier sujet seulement qui commande l'accord du verbe, le second sujet se rapportant à un verbe sous-entendu :

- La vertu, non les richesses, grandit l'homme.
- Votre honneur, plus que vos intérêts, vous défend d'agir ainsi.

Vinu Muntu Yé

# SIDWAYA

quotidien d'information du Burkina Faso

N° 3834 du mercredi 25 août 1999 Prix 150 F CFA

## ON MURMURE

□ Un marché entre potes.

□ Qui est parti avec  
le "canon" ?

□ Enseignement :  
la ruée des étrangers  
vers nos établissements

□ "Yam.Dam" :  
un pays voisin veut nous  
souffler le montage

P 3

## KOMANDJARI

CHEFFERIE TRADITIONNELLE

# Problème à Gayéri

P 5



Sa Majesté Yaabilli du Gourma : «J'ai nommé Diabiémo, et c'est lui le chef à Gayéri».

## DECENTRALISATION AU QUOTIDIEN

Aperçu sur  
la commune  
de Solenzo

P 7

## INFO-SANTÉ

SERVICE DES URGENCES MEDICALES  
A YALGADO

Confronté à de multiples  
difficultés

P 9

KOMANDJARI : CHEFFERIE TRADITIONNELLE

# Problème à Gayéri

Un désaccord total sur le choix du nouveau chef de Gayéri dans la province de la Komandjari oppose depuis le mois de mai 1999, Sa Majesté Yoabli du Gourma à ses ministres et princes.

D'un côté, les ministres de Sa Majesté et quelques princes estiment que leur chef, le Yoabli a failli à sa mission en retirant sa parole donnée. Pour eux, le Yoabli, après le décès du chef de Gayéri aurait laissé entendre que le trône revenait au Gialmu, l'un des quatre prétendants. Du côté de Sa Majesté, une telle promesse n'aurait jamais été faite et après consultation des notables, ce serait Diabémou qui obtiendrait les meilleures étoiles pour régner à Gayéri. Ainsi s'installe la discordance entre le chef suprême du Gialmu, Sa Majesté Yoabli et ses très proches collaborateurs.

Selon les ministres et princes «dissidents», la genèse du dossier de la chefferie de Gayéri se résume de la façon suivante : au départ, il y avait quatre prétendants au trône à Gayéri. Le 10 mai 1999, Sa Majesté Yoabli se serait prononcée pour Gialmu. C'était en présence des notables du Tambado (chef de guerre) de Gayéri et des représentants des quatre prétendants. Le même jour, l'un aurait été informé du choix porté sur lui. Le maire de Fada, M. Idrissa Tandamba serait intervenu pour amener Sa Majesté à changer de choix, en l'occurrence pour Diabémou.

Tôté dans la cour royale. Les princes se rallient aux notables pour dénoncer selon eux, cette «immixtion de l'administration».

Le 12 mai, Gialmu est invité par les ministres à se préparer pour les rites coutumiers. Le 2 juin, c'est Diabémou qui reçoit son pennet envoyé par le Yoabli à la place de Gialmu. Selon les ministres et princes du Gourma, le bonnet ne pouvait être remis au nouveau chef que par le Tambado de Gayéri. Et cela, le jour de l'investiture de ce dernier. Donc pour eux, il y a



Le Teyidano, ministre de l'Intérieur de sa majesté Yoabli, nommé le 7.12.1998 (Ph. Moussa KOUDOUGOU)

vice de forme. Pour protester contre cette façon de faire, trois ministres, avec en tête le Teyidano (ministre de l'Intérieur) et trois princes avec à leur tête Rigobart

Pour le MATS et par délégation, le secrétaire général a répondu par lettre confidentielle en date du 13 juillet 1999. Dans cette lettre on peut lire : «Aux termes de l'article 7 de notre loi fondamentale, la pratique libre de la coutume est garantie sous réserve du respect de la loi et de l'ordre public. Seul le non respect de cette disposition autorise l'administration à intervenir dans le seul souci de rétablir l'ordre républicain».

Plus loin, la lettre stipule que «l'immixtion de certains acteurs de la vie politique nationale (député maire) dans la coutume ne saurait être mise au crédit de l'administration. Les actes posés par ces derniers n'engagent que leur responsabilité personnelle».

Outre la lettre envoyée au MATS, les notables reprochent à leur chef suprême, d'avoir violé leur coutume



M. Idrissa Ythindiano, administrateur financier en retraite. (Ph. Moussa KOUDOUGOU)

demande-t-il. «C'est moi et moi seul qui nomme les chefs. Personne d'autre n'a ce pouvoir», martèle le chef suprême du Gialmu. «Et selon la géométrie, Diabémou était le favori au trône», insiste-t-



Les princesses chez le Yoabli pour demander pardon (Ph. Moussa KOUDOUGOU)

Thiombiano, initie une lettre au ministre de l'Administration territoriale. Cette lettre en date du 17 juin 1999 dénonce les : «ingérences des pouvoirs administratifs et politiques dans la coutume». Pour les signataires, la lettre au MATS avait pour but de l'informer sur la situation qui prévaut sur le plan coutumier dans le Gourma et la Komandjari.

(courrier-réponse du MATS) et l'utilisation d'une arme à feu pour les intimider. Une lettre d'information aurait également été initiée par eux à l'attention de la justice à Fada.

Le Yoabli ne reconnaît pas du tout la nomination de Gialmu mais affirme que seul Diabémou est chef de Gayéri «Peut-on avoir deux capitaines dans un bateau ?», se

il. «Alors, pourquoi choisir un autre qui ne pourra pas gouverner ? Pour la lettre que j'ai ouverte, je l'ai fait parce qu'elle s'adressait aux ministres et princes de Sa Majesté Yoabli. Je ne l'aurais pas fait si elle désignait un individu. Mais là n'était pas le cas». M. Idrissa Tandamba, maire de Fada, accusé de s'être immiscé dans la tradition est

le cousin direct de Sa Majesté Yoabli. Pour lui, ce serait plutôt le député René Lompo de Gayéri qui serait à la base de cette situation. Il aurait en effet demandé de passer aux votes s'il n'y a pas de consensus. A l'issue de ces votes, Diabémou aurait la première place et Gialmu la 3e. Or, c'est Diabémou que les révélations de la géométrie ont choisi. Et comme les ministres et princes estimaient que le Yoabli avait dit que c'est Gialmu qui serait chef, le contraire ne pouvait qu'étonner. Les notables ont alors voulu eux aussi, démontrer à Sa Majesté qu'elle s'était trompée et qu'il lui fallait se ressaisir. «Le chef de cette intrigue est le Teyidano», dit le maire.

La position du ministre Teyidano et des autres signataires de la lettre au MATS trouve sa justification en ce sens que le Teyidano aurait reçu du candidat Gialmu, des bruits et le Teyidano, un autre ministre, aurait lui-même reçu de Gialmu 50 000 F CFA et un boeuf. Des cadeaux qui, aux dires de M. Idrissa Tandamba, reviennent de droit au chef suprême en pareille circonstance. «C'est la raison majeure qui a guidé les ministres à vouloir influencer Sa Majesté pour qu'elle porte son choix sur Gialmu et non sur Diabémou. Actuellement, chaque camp campe sur ses positions. C'est le «statu quo».

Pour essayer de calmer la situation, les princesses du Gourma se sont rendues le samedi 21 août chez Sa Majesté. Leur message : lui demander de pardonner les ministres et princes qui ont malé à partir avec elle. La démarche a été acceptée non sans explications. Hier mardi, ce devait être le tour des ministres et princes de se rendre chez le chef suprême pour s'excuser. En attendant de voir la suite des événements, Gayéri se trouve confronté à la conquête du trône de son chef qui pose problème.

▲ Jean Bernard ZONGO



# JOURNAL DU JEUDI

19 ou 25 novembre 1998 - N°374  
200 francs (une pacotille)

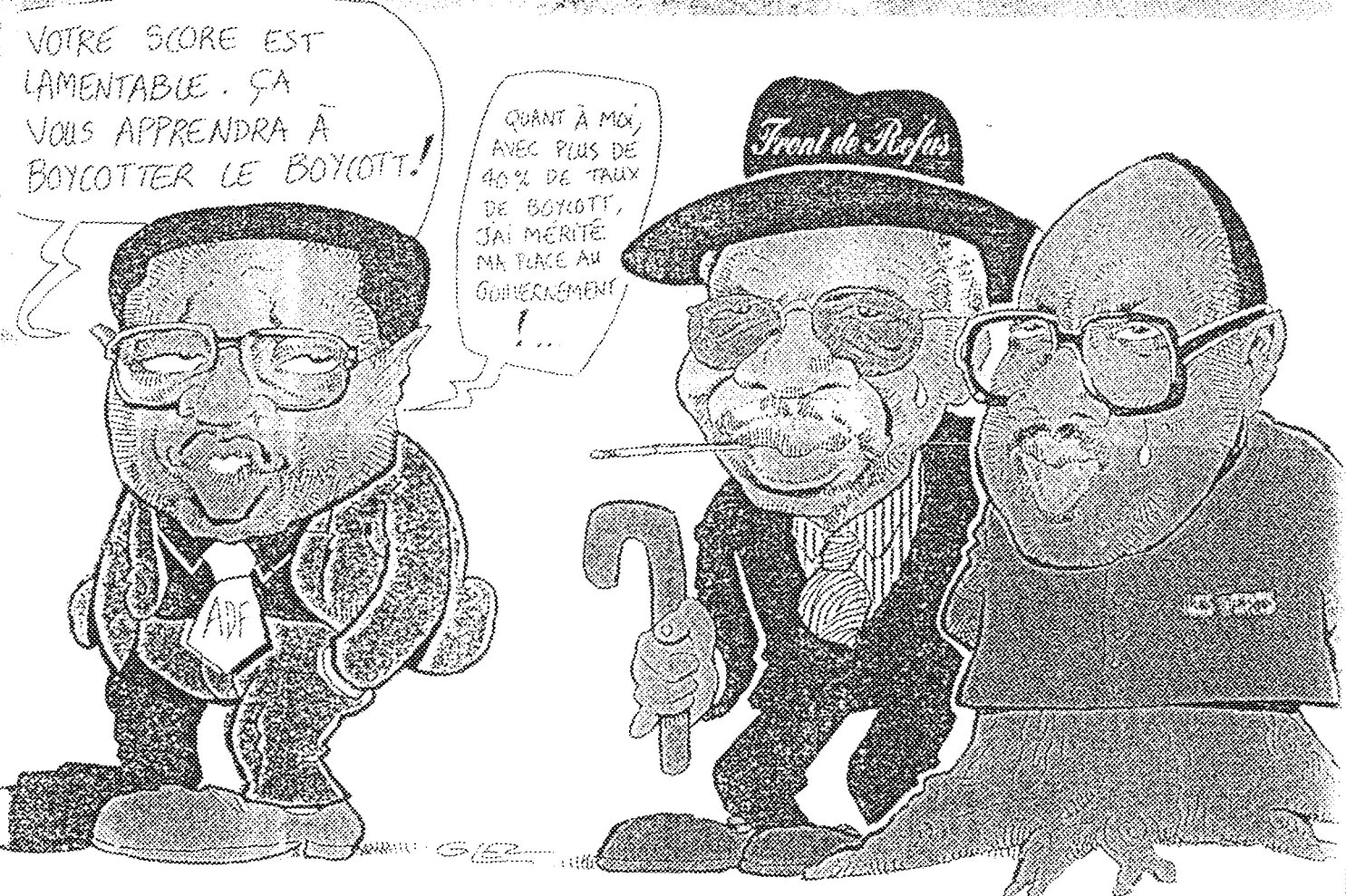
*Lira bien qui lira le dernier*

HEBDROMADAIRE SATIRIQUE BURKINABE



## ET MAINTENANT QUE BLAISE TIENT SA VICTOIRE ?

p.4



Le cynique est  
quelqu'un qui cherche un  
honnête homme avec une  
lanterne volée.

Edgar A.  
Shoaff

Salut  
l'Artiste

Après la tempête  
électorale, vient  
le beau temps

# Burkina La leçon de civisme des électeurs

*Au terme d'une campagne électorale exemplaire de la part des trois candidats, Blaise Compaoré a été réélu sans surprise à la tête du pays pour sept ans.*

De notre envoyé spécial à Ouagadougou,  
**Michel GLETON-QUENUM**

Il faut remonter à 1991 pour bien apprécier la portée de la réélection, le 15 novembre 1998, de Blaise Compaoré comme président du Faso. A l'époque, l'opposition avait réussi à se faire entendre en boycottant activement l'élection présidentielle. Candidat unique, Blaise Compaoré l'avait emporté, au terme d'un scrutin marqué par un très faible taux de participation (moins de 25 %).

Le Burkina Faso (ex-Haute-Volta), pays qui avait une longue tradition de coups d'Etat militaires, semblait pourtant véritablement inaugurer une ère nouvelle et tourner une page de son histoire : la Révolution du 4 août 1983 et la Recti-

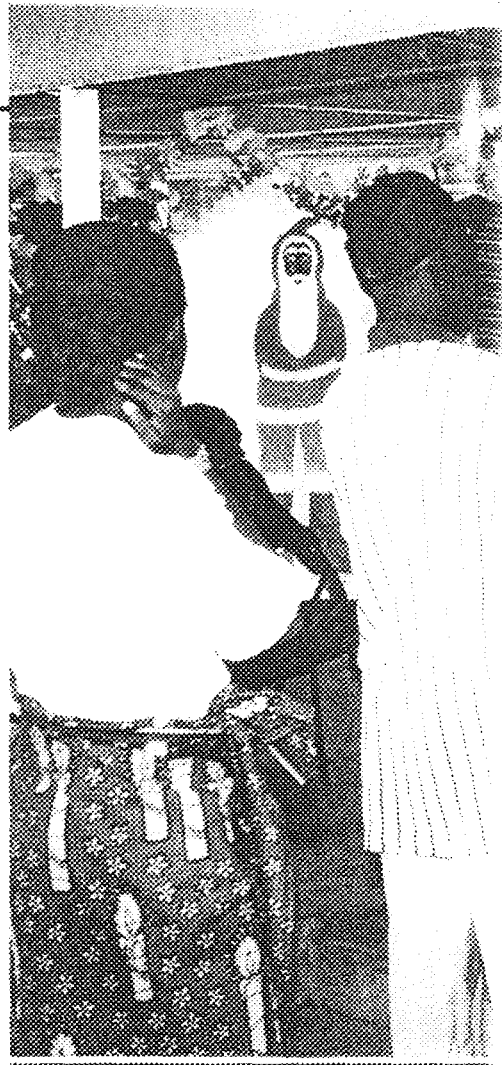
fication d'octobre 1987. S'il est vrai que le mouvement du 4 août 1983 était, aux yeux de certains, porteur de grands espoirs, celui d'octobre 1987 a été sans doute le point de départ d'une politique d'ouverture osée. Mais ces deux mouvements avaient-ils reçu une adhésion populaire indispensable pour résister aux réalités du temps ?

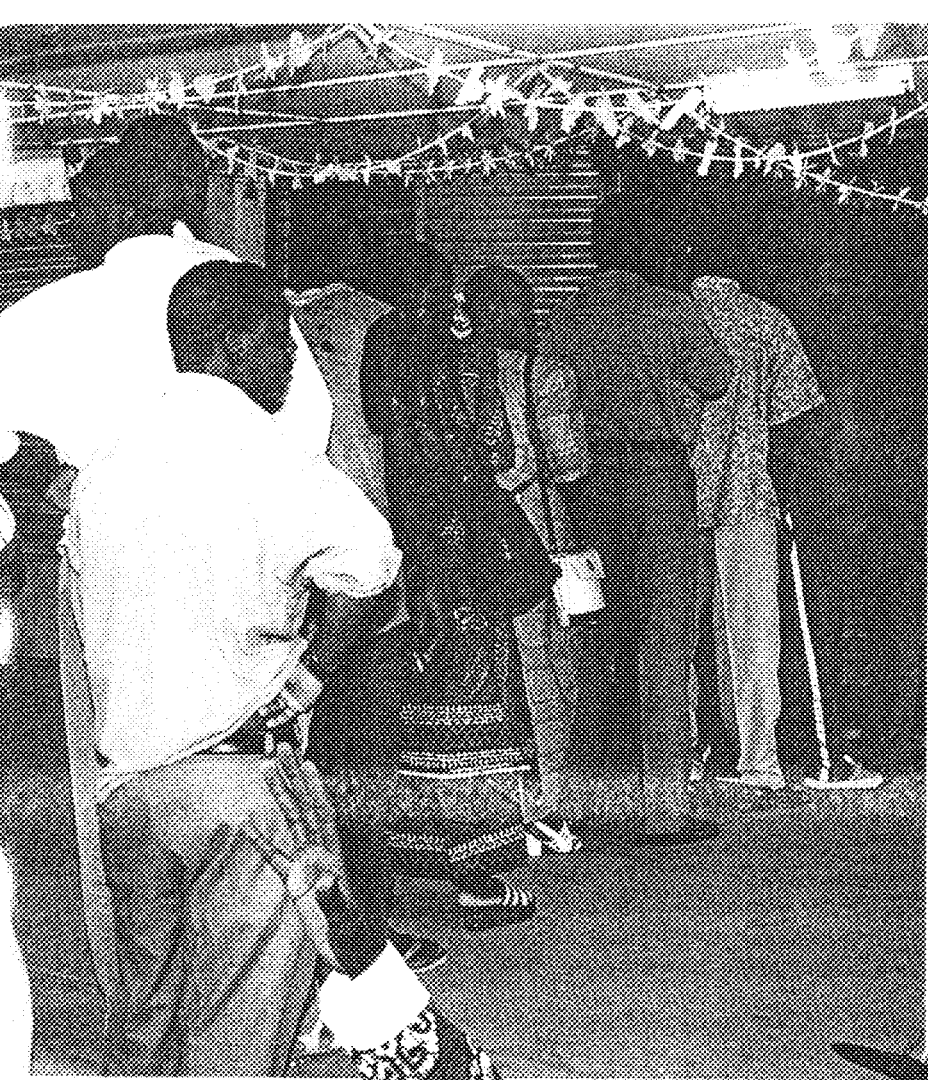
## NOUVELLE DONNE POLITIQUE

Quoi qu'il en soit, en participant à 56,08 % à l'élection présidentielle du 15 novembre 1998, les électeurs burkinabè ont certainement voulu administrer une leçon de civisme à l'opposition radicale et, au-delà, à toute la classe politique, qui, contrairement à 1991, n'a pas intégré dans sa stratégie la nouvelle donne politique. Car ces dernières

années, le pays s'est doté d'institutions et de contre-pouvoirs capables de contrôler — tout au moins en théorie — ou de compléter l'action du gouvernement. Il s'agit notamment du Parlement, du Conseil économique et social, du Conseil supérieur de l'information — qui a permis à tous les candidats à l'élection présidentielle de bénéficier du même temps d'antenne à la télévision et à la radio nationales et de passer leurs messages dans les colonnes du quotidien gouvernemental. Autre institution mise en place, le Médiateur du Faso, installé en mai 1996, celui-ci se définit comme une autorité indépendante chargée d'intercéder gracieusement entre l'Administration et les administrés afin de régler les conflits ou litiges qui peuvent survenir.

Outre cette armada d'institutions républicaines censées tempérer « l'autoritarisme » souvent débordant de tout pouvoir exécutif et donner au système de gouvernement burkinabè un ton nettement consensuel, tous les candidats, à commencer par celui qui briguaient un propre succès, ont obtenu cette année de l'Etat un financement public de leurs dépenses de campagne — un mon-





Bureau de vote n° 1, secteur 4, quartier de Kouleuou à Ouagadougou. Les électeurs burkinabè attendent sagement d'effectuer leur devoir de citoyen.

pétition électorale, avec trois candidats en lice, a débouché sur une première dans l'histoire du pays. C'est en effet la première fois au Burkina qu'un président élu par les urnes parvient, sans incident de parcours, à terminer son mandat et à se faire réélire.

### CONVAINCRE LES ÉLECTEURS

Blaise Compaoré, 47 ans, président sortant, candidat du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP). Fa donc emporté dès le premier tour de scrutin devant Kérékou Ouédraogo, 48 ans, candidat de l'Union des Verts pour le développement du Burkina (UVDB), et Frédéric Guimara, 67 ans, le tout premier ambassadeur de Haute-Volta aux Nations unies, candidat du Front du Refus-RDA. Les trois hommes, défendant trois projets de société, ont parcouru pendant la campagne officielle les 45 provinces que compte désormais le pays pour tenter de convaincre les électeurs burkinabè d'adhérer à leur programme.

Dans une

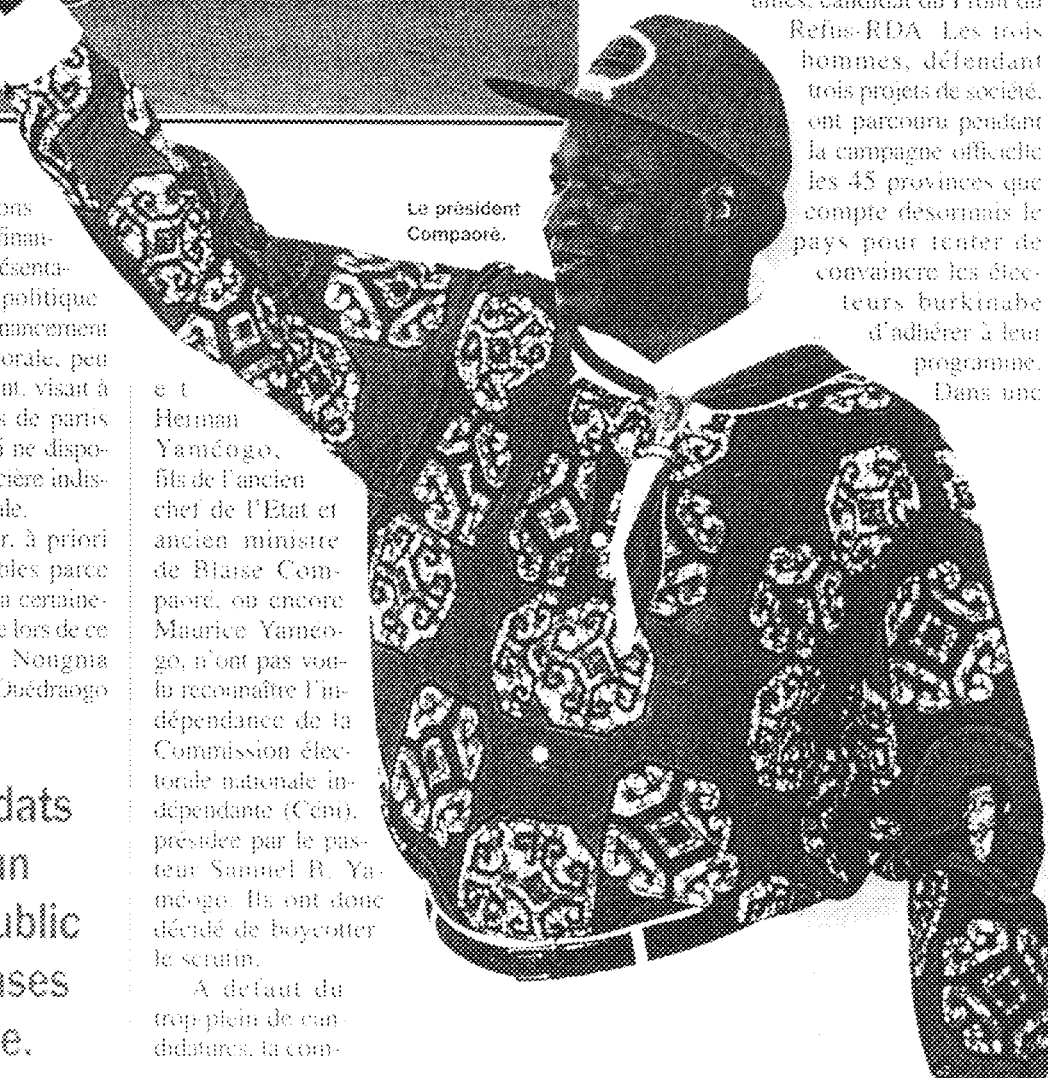
tant forfaitaire de 200 millions de FCFA plus une assistance financière proportionnelle à la représentation parlementaire du parti politique présentant un candidat. Le financement public de la campagne électorale, peu répandu encore sur le continent, visant à susciter des vocations auprès de partis politiques ou de candidats qui ne disposent pas de la puissance financière indispensable à toute joute électorale.

Le Groupe du 14 février, à priori composé d'opposants crédibles parce que connus du grand public, a certainement laissé échapper sa chance lors de ce scrutin. Joseph Ki-Zerbo, Nongnia Ernest Ouédraogo, Philippe Ouédraogo

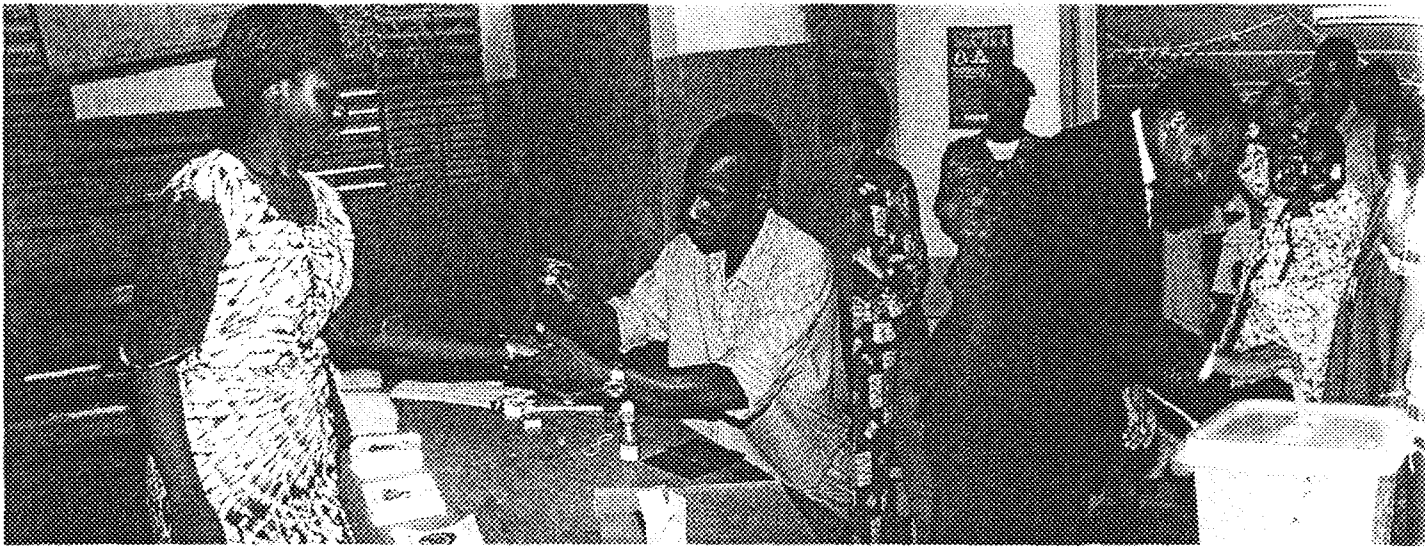
e t Herman Yaméogo, fils de l'ancien chef de l'Etat et ancien ministre de Blaise Compaoré, ou encore Maurice Yaméogo, n'ont pas voulu reconnaître l'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), présidée par le pasteur Samuel B. Yaméogo. Ils ont donc décidé de boycotter le scrutin.

A défaut du trop-plein de candidatures, la com-

Le président Compaoré.



**Tous les candidats  
ont obtenu un  
financement public  
de leurs dépenses  
de campagne.**



ambiance bon enfant et sans passion inutile, chacun a axé sa campagne sur des thèmes spécifiques.

**PROCHAIN SEPTENNAT**

Le programme du nouveau septennat de Blaise Compaoré ambitieux, entre autres, de créer un équilibre entre les impératifs de développement économique et la nécessité de préserver l'environnement afin de garantir aux générations actuelles et futures les ressources naturelles dont elles ont tant besoin pour leur survie. « En terme d'objectif spécifique, la politique environnementale du prochain septennat visera d'ici l'an 2005 à assurer une gestion durable des ressources naturelles à travers la lutte contre les pollutions et les nuisances... » Le programme du candidat Compaoré propose également la réalisation d'au moins quatre barrages hydroagricoles et hydro-électriques.

« Son excellence » - comme l'a surnommé la presse burkinabè - Frédéric Guirma prônait entre autres le retour à l'ancien nom de Haute-Volta. Et comme programme économique, il entendait appliquer, s'il était élu « président de la Haute-Volta », le projet Kiengo, un pro-

gramme du candidat Compaoré propose également la réalisation d'au moins quatre barrages hydroagricoles et hydro-électriques.

« Son excellence » - comme l'a surnommé la presse burkinabè - Frédéric Guirma prônait entre autres le retour à l'ancien nom de Haute-Volta. Et comme programme économique, il entendait appliquer, s'il était élu « président de la Haute-Volta », le projet Kiengo, un pro-

**Blaise Compaoré défie ses rivaux à Ouagadougou**

C'EST à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, que « le candidat Blaise Compaoré » (les médias ont mis un point d'honneur à faire la différence, lors de la campagne officielle, entre le président du Faso et le candidat à l'élection présidentielle) a tenu le 12 novembre 1998 son dernier meeting avant le scrutin. Pas moins de 35 000 militants s'étaient mobilisés au Stade municipal de Ouagadougou.

Vingt-quatre heures avant la clôture officielle de la campagne, Blaise Compaoré a réussi une démonstration de force, en mobilisant autant de monde. Sous un soleil de plomb, les militants du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) ont pris d'assaut très tôt le Stade municipal de la ville.

Malgré le nombre impressionnant de militants venus à ce rendez-vous, le dernier avant l'explication finale devant les urnes, aucun incident majeur n'a été enregistré. Alignés devant les guichets d'entrée de l'enceinte sportive, les militants du CDP, comme s'ils allaient suivre

un match de football capital, manifestaient pourtant leur impatience. Les mesures exceptionnelles de sécurité prises « afin d'éviter tout dérapage » ne les ont apparemment pas découragés, eux qui scandaient des slogans et des chants à la gloire de leur « président ». Le contrôle était systématique et personne ou presque n'a échappé à la sécurité présidentielle.

A l'intérieur du stade, une armada de groupes et d'orchestres animait la partie. En fait de meeting, il ne s'agissait, pour les militants du candidat-président, que « d'une simple fête », au motif que le scrutin du 15 novembre 1998 « ne sera qu'une pure formalité. Les deux candidats de l'opposition sont des poids plume », confiait avec assurance un membre du comité de coordination de ce meeting géant.

Blaise Compaoré, attendu par ses militants pendant plusieurs heures, ne fit son entrée au stade qu'à 16h.30. On notait la présence de plusieurs membres du gouvernement, du premier ministre, Kadré Désiré Ouédraogo, ainsi que d'un ancien président de la République de la Haute-Volta, Saye Zerbo.

Les mots de paix, de stabilité politique et de sécurité





Le président du Faso (au centre) et l'un de ses deux adversaires, Frédéric Guirma (à droite), le jour du scrutin. Quant à Ram Ouédraogo, très matinal, en concert dès 7 heures du matin, il a surpris toute la presse. Un scrutin qui a rassemblé plus de 56 % des électeurs inscrits.

jet communautaire qui « ne vise pas seulement à contribuer à la solution du chômage » mais « aussi à refuser le fétro social ». La politique agricole que propose Ram Ouédraogo reposait pour sa part sur un programme d'aménagement de 90 000 hectares de terres irrigables d'ici à l'an 2005.

Si tous ces programmes ont été défendus avec force et conviction, chacun

des candidats ainsi que leurs militants ont épargné aux Burkinabè les diatribes «rossiniennes» tout au long d'une campagne électorale au cours de laquelle le *fair play* s'est révélé être l'atout majeur du peuple burkinabè et de ses leaders politiques. Certes, Ram Ouédraogo et Frédéric Guirma ont drainé moins de monde que Blaise Compaoré. Les supporters de ce dernier, au nombre desquels on a

compté plusieurs hommes d'affaires du pays, tel Oumarou Kanazoé, ont déployé la grosse artillerie en faisant venir dans le pays des artistes de renommée internationale, comme Jacob Desvarieux du groupe antillais Kassav. Tous les meetings du candidat Compaore ont d'ailleurs constitué pour les militants et alliés du CDP l'occasion de grandes réjouissances (voir en annexe). Une campagne à l'américaine en somme, comme pour bien montrer d'emblée son intention de faire la différence.

Le 15 novembre, à 6 heures locales, les bureaux de vote étaient déjà ouverts dans la capitale, où les électeurs commençaient à accomplir leur devoir de citoyen dans le calme. Pas de bousculade, tout au long de la journée, mais des électeurs alignés en file indienne. La veille du scrutin, il n'était pourtant pas évident que tout puisse se dérouler ainsi.

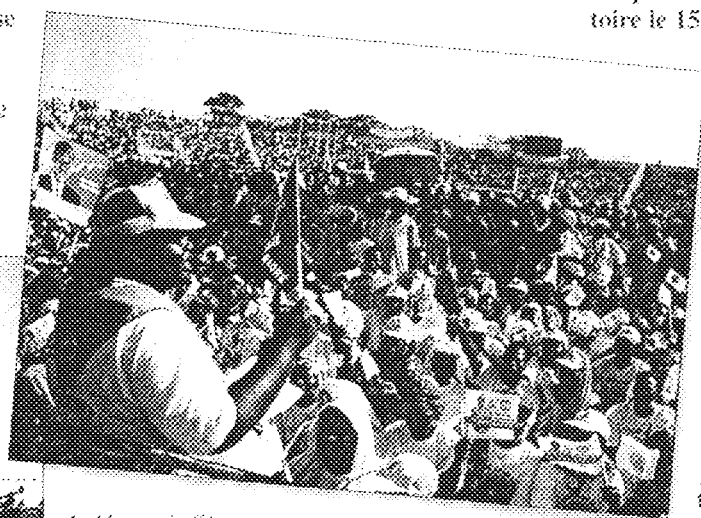
ont dominé tous les messages de soutien adressés par les différentes formations de la mouvance présidentielle et les notables. Pour Simon Compaoré, le maire de la capitale, « les programmes des adversaires de Blaise Compaoré sont basés sur la préhistoire. Ne dit-on pas que la culotte d'aujourd'hui vaut mieux que le pantalon de demain ? » Représen-

sentants d'associations de femmes, de jeunes, des notables, des anciens et des chefs coutumiers ont déclaré à Blaise Compaoré leur soutien.

Cela suffisait-il pour assurer à leur candidat une victoire le 15 novembre 1998 ? Certainement

pas. Et le candidat-président en était conscient. Il avait demandé à ses compatriotes de ne pas croire que la victoire pourrait être obtenue à la maison. « Il faut sortir massivement afin de boycotter les boycotteurs », a lancé le président Blaise Compaoré à ses partisans, faisant ainsi allusion à la politique du Groupe du 14 février qui avait demandé à la population de s'abstenir de voter, au motif que le scrutin ne présentait pas toutes les garanties de transparence, malgré la présence dans le pays de nom-

breux observateurs internationaux. Convaincus d'une victoire assurée, les partisans de Blaise Compaoré craignaient un faible taux de participation qui aurait entaché la réélection du président sortant.



Ambiance de fête au Stade municipal de Ouagadougou pour le dernier meeting de campagne du candidat Compaoré.



## Ram Ouédraogo a obtenu le meilleur score d'un candidat écologiste à une élection présidentielle.

tant l'opposition radicale qui s'était abstenue de prendre part à la compétition avait mené une campagne dite active pour boycotter l'élection.

C'est à Ouagadougou que les trois candidats ont voté. Le premier à le faire a été Ram Ouédraogo, à 7 heures, prenant par surprise la plupart des médias nationaux et internationaux. Le président sortant et son épouse ont voté dans le bureau de vote du secteur 4 à l'école maternelle Kaam-Nong-Taaba, vers 10 heures, devant un parterre impressionnant d'objectifs et de caméras. Frédéric Guirma et son épouse ont pour leur part voté dans un bureau du 13<sup>e</sup> secteur. Fidèle à son programme de campagne et à sa logique, le candidat du Front du refus-RDA s'est présenté avec une carte d'identité périmée emblée par

la république de Haute-Volta. Rappelé à l'ordre par le président du bureau de vote, il s'est conforme à la réalité, accomplissant son devoir civique à 10 h 30.

Les résultats provisoires proclamés par la Ceni, le 18 novembre 1998, confirmés le 24 novembre par la Cour

suprême, ont semblé donner satisfaction à toutes les parties. Réélu avec 87,53 % des suffrages exprimés, Blaise Compaoré est non seulement heureux de gagner une nouvelle fois la confiance de son peuple, mais il se sent surtout soulagé par le niveau de participation des électeurs au scrutin (56,08 %) qui donne toute sa valeur à sa réélection.

Malgré un résultat de 6,61 %, Ram Ouédraogo, le candidat de l'UVDB, qui arrive en deuxième position, s'est déclaré « satisfait de [son] score ». Il faut dire que la campagne de proximité du candidat écologiste, qui participait pour la première fois à un scrutin présidentiel, s'est soldée par une première mondiale : Ram Ouédraogo a réalisé le 15 novembre 1998 le meilleur score d'un candidat écologiste à une élection

### La percée de Ram Ouédraogo

ANCIEN IMPRESARIO de la chanteuse Tshala Mwana, Ram Ouédraogo, président de l'Union des Verts pour le développement du Burkina (UVDB), était très connu du grand public burkinabè avant le scrutin du 15 novembre 1998. Son parti a une existence légale et a posé un certain nombre d'actes dans le domaine de la protection de l'environnement à travers le pays. Celui qui caressait dans sa petite enfance le projet de devenir prêtre se dit convaincu que « c'est petit à petit que l'oiseau fait son nid ».

Cet homme de 58 ans, né à Agboville, en Côte d'Ivoire (il a fait ses études de comptabilité à Abidjan), a toujours présenté sa participation à l'élection présidentielle comme « une école de formation politique ». La conquête du pouvoir étant souvent une œuvre de longue haleine, il a épousé le principe selon lequel « si ce n'est aujourd'hui, c'est donc demain ».

Une devise qu'il avait fait sienne après avoir été engagé comme comptable dans une grande société d'import-export à Abidjan dans les années soixante-dix. Tout en travaillant, il s'était mis à suivre des cours de droit, dans l'espoir de devenir avocat. Après avoir « flirté » avec les métiers de détective privé et de journaliste, il se découvre une passion pour la musique. Il se lance dans le management artistique. En 1977, il crée à Paris Zama Music, qui va devenir un haut lieu de rencontre des artistes black de la capitale fran-



çaise. En 1980, Ivoire Hit Parade, la première agence artistique de Côte d'Ivoire, voit le jour à Abidjan. Il sillonne l'Afrique et le monde avec les artistes dont il s'occupe.

En 1984, après l'avènement de la Révolution démocratique et populaire (RDP), Ram Ouédraogo rentre au pays pour participer à la construction nationale. Un an plus tard, il crée la première agence artistique du Burkina Faso, Burkina Hit Parade, qui deviendra, en 1987, International Show Biz. De son expérience

dans plusieurs pays africains, il tire la conclusion que sa base doit être installée à Paris. Ram Ouédraogo joue alors dans plusieurs films, dont *La Nuit miraculeuse*, tourné à Paris, en 1989, par Ariane Mnouchkine, où il incarne le personnage de Martin Luther King.

Avec le développement des mouvements écologistes dans le monde, Ram Ouédraogo se persuade rapidement que le développement du Burkina Faso passe par l'établissement d'un équilibre écologique. Ce végétarien, père de trois enfants, décide alors d'entrer en politique, au sein de l'UVDB. Sa candidature à l'élection présidentielle a été tout de suite prise au sérieux par

les ténors de la classe politique. Blaise

Compaoré n'a-t-il pas salué, dès la proclamation des résultats, la performance de Ram Ouédraogo, y voyant l'importance que les Burkinabè accordent au respect de l'environnement ?



Sita YARBAGDO

# L'affaire "Dipina Karambiri" trouble les débats

## L'Observateur

N°4784  
XXVI<sup>e</sup> ANNEE  
JEUDI  
19 NOV. 1998

PRIX 150 F  
ZONE UEMOA: 200 F  
QUOTIDIEN  
D'INFORMATION

01 BR: 584 Ouagadougou 01 p.p. Tél: 33- 27- 05 / 30- 55- 75 Fax: 31 - 45 - 79

### Présidentielle 98

## LES CHIFFRES DE LA CENI

Blaise Compaoré

Pages 2 & 3



Taux  
le plus fort :  
Oubritenga  
96,80 %

Taux  
le plus bas :  
Séno  
77,73 %

1 996 151 voix : 87,53 %

Ram Ouédraogo



150 793 voix  
(6,61 %)

Taux  
le plus fort :  
Koulikégo  
13,67 %

Taux  
le plus bas :  
Oubritenga  
1,48 %

Frédéric Fernand Guirma



133 552 voix  
(5,86 %)

Taux  
le plus fort :  
Bazèga  
12,19 %

Taux  
le plus bas :  
Oubritenga  
1,73 %

# LE PAYS

QUOTIDIEN  
INDEPENDANT  
D'INFORMATIONS  
GENERALES  
DU BURKINA

ASSEMBLEE NATIONALE PAGE 11

## Les députés PDP claquent la porte

GROUPE DU 14-FEVRIER  
Le député Karambiri  
arrêté et détenu

PAGE 3

# PRESIDENTIELLE '98

PAGES 4-5-6



## Blaise Compaoré réélu à

87,53%

## Ram Ouédraogo

6,61%

## Frédéric Guirma

5,86%



# Quotidien ouest-africain d'information **Le Journal**

N° 1653 Samedi 17 - Dimanche 18 Juin - Burkina : 150 F CFA  
Côte d'Ivoire - Bénin - Mali - Niger - Togo : 200 F CFA

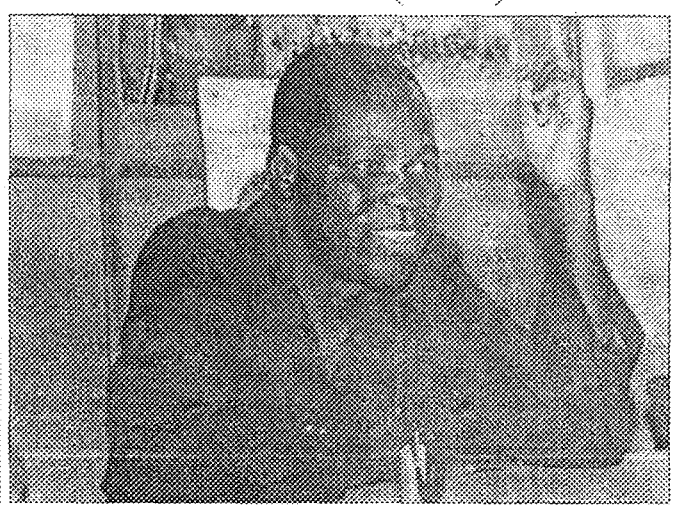
**du soir**

## QUESTION POUR 2

### Faut-il écarter les chefs traditionnels de la politique ?

Emile Paré (PDP)

Laurent Bado (PAREN)



**“Il faut une révolution interne”**

Page 3

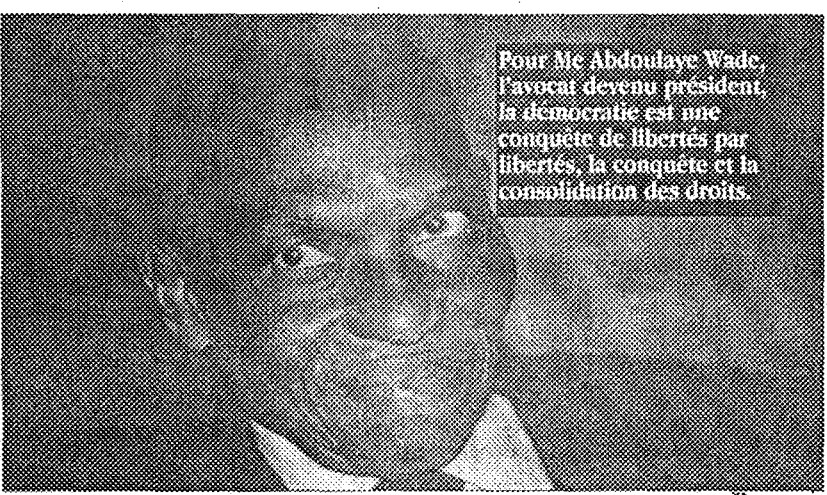
**“Concevoir un statut de la chefferie traditionnelle”**

Mort de Mahamoudou Kéré à Tenkodogo

Page 5

### “Naaba Tigré doit être jugé”

#### Avocat et démocratie



Pour Me Abdoulaye Wade, l'avocat devenu président, la démocratie est une conquête de libertés par libertés, la conquête et la consolidation des droits.

Page 4

Un colloque international à Ouaga

#### ACTUALITÉ DE LA SEMAINE

Crise scolaire

## Franchir le pas décisif

Page 2

## Question pour 2

## Faut-il écarter les chefs traditionnels de la politique ?

Un regard des troubles sociaux en cours actuellement autour de la chefferie traditionnelle à Tenkodogo avec des connotations tribales et politiques. Question pour 2 voudrait savoir s'il faut écarter les chefs traditionnels de la politique au Burkina. C'est une question qui apparaît un problème complexe. Le député Emile Paré, du Parti pour la démocratie et le congrès (PDP), préconise une codification de la chefferie traditionnelle et pense également que les populations devraient faire une révolution interne face à des chefs indécents. M. Laurent Bado, juriste et président du Parti de la renaissance nationale (PAREN) insiste aussi sur la nécessité d'un statut de la chefferie qui favorise une collaboration avec l'administration et interdit aux chefs d'influencer les élections.

Emile Paré, député PDP

"IL FAUT UNE RÉVOLUTION INTERNE"

C'est un problème assez complexe. Du point de vue de la loi fondamentale (constitution), la chefferie n'est pas codifiée en tant qu'institution. Le chef est considéré comme un citoyen devant la République, donc jouissant de tous les droits dont les droits politiques. En ce moment, on ne veut pas, au regard de notre constitution, empêcher un chef traditionnel de faire la politique. Il est évident que nous sommes en Afrique et nous connaissons quelle est la place de la chefferie, ne serait-ce que sur le plan coutumier et quelques fois politique. Il serait plus judicieux de voir s'il ne faudrait pas chercher à concilier d'une manière ou d'une autre, la place de la chefferie coutumière dans notre société en tant qu'autorité morale, lui donner un certain nombre de garanties, de droits qui puissent peut-être la soutenir à mon avis du jeu politique. Au Ghana, la chefferie est codifiée avec un certain nombre d'avantages. On pourrait aussi réfléchir à cette possibilité au Burkina. Mais il revient à la chefferie de s'organiser, de faire des rencontres pour réfléchir réellement à sa place dans la société.

Autrement dit, la chefferie risque d'être disqualifiée au regard des comportements inadéquats de certains chefs. En ce moment on se retourne surtout vers la population qui est sous l'autorité du chef et il revient aussi aux populations lorsqu'un chef dépasse ses prérogatives et met en danger la société, de faire une révolution interne puisque la chefferie n'est pas très étendue



sur l'ensemble du territoire national.

Il y a des chefs qui sont en politique mais qui font la démarcation entre leur rôle de chef coutumier qui relève de la société civile et leur rôle de citoyen, d'homme politique. Mais d'une manière globale, si l'on dit de façon mécanique que les chefs ne doivent pas faire la politique, ils peuvent envoyer leurs paulains, soit les princes, soit les aides du chef à l'assemblée ou dans les instances délibératives. Donc, par cette méthode, on ne récidive pas tellement le fond du problème.

À mon avis, il revient principalement à ce que l'on voit généralement on peut concilier d'une manière ou d'une autre, la chefferie traditionnelle. Ou dans le contraire, il faut effectivement amener la population à faire une certaine révolution interne à partir des ajustements de certains chefs. □

Laurent Bado, président du PAREN, juriste

"CONCEVOIR UN STATUT DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE"

Ce n'est pas une question simple. Elle est complexe. Si j'avais eu le temps de me préparer pour vous donner ma réponse, je serai beaucoup plus à l'aise et plus confiant de la réponse que je vais donner. Je voudrais pouvoir dire ceci. Sous la communauté franco-africaine, c'est Ouizzin Coulibaly, dans son discours du 20 mai 1988, qui avait très bien perçu le rôle du pouvoir traditionnel à côté du pouvoir moderne.

Depuis lors, les autres responsables politiques, si vous prenez l'histoire constitutionnelle et politique de notre pays, ont cherché soit à écarter le pouvoir traditionnel, soit à l'humilier, soit une certaine collaboration, mais nulle part jusqu'à aujourd'hui, on a donné un statut clair et net à la chefferie traditionnelle.

Moi, en tant que chef de parti, si vous lisez notre programme, nous reprenons la pensée de Ouizzin Coulibaly et disons que les chefs traditionnels doivent être les bras séculiers du pouvoir moderne. Ils avaient un statut, notamment un statut social, et intègre à l'action administrative. Il y a beaucoup de batailles que le pouvoir moderne engage sur le terrain et qui ne se comprennent jamais par une victoire. Pourquoi, parce que les chefs traditionnels ne sont pas parties prenantes à ces combats. Exemple, quand vous parlez de l'exclusion, de limiter entre guillemets les dégâts faits au moment des funérailles et bien d'autres problèmes de notre pays, désertification, solidité de la



cellule familiale, etc., si l'on intègre les chefs traditionnels dans l'action administrative, eux-mêmes se sentiraient toujours comme des gens pouvant apporter quelque chose à leur pays.

Mais le pouvoir moderne, les excluant, les relègue comme des gens du passé. Conséquence, ils ont toujours une haine.

Jusqu'à aujourd'hui, par exemple, la démocratie au Burkina Faso ne peut pas être une véritable démocratie parce qu'il suffit que les chefs traditionnels s'engagent dans un parti et les élections sont faussées à la base. Voilà le problème. Il y a toute une épine au pied de notre démocratie. Or, moi je pense que si l'on élaborait effectivement comme d'autres pays l'ont fait, comme le Niger à côté, un statut des chefs coutumiers avec certains avantages où on leur demande de participer à l'action administrative, de colla-

borer avec l'administration, si on faisait ce statut, ils allaient avec ce pouvoir administratif, être dans leur place, cette qu'on leur réserve. Maintenant, en tant que citoyens, ils peuvent bien voter, appartenir à un parti politique. Mais leur refuser dans ce statut, d'être des prosélytes, des propagandistes d'un parti et surtout de profiter de leur fonction ou influencer le choix des électeurs.

Immaginez-vous, si au Burkina Faso, il y avait toujours le problème de deux pouvoirs, traditionnel et moderne, qui vont résulter et de façon brutale.

Pour le PAREN, il faut que les chefs traditionnels aient leur place dans le pouvoir moderne. Et un Naaba (chef traditionnel moaga) avait bien dit à la veille des indépendances, que si les chefs d'aujourd'hui ont des droits, l'élu de plusieurs siècles a conservé les siens.

Jusqu'à présent, l'autorité moderne veut voir en la chefferie traditionnelle un contre-pouvoir. Or effectivement, les chefs traditionnels ont un pouvoir, ne serait-ce que le pouvoir sur les consciences de leurs sujets. Mon parti veut intégrer la chefferie coutumière dans l'action administrative. Et les chefs auront des privilèges. On va donc les utiliser pour que nous puissions passer de la tradition à la modernité. Sinon, l'administration toute seule va se haute comme un Don Quichotte, comme une mouche du coach et sera un artisan de l'inutilité qui n'aboutira à rien."

Jean KY

# L'Hebdo

du Burkina

Journal d'information générale paraissant le vendredi

2ème Année/N° 66 du 16 au 22 juin 2000

www.fasenet.bf/hebdo

Prix : 200 FCFA

**Il faut y penser**

Le quinquagésime anniversaire de la France. Il n'y a pas de célébration de la 50<sup>ème</sup> année. Personne ne pouvait s'attendre à ce que ce dimanche qui a vu naître le pays français.

Jacques Chirac  
(Président français)

## Evénements de Tenkodogo



# Faut-il

# arrêter

# le Naabou Tigré ?

P.10 et 11

## Edito Se servir ou se nourrir de la crise ?

Procès ADF/RDA - UDF/RDA

Et si on réunissait tous les "enfants RDA"!

Crise Scolaire et Universitaire

Université de Ouagadougou, ton prestige fout le camp

P.11-12

Événements de Tenkodogo

## Faut-il arrêter le Na

La mort de Mahamoudou Kéré par suite de bastonnade dans la cour royale du Naaba Tigré de Tenkodogo n'est pas passée inaperçue. Selon le correspondant de l'Agence d'information du Burkina, au cours d'une marche organisée le 12 juin dernier, la population a réclamé l'arrestation de ce dernier qui n'est pas le premier venu pour qui connaît la tradition moaga. Un rubicond a-t-il été franchi par les manifestants de Tenkodogo ? En tout cas, leur revendication, l'arrestation de Naaba Tigré, repose la question du rôle et de la place de la chefferie traditionnelle dans un Etat de droit républicain comme le Burkina.

Le correspondant de l'AIIB, Tasséré Kouanda est sans équivoque : "la population sortie très nombreuse a marché dans les artères de la ville pour manifester son mécontentement face au traitement inhumain et criminel dont sont victimes les habitants de Tenkodogo de la part de leur chef, le Naaba Tigré..." Comment en est-on arrivé là : mort d'homme et marche de protestation des populations.

Les versions divergent pour interpréter les faits. C'est d'abord le directeur national de la police, le commissaire Sambaré Paiguin qui, au cours d'une rencontre avec la presse nationale, a expliqué que le différend entre M. Mahamoudou Kéré et ceux qui l'ont traîné manu militari dans la cour du chef est intervenu après que ce dernier ait manqué de respect dans ces propos au Naaba Tigré. Un confrère de la place, le quotidien *Le pays* croit savoir que M. Mahamoudou Kéré s'en prenait plutôt aux responsables locaux du parti majoritaire dans ces propos en laissant entendre que la population de Tenkodogo ne devrait plus les élire. Une altercation s'ensuivit avant qu'il ne soit conduit là où la mort l'attendait. D'autres rumeurs qui circulent à Tenkodogo laissent penser que le différend remonte au mois de janvier 2000 quand des "mercenaires venus du Ghana" par les bons soins du Naaba Tigré, devaient s'en prendre à la famille de M. Kéré que l'on présente comme un agitateur et un adversaire politique d'un des députés de la province membre de la famille de Naaba

Tigré. Querelle de personne, querelle de famille, querelle politique, le tout à la fois ? L'affaire Kéré Mahamoudou présente une mosaïque de situations dont la juxtaposition explique la tension qu'elle a provoquée à Tenkodogo. A en croire le correspondant de l'AIIB, "l'affrontement physique a pu être évité jusqu'à présent grâce à la médiation de certaines personnes âgées dont le Samandin Naaba, membre de la famille de la victime". Les amonités politiques et administratives mesurent la tension à sa juste valeur en prenant des mesures de sécurité avec les éléments de la Compagnie d'intervention rapide (DCIR) dépêchés depuis Ouagadougou à Tenkodogo.

C'est dire que l'interpellation et le transfert des membres de M. Kéré à Ouagadougou n'a pas suffi pour calmer la tension. L'autorité morale et coutumière que représente le Naaba de "la vieille ville", Tenkodogo, est contestée, tout au moins, par une partie de la population qui réclame son arrestation pour un ensemble de griefs portant sur le respect des droits de l'Homme. Toujours selon le correspondant de l'AIIB, les manifestants du 12 juin tenaient contre le Naaba Tigré les faits suivants : coups et blessures ayant entraîné la mort sur un quillan qui avait volé des mangues dans son verger en 1970. Coups et blessures sur un certain Kéré Kwendé en mars 1999, molestage en avril 2000 de l'abbé Dominique Lingani et de M. Pierre Kéré. Ce sont des faits que l'on peut consacrer comme

des exactions sur la population apparemment exécutées par des hommes de main qui obéissent au Naaba Tigré qui visiblement ne se réfère pas aux institutions compétentes : police, gendarmerie, palais de justice pour régler ses différends avec les citoyens. Pire, il dispose de fidèles serviteurs, prout ne pas dire de sujets, prompts à prendre sa défense et à lui "rendre justice" et des lois sans la manière.

### L'ambiguïté sur le rôle et la place des chefs coutumiers

Sans nier le respect dû à nos autorités coutumières, on s'interroge néanmoins sur l'opportunité de certains de leurs actes ou prises de position qui dépassent leurs domaines de compétence. Cette situation est favorisée par l'ambiguïté sur leur statut dans la république. En effet, leur pouvoir est toléré sans qu'on en définisse les contours véritables et les types de rapports qui doivent exister entre chefferie coutumière, pouvoir central et autorités locales. Plusieurs situations conflictuelles liées surtout à des querelles de succession ont souvent mis à rude épreuve la paix sociale dans plusieurs villages voire des provinces entières devant lesquelles, les poursuites publiques sont restées circonspectes ou accusées d'ingérence. On se rappelle à ce propos que dans la province du Sanmatenga, l'insoumission de plusieurs chefs coutumiers nommés par le

Guillo & la PVI

## Suite de la P10

Boussouma avait été suspendue en 1995. L'affaire Kéré et l'arrestation du Naaba de Tigré revendiquée par les populations en ajoute à l'ambiguïté sur le rôle et la place des chefs coutumiers au Burkina.

Le silence de la Constitution, les égards du protocole officiel

De fait, les 173 articles de la Constitution sont muets sur la question, cependant que les chefs coutumiers sont souvent pris en compte par le protocole d'Etat. L'Etat reconnaît donc implicitement leur existence et compose avec. Tout comme les populations d'ailleurs. Mais le hic, c'est quand l'une, la chefferie coutumière, marche sur les plats-banques de l'autre et vice-versa. Toute chose qui n'est pas pour faciliter la compréhension et l'attitude que les citoyens devraient avoir vis-à-vis de ces deux institutions et de leur rôle respectif. Par exemple et pour en revenir à l'affaire Kéré, le Naaba Tigré en qualité de toi mossi de la région de Tenkodogo est dans son bon droit de corriger un sujet irrévérencieux. N'a-t-il pas droit de vie et de mort sur ces sujets ? Mais dans un Etat de droit moderne qui tolère sans lui donner force de loi, le droit coutumier, il n'a pas le droit d'agir comme il l'a fait avec M. Kéré. Dans un tel imbroglio où la victime est à la fois citoyen (du Burkina) et sujet (du Naaba Tigré), la justice ne pourra pas trancher sans "injustice" suivant le côté qu'elle va privilégier. De même, les exécutants de la bastonnade, si bastonnade il y a eu, du côté de la loi, peuvent être considérés comme partie d'une milice privée illégale et le crime de coups et blessures ayant entraîné mort d'homme peut être retenu contre eux quand bien même sur le droit coutumier, ils font partie de l'arcepage d'une cour royale acceptée et respectée comme telle. De là, on imagine le tollé incroyable si le Naaba Tigré devait être incriminé. Bref, à côté d'un Etat qui gouverne des citoyens tous égaux devant la loi et une chefferie coutumière qui règne sur des sujets, (plateau central) le hiatus est permanent. Dans certaines régions où cette autorité coutumière est réduite à sa plus simple expression de médiateur ou d'intermédiaire entre citoyens et entre populations et administration, l'affaire Kéré n'aurait pas existée ou en tout cas pas aussi compliquée à résoudre. Dans le cas précis de Tenkodogo, on attend de voir. Cependant une certitude saine aux yeux. Il est difficile d'emprisonner un amba devant lequel le Moro Naaba lui-même doit se découvrir en signe de respect.

Mais à quelque chose malheur est bon ! Cette triste affaire doit être une occasion pour penser clairement le rôle et la place de la chefferie coutumière dans le Burkina d'aujourd'hui. Soit un jour, le Burkina est victime d'une situation plus déplorable que celle de Tenkodogo et l'Etat n'aura pas les moyens légaux pour agir ni les vieux, les références de la tradition pour négocier. Dès lors, on ne posera plus la question de la simple arrestation d'un amba mais du bien-fondé de l'existence de la chefferie coutumière. Et pourtant, en tant que patrimoine et valeur culturelle qui a ses côtés positifs, on ne devrait pas douter de leur utilité. Mais, que chacun tienne la place qui est la sienne et les moeurs seront mieux gardées.

Djibril TOURE

## Crise scolaire et universitaire

## Université de Ouagadougou, ton prestige fout le camp

A l'université de Ouagadougou, prévaut jusqu'ici une culture du tout revendicatif, bien entendu inadaptée qui a fini par créer un comportement pervers et occultant même la raison d'être de ce sanctuaire du savoir. En soi, personne ne peut nier qu'il faut que jeunesse sache se faire entendre sauf quand celle-ci manifestement est utilisée, manipulée à d'autres fins, notamment politiques. Tout cela a contribué au sous-développement, au gaspillage du potentiel de tant d'éminences grises réennies. Dévoilons-nous un secret de polichinelle en disant "université de Ouagadougou, ton prestige fout le camp" ?

Comment revitaliser et redonner vie à un système scolaire qui nage en pleine incertitude et où aucune réforme institutionnelle fin-elle issue de cerveau de génie n'aura un quelconque impact si les élèves et étudiants sont abîmés à assaïmer les rues avec des casses au passage plutôt qu'à "meubler" les salles de classe. Ailleurs, les universités travaillent à se muer en lieu prestigieux de recherche et de mise en œuvre de technologies les plus avancées et les mieux élaborées. Elles imaginent et réalisent des projets de grandes universités fondées sur des modèles existants ou non, où le sacerdoce consiste en la formation de dirigeants et de chefs d'entreprises prêts sur tous les plans à relever les nombreux défis du troisième millénaire.

Ces politiques de promotion de l'industrie du savoir ont pour but de favoriser le réveil et l'expression culturelle et civiques, car chacun de nous ne se contente-t-il pas de reconnaître le faible niveau culturel de notre pays. Mais en retour entreprend-il quelque chose pour combler ce vide, surtout quand il martèle son appartenance à l'élite intellectuelle et exige par ailleurs reconnaissance et considération. A l'université de Ouagadougou, point de projet, ou peut-être si, mais personne n'en connaît un bout et en ses places une dangereuse compromission avec le monde de la politique. D'où une stagnation persistante sinon une régression dommageable pouvant conduire à une dégénérescence de ces lieux censés briller pas par leur caractère spatiale mais sérieux. L'université vit par essence de principes afin de ne point dévoyer son rôle premier, distiller, engendrer et créer du savoir.

Les débrayages, les grèves sauvages ont malmené le prestige et la réputation de notre université. Est-il besoin de préciser que parmi les facteurs indispensables à sa crédibilité d'abord, à sa grandeur ensuite, la conduite dans la recherche du savoir est une condition incontournable. On va à l'université pour apprendre, pour être un acteur du rayonnement de son pays et surtout pour être l'artisan et le depositaire d'un label, d'un style et d'un mode de vie. Ils n'ont rien à voir avec les agitations des syndicats embrigadés par des partis politiques. Mais aujourd'hui n'est-ce pas l'absence d'idéal qui gangrène le plus notre continent et la recherche effrénée du bien matériel pour l'individu primat sur la société à l'origine de la quasi-totalité de nos maux ?

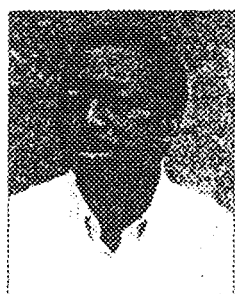
## L'objection des moyens

Comment ne pas comprendre nos étudiants et avoir de la sympathie pour leur mouvement. En effet, objecteront-ils, on ne bâtit pas avec les mains

## Suite à la P12

# L'Indépendant

HEBDOMADAIRE BURKINABE



*La liberté d'informer,  
le droit de penser.*

Mardi 20 juin 2000  
N° 354 200 FCFA

*Le peuple debout  
clame : Vérité et  
Justice pour ce  
valeuroux patriote*

## Meurtre de Tenkodogo Le règne de l'arbitraire

P. 10



**Les cinq enseignements  
des affaires David Ouédraogo  
et Norbert Zongo** P. 3

**L'Empire**  
**Diaber**  
**Bonhomme**  
Cimat P. 6

## Guerre des sigles pour une poignée de "feuilles" P. 13